LE DEVOIR

Fais ce que dois

la météo: ennuagement graduel suivi d'averses en fin de journée. Maximum de 25 à 27. Aperçu pour vendredi: nuageux avec possibilité d'averses.

utilisez votre part du ciel . . .
apprenez à piloter!
MÉTRO AVIATION INC. Aéroport de St-Hubert 514-678-5610

Vol. LXVIII - No 175 Montréal, jeudi 29 juillet 1976 Sainte Marthe **25 CENTS**

Le P.C. fait état de "grandes pertes en vies humaines"

Le séisme détruit une ville de Chine

HONG KONG (Reuter — AFP) — Le violent séisme qui a secoué le nord de la Chine mardi soir et mercredi matin a causé de grandes pertes en vies humaines et en biens, a annoncé hier soir le comité central du Parti communiste chinois à Hong Kong. L'agence Chine nouvelle, de son côté, dans une émission radio captée à Hong Kong également, a précisé que la ville de Tang Chan, en particulier, a subi des pertes et des dégâts extrêmement importants.

Selon les membres d'une délégation de jeunes femmes françaises qui se trouvaient en visite dans la région de Tang Chan, proche de l'épicentre du séisme, la grande ville industrielle est effectivement en ruines. "La ville est détruite à cent pour cent", a déclaré l'une d'elles. Une des Françaises est morte sous les décombres d'un bâtiment effondré, et certaines de ses compatriotes ont été légèrement blessées.

Les rescapées et le corps de leur compagne ont été transportés à Pékin par avion. Un technicien japonais a également été tué à Tang Chan, important centre minier d'un million d'habitants. Le travail se poursuit 24 heures sur 24 dans les mines de charbon autour de la ville, et il est à craindre que beaucoup de mineurs aient été ensevelis.

L'agence Chine nouvelle a annoncé hier soir qu'il y avait eu "des dégâts d'importance diverse" dans le secteur de l'épicentre, et que "de grandes quantités de médicaments, de vivres, de vêtements et de tentes sont expédiées dans la région sinistrée". L'agence a ajouté que le président Mao tsé toung et les membres du comité central "se préoccupent énormément du sort de la population".

Selon la plupart des observateurs, d'après les premiers témoignages recueillis, le séisme aura fait vraisemblablement plusieurs milliers de morts. La secousse a été, selon des observatoires étrangers, la plus forte enregistrée dans le monde au cours des dix dernières années. Selon les autorités chinoises, elle n'aurait cependant pas dépassé l'intensité 7.3 sur l'échelle de Richter.

Deux étrangers au moins, un Japonais et une Française, ont été tués. Quatre Japonais ont été gravement blessés et deux autres sont portés disparus, sur le lieu même de l'épicentre, la ville industrielle et minière de Tang Shan, qui compte un million d'habitants avec sa banlieue.

Par ailleurs l'ambassadeur du Canada à Pékin, M. C. J. Small, a fait savoir hier matin que tous les Canadiens séjournant en Chine étaient sains et saufs. Vingt-quatre d'entre eux ont cependant dû se réfugier à l'ambassade canadienne en raison des dégâts causés à leur hôtel.

A plus de 70 kilomètres au sud-ouest de Tang Shan, dans la métropole industrielle de Tientsin, qui compte 4 millions d'habitants, de nombreuses personnes auraient trouvé la mort ou auraient été bles-

Voir page 2: Séisme en Chine

mon carnet des Jeux

Autour de la flamme

par Guy Deshaies

Au grand stade olympique, où se déroulent actuellement les épreuves d'athlétisme, on trouve subitement ridicule de n'avoir qu'une seule paire d'yeux et une capacité primaire de ne pouvoir assimiler qu'une seule chose à la fois.

J'essayais, hier, alors que je me trouvais là en compagnie d'environ 60,000 personnes, d'apprécier les lanceurs du marteau tout en m'intéressant, mine de rien, d'un oeil discret, aux 200 mètres en demi-finale chez les femmes. Je réussissais presque à contrôler cette double occupation lorsque tout à coup la foule applaudit, bêtement, inopinément, alors que le lanceur vient tout juste de lâcher son poids qui vole dans les airs et que la course est sur le point de partir. C'est qu'à l'extrémité ouest du stade, dans un coin à l'ombre, tout en-dessous de la flamme olympique, un groupe de jeunes filles se livraient au saut en hauteur et que justement la Canadienne Julie White venait de réussir son premier essai à 1.81 mètre.

Au tableau on indiquait la liste des partants de la ronde un, série deux, des 5,000 mètres hommes, tout de suite après avoir donné les trois premiers essais des douze lanceurs de marteau et les résultats de la demi-finale, série un, du 110 mètres-haies chez les hommes et juste avant de nous envoyer, afin qu'on ne manque rien et qu'on n'oublie rien, la liste des partants des 200 mètres hommes, série deux, avec leurs positions et le nom de leurs pays respectifs.

Il y avait ensuite les tableaux indicateurs de chaque essai pour le marteau et le saut, les indications et explications supplémentaires de l'annonceur, les feuilles de résultats, de départs, d'arrivées, d'horaires distribuées aux journalistes à toutes les secondes par des jeunes filles exténuées et naturellement le programme quotidien renfermant les précieuses indi-

Voir page 2: Mon carnet



Les demi-finales au 100 m haies féminin ont été dominées hier par la Soviétique Tatiana Anisimova qui a enregistré un temps de 12.91 secondes. (Photo CP)

Drut et Garderud, fidèles au rendez-vous de la gloire

Un nouveau record mondial au 3,000 mètres steeplechase, un superbe "triplé" soviétique au lancer du marteau, Guy Drut qui donne à la France sa première médaille d'or en gagnant le 110 mètres haies, tels sont les faits saillants de la journée d'hier aux Jeux olympiques de Montréal.

Mais les athlètes canadiens, à quelques exceptions près, ont offert des contre-performances.

D'autre part, dans une finale "inter-allemande", Baerbel Eckert, de l'Est, a remporté le 200 mètres féminin en 22.37, devançant Annegret Richter, de l'Ouest, et la championne sortante, Renate Stecher, de l'Est également.

Au handball, l'URSS a battu l'Allemagne de l'est 14-11 en finale, devenant ainsi première championne olympique de handball féminin. L'URSS a également remporté la médaille d'or en handball masculin.

Le suédois Anders Garderud a gagné le 3,000 mètres steeplechase, devant Bronislaw Walinowski, de Pologne, et Frank Baugartl, de la RDA. Garderud a amélioré de 1.78 minute le record du monde de 8.08.80 qu'il avait établi l'an dernier.

L'Union soviétique a pour sa part enlevé une première médaille d'or en athlétisme, exécutant même un superbe "triplé" au lancer du marteau: le jeune Yuri Sedyk, avec 77.52 mètres, devance ses aînés Alexei Spiridonov (76.08) et Anatoly Bonderchuk (75.48).

Guy Drut a, par ailleurs, donné à la France sa première médaille d'or à Montréal en gagnant le 110 mètres haies dont il était le grand favori. En 13.30, il bat d'un souffle le cubain Alejandro Casanas et l'américain Willie Davenport, champion olympique huit ans plus tôt à Mexico.

Au canoë-kayak, l'Allemagne de l'Est s'est imposée dès la première journée et conserve tous ses représentants pour les demi-finales, sauf en canoë biplace.

En boxe, le cubain Teofilo Stevenson et l'américain John Tats, les deux grands favoris en poids lourds, se rencontrent en demi-finale aujourd'hui, une finale avant la lettre.

En escrime, l'URSS et la France disputeront la finale du fleuret féminin par équipes. Les Françaises se sont qualifiées en battant les redoutables hongroises 8 victoires à 8 et 2 touchés en moins.

Au tir à l'arc, l'américain Darrel Pace, le favori, paraît intouchable avant la dernière journée, demain, tandis que chez les femmes, les Soviétiques peinent.

Au hockey sur gazon, la Nouvelle-Zélande défait les Pays-Bas 2-1 après prolongation et disputera la médaille d'or au vainqueur de la deuxième demi-finale Pakistan-Australie.

Un seul des cinq lutteurs canadiens toujours en lice pour un titre olympique a gagné un combat tandis qu'un seul équipage canadien s'est classé pour les demi-finales des épreuves de canoë.

Au judo, l'espoir canadien Rainer Fisher, de Waterloo, Ont., médaillé d'or aux Jeux panaméricains, a subi une luxation à un coude et a dû abandonner au premier round de son combat en catégorie poids moyens.

Au tir à l'arc, Lucille Lemay, de Bois-

Voir page 2: Les Jeux

Dans le bâtiment

Le décret expirera sans nouvel accord

par Lise Bissonnette

À deux jours de l'expiration du décret qui régit les conditions de travail des quelque 150,000 travailleurs de la construction, les négociations durent toujours entre les entrepreneurs et la partie syndicale, qui n'ont même pas encore abordé la discussion des clauses salariales.

L'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) devrait cependant déposer incessamment ses offres à ce chapitre, aujourd'hui ou demain. En attendant l'entente, elle a demandé aux quelque 18,000 entrepreneurs qu'elle représente de continuer à verser les salaires prévus au décret, malgré son expiration.

"Le climat est laborieux mais non tendu", a déclaré hier un porte-parole du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) qui représente en négociations l'ensemble des travailleurs affiliés à la FTQ, à la CSN, et à la CSD.

Il n'y a pas de menace de grève dans l'air, même si le groupe des électriciens, de même que celui des ferrailleurs, ont donné des mandats de grève à leur exécutif, sans toutefois fixer de date précise pour l'exercice de ce droit. La FTQ refuse de lier ce climat de paix sociale au ralentissement partout prédit dans le domaine de la construction, particulièrement dans la région du Montréal post-olympique.

"A part la fin des chantiers olympiques, nous vivons une situation normale", de dire même les services d'information du Conseil provincial. Les vacances annuelles des travailleurs de la construction prennent fin le 31 juillet.

Le décret qui régit les conditions de travail dans le secteur de la construction est venu à échéance à la fin d'avril dernier. Mais le ministre du Travail, M. Gérald Harvey, pour mieux traverser la période olympique, décidait de le prolonger de trois mois tout en augmentant de $0.50, uniformément, le salaire horaire des travailleurs.

Le Conseil provincial des métiers de la construction a fait connaître ses demandes salariales au début de juin dernier, sans en préciser les détails pour les différents corps de métier. La partie syndicale les évalue généralement à quelque 30% d'augmentation, et les entrepreneurs parfois au double.

Une première ronde de négociations a eu lieu à Québec à partir du 22 juin, qui a amené le paraphe d'une cinquantaine des 250 articles du décret. Une deuxième phase, entreprise il y a deux semaines, a mené les parties à discuter en comité restreint, en présence d'un conciliateur gouvernemental.

Il semblait hier que la discussion soit près de son terme sur les clauses normatives à l'exception de quelques points majeurs: les juridictions conflictuelles entre corps de métiers, le régime syndical, le statut des artisans, et les conditions de travail dans les chantiers éloignés.

Les tables auxiliaires de négociation, qui traitent des questions spécifiques à certains métiers doivent se réunir aujourd'hui.

Toutes ces négociations se déroulent dans un hôtel de Québec, avec un maximum de discrétion. M. André Desjardins "l'ex-roi de la construction", y occupe une suite, et participe aux pourparlers à titre de consultant au service du Conseil provincial des métiers de la construction.

Enfin, pressé par les problèmes créés par la grève de l'Hydro-Québec, le Conseil des ministres, qui tenait hier sa réunion hebdomadaire, n'a pas encore terminé l'étude de la réglementation du placement syndical, dont l'Office de la construction du Québec vient de terminer le projet. L'arrêté ministériel devrait normalement être émis la semaine prochaine.

au sommaire

- Cournoyer intervient dans le conflit de l'Hydro-Québec
- Trois nouvelles stations FM pour la région de Montréal
- L'un des deux rapports sur le mercure restera secret — *page 3*
- Non à l'injonction, et après ? un éditorial de Claude Ryan
- La mutation nippone; La peau de chagrin italienne: les bloc-notes de Georges Vigny — *page 4*
- Viking-I prélève une poignée de terre sur la Planète rouge — *page 12*

Sommet Pepin-Bourassa pour régler la grève des techniciens

D'ici la fin de la semaine, le premier ministre devrait rencontrer en un nouveau "sommet" l'ex-président de la CSN, M. Marcel Pepin, désormais conseiller spécial auprès de la centrale syndicale, afin de tenter de dénouer le conflit qui oppose toujours quelque 1,000 techniciens en laboratoire et en radiologie au gouvernement et aux directions d'hôpitaux. "M. Bourassa examine son agenda", confirmait-on hier à Québec.

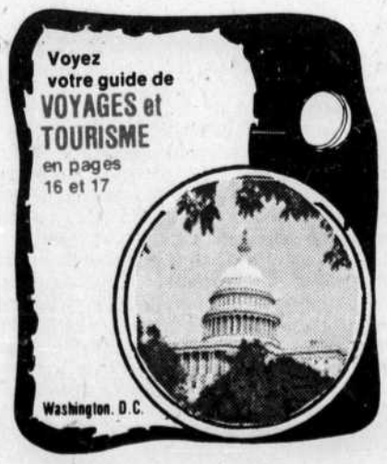
Le litige porte sur la seule question salariale, les techniciens réclamant la parité de salaire horaire avec les infirmières, alors que l'entente conclue en juin dernier avec le Front commun intersyndical, pour l'ensemble des employés du réseau des affaires sociales, institue désormais une différence de 4% entre ces deux catégories de salariés.

On se souviendra qu'une telle rencontre, alors que M. Pepin était encore président de la CSN le mois dernier, avait provoqué le dénouement sur le plan salarial des longues négociations du secteur des affaires sociales, impliquant quelque 80,000 travailleurs du cartel intersyndical CSN-FTQ-CEQ. C'est notamment au cours de ce sommet qu'on aurait convenu du salaire horaire minimum dans le secteur public et parapublic, qui a atteint $4.31 au premier juillet de cette année. Le nouveau président de la CSN, M. Norbert Rodrigue, est actuellement en vacances.

Les pourparlers avaient repris informellement cette semaine autour de la revendication des techniciens, entre les représentants syndicaux et le porte-parole du gouvernement dans ce dossier, M. André Loranger. Malgré l'entente de principe intervenue le 20 juin dernier pour l'ensemble des syndiqués de la CSN dans le secteur des affaires sociales, y compris les techniciens des hôpitaux, la centrale hésite désormais à apposer des signatures au bas de la convention, alors que quelque 1,000 membres des Alliances d'employés paramédicaux de Montréal, Québec et Sherbrooke résistent toujours.

Ces derniers sont en grève depuis le 18 juin, date à laquelle le Front commun avait déclenché la grève générale qui devait cependant prendre fin trois jours plus tard.

L'arrêt de travail des techniciens provoque une très lente reprise du fonctionnement des hôpitaux, notamment dans la région métropolitaine, malgré le retour des infirmières, ramenées au travail par une loi spéciale à la suite d'une grève d'une quarantaine de jours.



Le vol du siècle n'a pas eu lieu

Après une enquête de l'escouade des fraudes de la police de la Communauté urbaine de Montréal, on est désormais assuré que ce qui aurait pu être considéré comme le vol du siècle en valeurs négociables, soit $100 millions, n'a pas eu lieu.

On avait craint en effet que des obligations de l'Hydro-Québec, au montant indiqué et destinées à être détruites entre janvier 1975 et juin 1976, parce que non vendues, aient été subtilisées dans une compagnie de trust.

La police a été alertée quand on a constaté que des obligations de la série HH, valant $10,000 et provenant de ce lot, ont été encaissées par une femme, vendredi dernier, à la Banque d'Epargne. Cette femme a été détenue pour interrogatoire puis relâchée, après avoir fourni une explication valable sur la possession des documents en question.

La police a précisé que quelque 40 boîtes d'obligations de la série HH ont été brûlées à la demande de l'Hydro-Québec et que si certains bons ont pu échapper à la destruction en étant subtilisés, leur valeur ne devrait pas dépasser $30,000. Mais les enquêteurs sont presque assurés maintenant que le montant de $10,000 est probablement le seul qui aura pu être encaissé.

Les provinces présentent leurs griefs à M. Whelan

QUEBEC (d'après CP) — Les ministres provinciaux de l'Agriculture ont établi un consensus sur plusieurs sujets importants hier en vue d'une "confrontation" avec Ottawa aujourd'hui.

Le ministre fédéral, M. Eugene Whelan, rencontre en effet ses homologues des provinces aujourd'hui, et ces derniers lui feront part de plusieurs résolutions réclamant qu'il y ait plus de consultation entre les deux ordres de gouvernement avant que les décisions ne soient prises.

M. Donald Phillips, de la Colombie-Britannique, a le mieux résumé l'état d'esprit des provinces. "Nous voulons être consultés, dit-il dans une entrevue. Nous ne savons pas ce qui se passe parce qu'Ottawa ne nous tient pas au courant. L'agriculture touche l'ensemble de l'économie et nous voulons plus de collaboration."

De façon plus spécifique, les 10 ministres provinciaux demanderont à Ottawa de consacrer des sommes plus importantes à la protection des sols arables, à la recherche, et à la protection des agriculteurs canadiens contre les vicissitudes du marché international.

D'autre part, il semble que les provinces veulent passer au crible le programme fédéral de stabilisation des prix agricoles. Elles insistent surtout pour que l'on étudie la position concurrentielle des agriculteurs canadiens avant que ces derniers n'augmentent leur production.

De plus, les ministres provinciaux ont émis un communiqué dans lequel ils demandent à Ottawa d'assumer ses responsabilités au sujet du malaise qui touche les producteurs laitiers.

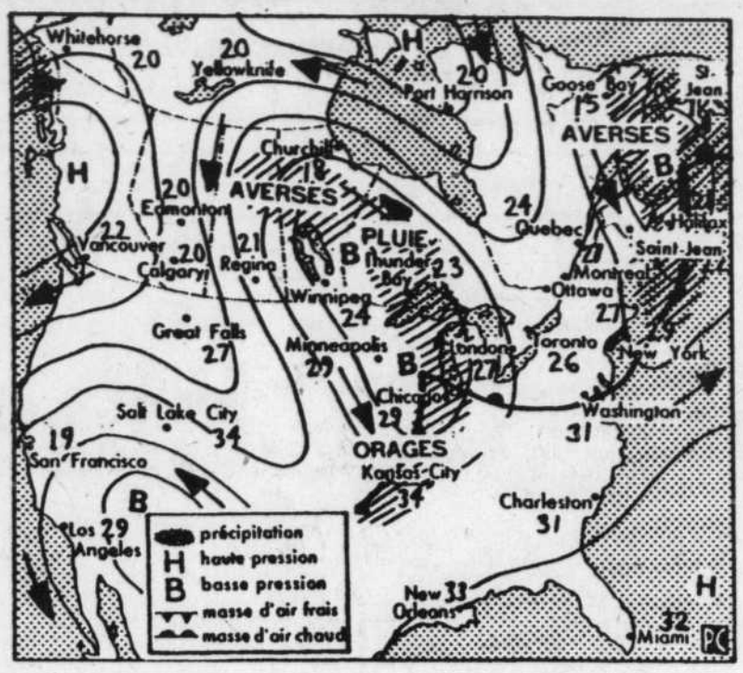
M. Whelan a toujours renvoyé la balle aux provinces, les accusant de mal administrer la politique laitière mise au point à Ottawa et de permettre aux agriculteurs de trop produire. En avril, le ministre fédéral a décrété une baisse immédiate de

Voir page 2: Les provinces

St. LEGER

Le scotch léger,
clair
et sec,
au goût
des Québécois.

la météo



Une dépression située près de Gaspé hier a apporté des nuages et de la pluie sur les régions du Bas-du-Fleuve alors que le reste de la province a joui d'un temps généralement ensoleillé associé à une crête de haute pression. La dépression qui s'est déplacée lentement vers l'est s'est affaiblie et la situation s'améliorera progressivement sur le Bas-St-Laurent bien que des nuages persisteront. Cependant l'ouest de la province s'ennuagera à l'approche d'un système nuageux venant de l'Ouest.

Nord de l'Abitibi, Chibougamau; ennuagement graduel avec un maximum de 22 à 24.

Aperçu pour vendredi: nuageux. Possibilité d'averses.

•

Sud de l'Abitibi, Pontiac-Témiscamingue: Nuageux avec averses et un maximum de 22 à 24.

Aperçu pour vendredi: nuageux. Possibilité d'averses.

•

Haute-Mauricie, Laurentides: Ennuagement graduel suivi d'averses en fin de journée. Maximum 22 à 24.

Aperçu pour vendredi: plutôt nuageux.

•

Outaouais, Montréal. Ennuagement suivi d'averses en fin de journée. Maximum 25 à 27.

Aperçu pour vendredi: plutôt nuageux.

•

Cantons de l'Est: Québec, Trois-Rivières, Ouest du lac St-Jean: Ennuagement en fin de journée. Maximum 22 à 24.

Aperçu pour vendredi: nuageux. Possibilité d'averses.

•

Est du Lac St-Jean, Baie-Comeau, Rimouski: Ensoleillé avec passages nuageux. Maximum près de 20.

Aperçu pour vendredi: nuageux. Possibilité d'averses.

•

Sept-Îles: Ensoleillé avec passages nuageux.Maximum près de 20.

Aperçu pour vendredi: plutôt nuageux.

•

Gaspésie: Fréquents passages nuageux. Maximum près de 18.

Aperçu pour vendredi: plutôt nuageux.

29 juillet

par la PC et l'AP

Il y a un an aujourd'hui, le 29 juillet 1975, le député de Saint-Henri à l'Assemblée nationale, M. Gérard Shanks, et celui de Berthier aux Communes, M. Antonio Yannakis, étaient accusés de malversation et d'abus de confiance dans une affaire de corruption municipale.

1968 — Par l'encyclique Humanae Vitae, le pape Paul VI condamne le contrôle artificiel des naissances.

1940 — Début des bombardements allemands en Grande-Bretagne.

1934 — Kurt Schuschnigg devient chancelier d'Autriche, succédant à Dolfuss assassiné.

1890 — Mort du peintre Vincent Van Gogh.

suites de la première page

LES PROVINCES

18% dans les quotas de production, suscitant ainsi de vives protestations de la part des producteurs et des provinces.

Les ministres provinciaux demanderont à M. Whelan de les aviser dès le 1er septembre des perspectives agricoles pour l'an prochain, de telle sorte que les producteurs aient le temps de prendre les mesures requises.

LES JEUX

briand, occupait la huitième place à l'issue de la deuxième journée de compétition chez les dames.

Parmi les Canadiens qui se sont signalés en athlétisme figurent Julie White, de Brampton, Ont., Grant McLaren, de London, Jane Haist, de Toronto, et Lucette Noreau, de Pointe-des-Cascades.

White a réalisé un saut en hauteur de 1.87 mètres (6 pieds un pouce 5-8), éclipsant de trois centimètres sa meilleure performance antérieure. Elle a été éliminée après avoir raté ses trois essais à 1.89.

McLaren s'est qualifié pour la finale du 5,000 mètres. Il s'était classé sixième mais le premier et le quatrième ont été disqualifiés pour avoir commis de l'obstruction à son endroit.

Eaist et Moreau, enfin, se sont qualifiées pour la finale au lancer du disque, bien que Eaist ait réalisé un jet de 57.98 mètres, inférieur à son record canadien de 61.70 m.

Les Soviétiques, à qui il semble désormais impossible de surpasser leur exploit de 1972, quand ils avaient mérité 50 médailles d'or, même s'ils termineront vraisemblablement en tête au tableau des médailles, ont pris les trois premières places au lancer du marteau.

Youri Sedykh, 21 ans, a effectué un lancer de 77.62 mètres, ce qui constitue un nouveau record olympique. Alexei Pairidnov a terminé deuxième, à 76.08, et le champion sortant, Anatoly Bonarchuk, troisième à 75.48. Le record du monde est de 79.80 et appartient depuis l'an dernier à l'Allemand de l'Ouest Walter Schmidt.

Guy Drut, par ailleurs, a répondu à l'attente de 40 millions de Français en gagnant le 110 mètres haies. Il s'agissait d'une première médaille d'or pour la France aux Jeux de Montréal.

Drut, qui s'était classé deuxième en 1972, derrière l'Américain Rod Millburn, a obtenu un chrono de 13.30. Le Cubain Alejandro a pris la deuxième place, et l'Américain Willie Davenport la troisième.

C'est la troisième fois seulement dans l'ère moderne des Jeux que les Américains concèdent la médaille d'or de l'épreuve. Earl Thompson, de Winnipeg, l'avait gagnée en 1920, tandis qu'elle est allée à l'Afrique du Sud en 1928.

La France a, par ailleurs, remporté une médaille d'argent au fleuret féminin par équipe.

Marjorie Bailey et Patty Loverock, toutes deux de Vancouver, ont été éliminées en demi-finales du 200 mètres. Bailey a couvert la distance en 23.06, et Loverock en 23.09. Cette dernière détient le record canadien de 22.06.

Au handball féminin, une nouvelle discipline olympique, l'Union soviétique a défait l'Allemagne de l'Est en finale. La médaillé de bronze est allée à la Hongrie. Le Canada, qui n'a remporté aucune victoire, a terminé sixième et dernier. Il menait 11-7 contre le Japon dans son match de consolation, avant de s'incliner par 15-14.

Au saut de longueur, le champion en titre, l'Américain Randy Williams, s'est qualifié pour la finale avec un bond de 7.97 mètres (24 pieds un pouce 3-4). Richard Rock, de Toronto, Jim Buchanan, d'Ottawa, et Jim McAndrew, de Toronto, ont été éliminés.

Thelan Wright, de Vancouver, et Penny Werthner, de Winchester, Ont., ont aussi été éliminés au 1,500 mètres haies.

"Je sais que je peux obtenir de meilleurs résultats", a dit Wright, "mais aujourd'hui ça n'allait pas". Wright a réalisé un temps de 4:15.23. Le record canadien établi par Glenda Reiser, d'Ottawa, est de 4:05.70.

Sue Bredley, de Toronto, qui avait été sélectionnée à la toute dernière minute pour faire partie de l'équipe canadienne, a été éliminée en qualifications pour le 100 mètres haies, épreuve dans laquelle l'athlète israélienne Hether Roth, la seule survivante du massacre de Munich, a éclipsé le record de son pays avec un temps de 13.06.

Les jeux sont faits. L'Union soviétique, à trois jours de la fin des compétitions olympiques, est assurée de conserver son titre de puissance sportive mondiale numéro un.

Elle aura sans doute, même samedi soir, atteint son objectif qui est de remporter plus de cent médailles, chiffre qu'elle n'avait pu atteindre à une unité près à Munich. Par contre, son total de 50 médailles d'or accumulées en 1972 sera difficile à dépasser.

L'Allemagne de l'Est, si elle a privé les Américains d'un grand nombre de médailles d'or en natation féminine, a également joué les trouble-tête pour les Soviétiques, notamment en athlétisme féminin et les a aussi empêchés d'accéder à la plus haute marche du podium dans bien des cas en aviron.

Sur le plan d'ensemble, la première place étant acquise à l'URSS, la course pour la deuxième reste ouverte entre deux nations, l'Allemagne de l'Est et les États-Unis. La montée est-allemande parmi les super-puissances sportives a mis un terme à la tranquillité des Soviétiques et des Américains, qui entamaient les jeux avec l'absolue certitude de se classer au pire à la deuxième place.

SÉISME EN CHINE

sées, selon les témoignages de visiteurs australiens.

La femme de l'ancien premier ministre australien, M. Gough Whitlam, actuellement chef de l'opposition travailliste, a été blessée à la jambe par un éclat de verre au moment où l'hôtel dans lequel elle se trouvait avec son mari a été pratiquement ouvert en deux.

M. et Mme Whitlam ont quitté Pékin par avion hier.

Le fait que le système chinois de prévision des tremblements de terre n'ait pas fonctionné cette fois-ci laisse également prévoir un nombre important de victimes. Il avait en effet fonctionné avec succès à deux reprises lors de deux séismes importants survenus le 4 février 1976, dans le Lianoning (ex-Mandchourie), et le 29 mai dernier dans l'ouest du Yunhan, et avait permis aux populations de se mettre à l'abri.

En ces deux occasions, la population avait été averti avant la catastrophe, notamment lors du séisme du Liaoning où tout le monde avait été invité à quitter résidences et lieux de travail près de cinq heures avant la secousse.

Mais cette fois-ci, aucune prédiction n'a été faite et le séisme a eu lieu en pleine nuit. Les spécialistes chinois du bureau sismologique d'Etat, qui ont mis en place un réseau très dense d'observatoires professionnels et de mini-stations amateurs partout en Chine, et notamment dans la province du Hopei entourant Pékin, ont été totalement pris au dépourvu.

Un avertissement a toutefois été donné à la fois aux étrangers et à toute la population contre les dangers des secousses secondaires: hier soir en principe, aucun étranger ne dormait au-dessus du cinquième étage dans les immeubles modernes, et des millions de Chinois passent la nuit sous des pluies diluviennes.

Ils sont installés sur les trottoirs loin des maisons, des bâtiments, sur les places, sous des abris de fortune, toiles de plastique, bâches, tentes, sous leur propre parapluie parfois, attendant des autorités chinoises l'autorisation de regagner leurs foyers, l'alerte passée.

L'avertissement n'a pas été inutile car l'une des secousses secondaires (au nombre d'une dizaine) enregistrées depuis le premier choc au cours de la journée, a été fortement ressentie dans la soirée à Pékin. Elle a duré plusieurs secondes.

MON CARNET

cations sur les records mondiaux et olympiques qui risquent à chaque instant de s'effondrer à tous les azimuths du stade et peut-être même simultanément.

Je dis un instant. C'est assez, ça suffit. La maison IBM ne tiendrait pas le coup; les ordinateurs raconteraient des folies c'est certain.

Le seul moyen de se payer le stade sans risquer la dépression c'est de se balancer éperdument de toutes les épreuves sauf une que l'on regarde celle-là au mépris des autres. Que Yuriy Sedyh pulvérise le record olympique en lançant le marteau à 77.52 mètres comme il l'a fait hier pour mériter la médaille d'or, on ne veut même pas le savoir, ça nous laisse froid. On te regardera à la télévision Yuriy même si le prix du billet t'incluait.

Il faut choisir sa discipline; se tourner résolument de ce côté-là et oublier le reste en évitant de se laisser distraire par les exploits des autres. On peut aussi jeter un regard global sur tout cela en s'intéressant par moment sur ce qui nous frappe.

Comme par exemple la performance de Dieudonné Lamothe, un coureur haïtien, qui a franchi la ligne d'arrivée des 5,000 mètres un peu plus de cinq minutes après les autres.

Les autres, ils étaient au vestiaire depuis longtemps et peut-être même au Village olympique en train d'écrire une carte postale à leurs petites amies et Dieudonné continuait sa balade autour du stade fièrement, courageusement. Quand il a franchi la ligne d'arrivée exactement 18 minutes 15 secondes et sept centièmes après avoir pris le départ la foule l'a acclamé.

Félicitations Dieudonné. Pendant que tu t'envoyais 5,000 mètres à la course les gens fumaient, buvaient de la bière, mangeaient des chips et restaient assis.

Et les sauteuses qui s'exercent, sautent, font de la gymnastique, se réchauffent, avant d'affronter la barre. Des filles qui ne négligent rien pour vaincre les centimètres et qui enlèvent et remettent leurs survêtements à chaque essai. Une performance de l'habillage et du déshabillage que seules leurs consoeurs d'une toute autre discipline peuvent réussir.

Et puis c'est cette foule agitant des drapeaux et sur laquelle le soleil tourne nonchalamment comme un gros phare; la pelouse toute verte, les athlètes qui se surpassent dans cette enceinte sacrée où brûle la flamme, le ciel bleu et les abords du stade avec la promenade, la terrasse et les petits bistrots. C'est devenu l'agora, la place publique où les Montréalais et les touristes sans billets se retrouvent ne serait-ce que pour entendre l'écho des rumeurs de la foule en prenant une boisson glacée et en regardant curieusement les gens sur leurs perrons rue Boyce (devenue Pierre-de-Coubertin) qui eux paraissent songeurs devant cette immense place qu'ils ont vu construire à leur porte et dont ils respirent encore les poussières.

Le stade, c'est donc ça. Le lieu olympique par excellence; la concentration de l'exploit dans un tourbillon d'événements de chiffres, de records et de noms.

C'est là que résonne le plus fort aussi l'hymne national des médaillés d'or comme ce fut le cas, hier, lorsque trois Soviétiques sont montés sur le podium pour recueillir l'or, l'argent et le bronze de leurs exploits au marteau. Là il n'y avait pas d'intrus sur les mâts. C'étaient trois drapeaux de l'URSS qui montaient au soleil tandis que la foule et les athlètes se tenant debout, interrompaient pour un rare moment la folle ronde des courses et des sauts.

Un gros spectacle en soi, un peu froid, figé et qui nous transporte ailleurs. On ne se croit plus à Montréal dans le stade. C'est comme si on avait invité tout le monde à s'y asseoir avant de l'essayer nous-mêmes. On s'y retrouvera bien après les Jeux.



Trempés jusqu'aux os, des milliers d'habitants de Pékin attendent à l'extérieur que prennent fin les secousses sismiques qui ont ébranlé leur ville, le pire tremblement de terre en Chine depuis 12 ans. (Téléphoto CP)

MERCURE

Suite de la page 3

ple, LE DEVOIR a tenté en vain d'obtenir des informations sur la contamination des poissons dans les principaux bassins hydrauliques du Québec.

Tous les fonctionnaires interrogés à ce sujet avaient alors répondu que les informations n'étaient pas disponibles ou encore qu'elles étaient confidentielles. Finalement, un employé du laboratoire Capitaine Bernier d'Environnement-Canada sur la Rive Sud, près du pont Jacques-Cartier, avait accepté de fournir les informations... à la condition que le ministre fédéral de l'Environnement donne son accord.

LE DEVOIR avait alors communiqué avec le bureau de Mme Jeanne Sauvé, alors ministre canadien de l'Environnement. Un adjoint de cette dernière devait par la suite rappeler pour dire, de la part du ministre, qu'il "n'est pas dans l'intérêt public de publier ces données qui risqueraient d'alarmer inutilement la population."

Une cimenterie en grève se se dit en proie au vandalisme

La Cimenterie Demix Limitée, de Laval, où sévit depuis le 5 juin une grève de ses quelque 150 employés de carrière, vient d'émettre un communiqué dans lequel elle relève les différents actes de vandalisme dont elle se dit victime, entre cette date et le 15 juillet.

Il y a quelques jours, les bureaux de la division Agrégats, situés au 730, rue de Brest, à Laval, ont été incendiés et complètement détruits et, bien que l'enquête policière soit toujours en cours, la firme Demix dit avoir de bonnes raisons de croire que cet incendie est d'origine criminelle et relié au conflit en cours.

Par ailleurs, l'entreprise rappelle que, durant la fin de semaine des 5 et 6 juin, la plupart de ses chantiers de construction non régis par la convention collective ont été visités et les équipements saccagés. Par la suite, ces chantiers auraient été visités à tous les deux ou trois jours, portant ainsi les dommages à environ $100,000.

Le 11 juin, un des transformateurs électriques de l'usine de Longueuil a été détruit par des balles de carabine, tandis que le chemin de la Butte aux Renards, à Varennes, qui donne accès à une autre usine de l'entreprise, a été ensemencé de clous. Résultat: 80 crevaisons.

Demis soutient en outre que le 15 juin, les grévistes ont interdit l'accès aux bureaux à tous les employés, à l'exception de quatre cadres, dans plusieurs cas avec menaces. Le 17 juin, comme une injonction avait été obtenue pour permettre aux employés de bureau et aux non syndiqués de reprendre le travail, plusieurs vitres de l'immeuble ont été fracassées avec des pierres.

Le 22 juin, toutefois, après avoir obtenu la protection de la police de Laval, le travail a pu reprendre dans les bureaux. Mais le 27 juin, les résidences d'un directeur et d'un employé-cadre ont été maculés de peinture, tandis que le 29 juin, sept camions de Demix, attachés à une division non touchée par la grève, ont été saccagés sur un chantier, causant une perte de $50,000.

Les 8 et 9 juillet, la compagnie rapporte que ce qui restait de vitres à ses bureaux a été brisé, tandis que des bombes puantes ont été lancées à l'intérieur pour incommoder les employés. Le lendemain, l'automobile d'un directeur était aspergée de peinture et saccagée.

Demis note que, depuis le début de la grève, plusieurs cadres et employés de bureau ont été menacés et dans deux cas, leurs voitures personnelles, endommagées.

Se disant écoeurée par tous ces actes de violence, la direction de la firme soutient qu'elle ne changera cependant rien à sa position.

Les négociations sont actuellement au point mort, le syndicat, selon la compagnie, ayant refusé une proposition de discuter les articles non encore abordés quitte à revenir sur les points actuellement en litige, la représentation syndicale, les griefs et les mesures disciplinaires.

Les 150 employés des usines de béton, d'asphalte et des ateliers d'entretien, sont membres du Syndicat national des employés de Demis, affilié au Syndicat de la construction de Montréal, lui-même affilié à la Fédération nationale des syndicats du bâtiment et du bois, autrement dit la CSN-Construction.

À l'origine de la tragédie: une panne

Les parents des cinq enfants morts mercredi matin dans l'incendie de leur demeure à Deux-Montagnes, en banlieue de Montréal, ont été soignés à l'hôpital de Saint-Eustache pour des brûlures au deuxième degré.

Les cinq enfants de la famille Main tués dans l'incendie qui a détruit le bungalow en bois sont Elizabeth, 14 ans, John, 13 ans, Bruce, 8 ans, Ruth, 6 ans, et Patricia, 4 ans.

Selon le sergent Germain Goulet, de la police de Deux-Montagnes, il semble que le feu ait été allumé par des bougies auxquelles la famille avait eu recours pour remédier à une panne d'électricité survenue mardi soir.

Le pompier volontaire André Dolbec a déclaré que le signal d'alarme du poste de pompiers n'avait pas fonctionné à cause de la panne, le service n'ayant pas été rétabli par suite de la grève des ouvriers de l'Hydro-Québec.

"Juste après le commencement de la panne, dit-il, je disais à mes collègues qu'il pourrait y avoir de petits incendies causés par des bougies."

Un procureur poursuit M. Marchand en justice

OTTAWA (PC) — Un procureur adjoint de la Couronne, à Ottawa, Me Andreja Bersine, a déposé une demande de poursuite pour diffamation et libelle contre l'ancien ministre de l'Environnement, M. Jean Marchand. Le document, inscrit à la Cour suprême de l'Ontario, réclame des dommages non spécifiés.

On y relève que Me Bersine se plaint d'avoir été diffamé par des paroles de M. Marchand à des reporters, le 21 juin, et traité avec libelle dans un article publié le 22 juin. Selon un journal de Toronto, M. Marchand aurait déclaré qu'il avait été trompé par Me Bersine lors d'un procès l'an dernier, après avoir quitté la scène d'un accident, à Ottawa.

Après la lecture de diverses allégations imputées à M. Marchand, Me Bersine avait réclamé des excuses publiques. Mais M. Marchand s'y s'est refusé et la poursuite a été engagée. M. Marchand doit informer la cour d'ici dix jours s'il compte présenter une défense en cette affaire.

Les camionneurs demandent justice

"Si les camioneurs du vrac ne peuvent obtenir justice devant la Commission des transports du Québec, ils n'auront d'autre choix que de prendre des moyens plus radicaux pour faire entendre leurs revendications."

C'est ce qu'a soutenu hier le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, après que la Commission des Transports eut décidé de reporter d'un mois l'audition des requêtes sur la fixation des taux pour le camionnage en vrac dans la région métropolitaine. Le président de la FTQ est d'avis que le camionnage en vrac constitue une véritable jungle et que la lenteur de la commission à intervenir est tout à fait inacceptable.

Plus tôt, une centaine de camionneurs artisans, membres des Artisans du vrac québécois (FTQ), avaient défilé dans les rues de Montréal avec leurs camions avant de se rendre à la Commission des transports du Québec pour présenter leurs points de vue. Toutefois les procureurs de l'Association nationale des camionneurs artisans de la ville de Montréal et ceux de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux ont demandé aux commissaires de reporter l'audition à une date ultérieure, arguant qu'ils n'étaient pas prêts à procéder immédiatement. Les représentants des Artisans du vrac québécois ont de leur côté fait valoir l'urgence de fixer des taux décents pour le camionnage en vrac et souligné qu'ils étaient prêts à procéder immédiatement avec quelque 75 témoins à faire entendre.

La commission a toutefois décidé d'ajourner au 27 août prochain ses travaux.

les atomisés de l'An 0



LE DEVOIR

Page 3 Montréal, jeudi 29 juillet 1976

Cournoyer intervient dans le conflit de l'Hydro

QUÉBEC (d'après PC) — Avec l'autorisation du Conseil des ministres, M. Jean Cournoyer, ministre des richesses naturelles, tentera de rapprocher les parties de l'Hydro-Québec.

Débordant d'optimisme, l'ancien ministre du Travail a exprimé l'espoir de mettre fin au conflit qui perturbe la distribution d'électricité au Québec depuis mars. Cette initiative de M. Cournoyer fait suite à l'échec de la médiation spéciale de M. Yvan Blain et à la décision de la Cour supérieure qui a débouté l'Hydro-Québec de sa demande d'injonction permanente tendant à obliger les Syndicats à cesser leurs grèves rotatives et les autres manifestations de barcèlement, comme le refus systématique de faire des heures supplémentaires pour réparer les pannes.

Le ministre, qui se fera conciliateur à son tour, doit rencontrer aujourd'hui M. Blain, dont le rapport de sa médiation a été rejeté par la partie syndicale, ainsi que les représentants des 9,600 employés de l'Hydro, membres de trois syndicats.

M. Cournoyer entend prendre connaissance des positions de chacune des parties avant de tenter le rapprochement et il se donne quatre jours pour tenter d'améliorer la situation.

Qu'arrivera-t-il si, lundi prochain, l'impasse totale persiste et qu'aucun espoir d'entente prochaine n'apparaisse? A cette question, M. Cournoyer répond qu'il a l'habitude de procéder étape par étape.

Il a laissé entendre, hier, qu'il pourrait bien suggérer un arbitre, en dernier ressort, qui trancherait le litige.

Le Cabinet rejette totalement une intervention de l'Assemblée nationale pour rétablir le service normal chez les employés de l'Hydro, d'autant plus qu'une loi spéciale de ce genre a été adoptée en fin de semaine dernière pour mettre un terme à la grève des infirmiers et infirmières.

C'est d'abord en qualité de ministre responsable de l'Hydro, "cette grande famille qui est la mienne", que M. Cournoyer a demandé et obtenu d'entrer dans le dossier.

Et puis, comme ancien ministre du Travail et négociateur, M. Cournoyer croit être en mesure de remettre de l'ordre "au sein de la grande famille".

Quant à la requête du leader parlementaire du Parti québécois, M. Robert Burns, de convoquer la commission parlementaire pour étudier la situation, M. Cournoyer répond qu'elle ne serait d'aucune utilité pour l'instant.

Il a rappelé que la dernière fois qu'elle s'est réunie dans un contexte identique, les témoins et représentants des deux parties n'avaient guère contribué au progrès des négociations, étant donné le caractère hautement technique des exposés, lesquels se situaient souvent loin des discussions en cours à la table des négociations.

Mais le ministre ne rejette pas pour autant, si le besoin s'en faisait sentir, la réunion de cette commission parlementaire.

Sans diminuer la portée de l'intervention de M. Blain, M. Cournoyer est d'avis que son entrée dans les discussions pourrait améliorer sensiblement la situation en raison des pouvoirs qu'il détient, comme celui de proposer un amendement à la loi de la Régie des rentes pour satisfaire à l'une des demandes syndicales.

Une première défection aux Jeux: un jeune rameur roumain

Un rameur de l'équipe olympique roumaine, Walter Lambertus, s'est réfugié chez des parents à Niagara Falls et a demandé l'autorisation de s'établir au Canada.

Il a fait sa demande hier au ministère de l'Immigration après avoir quitté le Village olympique mardi soir.

Lambertus est âgé de 20 ans. Il s'est classé quatrième dans les épreuves demi-finales de rang simple dimanche.

Il a déclaré qu'il avait pris la semaine dernière la décision de déserter son équipe. "J'ai choisi la liberté", a expliqué le compatriote de Nadia Comaneci.

Il s'est adressé à une hôtesse des Jeux mardi, lui annonçant son désir de déserter. Il a ensuite été dirigé à Toronto par des officiers de la Gendarmerie fédérale et, de là, il a gagné Niagara, où il réside chez un grand-oncle et une grande-tante, M. et Mme Frank Stein.

Selon le ministère, Lambertus ne réclame pas le statut de réfugié mais simplement la permission de rester au Canada. Au cours des dernières années, le gouvernement a tenté de décourager la pratique en vertu de laquelle des visiteurs réclament, une fois sur place, le statut d'immigré résidant. La plupart ont été invités à retourner dans leur pays et à faire une demande officielle. "Mais il y a toujours des exceptions", fait observer un porte-parole de l'Immigration.

Lambertus, qui fait de l'aviron depuis 1967, était étudiant en éducation physique dans son pays. Il veut poursuivre ses études au Canada.

L'on s'attend à ce que d'autres athlètes imitent le geste de Lambertus, le premier à survenir à l'occasion des Jeux de Montréal. Il en est toujours ainsi aux Jeux olympiques, et des mesures ont été prévues par les autorités canadiennes pour faire droit aux demandes d'asile des athlètes.



Walter Lambertus

Le chef de presse du COJO exprime la déception que lui cause Mme Berlioux

par Marie Laurier

M. Louis Chantigny, chef de presse du COJO, s'est dit partagé entre deux sentiments, l'étonnement et la déception, à la suite des propos tenus à la radio française et montréalaise par la directrice générale du CIO, Mme Monique Berlioux. Celle-ci, a en effet affirmé que les Jeux de Montréal "n'ont pas d'âme". "L'ambiance olympique y est totalement absente, a-t-elle ajouté, comme d'ailleurs les drapeaux olympiques dans la ville. J'ai préféré le cachet de Munich ou de Mexico".

Mme Berlioux a aussi déploré que "l'organisation ne soit pas à la hauteur des installations et que les athlètes soient pris dans "un carcan trop serré" imputable à la trop grande sécurité qui les entoure.

M. Chantigny a exprimé sa surprise devant les propos d'un membre "aussi influent du CIO avec lequel nous avons collaboré pendant plusieurs années". Il s'est dit également "déçu" de ses commentaires ulcérés à l'endroit du comité organisateur et a rappelé que les peuples montréalais, québécois et canadiens se sont efforcés à travers de nombreuses difficultés d'organiser les meilleurs jeux possibles dans la mesure de leurs moyens. "Nous avons tenté, peut-être en vain, de donner une dimension humaine aux Jeux de la XXI Olympiade et nous croyons ensemble que la population canadienne, les téléspectateurs, les auditeurs et les lecteurs de journaux l'ont compris par leur enthousiasme délirant. Nous nous sommes efforcés d'ouvrir nos bras et notre coeur à toute la grande famille olympique, a poursuivi l'attaché de presse, et nous serons profondément déçus si nous n'y sommes pas parvenus. Ce ne sera pas faute d'efforts de notre part".

"Quoi qu'il en soit, a conclu M. Chantigny, nous n'accepterons jamais d'établir des comparaisons avec les Jeux olympiques antérieurs qui, nous en sommes convaincus, comme nous, se sont efforcés, toujours dans la mesure de leurs moyens et selon le reflet de leur culture, d'organiser les plus beaux Jeux olympiques possible." Il a ensuite souhaité que tous les peuples de la terre nous quittent en emportant le souvenir d'un peuple qui leur a tendu la main de l'amitié et entrouvert les bras de la fraternité.

Les propos de Madame Berlioux font maintenant leur tour de presse mondiale. A un journaliste de l'agence France Presse, elle a répété sensiblement la même chose dans un article intitulé "Le torchon brûle entre Mme Berlioux et le Cojo." Elle est allée un peu plus loin même en contredisant Lord Killanin qui parlait la semaine dernière d'une décentralisation des jeux dans l'avenir.

"Je pense que, en ce qui concerne les compétitions olympiques, l'unité de lieu est une chose importante, a expliqué Mme Berlioux. Il vaut mieux, à mon sens, confier l'organisation des Jeux à une ville quitte, ensuite, la ville candidate ayant été prévenue des problèmes que pose l'organisation des jeux, à accepter pour le CIO certaines dérogations aux règles, le cas échéant, et je dis bien le cas échéant. Je crois qu'il faudrait, a-t-elle poursuivi, plutôt que d'organiser une qualification lors des jeux régionaux, arriver à n'avoir qu'un seul athlète sélectionné pour chaque pays. Et puis, puisque les Jeux sont faits pour les individus, pourquoi ne pas supprimer les sports d'équipes et les relais? Il vaudrait mieux choisir, plutôt que des équipes nationales, des équipes de clubs."

Mme Berlioux qui a fait elle-même partie de l'équipe de France de natation aux Jeux olympiques de Londres en 1948, a cependant eu de bonnes paroles à l'endroit des compétitions de cette discipline à Montréal. "C'était fantastique, merveilleux, a-t-elle confié au journaliste de son pays. J'ai constaté que ceux ou celles qui ont gagné avaient un très bon style. Les jeunes gens et les jeunes filles ont une souplesse et une légèreté que l'on perd avec l'âge." La directrice générale du CIO croit qu'à Moscou les nageurs courront encore plus rapidement; mais ils devront songer à "améliorer leurs départs".

Le cas de Mme Berlioux

Les Montréalais ne peuvent certes pas contester ou reprocher à Madame Monique Berlioux de préférer Mexico et Munich à leur ville. C'est le droit le plus strict de la directrice générale du CIO d'avoir ses engoûments personnels pour les mariachis et les sauteries bavaroises. Encore que ces dernières aient été plutôt assombries par le carnage des athlètes israéliens au Village olympique de 1972...

Mais quand cette même dame qui détient un poste-clé au Comité international olympique et que l'on pressent déjà comme le successeur de Lord Killanin dit au monde entier que les "Jeux de Montréal n'ont pas d'âme" et que "l'ambiance olympique est absente de la ville", on peut certes présumer et même affirmer qu'elle les vit dans sa chambre d'hôtel du 16e étage, au Reine Elizabeth, qu'elle ne lit pas les journaux ni n'écoute la radio, non plus qu'elle ne regarde la télévision.

Car la fête "olympique" et non "olympienne" comme le souhaiterait sans doute Madame Berlioux, est omniprésente dans la métropole. Au point que les Montréalais qui ont boudé les Jeux et déclaré avec un petit ton snobinard que le sport est un mode mineur d'expression de la vie humaine, y participent avec enthousiasme. Ces citoyens ont au moins eu la politesse jusqu'à ce jour de faire la trêve des critiques pointues et d'oublier pendant une quinzaine le montant de l'addition en se disant qu'après tout "puisque les Jeux sont là, autant en profiter".

Les propos de Madame Berlioux ont provoqué un profond sentiment de découragement chez les journalistes qui fréquentent quotidiennement le Centre de presse de la Place Desjardins. Eux qui sont pourtant gavés d'olympisme mais qui se considèrent encore les témoins privilégiés des fêtes.

Cette dame fort distinguée par ailleurs semble vivre au 19e siècle à l'époque de la Comédie humaine de Balzac et apparaît quelque peu anachronique dans le décor moderne du continent nord-américain. Et M. Louis Chantigny ajoutait hier: "Lorsque les Jeux de la XXIe olympiade se termineront, que les bougies seront soufflées et la flamme éteinte, nous aurons la conviction d'avoir fait tout notre possible pour bien accueillir le monde entier." Monique Berlioux comprise!

L'une des deux études sur le mercure restera secrète

par Gilles Provost

Il est probable qu'on ne rendra jamais publique une des deux études majeures qui ont convaincu le gouvernement du Québec de l'urgence d'intervenir pour résoudre le problème de santé publique causé par les intoxications au mercure, a déclaré au DEVOIR, le ministre québécois de l'Environnement, M. Victor Goldbloom.

Au cours de l'année dernière, en effet, les services de protection de l'Environnement avaient décidé de rédiger leur propre rapport plutôt que de s'intégrer aux travaux du comité d'étude et d'intervention sur le mercure créé par le ministère des Affaires sociales.

Mardi, en annonçant les décisions du gouvernement et en assistant à la publication du rapport rédigé sous la juridiction des Affaires sociales, M. Goldbloom n'a pas manqué de souligner à plusieurs reprises l'existence de l'autre rapport rédigé par ses propres services.

D'ailleurs, le mémoire conjoint présenté au Cabinet par MM. Forget, Saint-Pierre et Goldbloom, recommandait officiellement "la diffusion, en temps opportun, des rapports des deux comités qui ont étudié la contamination de l'environnement et l'intoxication de l'homme par le mercure".

Pourtant, invité à préciser la date de publication de cet autre rapport, M. Goldbloom a expliqué qu'il n'est pas du tout certain qu'il sera effectivement rendu public.

"Nous étudions la question, a-t-il dit, et il ne sera publié que s'il contient des données vraiment pertinentes et inconnues jusqu'à maintenant".

A moins que ce rapport ne soit de qualité très médiocre au point qu'il soit inopportun de le publier, on peut penser que le gouvernement dissimule des données qui concernent au plus haut point la santé de la population et l'état du milieu québécois.

Le Comité d'étude et d'intervention sur le mercure signale d'ailleurs lui-même dans son rapport les énormes difficultés qu'il a rencontrées pour obtenir les informations nécessaires à son travail et il insiste fortement sur "le principe de la non-confidentialité des données recueillies individuellement par les différents ministères ou organismes impliqués."

"Ces données concernent le public et appartiennent au public", affirme le comité.

On a un exemple de cette atmosphère de secret dans d'autres sections du rapport et, notamment, dans celle où l'on cite les taux de mercure mesurés dans diverses espèces de poissons capturés dans les principaux cours d'eau du nord-ouest du Québec.

Incapable d'obtenir copie des documents en cause par les autorités concernées, le comité a dû se rabattre sur un article du journaliste Jean Pagé publié dans le Montréal-Matin! Officiellement, il y a bien un comité interministériel chargé de la compilation de toutes ces données, mais, curieusement, ce comité a été "incapable" de fournir une synthèse assez rapidement pour qu'elle puisse être rendue publique mardi dernier.

Le voile le secret qui entoure le problème de la contamination par le mercure n'est pas particulier au gouvernement québécois; bien au contraire, on retrouve exactement la même attitude du côté d'Environnement-Canada.

Au mois d'octobre dernier, par exem-

Voir page 2: Mercure

Décisions du CRTC

Trois stations FM nouvelles pour la région de Montréal

Près de quatre mois après la tres longue audience qu'il avait notamment consacrée, à Montréal, à sept requérants qui demandaient l'autorisation d'installer de nouvelles stations radio diffusant en modulation de fréquence dans la région de Montréal, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a annoncé hier qu'il avait fixé son choix sur trois postulants: la société CKAC, filiale de Télémédia, pour l'île même de Montréal; une société à être constituée, et jusqu'ici représentée par M. Stéphane Venne, pour les diverses localités de la rive sud, et une autre société qui se formera sous la direction de Mlle Colette Chabot, pour la région des Laurentides, et plus particulièrement celle de Sainte-Adèle.

Le CRTC déclare de façon générale, dans le communiqué qu'il a diffusé hier, qu'il a été "impressionné par la qualité des demandes présentées" et qu'il avait dû tenir compte, en exerçant son choix, de plusieurs facteurs "tels les ressources humaines et financières des requérants, leur intention de produire une programmation vraiment nouvelle et différente, leur désir de s'identifier et de répondre aux besoins du milieu, leur expérience en radiodiffusion et enfin leur enthousiasme face au défi à relever".

Pour ce qui est de "s'identifier et de répondre aux besoins" des Montréalais insulaires, donc, c'est la société CKAC, propriétaire et exploitante de la station MA du même nom, qui a fait preuve devant le CRTC des ressources, des intentions, de l'expérience et de l'enthousiasme les plus considérables. Le Conseil écarte par conséquent les demandes des trois autres requérants qui sollicitaient le même permis: le groupe formé par MM. Gilles Talbot et Claude Boulard, et les sociétés Radio CHAR et Stéréo-Laval.

La société CKAC, rappelle le GRTC, s'est engagée "à présenter au public montréalais une programmation différente grâce à l'utilisation des richesses du patrimoine" et à consacrer à l'exécution de ses promesses "des effectifs permanents et importants pour la recherche et l'animation, et des ressources financières considérables". Le Conseil estime que le requérant est en mesure de s'acquitter de ses engagements, grâce à l'expérience qu'il possède déjà dans le monde radiophonique et "à l'aide financière que sa station MA à Montréal peut apporter à cette nouvelle entreprise de radiodiffusion".

Le CRTC souligne instamment le fait que l'approbation donnée est assujettie "au respect rigoureux" des promesses de réalisation et des engagements financiers annoncés voici quatre mois.

Côté sud, d'autre part, le Conseil déclare qu'il approuve "l'établissement d'une nouvelle station MF à Longueuil, afin d'offrir des services radiophoniques additionnels à cette région" qui en plus de Longueuil même comprend, du moins selon les voeux des postulants, des localités comme Boucherville, Brossard, Saint-Lambert, Chambly, Saint-Jean et Saint-Hyacinthe.

Il est longuement rappelé à M. Venne et à ses collègues qu'ils se sont engagés à fournir a la rive sud "une information farouchement locale" à la mesure d'une région "considérée comme communauté", et à employer la qualité technique de la modulation de fréquence à "faire connaître et diffuser d'abord et surtout les oeuvres musicales des créateurs québécois". Le CRTC souligne une fois de plus que le permis, quand il sera émis, restera soumis "au respect de ces engagements".

Le Conseil ajoute, sans plus se justifier, que "par voie de conséquence" il renvoie la demande de l'autre requérant, M. Pierre Dulude, qui convoitait le même territoire.

Enfin le CRTC donne son approbation, côté nord, à la requête que lui avait présentée Mlle Colette Chabot, avec le soutien d'une associée célèbre, Mme Lise Payette. Mlle Chabot, qui avait indiqué l'intention de fournir aux Laurentides "une programmation spécialisée dont la philosophie de base repose sur les concepts de loisirs, de vacances et de détente" en tenant compte "du rythme, de la nature et des climats de la région", devra s'en souvenir sans cesse et s'acquitter rigoureusement de ses engagements.

Négociations suspendues entre CP et son personnel

TORONTO (D'Après CP) — Le médiateur fédéral Ken Hulse a suspendu les négociations hier entre, d'une part, la Presse canadienne et Broadcast News et, de l'autre, la Canadian Wire Service Guild, qui tentent de s'entendre sur un premier contrat de travail.

En suspendant sa médiation qui avait commencé lundi, M. Nulse a déclaré qu'il ne voyait pas comment il pourrait en arriver à une entente dans ce climat.

Pendant ce temps, le personnel syndiqué de la rédaction de la Presse canadienne et de Broadcast News a cessé le travail à Ottawa et à Victoria.

Mardi soir, la diffusion des dépêches de la coopérative nationale d'information avait été gênée temporairement, suite à un débrayage de deux heures et demie dans les bureaux de Montréal et Toronto. Mais le travail a repris normalement par la suite.

Ce sont des cadres et des employés non syndiqués qui maintiennent les services durant ces mini-grèves tournantes à travers le pays.

Les grévistes sont représentés par la Guilde des journalistes (Canadian Wire Service Guild), qui avait obtenu son accréditation le 17 septembre dernier.

Les négociations avaient été rompues au début du mois, à la suite de la publication d'un rapport fédéral de conciliation. Les syndiqués avaient rejeté ce rapport par vote, il y a deux semaines, tandis que la direction de l'agence d'information, bien que généralement d'accord avec son contenu, avait exprimé plusieurs réserves.

Chanson primée

C'est la chanson intitulée "Je t'aime", texte et musique de Jean Robitaille et Christian Saint-Roch, interprétée par Estelle Sainte-Croix, qui a remporté la palme du concours de la chanson des Jeux de Montréal. Dix chansons avaient été retenues par le jury sous la présidence de Stéphane Venne, lui-même auteur-compositeur. Les gagnants reçoivent une bourse de $20,000 et auront l'occasion de faire entendre leur oeuvre, le 1er août, immédiatement après la cérémonie de clôture des JO au stade olympique. Elle sera entendue par un milliard de téléspectateurs et commencera ainsi un tour du monde fulgurant!

HOTEL GRAND MOTOR



(du lundi au jeudi)
Dîner gastronomique
Apéritif:
Le Kir ou Cinzano
Le pâté en croûte, sauce Cumberland
Le consommé
La coquille Saint-Jacques
L'entrecôte de Boeuf Bercy
Les pommes rissolées, les pois français.
La salade
Le fromage
Le chariot de douceurs
Le café
Brandy français
12.00 par personne

Fruits de mer À VOLONTÉ
Assortiment de
• Queues de langoustes
• Crevettes à la Costa Brava
14.50 par personne
Salade mélangée et riz beurre fondu
(Spécial tous les jours)

Dimanche, journée familiale
Buffet chaud et froid
Incluant
ROSBIF CHAUD
et plats orientaux
à partir de 5:30 p.m.
7.75 par personne
ENFANTS moins de 10 ans 4.25

LE SAMEDI SOIR
Dîner de gourmet 8 services 11.50 par personne

Tous les soirs, sauf lundi. Musique d'orgue avec HENRIETTA CARRICK
Facilites pour banquets, mariage, réunions et réceptions. Stationnement gratuit
7700, CÔTE-DE-LIESSE, sortie Montée-de-Liesse Réservations: 731-7821

RENSEIGNEZ VOUS SUR NOTRE SPÉCIAL DE FIN DE SEMAINE AU GRAND MOTOR INN A STOWE VERMONT — Rens 731-7821

RENOMMÉ DEPUIS LE 20 NOVEMBRE 1975

L'ENDROIT IDÉAL POUR LES DÉJEUNERS D'AFFAIRES

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE

DALI Restaurant Français
1446, rue Crescent - 282-1332

éditorial

Non à l'injonction, et après ?

Le refus que le juge Maurice Lagacé, de la Cour supérieure, vient de signifier à l'Hydro-Québec, qui lui soumettait une requête en injonction sous l'empire de l'article 99 du Code du Travail, crée un précédent inattendu qui semble devoir entraîner des répercussions profondes sur l'avenir de notre législation du travail.

L'Hydro-Québec soutenait que la grève appréhendée de ses employés membres de trois sections différentes du Syndicat canadien de la Fonction publique "met et mettra en péril la santé et la sécurité publiques". A l'appui de sa thèse, elle avançait une série d'arguments, notamment les conséquences que pourrait entraîner pour le fonctionnement des salles d'opérations et du métro l'interruption forcée des services électriques. Mais le juge Lagacé a carrément rejeté ces prétentions de l'Hydro. En agissant ainsi, il vient d'exercer pour la première fois peut-être une prérogative que le Code du Travail reconnaît aux juges de la Cour supérieure. Mais il soulève en même temps de nouvelles interrogations sur l'utilité de l'article 99 du Code du Travail, du moins dans sa forme actuelle.

•

De toutes les requêtes en injonction dont la Cour supérieure a été saisie ces dernières années dans des conflits de travail mettant en cause des services publics importants, une seule, à notre connaissance, avait été rejetée à ce jour par le tribunal. Il s'agit de la requête qu'avaient inscrite à l'été de 1974 les autorités de la CTCUM à l'encontre du Syndicat du Transport de Montréal (CSN), qui faisait alors la grève. Mais la demande d'injonction ne s'appuyait pas dans ce cas sur l'article 99 du Code du Travail. Elle se fondait plutôt sur le fait que la grève du Syndicat du Transport était illégale et constituait un bris de contrat et priait en conséquence le tribunal d'ordonner le retour au travail des grévistes. Le juge en chef Deschênes, dans un jugement vivement contesté, ne l'entendit toutefois pas de cette manière. Alléguant qu'on avait confondu dans la requête l'ordre civil et l'ordre criminel, et soutenant de plus que le recours à l'injonction était devenu un moyen de plus en plus inefficace pour résoudre les conflits collectifs de travail, il rejeta purement et simplement la requête de la CTCUM. Sa décision fut portée en appel; elle y est encore! De toute façon, elle ne traitait en aucune manière de l'article 99 du Code du Travail.

Avec la décision rendue mardi par le juge Lagacé, c'est la première fois, à notre connaissance, qu'un juge de la Cour supérieure refuse d'accorder une injonction demandée sous l'empire de l'article 99. La loi laisse certes une large discrétion au magistrat. Saisi d'une demande d'injonction en vertu de l'article 99, celui-ci peut décerner toute injonction qu'il juge appropriée pour empêcher une grève ou y mettre fin, "s'il est d'avis que la grève met en péril la santé ou la sécurité publique". Jusqu'à maintenant, toutefois, l'octroi de l'injonction avait été quasiment automatique. C'est cette tradition que vient rompre la décision du juge Lagacé.

La décision rendue par le juge Lagacé est certes très discutable, et il ne serait pas étonnant qu'elle fût contestée devant un tribunal supérieur. Pour refuser l'injonction que demandait l'Hydro, le magistrat établit en effet une distinction savante entre "les inconvénients" découlant d'une grève réelle ou appréhendée et le "péril" pour la santé ou la sécurité publique qui peut seul, suivant le texte de la loi, justifier l'octroi d'une injonction. Mais lorsqu'un arrêt des services électriques menace de priver d'eau chaude des milliers de personnes âgées et d'enfants qui en ont absolument besoin ou encore de paralyser le fonctionnement du métro ou des salles d'opération dans les hôpitaux, peut-il être encore question de simples inconvénients, ou si l'on n'est pas de toute évidence plongé dans une situation où les signes de danger sont présents et immédiats un peu partout? Le juge a rendu sa décision à partir de la preuve faite devant lui, et il se peut que cette preuve ait été défectueuse. Mais par-delà toute preuve technique, il y a les indications du réalisme de tous les jours et du sens le plus élémentaire de la prudence. Se peut-il qu'elles aient échappé à l'attention du magistrat?

De toute manière, un juge qui avait compétence pour le faire a décidé qu'on n'avait point établi à sa satisfaction l'existence d'un "péril" pour la santé ou la sécurité publique découlant de la grève appréhendée à l'Hydro. Ce fait ajoute un nouvel élément d'incertitude à ceux qui planaient déjà autour de l'article 99. Cet article a très souvent donné lieu depuis une couple d'années à des refus d'obéir systématiques et généralisés. On sait maintenant que son application ne sera plus aussi automatique que par le passé.

•

Le juge Lagacé n'avait à se prononcer ni sur le principe, ni sur l'opportunité sociale et politique du recours à l'injonction dans les conflits de travail. Il n'a pas cherché non plus à le faire, et on ne saurait en conséquence assimiler son jugement de mardi à celui que rendait en septembre 1974 le juge en chef Jules Deschênes dans l'affaire des syndiqués de la CTCUM.

Dans ce jugement célèbre, le juge Deschênes formulait néanmoins des observations qui n'ont rien perdu de leur actualité. Le juge Deschênes s'en prenait surtout à l'abus de l'outrage au tribunal dans les conflits de travail. Mais l'outrage au tribunal, dans ces situations, découle à peu près toujours de l'injonction qui l'a précédé. Aussi peut-on appliquer à l'une et à l'autre cette conclusion du juge en chef: "Le recours à l'outrage au tribunal consécutif à l'injonction, même s'il demeure adapté à la solution des conflits privés, ne répond plus en thèse générale et sauf exceptions, aux impératifs de notre époque dans le domaine des conflits collectifs. On peut, on doit même regretter le temps où le respect de la loi imprégnait les moeurs et où l'autorité des tribunaux recueillait l'assentiment populaire. Mais les regrets sont stériles. C'est vers l'avenir qu'il faut porter nos regards en notre effort de réflexion afin d'inventer des moyens nouveaux pour régler des situations de conflit nouvelles que nos pères n'auraient même pas osé imaginer".

Ces remarques étaient justes il y a deux ans. Elle sont encore plus actuelles à la lumière de ce qui s'est produit depuis le temps où elles furent rédigées. Elles embrassent, nous semble-t-il, les situations susceptibles de découler de l'article 99, même si tel n'était pas l'objet de la cause dont était alors saisi le juge Deschênes.

Dans le cas précis de l'article 99, un autre aspect milite en faveur d'une réforme prochaine. C'est le caractère démesuré de la responsabilité que cette disposition du Code du Travail fait présentement reposer sur les épaules d'un seul homme. Cet aspect était tout aussi réel lorsque les juges accordaient presque automatiquement les injonctions demandées. Mais il frappait moins l'attention, vu que les jugements penchaient toujours en faveur de la thèse dite de l'intérêt général.

À compter toutefois du moment où des juges se mettent à user de leur discrétion comme les y autorise la loi, on se rend vite compte de l'énormité dangereuse du verdict que l'article 99 confie au jugement unique d'un magistrat seul. Le juge Lagacé a disposé à sa manière de l'injonction dont il était saisi. Un autre magistrat en eut disposé tout autrement.

Ce genre de variations est tolérable dans le secteur des conflits privés. Mais il ne saurait l'être dans le secteur des conflits collectifs. Lorsque surgit un arrêt de travail dans un service public essentiel, il faut que la collectivité dispose d'un mécanisme plus sûr permettant de déterminer le stade où la grève ne saurait continuer sans que l'intérêt général soit gravement et intolérablement lésé.

Le mécanisme idéal serait un tribunal spécialisé disposant de la compétence et de l'information requises pour se prononcer avec pertinence et tenu d'agir dans ces situations graves sous des formes hautement collégiales. Mais un tel mécanisme ne saurait fonctionner qu'avec l'acquiescement des syndicats et moyennant, semble-t-il, certains ajustements constitutionnels.

À défaut d'un tel tribunal, il n'y a pas d'autre mécanisme concevable que la loi spéciale ou l'élargissement des pouvoirs de l'exécutif. Expérience faite, ce n'est sûrement pas l'arbitraire de syndicats plus soucieux de leurs intérêts corporatistes que du bien de leurs concitoyens qui pourra servir de solution permanente!

Claude RYAN

Le mot du silencieux

Propos sans ferme propos

par ALBERT BRIE

C'est un individu d'une avarice si grande que quand on lui demande l'heure, il la donne, à condition qu'on la lui rende.

•

Une dame s'afflige d'avoir appris que la société juge sa compagnie insurpportable. Elle devrait bien voir qu'elle n'a que ce qu'elle mérite puisqu'elle a déjà avoué que, seule, elle ne peut pas se souffrir elle-même.

•

Quand on a une tentation, au lieu d'y succomber ou de la repousser, on devrait la garder.

•

Une autre manifestation de notre complexe d'infériorité consiste à considérer comme un grand honneur d'accueillir les Jeux Olympiques. Ce fut aussi un honneur traumatisant d'être les hôtes de l'Exposition universelle. Quand donc viendra le jour où ce sera une fierté pour les étrangers de renom d'être reçus par nous?

•

Un souverain est au comble de sa dignité quand il est assis sur son trône. Dès qu'il se lève, il s'abaisse.

•

Sur un point, les spécialistes sont à contre-courant du reste de l'humanité: ils ne veulent pas être compris.

•

Dieu est partout; le Diable aussi. Seulement l'invisible présence de celui-ci est loin d'avoir la discrétion de l'Autre.

•

Tous les hommes ont les mêmes défauts, mais il y en a qui ne les font pas servir.

•

Le mal que l'on se donne pour se rajeunir fait énormément vieillir.

•

À partager un malheur, il diminue; un bonheur, il augmente.

•

Il n'y a véritablement que la pensée de la mort qui ne soit pas d'un ennui mortel.

•

Un amant épris aime la femme qu'il aime; un coureur aime les femmes qu'il n'aime pas.

•

En vieillissant, on est de moins en moins curieux de connaître l'avenir. Il s'annonce comme devant ressembler au passé.

•

Toutes les bonnes choses ont une fin, dit-on, comme si on voulait sous-entendre que les mauvaises n'ont que des haltes.

•

Les personnes d'un tempérament vif prétendent parfois dire tout ce qu'elles pensent. Ce n'est pas exact. Elles disent tout ce qu'elles ressentent. Pour penser, il faut y mettre le temps.

•

Il ne faut surtout pas faire confiance à un individu qui ne croit en personne. Il se défiera de vous et s'empressera de vous déjouer de peur que vous ne le trompiez.

•

La chose qui nous surprend le plus et qui devrait le moins nous étonner, parce qu'elle frappe mathématiquement et implacablement, c'est le hasard.

•

Il y a des gens qui nous entourent parfois de tant de soins qu'ils nous placent dans la situation de leur pardonner le bien qu'ils nous veulent.

•

Si la vanité était un péché mortel, il n'y aurait à peu près personne en état de grâce.

•

Ce qui est fatigant pour l'esprit, ce n'est pas de penser, c'est d'arrêter le mouvement de la mécanique qui fait des efforts pour penser.

•

Oui! la vie commence à quarante ans. Elle commence à sentir le vieux.

lettres au DEVOIR

La démocratie en Pologne: quelques réactions

■ NDLR: Nous avons publié en page voisine au début de juillet de larges extraits d'un manifeste pour la démocratisation de la Pologne émanant, selon nos sources, d'un groupe d'intellectuels polonais qui vivent et militent clandestinement pour la démocratie dans leur pays. La publication de ce document nous a valu ces derniers jours quelques réactions écrites, que voici.

Un document très instructif sur la vie en Pologne

Monsieur le directeur,

Je veux vous dire que j'ai beaucoup apprécié votre décision de publier dans vos pages le texte d'un manifeste traitant des droits humains fondamentaux et des institutions politiques du peuple de Pologne.

Autant que je sache, c'était la première fois que ce document était publié en Amérique du Nord dans une langue occidentale. Je suis assuré que de nombreux autres lecteurs partageront mon appréciation pour cette initiative de votre journal.

J'ai aussi trouvé fort valables les notes éditoriales qui accompagnaient la présentation du document. Elles rendront service à quiconque veut se tenir informé au sujet des récents développements derrière le Rideau de fer. Ces développements contredisent les thèses fabriquées par les Kissinger et les Sonnefeldt.

Andrew S. EHRENKREUTZ, Ph. D.
professeur d'Histoire
Université du Michigan.

Ann Arbor, Michigan, (USA).

Un manifeste inopportun, à l'authenticité douteuse

Monsieur le rédacteur
en chef,

Je prends la liberté de vous communiquer quelques remarques au sujet du prétendu manifeste clandestin pour la "démocratisation" de la Pologne dont des extraits ont été publiés récemment dans LE DEVOIR.

Il est étonnant et très regrettable que votre journal, d'habitude si bien informé, ait imprimé ce manifeste dont l'authenticité est fort douteuse. Eu égard au contrôle étroit et à la répression quasiment totale de l'opinion publique et des activités politiques par le gouvernement communiste de Varsovie, l'existence d'une opposition organisée est virtuellement impossible. De plus, on doit douter de l'existence d'un soi-disant Front national pour l'indépendance, capable de proclamer un manifeste quelconque. Le ton imposteur et le contenu irresponsable de cette proclamation semblent indiquer qu'il s'agit en effet d'une fabrication de quelque groupuscule parmi des émigrés polonais qui déploient leurs activités puériles à l'étranger. Il se peut bien que le manifeste soit une oeuvre des agences secrètes dont les menées sont notoires et qui ne se soucient guère de l'intérêt national polonais, mais tout simplement veulent provoquer les Polonais encore une fois au suicide.

Au début et à la fin du prétendu manifeste, il y a des exhortations voilées à l'insurrection. Or cet appel à la lutte et le programme des réformes préconisées, dont la réalisation est absolument impossible sans la liquidation du régime communiste ont été lancés au moment des plus inopportuns où la Russie Soviétique est très forte et le gouvernement actuel à Varsovie sûr de l'appui de la puissance armée soviétique. Inciter le peuple polonais (dont le penchant pour l'action irréfléchie est notoire) à une insurrection qui serait écrasée sans pitié par les Soviétiques, c'est mener les Polonais tout droit à une terrible catastrophe. Je ne peux pas concevoir que des vrais amis de la Pologne et parmi eux, Le Devoir, voudraient contribuer à un tel effet.

En second lieu la politique étrangère ébauchée par le manifeste montre que ses auteurs ont une vue tout à fait erronée de l'intérêt national polonais. En se prononçant en faveur de la libération de l'Ukraine, laquelle est inconcevable sans que la Russie soviétique soit démembrée, les auteurs du manifeste, qu'ils s'en rendent bien compte ou non, creuseraient un abîme infranchissable et engendreraient un conflit irréductible entre les Russes et les Polonais. Il n'est nullement pas dans l'intérêt de la Pologne libre de participer à une entreprise qui rendrait la coexistence pacifique entre ses deux nations virtuellement impossible, et d'ailleurs vouée à l'échec. Ce que veulent les Polonais, c'est tout simplement récupérer les territoires à l'Est qui appartenaient à la Pologne avant l'invasion germano-soviétique en 1939. Il est essentiel aussi pour l'indépendance de la Pologne de retenir les frontières actuelles avec l'Allemagne le long de l'Oder et Nissa. Ces frontières ont d'ailleurs été confirmées par les accords volontaires entre l'Allemagne et la Pologne il y a cinq ans. Il est très significatif et inquiétant que le manifeste passe sous silence ce point capital pour les relations entre la Pologne et l'Allemagne.

I.J. Adel CZLOWIEKOWSKI
professeur associé,
Département d'Économique,
University of Lethbridge.

Lethbridge, Alberta, le 22 juillet 1976.

NDLR: Ce n'est qu'après avoir obtenu des garanties morales solides sur l'authenticité du "manifeste" pour la démocratisation de la Pologne que nous avons décidé de le publier. De nouveaux renseignements obtenus depuis la publication confirment notre croyance voulant que le manifeste ait bel et bien été rédigé par des intellectuels qui vivent et travaillent présentement en Pologne même. Il est évident que le Front national dont ils se réclament n'a pas pour l'instant d'existence publique et reconnue, et ce pour des raisons qui sautent aux yeux. Il faut mal connaître l'histoire moderne des "fronts" de toute sorte pour penser que ce pourrait être là un obstacle à l'utilisation de ce vocable.

C.R.

Le "manifeste" aidera à faire connaître la vérité sur la Pologne

Monsieur le directeur,

Je vous félicite d'avoir publié dans vos pages le 8 juillet dernier le texte d'un "manifeste" pour la démocratisation de la Pologne.

À la lumière de ce texte, vos lecteurs comprendront mieux, j'en suis convaincu, la situation que vit le peuple polonais sous le régime de pantins actuel qui doit son existence et sa fidélité à Moscou.

Je vous souhaite plein succès dans tout ce que vous ferez afin de faire connaître la vraie situation de la Pologne.

Jan F. MORELEWSKI

Chicago, Illinois, le 25 juillet 1976

Des politiques qui se contredisent

M. Raymond Mailloux,
ministre des Transports,
Québec.

J'ai récemment vendu ma vieille voiture et, à l'occasion de la transaction qui, comme le veut la loi, s'est effectuée devant les guichets du Bureau des véhicules-automobiles, la préposée m'a remis une note de crédit de votre ministère au montant des droits d'enregistrement que j'avais payés pour l'année 1976. Cette note de crédit n'est remboursable, m'a-t-elle dit, qu'à l'occasion de l'achat et de l'enregistrement d'un nouveau véhicule.

Est-ce là une mesure logique et acceptable pour un ministère qui prône une politique de transport en commun? Est-ce là contribuer à rationaliser l'usage des produits pétroliers?

En vendant cette auto que j'avais gardée comme une seconde voiture pendant quelques mois, ma famille et moi avions décidé de n'avoir qu'une seule voiture et d'utiliser de plus en plus la bicyclette.

Je considère par conséquent que les directives applicables au remboursement de cette note de crédit sont contraires aux politiques générales de votre ministère et du gouvernement du Québec. Quant au crédit qui, à mon avis, devrait m'être remboursé en argent, soyez assuré qu'il y a d'autres postes de mon budget personnel où il serait dépensé à bon escient, l'Etat y trouvant d'ailleurs son compte sous forme de taxe de vente.

Jean PARÉ
Hull, le 20 juillet 1976.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

bloc-notes

La mutation nippone

L'aboutissement le plus spectaculaire du scandale des pots-de-vin et autres "bakchiches" versés par la Lockheed à des personnalités à travers le monde est l'arrestation de l'ancien premier ministre japonais, M. Kakuei Tanaka. Le plus spectaculaire sous réserve de rebondissements ultérieurs car, comme le disait hier l'actuel premier ministre, M. Takeo Miki, l'enquête n'est pas encore parvenue à son "point culminant". Sous réserve aussi qu'en Italie par exemple, où un sursis a été arraché à la veille du scrutin, "Antilope" et autres gazelles ne soient bientôt publiquement démasqués.

M. Tanaka n'était pas un ancien premier ministre comme un autre: démissionnaire, en décembre 1974, à la suite de révélations et de soupçons quant à la légalité de son enrichissement extrême, il est resté le grand manitou du "Parti libéral démocratique" (PLD) au pouvoir; on n'est pas sans savoir que l'aile Tanaka, avec plus de quatre-vingt-dix mandats parlementaires, faisait la vie dure à la plus faible des ailes du PLD, celle du chef du gouvernement Takeo Miki qui, lui, ne contrôle qu'une quarantaine de mandats. En fait, à la démission de M. Tanaka, c'est son prestigieux adversaire, Takeo Fukuda, qui pouvait prétendre à la succession, avec l'appui des quatre-vingts parlementaires qu'il contrôle au sein du PLD, mais c'est M. Miki qui fut choisi, en raison même de sa faiblesse, d'autant plus que l'étiquette d' "incorruptible" collée à son nom était de nature à redorer le blason terni par les soupçons pesant sur M. Tanaka. Les soubresauts de l'affaire Lockheed sont donc venus se greffer sur les tiraillements internes du PLD épuisé par deux décennies de pouvoir. Des soubresauts qui venaient souligner et dramatiser les luttes intestines au point tel qu'à la veille de son arrestation, Kakuei Tanaka menait encore une offensive de coulisse, grâce au concours du vice-président du parti, M. Etsusaburo Shiina, pour renverser Takeo Miki; l'objectif de l'opération était évidemment de créer une grosse diversion qui, à moins de cinq mois des élections, aurait relâché l'étau de la justice enserrant Kakuei Tanaka.

Depuis mardi donc, l'ancien premier ministre et son secrétaire, M. Toshio Enomoto, sont arrêtés — mais non encore inculpés — pour avoir touché de l'intermédiaire japonais de Lockheed, la "Marubeni Trading Corporation", cinq cent millions de yens, soit près de 1.6 million de dollars. Au coeur de l'affaire, aura-t-on noté, se trouve l'acquisition, fin 1972, de 21 avions de type Tristar de Lockheed, par la compagnie aérienne japonaise All Nippon Airways (ANA) qui dessert les lignes intérieures (on sait que M. Tanaka est resté premier ministre de juillet 1972 à décembre 1974). Au nombre des inculpés et des prévenus, on compte le président et l'administrateur délégué de la compagnie ANA, le premier faisant face également à une charge de parjure, de même que le tout-puissant homme d'affaires connu pour ses positions conservatrices extrêmes, M. Kodama.

Mais ici s'impose une précision: si M. Tanaka est reconnu coupable, la peine maximale qu'il encourt est une peine d'emprisonnement de trois ans et une amende de l'ordre de 1,000 dollars. en d'autres mots, un peu à la manière de M. Nixon pris dans le bourbier du Watergate, l'accent doit essentiellement porter sur la mise en accusation et non sur la peine encourue.

C'est cet élément-ci qui mérite qu'on s'y arrête, davantage que le sort de M. Tanaka et de ses collaborateurs. Par un curieux hasard, ce rebondissement spectaculaire intervient exactement vingt-quatre heures après la publication à Tokyo des 91 volumes (45,000 pages) des documents secrets se rapportant à la période d'occupation américaine d'après-guerre. Il n'y a certes pas un lien entre les deux affaires, mais la couverture spectaculaire assurée par la presse japonaise à ces documents est un élément précieux pour quiconque veut toucher du doigt la mutation en cours de la société nippone. Une couverture totale qui, rapporte-t-on, est prisée au plus haut point par la masse des lecteurs, dans une société particulière où la notion de "droit à l'information" du grand public n'était pas une valeur fondamentale. C'est dire que ces documents, publiés et commentés, s'ils ne sont pas de nature à nous ébranler, permettent par contre à cette société hiérarchisée et cloisonnée à l'extrême, de se débarrasser de certains de ses mythes les plus tenaces. On citera par exemple la rencontre de l'empereur Hiro-Hito et du général MacArthur, au grand quartier général américain: une rencontre négociée à l'initiative des Japonais et non exigée par l'occupant américain! Un renversement de situation qui bouscule le véritable tabou impérial. On citera encore cet article de la Constitution par lequel le Japon renonce à son droit de guerre (art. 9), article qui se révèle comme l'aboutissement d'une négociation, à l'opposé de la concession imposée par le vainqueur au vaincu!

C'est ce climat donc qui est à retenir pour mieux cerner l'objectif d'assainissement que vient officiellement de se donner M. Miki, apparemment en contact étroit avec l'autre rival, Takeo Fukuda. Pour un parti dont le mot d'ordre: "Enrichissez-vous", a été largement suivi, le brutal réveil, après l'euphorie du "miracle japonais", a été la noire inflation qui s'est abattue sur le Japon. Avec la crise du pétrole, le pays mis à genoux a pris conscience que la priorité n'était pas le rendement de l'investissement à l'étranger mais les besoins proprement japonais que cet investissement pouvait assurer. Les négociateurs canadiens l'ont appris un peu à leurs dépens dans leur tentative de vendre l'environnement canadien à l'industrie japonaise!

C'est donc une société ramenée à de plus modestes ambitions et peut-être confrontée à des réalités autrement plus aiguës qui est invitée aujourd'hui à passer par une opération de revitalisation. Le mot attribué à M. Takeo Miki, "modernisation" du PLD, signifie dans le contexte japonais autre chose qu'une simple couche de peinture fraîche: il suppose l'éclatement de la cellule partisane, et c'est au travers de ces cloisons abattues que le courant d'air frais pourra circuler, emportant M. Tanaka en particulier et la corruption en général. Compte tenu du résultat, un dictionnaire analogique japonais dira peut-être un jour: "Watergate", voir aussi "Lockheed".

La peau de chagrin italienne

Le message a été apparemment entendu: ce matin, le premier ministre désigné d'Italie, Giulio Andreotti, doit annoncer au président de la République, qu'il est en mesure d'assumer le mandat qui lui a été confié il y a quelque quinze jours, de former un gouvernement. Ce gouvernement, on le sait maintenant, sera "homogène", c'est-à-dire minoritaire et démocrate-chrétien. Autant dire que, ne détenant que 262 sièges à la Chambre des députés où la majorité est de 315, M. Andreotti est à la merci des communistes et des socialistes. C'est précisément ce que le premier ministre pressenti a négocié avant de donner sa réponse au président Leone: le Parti communiste (228 députés) et le parti socialiste (57) n'accorderont pas la confiance au gouvernement que M. Andreotti soumettra au vote d'investiture, mais ils s'abstiendront. Que de temps perdu à négocier ces détails alors que la situation économique est de jour en jour plus inquiétante! Mais M. Andreotti avait-il tellement le choix? Cette question peut être posée autrement: M. Andreotti est-il vraiment maître de ses initiatives ou, mieux, de ses omissions?

Qu'est-il arrivé depuis ces élections des 20 et 21 juin qui, tout en ayant maintenu la Démocratie chrétienne dans sa position de premier parti d'Italie, ont vu nettement progresser le Parti communiste? Tant les socialistes que les communistes ont, depuis, pressé la Démocratie chrétienne de mettre en place un gouvernement d'urgence nationale où auraient figuré tous les partis politiques à l'exception des néo-fascistes. On peut se poser des questions sur le rendement d'une telle équipe, artificiellement constituée et devant quotidiennement surmonter ses contradictions internes, étant entendu au départ qu'un tel gouvernement de large coalition ne peut être que provisoire. Mais le drame est que la solution à laquelle vient de recourir M. Andreotti n'est pas moins provisoire que celle qu'il a rejetée. Il a certes tenté de remettre en place un gouvernement de centre-gauche avec les socialistes, mais les socialistes ont refusé de revenir au statu quo ante qui avait valu des élections anticipées à l'Italie. Ne voulant faire participer les communistes, M. Andreotti s'est rabattu donc sur sa formule de gouvernement dit homogène pour éviter de dire minoritaire. Il y a bien, comme le soulignait nul autre que M. Kissinger, près de deux-tiers de l'électorat qui s'est prononcé pour "des partis démocratiques", mais les socialistes se retirant de la circulation, ça ne laissait qu'une alternative de droite incapable de résoudre les problèmes économiques et sociaux et, disons le mot, invivable. C'est ainsi que le parti de M. Berlinguer a bien daigné accepter de s'abstenir — pouvait-il faire autrement? — mais à la condition que la Démocratie chrétienne, surmontant ses zizanies et ravalant ses prétentions d'amour-propre, aille le lui demander officiellement. Le secrétaire général, M. Benigno Zaccagnini, a donc fait cette déclaration suave: "Les partis auxquels il a été expliqué le programme du président du Conseil pressenti, par leur décision autonome de s'abstenir lors du vote de confiance, pourront ainsi rendre service au pays, comme nous également le rendons de manière autonome"! Un monument du genre, où le mot à retenir est "autonome". Le fait est que chacun restant "autonome" de cette manière, c'est effectivement, compte tenu de la bipolarisation qui s'est manifestée lors des dernières élections, l'ère des deux solitudes qui commence. On peut longtemps argumenter pour ou contre l'attitude du Parti communiste, dont on dit qu'il est aujourd'hui l'arbitre de la situation sans avoir à en assumer les conséquences négatives. C'est une manière de voir, car l'inverse est tout aussi vrai: s'abstenir, dans ce contexte précis, c'est déjà dire oui à M. Andreotti. Chacun des deux grands partis est assis sur une peau de chagrin, et tous deux regardent anxieusement l'horloge, comptant les heures qui nous séparent des élections présidentielles américaines.

Georges VIGNY

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Laroque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $52 par année, six mois $28. À l'étranger: $57 par année; six mois: $31; trois mois $19. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 lignes groupées

des idées des événements des hommes

Le défi de la démocratie au Québec

Par-delà la révision des lois du travail, c'est une nouvelle "grande charte" de la vie démocratique qu'il nous faut inventer

par MAURICE BLAIN

■ Notaire et écrivain, l'auteur de cet article joua naguère un rôle très actif au sein de l'équipe de Cité libre. C'est la première fois depuis plusieurs années qu'il rompt le silence qu'il s'est imposé sur les problèmes sociaux et politiques de la société québécoise.

Les affrontements et les inquiétudes, les défis et les espoirs que vit aujourd'hui le Québec annoncent des mutations inévitables et majeures. Toute société saine, et aussi profondément divisée et désorientée que la nôtre, cherche d'instinct dans un bond en avant des principes nouveaux de cohésion et d'équilibre.

Les signes avant-coureurs de ces mutations commencent à poindre avec une convergence significative. La presse d'idées en témoigne régulièrement depuis quelques mois, dont certains écrits publiés dans LE DEVOIR (page éditoriale et chronique "Des idées, des événements, des hommes") où la gravité et l'amplitude de la réflexion rappelle la veillée d'armes des années 1958-59. Après d'autres voix, voici celle de Maurice Champagne. Ici même, le 6 juillet dernier, il publiait son "Plaidoyer pour la création d'une commission d'étude sur l'avenir de la négociation collective dans le secteur public au Québec, "sous le signe révélateur de "Pour le droit à la paix dans une société en guerre." Même si Maurice Champagne prend la parole à titre personnel, son texte exprime visiblement les préoccupations du vice-président de la Commission québécoise des droits de la personne dont le mandat vient d'être confirmé par la promulgation définitive de la Charte des droits et des libertés de la personne, en veilleuse depuis plus d'un an. Cet essai appelait, m'a-t-il semblé, un prolongement de la réflexion.

Une Magna Carta de la vie démocratique

Au terme de son analyse des conflits majeurs que traverse la société québécoise et des menaces qu'ils pressent pour ses libertés individuelles et collectives, Maurice Champagne propose: "QUE le gouvernement forme dans les plus brefs délais une commission d'étude sur la qualité de la vie démocratique que doit notamment permettre le régime de relations de travail dans le secteur public".

A l'évidence, cette proposition, dont il n'entre pas dans mon propos de faire la critique, vise un objectif plus lointain, embrasse un projet plus vaste que la simple révision de notre législation du travail. Il s'agit de "la qualité de la vie démocratique"; le préciser ne me semble pas inutile. Rêve d'intellectuel, ricaneront certains affairistes, opération de promotion gouvernementale, insinueront certains intellectuels, tous ignorants du dynamisme des idées sur l'histoire. J'y saluerai, pour ma part, l'acte de lucidité d'un homme que son attachement indéfectible aux valeurs de démocratie conduit aux origines essentielles de tout progrès social: la poursuite d'un dessein fondamental de liberté.

Arrêtons-nous à considérer ceci: dans l'histoire, encore jeune et difficile, du Québec et de la démocratie (vous en doutez? les femmes ont acquis le droit de vote en 1941; les structures d'un État moderne n'ont été mises en place que depuis 1960; l'institution du mariage et du divorce civils date de 1970; le recours à la Loi fédérale des mesures de guerre demeure constitutionnellement possible dans d'autres conjonctures...) c'est la première fois qu'un citoyen propose, comme une condition indispensable à notre avenir, un examen rigoureux des droits et obligations de l'individu, des fonctions des institutions, du rôle de l'État, c'est-à-dire une redéfinition des valeurs et des options qui sous-tendent notre collectivité. Ne nous y trompons pas: la crise de la négociation dans le secteur public, où s'affrontent en réalité des conceptions radicalement opposées du pouvoir, n'est que la pointe la plus visible de l'iceberg québécois en dérive. Cette crise, désormais endémique, traduit le déséquilibre qui a suivi l'effondrement de la société d'avant 1960. Avec la révolution tranquille, accueillie comme la fin d'une petite tyrannie personnelle sans grandeur, l'échiquier des forces politiques a été profondément bouleversé: le pouvoir du clergé s'est effondré, l'État a imposé un impérialisme qu'il a de plus en plus de mal à maîtriser, la grande bourgeoisie nationaliste s'est approprié le contrôle de la richesse collective, le syndicalisme a légitimement conquis un droit de cité qui menace maintenant certaines libertés, le peuple est monté à l'assaut d'une démocratie de revendication. Mais si l'élan de la révolution tranquille s'est enlisé dans une réforme inachevée et si toutes les factions se disputent si âprement la gestion des affaires, c'est essentiellement parce que les nouveaux partenaires sociaux, occupés à recueillir les bénéfices de la nouvelle civilisation du bien être matériel, n'ont pu établir le consensus indispensable pour concevoir et organiser un modèle de société où la concertation des valeurs et des rapports de forces pouvait inaugurer une marche équilibrée vers le progrès.

Aussi bien, Maurice Champagne a-t-il raison, par souci de réalisme politique à court terme, d'envisager le mandat de la Commission d'étude sur les règles de la négociation collective comme le simple banc d'essai d'un examen de "la vie démocratique". L'enjeu capital, ce n'est ni la nécessité d'une révision de notre droit du travail, ni même l'urgence d'une trêve sociale, l'unanimité semble déjà acquise à ces préalables, mais les impasses, les exigences et les incertitudes de la vie démocratique au Québec, que cette révision ou cette trêve fera inévitablement apparaître comme autant de contentieux de plus en plus complexes et lourds de conséquence. L'effort de réflexion et d'invention proposé à la Commission exige un inventaire historique et une analyse critique, suppose une prise de conscience et une prospective, appelle un dessein, une direction, des options, des politiques de nature à structurer, orienter et relancer la société québécoise, — que seule rendra possibles cette forme la plus haute de participation qui a nom démocratie.

Au-delà des difficultés immédiates, constitution, bilinguisme, autonomie culturelle, finances publiques, etc, la recherche de paix sociale, au point de rupture entre l'État et les travailleurs, remet globalement en cause la fonctionnalité de nos institutions, la validité des tensions sociales comme agents de progrès, l'équilibre des nouveaux rapports de force, économiques et politiques, les orientations, les objectifs et les politiques mêmes de notre société, — bref la volonté et le dynamisme du contrat social. A l'état des relations qui prévalent aujourd'hui entre la société québécoise et son gouvernement, et entre les composantes de cette société, on peut juger de la clairvoyance et du courage des hommes qui nous gouvernent...

Mais le contrat social passe par une autre "paix". Le progrès accéléré des sociétés dites "développées" a engendré une crise qui menace les fondements des sociétés elles-mêmes, et qui s'appelle la crise "liberté-répression". Elle a pris naissance dans la montée parallèle et l'affrontement permanent, à l'intérieur des nationalismes et entre eux, des deux grands mouvements (action-réaction) du balancier de l'histoire qui n'ont trouvé, pour régulariser leurs dynamismes contraires, que l'antagonisme de la violence, qui est la démarche même de la barbarie. Cette violence s'est organisée et armée aveuglément, aussi bien dans le Peuple que dans l'État, — le Peuple décide qu'il n'y a pas d'État, l'État décide qu'il est le peuple à lui seul — et achève de s'enfermer dans le cycle infernal riches-pauvres, ordre-anarchie, libertés individuelles — libertés collectives, selon des schèmes idéologiques et politiques hérités de l'âge tribal de l'humanité. De cette crise de croissance qui a atteint le Québec comme les autres sociétés, nous ne ferons probablement pas l'économie. Elle transcende déjà les conditions de notre destin particulier, nourrie qu'elle est de l'esprit guerrier des vingt autres guérillas qui sévissent dans le monde et que notre ignorance, alliée à la peur des solutions originales, associe abusivement à nos conflits. Mais elle balise aussi la voie de la démocratie, seul défilé des civilisations appelées à survivre dans la liberté.

Si l'on juge les institutions d'une société à sa capacité d'arbitrer harmonieusement ses conflits, on juge une société, et la civilisation qu'elle porte, à sa capacité de se mesurer, de se définir, de se prendre en charge, de se projeter dans l'avenir. L'histoire des peuples ne s'écrit pas dans ces déterminismes aveugles, mais dans des actes de conscience. Non pas la résignation confortable, mais l'espérance difficile qui, pour entreprendre, peut se passer de la certitude de réussir.

Le XXIe siècle, le siècle du Québec?

Ici même, dans un remarquable et sybillin commentaire, Claude Ryan rappelait, à l'occasion du bi-centenaire de la Déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique, la vision prophétique, et toujours féconde, de la pensée politique qui a donné naissance à la première démocratie moderne. Si exaltante que soit la leçon qu'en a tirée de Tocqueville, elle demeure un avertissement redoutable pour les autres nations d'Amérique. Instruit par cette grande expérience historique, le Québec se mettrait-il à rêver, après deux siècles de retard, c'est-à-dire de concevoir enfin, dans une grande charte de la vie démocratique, les principes d'un équilibre social et d'une sagesse politique que toute collectivité doit se forger si elle veut accéder à la maturité?

Le Québec de 1976 fascine par l'originalité, la richesse et la dimension de son avenir pendant que tant de ressources, physiques et humaines, tant de dynamismes sociaux et culturels, tant d'expériences historiques faites de succès dans la fierté et d'échecs par faiblesse végètent faute d'un grand dessein collectif qui peu à peu prendrait la forme d'un destin exemplaire. Et pourtant, qui empêche un grand démocrate de proclamer que le XXIe siècle sera le siècle du Québec, comme Sir Wilfrid Laurier avait prophétisé: "Le XXe siècle sera le siècle du Canada"?

Cette grande charte, inventée par toute la nation, et au premier chef par l'État, par inter pares, pourrait être ce grand démocrate. Fédéralisme ou indépendance, peu importe, les régimes passent, les peuples demeurent, elle s'inscrit dans un projet global de valeurs, de civilisation, de société, de gouvernement. Est-ce le défi capital que nous propose la conjoncture de 1976, ou de n'importe quelle des années qui viennent? Je crois que notre société recèle le génie et la force de le susciter, et de le surmonter. Qu'elle trouve et se donne enfin une vision de son histoire tournée vers l'épanouissement et la grandeur. Certains choix décisifs peuvent changer le cours des événements et il ne nous reste peut-être plus beaucoup de temps pour les faire. A défaut de lucidité et d'audace, nous pourrons aspirer, nos racines épuisées, dans quelques générations, au statut de citoyens, non pas du Canada, mais des États-Unis d'Amérique, c'est-à-dire d'honorables et anonymes citoyens du monde.

À propos de la grève des infirmières

Lorsque la solidarité syndicale devient la première valeur, qu'arrive-t-il des responsabilités professionnelles des intéressés ?

par CLAUDE FORGET

■ Dans l'exposé de deuxième lecture qu'il a fait à l'Assemblée nationale vendredi soir dernier à l'appui du projet de loi 61 visant à mettre un terme à la grève des infirmières de la FIIQ, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, a soulevé une question délicate mais capitale: qu'arrive-t-il des responsabilités professionnelles des individus et des groupes lorsque la solidarité syndicale devient la valeur suprême ? Le silence de plusieurs corps professionnels lors du conflit des infirmières amène le ministre à se poser des questions redoutables pour l'avenir. Voici comment il les a explicitées.

Depuis quelques mois, l'attention s'est tournée vers les lois qui, au Québec, régissent les relations de travail. Nous avons beaucoup de réformateurs en puissance dans la population, à l'Assemblée nationale et dans les média d'information. Il est clair, et j'en conviens facilement, qu'il faut constamment réviser ces lois, les réexaminer et se poser à leur égard toutes les questions appropriées, étant donné les problèmes évidents qui n'échappent à personne.

Mais est-ce de ce côté que toutes les réponses doivent se trouver? Sur le plan des lois du travail, avons-nous, à strictement parler, quelque chose à reprocher aux syndicats groupés dans la FIIQ? Sur le plan des relations de travail, ces syndicats sont régulièrement formés, même si leur fédération n'a pas encore d'existence juridique. Ces syndicats ont tenu de nombreuses réunions. Il ne semble pas qu'on puisse leur reprocher, quant à la tenue de ces réunions, quoi que ce soit de spécial. Il semble y avoir dans leurs réunions une liberté d'expression normale. Il y a, bien sûr, le taux d'absentéisme malheureusement habituel chez des organismes comme ceux-là, mais, en soi, peut-on leur faire reproche de la tiédeur de leurs membres? Sans doute ont-ils, par leurs actions, entraîné des violations, à première vue du moins, des lois?

Mais là aussi, nous avons des remèdes. Nous avons un processus judiciaire qui fonctionne à son rythme, et son rythme, comme on le sait, n'est pas le rythme des négociations. C'est un rythme judiciaire. Mais chacun bénéficiant de la présomption d'innocence jusqu'à ce qu'il soit trouvé coupable, pouvons-nous leur faire le moindre reproche, en tant que mouvement syndical? Ils sont durs, ils sont intraitables. Peut-être leurs objectifs sont-ils irréalistes? C'est évidemment une question d'opinion, et je n'ai pas besoin de donner la mienne. Mais il demeure que ces organismes ont exercé leur rôle comme les lois le prévoient, et si, dans certains cas, certaines lois n'ont pas été respectées, les tribunaux y verront. Je ne ferai pas l'énumération des poursuites qui ont été prises en vertu de différentes lois, mais elles sont nombreuses.

Que faisaient les corps professionnels pendant la grève?

Elles sont si nombreuses, et le calendrier des tribunaux étant ce qu'il est, que ce n'est pas avant l'automne, peut-être même pas avant l'automne 1977, que nous verrons quelles conclusions les tribunaux tirent sur la culpabilité ou la non-culpabilité des services de santé. L'Association des conseils de médecins et dentistes s'est prononcée. L'Association des hôpitaux s'est prononcée. Le président de la Corporation professionnelle des médecins s'est prononcé. Des médecins, à titre individuel, travaillant dans tel ou tel centre hospitalier ont jeté les hauts cris, ont alarmé le public, ont alarmé même le gouvernement et, j'espère, l'Assemblée nationale.

On peut faire toutes sortes de suppositions sur ce qui motivait de telles déclarations. On peut, bien sûr, si on est un peu cynique, prétendre que les médecins qui déclaraient que la santé du public était menacée, songeaient plutôt que le ralentissement dans le fonctionnement des hôpitaux gênait considérablement la rentrée des honoraires. On peut le supposer. Mais c'est une supposition qui est lourde de conséquences.

On peut aussi supposer qu'ils avaient raison. Or, s'ils avaient raison, ils ne sont pas seuls dans le domaine des services de santé. Ils ne sont pas les seuls professionnels dans ce domaine. Que disaient les autres? Que faisaient les autres pendant la même période? Nous ne les avons pas beaucoup entendus.

Hier, pour la première fois, la Corporation professionnelle des infirmiers et des infirmières s'est souvenue de l'existence, dans sa loi constitutive, de certains pouvoirs d'intervention. Il est à peu près le temps qu'on ait de la mémoire à ce sujet.

Mais que le pouvoir disciplinaire des corporations professionnelles soit exercé ou non, il faudra d'abord porter un jugement. A savoir si ces pouvoirs doivent être utilisés ou non. Si on ne les utilise pas, c'est que ces professionnels de la santé — (ceux qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas poussé de hauts cris), jugent que la situation n'était pas tragique du tout, qu'il ne s'est rien passé depuis un mois dans les hôpitaux qui puisse susciter le moindre doute, la moindre inquiétude; qu'il n'y a pas eu de malades qui ont été gravement privés de soins; qu'il n'y a pas eu de décès; que c'était gênant, mais que c'était, de toute façon, un problème d'administration.

Si on en arrive à cette conclusion, il faudra probablement savoir si ceux qui ont parlé sont d'accord. S'ils ne sont pas d'accord, nous avons donc, sur un sujet extrêmement important qui touche la vie et la sécurité du public, deux opinions professionnelles en contradiction.

Je crois que c'est là que se situe la frontière entre ce qu'il est possible de faire et ce qu'il est impossible de faire.

Un ordre de valeurs qu'il faudra changer

Dans le refus d'aller travailler dans les hôpitaux, qu'ont opposé explicitement un très grand nombre d'infirmières avec qui les administrations hospitalières, à notre demande, ont communiqué personnellement, on peut discerner tout un ordre de valeurs qui fait de la solidarité syndicale la valeur suprême de la société.

A l'égard de cette valeur, les responsabilités professionnelles n'ont aucune espèce d'importance. Ce sont des choses incommensurables. Les responsabilités professionnelles sont des choses importantes dans les réceptions, dans les mémoires à l'Assemblée nationale, pour arracher quelques bribes d'un paragraphe ou d'une loi qui va rehausser le statut professionnel, mais cela appartient aux relations publiques, à un ordre inférieur de préoccupations. Ce qui est important dans la vie, c'est la solidarité syndicale.

C'est là qu'est le noeud du problème puisqu'il ne faut pas se faire d'illusion. Ce ne sont pas les fiers-à-bras qui ont empêché les infirmières d'entrer dans les hôpitaux. C'est le sentiment que ce n'était pas important ou mieux qu'il y avait quelque chose de plus important. Ce quelque chose n'était autre qu'une lutte pour des gros sous ou une lutte pour des aménagements administratifs, pour un pouvoir syndical. Le soin des malades, les responsabilités professionnelles, étaient sans doute des choses pour lesquelles on avait prêté serment un jour, mais qui ne pouvaient figurer en première place.

Ce que je dis des infirmières membres de la FIIQ, je ne le dis pas de toutes, mais je le dis d'un assez grand nombre. La masse y était, peut-être inconsciemment. Pourtant c'est de là que la décision doit venir, d'un changement de cet ordre de valeurs, parce qu'autrement, nous allons voir la répétition de ce que nous avons vu depuis un mois et, indépendemment de cette loi, indépendamment de son succès à ramener la paix rapidement dans les hôpitaux, si cet ordre de valeur prévaut, nous sommes voués à voir se répéter des situations analogues dans les hôpitaux. Il faut que chaque individu, que chaque infirmière sente que ce n'est pas une machine quelconque qui va régler pour elle son ordre de valeurs et ce qu'elle juge important dans la vie et, si ce qui est important c'est de respecter son serment professionnel, les problèmes syndicaux, les négociations, il sera possible, même dans le contexte des lois actuelles, sans rien changer, de les régler sans catastrophe.

C'est là la responsabilité des individus directement impliqués. Nous avons également, comme législateurs, une responsabilité d'arbitre entre ces deux systèmes de valeurs. Comme societe, en effet, nous accordons aux professionnels, à ceux-là et à d'autres, un très grand nombre d'avantages: l'éducation gratuite; même s'ils paient un peu à l'université, ce n'est rien à comparer à ce que cette éducation coûte à la société, ce n'est rien non plus à comparer aux conditions de vie que ce statut professionnel leur permet d'avoir pour le reste de leurs jours. Le prestige, les revenus, l'éducation sont des bénéficies tangibles dont ces professionnels bénéficient. Ils bénéficient également de quelque chose d'encore plus clair comme protection et comme privilège: un champ de pratique protégé. On dit à ces gens: vous avez une formation telle, un tel sens des responsabilités, que nous allons, dans le but de protéger le public, nous assurer que ce ne soit que vous qui donniez ces services. Je ne sais pas si on est pleinement conscient de ce qu'impliquent ces privilèges, de ce qu'implique cette restriction du champ de pratique, de ce qu'implique le statut professionnel, tel qu'on le voit se manifester dans notre société. Tout cela, encore une fois, pour la protection du public.

Le noeud du débat

On dira: Il n'y a pas eu de plaintes. On ne doit pas lire beaucoup les journaux. On ne doit pas vivre sur la même planète, parce que, s'il n'y a pas eu de plaintes, il y a au moins eu assez de problèmes pour qu'on s'éveille à cette réalité. Il y a des syndics qui peuvent prendre l'initiative, au sein des corporations professionnelles, de l'application des règles d'éthique. Verra-t-on des actions? Verra-t-on, sur le plan collectif comme sur le plan individuel, ces catégories privilégiées de la société assumer des responsabilités qui sont les leurs? Ou alors, si on doit porter un jugement défavorable sur ces actions, sur ces attitudes, devrons-nous revoir le cadre dans lequel des responsabilités déléguées par l'État sont exercées, ou plutôt, ne sont pas exercées?

Il me semble que c'est le véritable noeud de ce débat. Ce noeud ne peut pas être tranché par une loi qui vise à régler un problème particulier, tant et aussi longtemps qu'il existe d'autres moyens de le régler, mais le problème est posé. Il est posé puisque encore une fois, il y a des privilèges, il y a des pouvoirs, il y a des lois qui confèrent une autorité et une responsabilité. Celle-ci sera-t-elle assumée? Si elle ne l'est pas, nous devrons revoir plusieurs hypothèses de base qui ont guidé cette Assemblée au cours des dernières années dans la préparation et dans l'adoption de ses lois.

Nous ne venons pas briser un syndicat qui fait la grève comme les lois du pays l'autorisent à la faire. Nous venons ici parce que ces droits communs, ces droits que tout citoyen a de s'associer, de défendre ses intérêts, d'agir en justice, et, s'il croit que les accusations qu'on porte contre lui sont injustes, d'être défendu, d'utiliser toutes les armes de la procédure judiciaire, ne peuvent être utilisés de la même façon par un groupe de professionnels qui a des responsabilités supérieures à celles qui sont celles de l'ensemble de la population, qu'ils le sont par l'ensemble de la population.

Les professionnels, et particulièrement les professionnels de la santé, ont des responsabilités supérieures à celles de l'ensemble de la population et, à cause de ces responsabilités supérieures, ont des devoirs stricts de mesure et de retenue. Puisque l'on prétend que la santé est menacée en dépit de tout cela, ceux qui s'étonnent des moyens pris pour la protéger doivent nous dire qu'il n'y a pas de raison de s'inquiéter. C'est à des professionnels qu'on a donné l'autorité d'en décider, d'évaluer la gravité de cette menace. Il leur appartient de s'entendre entre eux et d'agir en conséquence.

propos d'actualité

La démocratie comporte des avantages multiples. Elle accorde des garanties personnelles à l'individu protégeant des droits fondamentaux comme la liberté d'entreprise, la liberté de parole, la liberté de réunion.

Elle permet le recours à la grève, et soumet l'état à une foule de contrôles administratifs qui limitent grandement son pouvoir d'intervention. La démocratie privilégie largement l'individu contre le corps social et elle favorise le développement individuel de pensées peut-être plus équilibrées, composées à la fois d'élans spirituels affectifs et rationnels.

Néanmoins, des régimes démocratiques comme le nôtre disposant de ressources fondamentales importantes accordent au surplus aux citoyens des bénéfices divers dont le recours à l'hospitalisation gratuite, à l'assurance-chômage, à une justice populaire, à l'éducation gratuite.

Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, devant la Chambre de Commerce de St-Bruno, le 15 juin 1976.

Dans le domaine de la stabilisation, le Gouvernement canadien s'est donné après la guerre le même objectif que la plupart des autres pays, à savoir de maintenir le plein emploi sans inflation. Jusqu'à l'automne dernier, il s'est acquitté de cette tâche en recourant aux instruments fiscaux et monétaires traditionnels, mais la décision extraordinaire d'appliquer une politique autoritaire des revenus en 1975, représente sans doute le point culminant le plus significatif de l'intervention publique dans les mécanismes du marché. Une telle action en matière de formation des revenus remet en cause toutes les stratégies des individus, des groupes ou des institutions relatives à la prise de décision. Les entreprises qui, somme toute, sont déjà très familières avec une présence continue de l'État, ont réagi avec sang-froid à cette nouvelle intervention. Mais le mouvement syndical, au contraire, qui dans ce pays, a à peu près tout misé sur la convention collective, se trouve maintenant en porte à faux quant au degré d'influence qu'il est en mesure d'exercer sur les décisions qui l'affectent le plus. Le mouvement syndical apparaît maintenant comme le défenseur le plus acharné de l'économie de marché.

André Raynauld, président, Conseil économique du Canada devant l'Association canadienne du Club de Rome, Ottawa, le 14 juin 1976.

LE DEVOIR

CE QU'IL FAUT SAVOIR
DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS
LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR"
EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT

TARIFS D'ABONNEMENT

	12 mois	6 mois
CANADA:	$52.00	$28.00
ÉTRANGER*·	$57.00	$31.00

(*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mtl H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

.....

Les Jeux de la XXIe Olympiade



Julie White, de Brampton, Ont., a terminé au dixième rang du saut en hauteur et son résultat aura fait oublier l'élimination rapide de la championne du Canada, Debbie Brill. (Photo CP)

Julie White a fait oublier les déboires de Debbie Brill

par François Lemenu

Les rayons du soleil, qui ont inondé de lumière le parc olympique durant toute la journée, ont jeté un éclairage nouveau sur l'athlétisme canadien qui a connu hier ses meilleurs moments depuis le début des compétitions. Comme plat de résistance, le dixième rang de Julie White en finale du saut en hauteur, remportée par l'Est-allemande Rosemarie Ackermann. Et comme dessert, la qualification de Grant McLaren à la finale du 5,000 mètres, à la suite de la disqualification du belge Willy Pelleunis et de l'Allemand de l'ouest Klaus-P. Hildenbrand.

En l'absence de Dehbie Brill, éliminée dès le premier tour éliminatoire, les espoirs du Canada en saut en hauteur reposaient essentiellement sur deux jeunes filles remplies de promesses. Louise Walker, 25 ans, classée sixième mondialement avec six autres concurrentes, et Julie White, 17 ans, dont la feuille de route compte en outre un championnat des États-Unis en salle, remporté il y a quelques mois à New York.

Vingt-et-une sauteuses avaient accédé à la finale la veille et le concours, très relevé, s'annonçait comme devant être extrêmement difficile. Louise Walker fut la première des deux Canadiennes à tomber. Après avoir passé la barre à 1m70, puis à 1m75 et finalement à 1m78, après un premier échec, Mlle Walker devait succomber à 1m81 et laisser seule en piste sa jeune coéquipière.

Que peut-on exiger d'une jeune fille dans ces conditions, sachant que son meilleur bond se situe à 1m84? A vrai dire peu de chose si ce n'est un effort total à défaut d'un bon résultat. Or Julie White ne s'est pas satisfaite d'une demi-mesure.

Après une première hésitation à 1m75, elle est passée sans faute jusqu'à 1m87, surpassant ainsi son meilleur saut de trois centimètres. Le premier contact avec cette hauteur fut toutefois douloureux. Le deuxième également. Mais à son troisième essai devant un public tendu, épiant chacun de ses gestes, Julie White parvenait à franchir la barre après l'avoir effleurée au passage. La foule, enfin soulagée, l'acclame.

Le suspense n'est pourtant pas terminé. La barre passe à 1m89, soit la hauteur du record canadien détenu par Debbie Brill, la grande vaincue du concours. Au premier essai, les épaules accrochent la barre. Au second, le dos ne passe pas. Au troisième, elle rate à nouveau. Souriante, heureuse d'avoir si bien fait, elle quittera peu après la piste, sachant qu'elle aura donné le meilleur d'elle-même.

"Pour moi, la médaille d'or ne représente pas le but ultime, dira-t-elle. Ce qui importe, c'est de faire de mon mieux. C'est tout."

La qualification de Grant McLaren à la finale du 5,000 mètres n'aura pas été aussi net que le résultat de Julie White.

"J'aurais préféré une qualification franche plutôt que d'accéder à la finale par la petite porte," a expliqué McLaren, ne sachant pas trop s'il devait être avant tout heureux de sa qualification ou bien insatisfait de son résultat.

Son résultat, honorable tout au plus, est cependant intimement lié à la disqualification des deux coureurs européens. À 450 mètres de l'arrivée, McLaren a pris la tête du peloton dans l'espoir de pouvoir terminer parmi les quatre premiers et accéder à la finale.

Or à 200 mètres de l'arrivée, dans l'avant-dernier virage, il a été pris en souricière par Hildenbrand, à sa gauche, et par Polleunie, à sa droite. Littérallement menotté par ses deux adversaires, McLaren a été contraint de ralentir et, son rythme brisé, il n'a pu répondre au sprint des autres coureurs. Classement: une sixième place désolante.

Mais attention. Le gérant de l'équipe d'athlétisme du Canada, Andrew Falconer, a immédiatement déposé un protêt, auquel s'attendaient du reste les juges de l'épreuve. Il n'y avait aucun doute. McLaren a été gêné dans sa course au point de perdre tout son synchronisme. Une décision s'imposait. Elle a été rendue. McLaren est ainsi passé du sixième au quatrième rang, tandis que Polleunis et Hildenbrand ont été simplement disqualifiés.

Même par la porte arrière, Grant McLaren, l'un des principaux chefs de file de l'équipe canadienne, est devenu le premier canadien à atteindre la finale dans une épreuve sur piste.

En matinée, Lucette Moreau, de Pointe-des-Cascades, et Jane Haist, de Thornhill, Ont., ont assuré leur participation à la finale du lancer du disque avec des jets respectifs de 55m22 et 57m98. Mlle Moreau s'est pour sa part qualifiée à son dernier lancer, ne se conformant au standard de qualification que par 22 centimètres. Aucune des deux spécialistes ne pourra toutefois inquiéter les Melnik, Hinzmann et autres Romero qui lanceront en finale au-delà des 65 mètres.



Grant McLaren prend la tête du peloton à 400 mètres de l'arrivée, où il sera toutefois devancé par cinq coureurs. Mais un protêt, puis l'élimination des coureurs Klaus Holdenbrand et Willy Polleunis lui permettront d'accéder à la finale du 5,000 mètres. (Photo CP)

Tir à l'Arc

L'Américaine Luann Ryan a effectué une remontée sensationnelle au tir à l'arc avec les deux volées de 50 et 30 mètres hier, prenant notamment l'avantage sur les Soviétiques, championnes du monde de la spécialité.

Chez les hommes, le jeune champion américain de 19 ans Darwell Pace survole et de loin la compétition, précédant son plus proche adversaire, son compatriote Richard McKinney, de 34 points. Le Japonais Hiroshi Michinaga occupe la troisième place. Dave Mann de Vancouver est le meilleur Canadien avec une 12ième place, alors que Ted Gamble de Calgary est 18ième.

Chez les dames, Luann Ryan ne mène que d'un point sur l'Allemande de l'Ouest Maria Urban et de quinze sur la Soviétique Zebinoso Rustamova. La Québécoise Lucille Lemay occupe le 8ième rang avec 36 points de retard sur Luann Ryan. Wanda Allan est en 12ième position avec 63 points de retard.

Garderud, Drut et Ackerman confirment leur supériorité

Le Suédois Anders Garderud a confirmé hier la domination scandinave sur les courses de fond: il a en effet gagné avec aisance le 3,000 mètres steeple olympique en établissant un nouveau record mondial en 8,08.03.

Outre la démonstration de Garderud, Guy Drut, beau vainqueur du Cubain Casanas et du vétéran Davenport au 110 mètres haies, les trois lanceurs de marteau soviétiques Sedyh, Spiridonov et Bondartchouk, les Allemandes de l'est Baerbel Eckert au 200 m. et Rosemarie Ackerman au saut en hauteur, ont marqué de leur classe la 5ème journée d'athlétisme au stade olympique.

Alors que les Soviétiques réussissaient leur premier triplé et surtout première médaille d'or chez les hommes, les Allemandes de l'est continuaient leur domination de l'athlétisme féminin avec deux autres médailles d'or. Pendant ce temps, les Américains continuaient de décevoir en concédant pour la première fois depuis 1928 le 11e mètres haies; même échec dans le sprint féminin, pas une athlète américaine ne se qualifiant pour la finale du 200 mètres.

Dans le 3.000 m. steeple, le Suédois Anders Gärderud a enfin atteint son but: recordman du monde de la distance, il était considéré depuis longtemps comme l'un des meilleurs si ce n'est le meilleur dans cette discipline mais il perdait souvent une partie de ses moyens à la lutte.

Il avait ainsi été battu par le Polonais Bronkislaw Malindwski pour le titre européen il y a deux ans à Rome. Mais le Suédois, qui est âgé de 29 ans, a cette fois pris le taureau par les cornes en attaquant dans la ligne opposée. Malinowski a bien tenté de le suivre mais Garderud a fait le trou et au passage de la dernière haie, il précédait nettement le Polonais.

Seul l'Allemand de l'Est Frank Baumgartl, bien revenu, paraissait encore dangereux. Il était sur les talons du Suédois lorsqu'il a buté sur la dernière haie et s'est étalé de tout son long sur la piste. Il s'est immédiatement relevé et a réussi à enlever la médaille de bronze derrière Garderud et Malinowski, médaille d'argent. Le nouveau champion olympique a amélioré son record du monde de plus d'une seconde: 8:08.02 contre 8:09.8.

Le 110m. haies messieurs a consacré le Français Guy Drut, médaille d'argent il y a quatre ans à Munich. C'est la première médaille d'or pour la France à ces Jeux de Montréal.

Des millions de Français attendaient Drut au rendez-vous de cette finale olympique. Meilleur "Hurdler" du monde depuis la retraite de l'américain Rod Milburn, médaillé d'or à Munich. Drut était le favori mais il n'avait pas totalement convaincu dans les tours précédents et la moindre faute aurait été fatale.

Le Français a en fait réussi une course parfaite. Le Cubain Alejandro Casanas, qui l'avait devancé en demi-finales, a pris le meilleur départ mais Drut est rapidement revenu à son niveau. Il a ensuite pris l'avantage et il a bien résisté au retour du Cubain dans les dix derniers mètres. Le Français a triomphé en 13.30 secondes, à six centièmes de seconde du record du monde.

C'est la première fois qu'un Américain ne remporte pas la médaille d'or dans un 110 m. haies olympique depuis 1928. Le meilleur représentant des États-Unis, Willie Davenport, un "vétéran" des pistes, a terminé 3e.

L'URSS, qui n'avait pas encore obtenu une médaille d'or en athlétisme, réussit un remarquable triplé grâce, dans l'ordre, à Yuri Sedykh, Alexei Spiridonou et Anatoly Bondarchuk au lancer du marteau.

Sedykh, le nouveau champion olympique, est âgé de 21 ans. Il a battu deux fois le record olympique, enlevant finalement la médaille d'or avec un jet à 77,52 m. à son deuxième essai. Spiridonou s'est accroché jusqu'à la fin, réussissant 76,08 m. à son dernier essai.

Mais l'exploit le plus remarquable est sans doute la troisième place de Bondarchuk qui ajoute à 36 ans une médaille de bronze à sa médaille d'or de Munich. Le champion sortant à en outre la satisfaction d'être battu par son élève: professeur d'éducation physique, il est en effet l'entraîneur de Sedykh.

Les deux autres titres olympiques décernés hier en athlétisme sont revenus à deux Allemandes de l'est.

Au saut en hauteur féminin, Rosie Ackermann a justifié sa position de superfavorite en remportant la médaille d'or avec un bond de 1,93m. à son deuxième essai. Auparavant, elle avait manqué un seul essai à 1,89 m.

L'Allemande de l'Est a tenté de battre son record du monde (1,96m) en plaçant la barre à 1,97 m. mais sans succès, elle est cependant passée très près de l'exploit à son deuxième essai en accrochant la barre avec son genou alors que tout son corps l'avait déjà franchie.

Pour la médaille d'argent, l'Italienne Sara Simeoni l'emporte sur la Bulgare Yordanka Blagoeya au nombre d'essais. Toutes les deux ont en effet franchi 1,91 m.

La seconde victoire est-allemande a été obtenue dans le 200 m. féminin. Mais la championne olympique n'est pas celle que l'on attendait: Renate Stecher, la double médaillée d'or de Munich, a en effet été une nouvelle fois battue comme dans le 100 m.

Petite satisfaction pour elle cependant: c'est sa compatriote Baerbel Eckert qui l'emporte en 22.37 secondes. Annegret Richter, (REA), médaille d'or au 100 m. enlève la médaille d'argent devant Renate Stecher, médaille de bronze. Baerbel Eckert doit sa victoire à un départ remarquable qui lui a permis de prendre un avantage décisif dans les cent premiers mètres sur toutes ses adversaires.

Lutte

Six Canadiens demeurent encore en lice après le deuxième tour des compétitions olympiques de lutte libre, disputées au vélodrome.

Steve Daniar de Thunder Bay, Terry Paice de Moose Jaw, Brian Renken de Thunder Bay, Egon Beiler de Kitchener, Ray Takahashi d'Ottawa et Harry Geris de London ont en effet assuré hier leur participation au prochain tour éliminatoire.

Daniar a remporté une victoire très convaincante de 14-6 contre le Britannique Keith Peache. Renken a pour sa part battu l'Australien Bruce Akers 10-4, tandis que Geris a assuré sa victoire avec trois points tardifs contre le Japonais Horihido Isogai qu'il a finalement défait 13-10.

Escrime

L'Union soviétique a remporté son sixième titre olympique de fleuret féminin par équipes en battant la France, finaliste inattendu, par 9 victoires à 2.

Hormis ceux de Tokyo en 1964, l'Union soviétique a triomphé dans cette discipline à tous les jeux Olympiques depuis son introduction au programme en 1964. Cette année-là, elle aurait perdu face à la Hongrie. Celle-ci avait obtenu la médaille d'argent à Munich.

La France en revanche disputait sa première finale olympique après avoir battu la Hongrie en demi-finales au bénéfice des touches, les deux pays ayant terminé à égalité de victoires, huit à huit.

La grande triomphatrice de cette finale a été Elena Belova qui célébrait son vingt-neuvième anniversaire. Médaille de bronze au fleuret individuel, son allonge plutôt que sa technique en fait une adversaire redoutable et les Françaises n'ont pas su trouver la réplique. Invaincue tout au long du tournoi par équipes, elle a successivement battu les Françaises Brigitte Dumont 5-2, Christie Muzio 5-3 et Claudie Josland 5-0.

Olga Kniazeva n'a pas non plus été battue au cours de cette finale mais Valentina Sidoroua et Nailia Guiliazoua ont subi une défaite chacune, Siborova aux mains de Brigitte Latrille 5-3 et Guiliazoua à celles de Brigitte Dumont 5-4.

Les Hongroises, qui ont sans doute péché par excès de confiance face à la France, ont néanmoins obtenu la médaille de bronze en battant l'Allemagne de l'Ouest.

Les marins se donnent rendez-vous à Tallinn

La compétition olympique de yachting a pris fin hier au cours d'une cérémonie à laquelle ont pris part 250 marins de 4 pays.

Après le chant Auld Lang Syne, et la remise des médailles, les marins ont défilé, des fleurs à leurs casquettes en lançant le traditionnel salut: "Au revoir à Tallinn." Les compétitions de yachting des Olympiques de Moscou, en 1980, seront tenues à Tallinn, sur la mer Baltique.

La cérémonie de la remise des médailles s'est déroulée suivant le rite habituel olympique: les hymnes nationaux des pays vainqueurs sont joués tandis que les drapeaux de ces trois pays sont hissés aux mâts.

A l'issue de la dernière régate Tornado, hier après-midi, les Etats-Unis et l'Allemagne de l'Ouest avaient chacun trois médailles, l'URSS, la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Est et l'Australie en ayant deux chacune tandis que le Danemark, la Suède, le Brésil et l'Espagne en avaient chacun une. Deux des médailles de l'Allemagne de l'Ouest étaient d'or.

La cérémonie comprenait la descente du drapeau et l'extinction de la flamme olympique. La flamme s'est éteinte exactement avec la dernière note d'une mélodie de cornemuse. La solennité du moment y a perdu cependant quant quelques secondes après, la flamme a jailli de nouveau vant de s'éteindre pour de bon.

Le drapeau a été descendu lentement et retiré par la garde d'honneur du fort Henry, de Kingston. La cérémonie a suivi immédiatement la régate finale Tornado, de sorte que les marins ont eu tout juste le temps de carguer leurs voiles et de se changer pour le défilé.

La dernière régate a été un concours de glissage plus qu'une course, le vent n'ayant jamais dépassé sept noeuds.

David McFaull, des Etats-Unis, a terminé quatrième dans la dernière course et a mérité la médaille d'argent. Celle de bronze a été remportée par Jorg Spengler, de l'Allemagne de l'Ouest.

Plus tôt, Reg White, de la Grande-Bretagne, avait obtenu la médaille d'or. Son total de points était imbattable et il n'a même pas participé à la course finale.

Seule la course Tornado a eu lieu hier. Elle avait été contremandée, plus tôt dans la compétition, à cause de l'absence de vent. En se classant troisième, Spengler donne à l'Allemagne sa troisième médaille en yachting.

les médailles

Athlétisme

- **110m haies**
  Or — Guy Drut (France) 13.30
  Argent — Alejandro Casanas (Cuba) 13.33
  Bronze — Willie Davenport (États-Unis) 13.38
  Meilleure performance canadienne - Aucun finaliste.
  Munich — Milburne (États-Unis) 13.24
  Record olympique — Milburne (États-Unis) 13.24 Munich 1972
  Record mondial — Drut (France) 13.00
- **3,000m steeple**
  Or — Anders Garderud (Suède) 8:08.02 (Record mondial)
  Argent — Bronislaw Malinowski (Pologne 8:09.11)
  Bronze — Frank Baungartl (Allemagne de l'Est) 8:10.36
  Meilleure performance canadienne - Aucun finaliste.
  Munich — Keino (Kenya) 8:23.60
  Record olympique — Keino (Kenya) 8:23.60 Munich 1972
  Record mondial — Garderud (Suède) 8:09.80
- **Lancer du marteau**
  Or — Yuri Sedyh (URSS) 77.52m (Record olympique)
  Argent — Alexei Spiridonov (URSS) 76.08m
  Bronze — Anatoli Bondarchuk (URSS) 75.48m
  Meilleure performance canadienne - Aucun finaliste.
  Munich — Bondarchuk (URSS) 75.50m
  Record olympique — Bonderchuk (URSS) 75.50m
  Record mondial — Walter Schmidt (Allemagne de l'Ouest) 79.30m
- **Saut en hauteur**
  Or — Rosemarie Ackermann (Allemagne de l'Est) 1.93 m (Record olympique)
  Argent — Sara Simeoni (Italie) 1.91m
  Bronze — Yordanka Blagoeve (Bulgarie) 1.91 m — battue aux essais.
  Meilleur performance canadienne — Julie White (Brampton, Ontario) 10e rang, 1.87m
  Munich — Ulrike Meyfarth (Allemagne de l'Est) 1.92m
  Record olympique — Meyfarth (Allemagne de l'Est) 1.92 m Munich 1972
  Record mondial — Witshchas (Allemagne de l'Est) 19.95m
- **200m**
  Or — Baerbel Eckert (Allemagne de l'ESt) 22.37 (Record olympique)
  Argent — Annegret Richter (Allemagne de l'Ouest) 22.39
  Bronze — Renate Stecher (Allemagne de l'Est) 22.47
  Meilleure performance canadienne — Aucune finaliste
  Munich — Stecher (Allemagne de l'Est) 22.40
  Record olympique — Stecher (Allemagne de l'Est) 22.40
  Record mondial — Szewinska (Pologne) 22.21

Escrime

- **Fleuret par équipes féminin**
  Or — URSS
  Argent — France
  Bronze — Hongrie
  Le Canada ne participait pas.
  Munich — URSS

Handball

- **Hommes**
  Or — URSS
  Argent — Roumanie
  Bronze — Pologne
  Le Canada termine au 6e rang.
  Munich — Yougoslavie
- **Femmes**
  Or — URSS
  Argent — Allemagne de l'Est
  Bronze — Hongrie
  Le Canada termine au 6e rang.

Judo

- **Catégorie poids moyens (70 à 80 kgs)**
  Or — Isamu Sonoda (Japon)
  Argent — Valeri Dvoinikov (URSS)
  Bronze — Slavdov (Yougoslavie) et Youngchul Park (Corée du Sud)
  Meilleure performance canadienne — Aucun finaliste.
  Munich — Sekine (Japon)

Tableau cumulatif

(136 finales disputées)

	Or	Arg.	Br.
U.R.S.S.	33	31	23
Allemagne Est	30	20	18
USA	22	26	19
Allemagne Ouest	9	7	11
Bulgarie	5	7	7
Japon	5	4	7
Pologne	4	3	6
Hongrie	4	1	6
Roumanie	3	6	7
GBR	3	4	4
Finlande	3	2	0
Suède	3	1	0
Italie	2	7	2
Tchécoslovaquie	2	2	3
France	1	2	1
Yougoslavie	1	2	1
Jamaïque	1	1	0
Cuba	1	1	0
Norvège	1	1	0
Danemark	1	0	2
Mexique	1	0	0
Trinité	1	0	0
Canada	0	3	6
Hollande	0	2	3
Belgique	0	2	1
Portugal	0	2	0
Espagne	0	1	0
Australie	0	0	4
Autriche	0	0	1
Iran	0	0	1
Nlle-Zelande	0	0	1
Brésil	0	0	1
Suisse	0	0	1
Corée du Sud	0	0	1

Les Jeux



Les coureurs du 3,000 mètres steeple n'hésitent guère à se mouiller les pieds au passage de la rivière, un des obstacles où intervient souvent la décision. Hier, le Suédois Anders Garderud s'est envolé à cet endroit pour une victoire facile et un nouveau record du monde. (Téléphoto CP)

L'Union Soviétique rafle les deux titres de handball

L'Union soviétique a remporté hier les deux titres olympiques de handball, chez les hommes et les femmes. Les hommes ont battu la Roumanie (médaille d'argent) 19-15, alors que durant l'après-midi les femmes avaient disposé de l'Allemagne de l'Est (médaille d'argent) 14-11.

Les hommes ont ainsi couronné un magnifique tournoi. Lors de la dernière partie, grâce à une attaque efficace et une défensive hermétique, les Russes ont dominé les Roumains; ils ont presque toujours détenu la maîtrise parfaite du match, possédant même un avantage de six buts (10-4), peu avant la mi-temps. Mais les Roumains, juste avant le repos, ont considérablement réduit l'écart, donnant même l'impression de pouvoir revenir, ayant réduit l'écart à 10-6.

C'est en deuxième période que les Soviétiques ont donné leur plein rendement et se sont assurés du titre olympique. Les Roumains ont aussi mérité leur médaille d'argent, et les Polonais, titulaires du bronze, ont mis en évidence leur force lors d'une dernière victoire contre l'Allemagne de l'Ouest, au compte de 21-18, à l'aide d'une prolongation.

Chez les femmes, les Soviétiques ont conquis la médaille d'or du premier tournoi olympique de handball, grâce à une victoire en finale sur l'Allemagne de l'Est, au compte de 14-11. L'Allemagne de l'Est est médaille d'argent et la Hongrie, vainqueur, dans l'après-midi, de la Roumanie, est médaille de bronze.

Pour sa part, le Canada n'a pas réussi de miracles. Les hommes ne se sont pas classés exceptionnellement, et les femmes, qui livraient hier leur dernière partie, ont reçu une dernière gifle de la part des Japonaises, qui sont remontées après la mi-temps et les ont battues 15-14, pour les reléguer au sixième et dernier rang.

Les Canadiennes, avec une cinquième défaite en cinq matchs, et un goal-average de 35-106 ont permis aux Japonaises de prendre la cinquième place. Cependant, deux Québécoises, Denise Lemaire et Johanne Langlois, ont très bien paru, marquant chacune trois buts, en jouant le rôle de meneurs pour les Canadiennes.

Quant aux femmes de l'URSS, qui ont une fiche terminale de cinq victoires contre aucune défaite, et une moyenne de buts pour-contre de 92-40, elles ont constamment mené le train aux Allemandes et tenu les rênes en mains. Les Allemandes, au début de la deuxième demie, ont cependant dénoté certaines faiblesses ennemies et leur leader, Waltraud Kretschmer a réussi deux buts pour réduire à zéro l'écart qui séparait les antagonistes, prenant l'avance 8-7. Ça n'a pas duré; Tatiana Makarets et Zinaida Tourchina, auteur de sept buts dans le match, ont permis à l'URSS de reprendre le match en mains.

Chez les hommes, l'Allemagne de l'Ouest et la Yougoslavie ont pris la quatrième place, suivies par la Tchécoslovaquie, la Hongrie, le Danemark, le Japon, les États-Unis, et, finalement, le Canada.

Domination est-allemande dans les épreuves de canoë-kayak

La RDA n'a pas attendu pour démontrer sa force en canoe-kayak: dès les éliminatoires, hier matin à l'Ile Notre-Dame, elle a placé tous ses bateaux en demi finale, à l'exception — qui confirme la règle — du duo masculin en 500m, qui a terminé en cinquième position. Les Allemands de l'Est ont tous remporté leurs qualifications, sauf la jeune Carola Zirzow, seconde en kayak solo, 16 centièmes de seconde derrière la Polonaise Eva Kaminska.

Au nombre des favoris qui ont facilement passé les premières éliminatoires, le Polonais Gregor Sledziewski, médaillé d'or aux 1,000m et d'argent aux 500m, aux championnats du monde de 1975. En outre, l'Italien Oreste Perri, médaille d'argent à Belgrade aux 1,000m a terminé troisième de sa manche. et sera à surveiller, de même que le Roumain Vasile Diba, médaille d'argent aux championnats du monde, l'an dernier.

Par contre, le Roumain Ivan Patzaichin, champion olympique de Munich en canot monoplace ne s'est classé que septième, cinq grosses secondes derrière le vainqueur, le Yougoslave Matija Ljubek. Il devra donc se forcer lors des repêchages s'il veut accéder aux demi-finales.

Le Canada possède, depuis ses origines, une longue tradition en canoe, qui était il y a bien longtemps le moyen de transport le plus utilisé ici. Pourtant, dans les premières éliminations, les Canadiens n'ont remporté qu'une qualification, celle de Greg Smith et John Woods en canoe biplace sur 500m. Par contre, heureusement, cinq qualifications canadiennes se sont faites, en après-midi, lors des repêchages.

Les qualifiés de la dernière chance sont Dean Oldershaw, d'Ottawa, en kayak monoplace, qui a terminé premier dans un repêchage chaudement disputé au Belge Gaétan Frys, qu'il n'a battu que par trois centièmes de seconde. John Woods, de Toronto, a également terminé premier dans une course de repêchage loin devant un Français et un Suédois. Chez les dames, Susan Holloway, d'Ottawa, a terminé troisième dans une reprise en kayak monoplace féminin, et le duo en kayak de Denis Barré, de Sainte-Foy, Québec et Steve King, de Beaconsfield, a terminé en première place, onze centièmes de seconde devant les pagayeurs polonais.

De même chez les dames, le duo Anne Dodge, de la Nouvelle-Écosse et Susan Holloway l'a emporté devant la Bulgarie et la Tchécoslovaquie.

Rappelons que les trois premiers des premières qualifications étaient automatiquement admis à la finale, tandis que tous les autres se dirigeaient vers le repêchage, dont les trois premiers étaient assurés de pouvoir tenter leur chance en demi-finale.

Stevenson-Tate, une finale avant la lettre

Le tournoi olympique de boxe s'est transformé en match Cuba-Etats-Unis. Huit Cubains et sept Américains sont qualifiés pour les demi-finales qui auront lieu aujourd'hui.

Dans les catégories supérieures, les Cubains ont fait montre d'un punch impressionnant au cours des quarts de finale. Le champion olympique et du monde des lourds Teofilo Stevenson, le mi-lourd Sixto Soria, une révélation, et le champion du monde des super-welters Rolando Garbey, se sont qualifiés en moins de trois minutes.

Il n'a fallu qu'une minute 55 secondes à Stenenson pour démolir le Finlandais Pekka Ruokels. Trois directs du droit du géant cubain ont suffi pour convaincre l'arbitre qu'il valait mieux éviter un massacre.

Stevenson affrontera aujourd'hui John Tate en demi-finale, et le vainqueur de ce combat remportera vraisemblablement la médaille d'or. Tate, qui rêve de marcher sur les traces d'un Floyd Patterson ou d'un Muhammed Ali, n'a pas convaincu face à l'Allemand Peter Hussing que Stevenson avait battu aux championnats du monde à La Havane. Il n'a arraché la décision que par trois à deux. D'autre part, le Canada a perdu toute chance de médaille après la défaite du seul Canadien encore en lice, Carmen Rinke. Le boxeur gaucher a en effet perdu par une décision serrée contre Jochen Bachfeld, de l'Allemagne de l'Est.

Sports équestres

Les Allemands de l'Ouest sont virtuellement assurés du titre olympique de dressage par équipes qui se déroule sur deux jours, mais la Suissesse Christine Stuecherberger a pris une option sur le titre individuel.

Elle a obtenu la meilleure note de la première journée et permet à la Suisse d'occuper la deuxième place. Montant Granat, la championne d'Europe a obtenu 1.869 points. Mais grâce à Harry Boldt et à Reiner Klimke, deux superbes cavaliers, les Allemands de l'Ouest paraissent invincibles par équipes.

La Française Dominique d'Esne, qui participe à l'épreuve à titre individuelle, puisqu'elle est la seule représentante de son pays, a obtenu 1.391 points et peut encore figurer parmi les douze finalistes pour le titre individuel.

Hockey

La Nouvelle-Zélande affrontera l'Australie en finale du tournoi olympique de hockey.

L'Australie a créé la deuxième surprise de la journée en battant le Pakistan par deux buts à un.

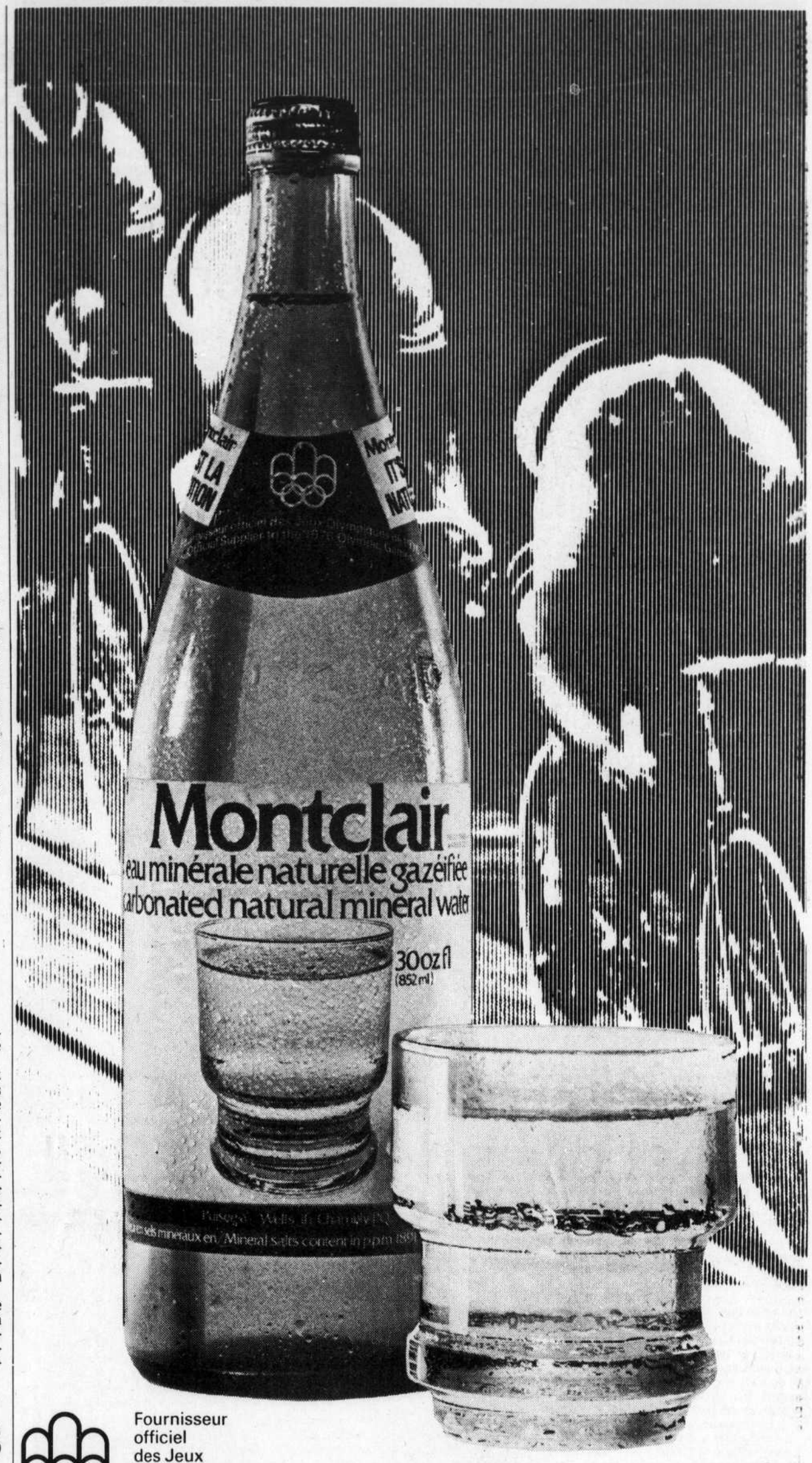
Quelques heures plus tôt, la Nouvelle-Zélande avait contre toute attente battu les Pays-Bas qui ont longtemps fait figure de favoris.

On assistera donc à une finale inédite.

C'est seulement la quatrième fois en 16 ans que le Pakistan ne participera pas à une finale. Le Pakistan a subi sans doute le coup fatal, dans le match d'hier, quand son ailier gauche intérieur, Shahnaz, a été atteint à la figure d'un coup de bâton involontaire du centre australien, Ron Riley. Après coup, Riley et la capitaine pakistanais, Abdul Rashid, ont été chassés temporairement du match.

Quant aux Néo-Zélandais, ils l'ont emporté en prolongation après que les deux équipes aient terminé le temps réglementaire au score de 1-1. Ce sera leur première finale olympique en hockey sur gazon.

Dans un autre match pour le classement, la Belgique a défait l'Argentine 3-2.



Fournisseur officiel des Jeux Olympiques de 1976

Au Village olympique, plus de

7,000 athlètes boivent l'eau minérale Montclair.

Il doit y avoir une bonne raison!

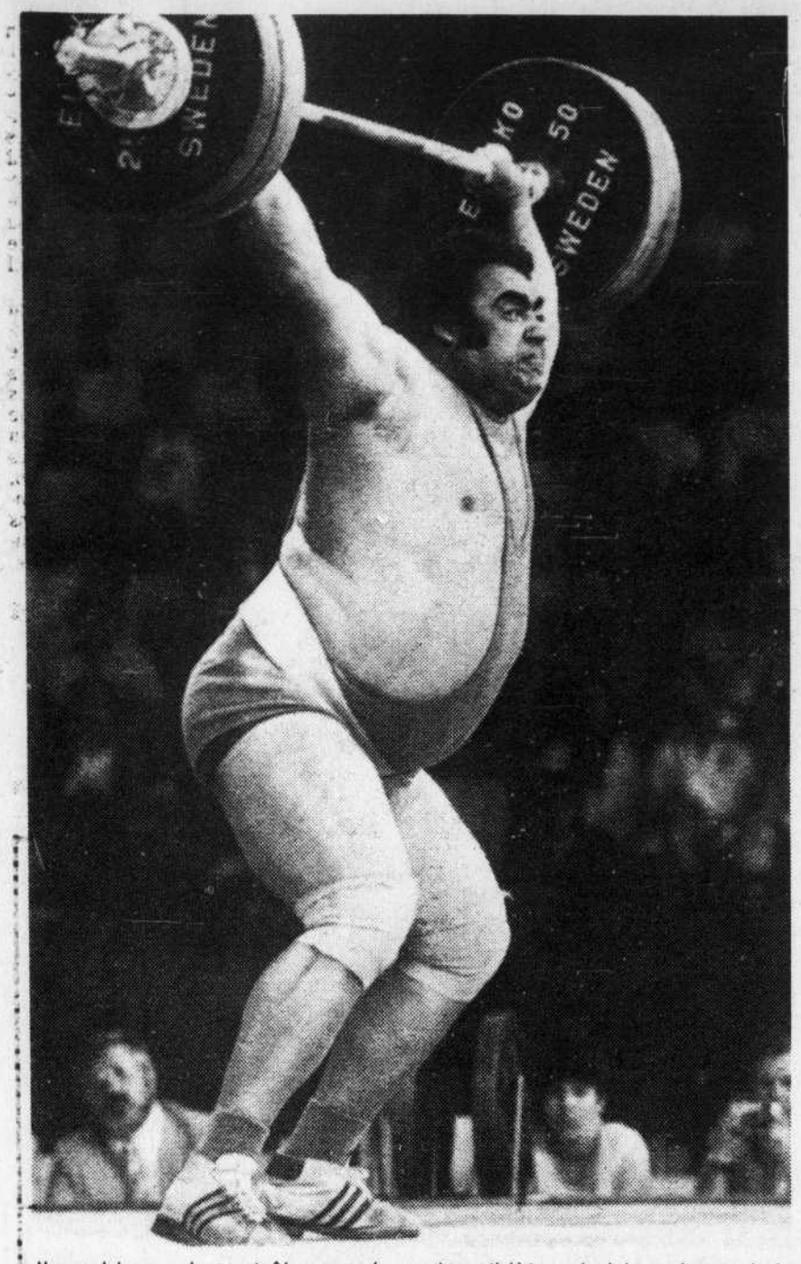
Eau minérale naturelle gazéifiée, Montclair est plus que rafraîchissante: elle aide la digestion.

Pas étonnant que Montclair a été choisie l'eau officielle des Jeux Olympiques 1976.
Avant ou après l'effort . . .

Montclair

c'est la solution!

Les Jeux de la XXIe Olympiade



Il semble que le contrôle exercé sur des athlètes choisis au hasard ait eu un certain effet de dissuasion qui, en retour, serait la cause du petit nombre de nouveaux records dans les disciplines, qui demandent une grande puissance musculaire. Bien sûr, cela n'a pas empêché Vasili Alexeev d'établir un nouveau record olympique à l'épaulé-jeté.

(Photo CP)

Plusieurs champions olympiques perdront leurs médailles après les Jeux (Nantel)

par Gilles Provost

Le président du comité anti-dopage des Jeux olympiques, le toxicologue Albert Nantel, se dit convaincu que plusieurs champions olympiques seront disqualifiés après les Jeux de Montréal et perdront rétroactivement leurs médailles parce qu'ils ont absorbé des stéroïdes anabolisants (hormones synthétiques).

En effet, plusieurs athlètes ont ingurgité ouvertement de grandes quantités de ces hormones immédiatement après avoir passé avec succès le seul test de détection prévu à l'origine. Cette attitude a été tellement répandue que le CIO a décidé de soumettre les athlètes à des tests supplémentaires au cours des prochains jours.

Dans une entrevue exclusive au DEVOIR, le docteur Nantel a expliqué que les analyses nécessaires sont assez longues. C'est pourquoi les résultats ne seront connus qu'après la fin des compétitions olympiques. C'est aussi pourquoi on avait décidé à l'origine de ne faire qu'un seul test, au tout début des Jeux. Maintenant, le CIO a l'intention de sévir après coup, quand les résultats seront connus.

"Cette décision du CIO ne semble pas avoir encore retenu l'attention des média, dit M. Nantel, mais les médecins des diverses délégations en ont été informés depuis une semaine. Depuis lors, plusieurs athlètes n'en dorment plus."

Les stéroïdes anabolisants font partie de la même famille que l'hormone mâle testostérone. C'est cette hormone qui, à la puberté, provoque le développement musculaire chez les garçons.

Les anabolisants sont des produits synthétiques qui ont un effet semblable à la testostérone et qui peuvent être absorbés par voie buccale, explique le docteur Nantel. Lorsqu'on les consomne pendant une longue période, ils provoquent une augmentation du volume et de la force des muscles. Lors de l'administration de ces médicaments, l'athlète ressent aussi une sensation de détente et de bien-être, facteur qui est souvent aussi important que la force elle-même.

C'est la première fois qu'on effectue une recherche systématique des anabolisants à l'occasion des Jeux olympiques de Montréal. Les athlètes en avaient évidemment été avisés à l'avance et la plupart de ceux qui en consomment régulièrement ont cessé d'en prendre quelques semaines avant l'ouverture des Jeux.

Après avoir passé les tests prévus, plusieurs ont repris leur consommation, parfois en augmentant la dose pour combler le retard. Cette consommation s'est souvent faite au vu et au su de tout le monde, précise M. Nantel.

Aux yeux du médecin, une telle surdose de dernière minute ne peut guère augmenter la force de l'athlète mais ce dernier n'en bénéficie pas moins de l'effet d'euphorie et de détente.

Invité à commenter les trois cas de dopage détectés à ce jour, M. Nantel a exprimé l'avis qu'il s'agit probablement d'incidents malheureux et involontaires.

"La plupart des médecins ignorent la composition exacte des médicaments qu'ils prescrivent et, à fortiori, on ne peut reprocher à un simple athlète d'utiliser un médicament d'usage courant qui semble anodin à première vue", dit-il.

Il a cité l'exemple du yachtman canadien Lorne Liebel qui a échoué au test anti-dopage et qui disait avoir pris seulement un comprimé Dristan pour soigner une pharingite. Or, ces comprimés ne contiennent pas la drogue détectée dans son organisme. Par contre, des médicaments considérés souvent comme "équivalents" contiennent le produit en question et les pharmaciens ontariens sont autorisés à faire la substitution sans en avertir le client.

M. Nantel a déclaré que les médecins du programme anti-doping ont été soumis à de fortes pressions pour bannir M. Liebel des Jeux. Les médecins ont résisté en soulignant au CIO que s'il fallait être puriste, on pourrait trouver au moins une trentaine de cas similaires depuis le début des compétitions.

À titre d'exemple, il a aussi cité le cas du tireur monégasque Paul Cerutti qui a été disqualifié pour avoir absorbé des amphétamines. Cet homme de 65 ans avait simplement pris un médicament à base d'amphétamines disponible sans ordonnance dans son pays.

Dans un tel cas, il est peu probable qu'il y ait dopage volontaire, dit-il, puisque les tireurs ont surtout besoin de détente et de calme. Les stimulants ne peuvent que leur nuire.

On constate que même les médecins attachés à des équipes olympiques importantes ignorent le contenu des médicaments qu'ils proposent à leur athlètes, dit encore M. Nantel. Il a cité le cas de délégations qui ont demandé à utiliser des produits qui figurent justement parmi ceux qui sont proscrits avec la plus grande rigueur...

Pour revenir aux stéroïdes anabolisants, M. Nantel affirme que plusieurs fédérations sportives ont déjà pris la décision d'en faire la recherche systématique à l'occasion de toutes les rencontres importantes. De la sorte, il deviendra très difficile à un athlète d'en faire une consommation prolongée.

Le système n'est quand même pas sans faille puisqu'un athlète pourrait toujours interrompre sa consommation d'hormones synthétiques quelques semaines avant chaque compétition internationale.

Dans ces conditions, le risque deviendra pourtant très élevé puisque l'athlète passerait par des périodes d'euphorie et de dépression, par alternance. À moins d'être extrêmement vigilant, il pourrait se retrouver en période de dépression au beau milieu d'une compétition.

Ces hormones ne sont d'ailleurs pas sans danger puisqu'elles peuvent provoquer l'impuissance sexuelle lorsqu'on les consomme pendant des périodes prolongées.

C'est ce qui fait dire à un loustic que la principale différence entre un stéroïde anabolisant et un stérilet anovulant est que l'un rend impuissant alors que l'autre rend stérile.

aujourd'hui

Athlétisme

Toutes les épreuves au stade olympique.

À 10 h, 100m du décathlon masculin, et qualification saut en longueur masculin. Bon choix de billets.

À 10 h 20, qualification lancer du disque féminin. Bon choix de billets.

À 11 h, séries du 1,500m féminin. Bon choix de billets.

À 14 h, finale du lancer du marteau masculin et finale du saut en hauteur féminin. À guichets fermés.

A 14 h 30, demi finale du 110m haies masculin. À guichets fermés.

À 15 h, demi finale du 200m féminin. À guichets fermés.

À 15 h 20, demi finale du 400m masculin. À guichets fermés.

A 15 h 40, séries du 5,000m masculin. À guichets fermés.

À 17 h 50, finale du 110m haies masculin. À guichets fermés.

À 18 h 10, finale du 200m féminin. À guichets fermés.

À 18 h 25, finale du 3,000m steeple masculin. À guichets fermés.

À 18 h 55, demi finale du 400m féminin. À guichets fermés.

Boxe

À l'aréna Maurice-Richard.

À 13 h et 19 h, demi finales dans toutes les catégories. À guichets fermés.

Canoé

Au bassin de l'Ile Notre-Dame.

À 10 h, éliminatoires sur 1,000m, hommes. Bon choix de billets.

À 16 h, repêchage et finale sur 1,000m, hommes. Bon choix de billets.

Escrime

A l'Université de Montréal.

A 8 h, éliminatoires à l'épée par équipes, hommes. Billets limités.

A 18 h, finale à l'épée par équipes, hommes. A guichets fermés.

Football

Au stade olympique.

A 21 h, rencontre pour les troisième et quatrième places, entre le Brésil et l'URSS. Bon choix de billets.

Hockey

Tous les matchs au stade Molson de l'Université McGill. Bons choix de billets.

A 10 h, entre l'Inde et l'Allemagne de l'Ouest.

A 12 h, entre l'Espagne et la Malaisie.

A 17 h, entre le Canada et l'Argentine.

Judo

Tous les combats au Vélodrome.

A 14 h, éliminatoires des mi-lourds. Bon choix de billets.

A 20 h, repêchage et finale des mi-lourds. Bon choix de billets.

Lutte libre

A l'aréna Saint-Michel.

A 10 h et 19 h, troisième ronde.

A guichets fermés.

Sports équestres

A Bromont.

A 14 h, grand prix de dressage, par équipe. Billets limités.

Tir à l'arc

Toutes les compétitions à Joliette. Billets limités.

A 10 h, à la cible à 70m, femmes, et à la cible à 90m, hommes.

A 14 h, à la cible à 60m, femmes, et à la cible à 70m, hommes.

Volley-ball

Au Forum de Montréal.

A 13 h et 15 h, demi finale féminine. A guichets fermés.

A 19 h 30 et 21 h 30, demi finale masculine. A guichets fermés.

L'impitoyable "guerre des bandes"

par Bernard Ficot, de l'AFP

Tandis que les athlètes luttent sur les stades et les pistes de Montréal, une autre compétition, plus âpre encore, plus impitoyable, se déroule dans l'ombre des Jeux olympiques: c'est la "guerre des bandes", le combat entre les firmes d'équipement sportif qui se disputent une meilleure place, sur un marché important.

À trois bandes, une bande, un chevron, quatre bandes entrecroisées, une bande cassée, elles sont partout, présentes dans toutes les retransmissions télévisées, sur toutes les photos de reportage des Jeux olympiques. Ce sont Adidas, Puma, Pony, Tiger, Nike, Converse, Gola, parmi d'autres, les grandes firmes mondiales d'équipement sportif, des chaussures aux survêtements en passant par les sacs, les t-shirts, les chemises et ensembles de sport, les shorts, les maillots.

Les Jeux olympiques constituent pour elles un formidable tremplin promotionnel. Elles ne peuvent pas se passer de la compétition: c'est elle qui les fait connaître, qui les fait vendre, qui les fait prospérer. Mais, pour être vues partout, il faut que les athlètes acceptent de les montrer, donc de les porter. Et c'est là que la bataille commence...

Car les athlètes (et qui pourrait le leur reprocher?) ont depuis bien longtemps compris tous les avantages qu'ils pouvaient retirer de cette situation. Et ce n'est plus avec un survêtement gratuit ou quelques paires de pointes qu'un favori olympique se laissera convaincre d'adopter telle ou telle marque, qu'elle soit à une, deux ou trois bandes. Les représentants des marques, généralement d'anciens champions, ce qui facilite leurs contacts avec l'athlète, doivent avancer d'autres arguments. Toutes ces transactions sont bien sûr, entourées de mystère, car la règle 26 de l'olympisme interdit aux athlètes de monnayer leur talent et le texte "publicité et propagande" est très strict.

Les aides techniques

Ce n'est pas un secret qu'aujourd'hui, une marque domine le marché. Elle s'est peu à peu étendue au point de ne plus laisser qu'une petite place aux autres. Cette marque, appelons-la "trois bandes", a, en quelque sorte, institutionnalisé cette publicité sauvage, au moyen des "aides techniques" au sport et aux sportifs. Plutôt que de payer directement les athlètes, elle préfère traiter avec les fédérations et les clubs (dont font partie des champions connus), et leur verse directement des sommes, parfois considérables, contre la promesse que les athlètes dépendant de ces clubs ou de ces fédérations porteront tous les signes distinctifs de la marque. Libre aux fédérations et aux clubs de disposer à leur guise de cet argent, par exemple en reversant une partie à leurs meilleur champions...

C'est ainsi que la fédération d'athlétisme d'un pays africain réputé pour la valeur de ses coureurs de demi-fond a reçu de cette firme une "subvention", pour 1976, de cent mille dollars, contre l'exclusivité de ses produits, pour l'équipement de tous ses athlètes engagés dans les Jeux de Montréal.

Cette firme, cependant, traite parfois avec des athlètes à titre individuel. Pour donner un ordre d'idées de ses "aides techniques", on peut évaluer à environ 250 dollars le versement mensuel durant l'année qui précédait les Jeux de Montréal, et la promesse d'une gratification de deux mille dollars en cas de médaille d'or, à un athlète considéré comme un vainqueur olympique possible.

Des menaces de scandale

Mais les autres marques ont mal accepté d'être ainsi réduites à la portion congrue par un concurrent trop ambitieux. Et elles ont engagé une bataille féroce en allant faire de la surenchère auprès de ces athlètes, parfois équipés contre leur gré, au désir de leurs clubs ou de leurs fédérations. Bien des favoris olympiques ont ainsi rompu le contrat avec cette première firme (en acceptant de rendre l'argent déjà versé) pour adopter les équipements d'une marque plus généreuse. Alors, des menaces de scandale, de publications de contrats, ont été lancées par les uns et les autres, mais personne ne les a mises encore à exécution.

Souvenirs olympiques du ministère des Postes

Un cadeau historique
à compter de $2



$2 — L'affiche de timbres olympiques nº 2

Cette magnifique affiche, lithographiée en couleur et mesurant 24 po sur 36 peut être encadrée. Elle reflète la splendeur et l'apparat de la cérémonie du relais de la flamme, de la cérémonie d'ouverture et de la cérémonie de la victoire. Les 35 timbres émis par le ministère des Postes pour commémorer la XXIe Olympiade y sont aussi reproduits, grandeur réelle et en couleur.



$6 — Le coffret-souvenir de timbres olympiques

Un objet original, de belle apparence et de grande utilité, ce coffret-souvenir de timbres olympiques contient une collection spéciale de 12 timbres olympiques (d'une valeur nominale de $5). Ces timbres sont fixés sous plastique transparent, à l'intérieur et à l'extérieur du couvercle du coffret. Le symbole officiel des Jeux olympiques, de couleur or, ressort sur le dessus en simili-bois de ce coffret en plastique très résistant. L'intérieur est divisé en trois compartiments pour ranger timbres, étiquettes et divers menus objets.



$7.50 — L'album-souvenir de timbres olympiques, volume I

Magnifiquement illustré de photographies en couleur, cet album-souvenir contient les 21 timbres olympiques émis de septembre 1973 à juin 1975 (valeur nominale de $5.72). Un texte raconte l'histoire fascinante des Jeux olympiques de la Grèce antique et de ceux des temps modernes.

Également en vente: **Le nouvel album-souvenir de timbres olympiques, volume II**

Cet album vient s'ajouter au volume I et le complète. Ses textes décrivent les préparatifs des Jeux de 1976. Il renferme les 14 timbres olympiques émis par les Postes canadiennes de juillet 1975 à juillet 1976. Des pochettes transparentes sont fixées dans l'album pour protéger les timbres, d'une valeur nominale totale de $5.43.
Ces deux albums, à $7.50 chacun, présentent la collection complète des 35 timbres émis par les Postes canadiennes pour commémorer les Jeux olympiques de 1976.

En vente maintenant à votre bureau de poste

Le génie des sports

Tout un chef-d'oeuvre en édition limitée

Tout un souvenir de L'Olympisme

* Réalisé par le célèbre Hôtel des Monnaies de Paris



LE GÉNIE DES SPORTS

Chaque médaille possède les sceaux de garantie gravés et porte un poids précieux de 90gr. minimum avec une dimension réelle de 2 pouces (50 mm.) de diamètre. Livrée sous boîtier de luxe avec bélière, pendentif et chevalet de présentation.

LA COLLECTION

Vous pouvez commander au choix ou en collection complète toutes les disciplines sportives ou olympiques suivantes:

LA VICTOIRE OLYMPIQUE (1)
LE CYCLISME (2)
LA BOXE (3)
DÉPART DE COURSE (4)
LE SAUT À LA PERCHE (5)
LA COURSE (6)
LE SKI (7)
L'AVIRON (8)
LE FOOT-BALL (9)
LE TENNIS (10)
LE HAND BALL (11)
LE GOLF (12)
LE JUDO (13)
LE VOLLEY-BALL 14)
LA LUTTE (15)
JEUX DU STADE (16)
LA NATATION (17)
LE BOULISTE (18)
LA GYMNASTIQUE (19)
L'HALTÉROPHILIE (20)
LE YACHTING (21)

LES PRIX

BRONZE ANTIQUE (premier titre) $19.00 par médaille
BRONZE VERMEIL (premier titre) $29.00 par médaille
ARGENT SOLIDE (premier titre) $69.50 par médaille
OR 24 KT. SUR ARGENT (premier titre) $79.00 par médaille

J e désire acheter la ou les médailles suivantes. No .....
Ci-inclus mon chèque au montant de $ .....
Veuillez s.v.p. porter à ma carte de crédit CHARGEX. No .....
MASTER CHARGE. No .....
SIGNATURE .....
ADRESSE .....
VILLE .....

GRATUIT: Le nom du souscripteur est gravé sur chaque médaille pour une collection complète. LE GÉNIE DES SPORTS *offerte sous coffret de chêne de grand luxe. Postez votre commande à:* **LA MAISON DE L'ÉDUCATION,** *a/s GRAVURE: "LE GÉNIE DES PSORTS" 10485 BOULEVARD ST-LAURENT, MONTRÉAL. P.Q. téléphone: 384-4401 ou 384-4844.*

échos olympiques

Sécurité: cartes perforées

Les responsables de la sécurité perforent désormais les cartes d'identité délivrées aux athlètes arabes et africains dont les pays boycottent les Jeux olympiques de Montréal. La mesure vise sans doute à éviter que ces laissez-passer ne servent des desseins violents s'ils tombent en de mauvaises mains. M. Maurice Cusson, porte-parole du Comité organisateur des Jeux (COJO) a précisé que les athlètes en question doivent présenter leur carte pour perforation avant de quitter Montréal s'ils veulent l'emmener comme souvenir. Quelque trente pays se sont retirés des Jeux pour protester contre les liens sportifs de la Nouvelle-Zélande avec l'Afrique du Sud. Néanmoins, dans les premiers jours des Jeux, de nombreux athlètes sont partis avec leurs cartes intactes.

Des "scalpeurs" moins exigeants

Les "scalpeurs" continuent de vendre des billets olympiques dans l'enceinte des Jeux, au nez et à la barbe de la police qui, pourtant, a annoncé qu'elle cherchait à mettre un terme à cette pratique frauduleuse. Un groupe de quelque 300 personnes, comprenant autant d'acheteurs que de vendeurs, s'était rassemblé près d'une station de métro dans le parc olympique, tandis que six policiers surveillaient la scène à moins de 50 pieds de distance, mardi soir. Bien que le marché noir continue, les récentes arrestations de fraudeurs semblent avoir eu des effets sur les prix demandés pour les billets. De nombreux revendeurs demandaient moins du double du prix officiel, ce qui constitue une baisse radicale par rapport au prix décuplé que l'on demandait parfois au cours des deux dernières semaines. Les billets se vendaient entre 2 et 6 dollars. L'étendue du marché noir dans l'enceinte des Jeux et dans le centre-ville a entraîné la création d'une escouade policière de 21 hommes pour mettre un terme à cette pratique. Mardi soir, un fraudeur venu de New York portait une liasse de billets de près d'un pouce d'épaisseur. La police a signalé qu'une centaine de fraudeurs avaient été arrêtés depuis l'ouverture des Jeux le 17 juillet. En outre, elle a confisqué environ 8,400 billets. Une amende de $40 a été imposée aux personnes arrêtées qui ont reconnu leur culpabilité.

Des policiers envahissants

La police de Montréal a ordonné à ses hommes de se tenir à l'écart des sites où se déroulent les compétitions olympiques lorsqu'ils ne sont pas de service. De nombreux spectateurs payants s'étaient plaints d'avoir trouvé leurs sièges occupés par des policiers en civil qui ont parfois refusé de les céder. Une vague de protestations survenue ces derniers jours a entraîné une vérification à l'aréna Maurice-Richard, où se déroulent les épreuves de boxe: 692 membres de la police de Montréal y avaient pris place sans payer en utilisant leurs cartes de sécurité délivrées pour la durée des Jeux.

Troisième échec pour l'Afrique du Sud

La Fédération internationale de natation amateur (FINA) a entériné l'exclusion de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie.

Plus de 85 des 115 délégués en provenance de 74 pays ont voté en faveur de la résolution, dont le Canada. Les délégués avaient entendu, avant le vote à main levée, un rapport lu par les représentants des fédérations d'Afrique du Sud et de Rhodésie. le représentant sud-africain, M. David de Villiers, avait souligné qu'aucune discrimination raciale n'était pratiquée au sein de la fédération sud-africaine (SAASU) et que la SAASU était le seul organisme représentatif de tout le pays pour la natation en Afrique du Sud. Le délégué avait affirmé que les 66 p.c. de la population africaine étaient bien représentés au sein de la fédération. La décision défavorable à l'Afrique du Sud est le 3ème échec essuyé par ce pays à Montréal, où il a été également exclu des Fédérations internationales d'athlétisme et de football.



Esther Roth, l'unique survivante du massacre des athlètes israéliens perpétré à Munich, il y a quatre ans, par un commando palestinien, a établi un record national, hier dans l'épreuve de 100 m haies dames. Mme Roth, qui est maintenant entraînée par son mari depuis la mort de son instructeur, en 1972, a amélioré le record israélien de 13.09 secondes avec un temps de qualification de 13.06 secondes.

(Photo CP)

À la défense des chevaux

Farouche défenseur des animaux, un avocat de Hambourg Me Klaus Sojka, dont le pays a déjà remporté plusieurs médailles en équitation aux Jeux de Montréal, a écrit au Comité international olympique (CIO) pour qu'il retire cette discipline du programme olympique. "Les animaux ne sont pas des équipements sportifs" déclare-t-il dans sa lettre publiée à Hambourg. Si l'on accepte les épreuves à cheval, alors "en toute logique, les courses de traîneaux à chiens et les compétitions de chiens dressés devraient être autorisées et peut-être même la corrida et les combats de coqs. Le choix arbitraire de l'équitation ne semble pas justifié" ajouté-t-il.

Sur un air connu: modestie...

"La modestie, l'économie, l'efficacité", tels sont les principes dont l'URSS s'inspirera dans l'organisation des Jeux olympiques de 1980 à Moscou, a notamment indiqué M. Ignati Ovikov, vice-premier ministre soviétique et président du comité d'organisation dans une interview accordée au quotidien "Sovietski Sport" et citée par l'agence Tass, M. Nivikov a notamment déclaré que l'URSS "fera tout son possible pour assurer la meilleure organisation des J.O.". Cependant, a-t-il ajouté, "nous n'aspirons pas à dépasser nos prédécesseurs, ni par l'ampleur des constructions ni par l'envergure des mesures envisagées".

Policiers sur le podium

Les policiers canadiens sont sur les dents à Montréal, mais certains de leurs collègues étrangers font mieux: ils montent sur le podium olympique. C'est ainsi que Daniel Bautista, un agent de police de Monterrey, au Mexique, a remporté les 20 km de marche. Lasse Viren, un policier finlandais, s'est classé premier aux 10,000 mètres et aux 5,000 mètres. Kazuhiro Nihomiya, employé aux services de police de Tokyo, a remporté la médaille d'or des poids moyens au judo. Un autre policier a été moins chanceux. Juan Inostroza, lieutenant de police du Chili, a été éliminé à l'escrime. Et un policier montréalais a été appréhendé parce qu'il revendait au prix fort des billets de compétitions olympiques.

Les Jeux, une "cité câblée"

Si les installations olympiques de Montréal ne peuvent accueillir que quelque dizaines de milliers de spectateurs privilégiés, il n'en demeure pas moins que plus d'un milliard de téléspectateurs à travers le monde, selon les organisateurs, suivent les cérémonies et les compétitions sur leur petit écran, sans compter les lecteurs de journaux et les auditeurs des postes de radio. Selon la compagnie Bell Canada, qui a procédé au cours des trois dernières années à l'installation des équipements nécessaires à cette énorme diffusion, le parc olympique de Montréal est une "cité câblée" où il est possible d'obtenir tous les services que la téléphonie peut actuellement offrir, grâce au système le plus perfectionné du monde. Le réseau de communications comprend notamment 7,000 lignes centrex, 2,600 lignes d'affaires, 5,600 circuits audio pour les commentateurs radiophoniques, 112 circuits vidéo pour les reportages télévisés en couleur et une quantité de lignes et de circuits très spéciaux. Plus de 110 caméras couleur "couvrent" les compétitions et, dans le seul stade olympique, on en compte au moins une quinzaine.

faits divers

Semaine comprimée pour les policiers

Le vice-président de la Fraternité des policiers de la Communauté urbaine de Montréal, M. Pierre Lenoir, vient de faire savoir qu'il est presque assuré maintenant que les policiers de la CUM auront la semaine de travail de quatre jours, au plus tard le 1er avril 1977, tout comme les membres de la Sûreté du Québec.

Dans un message téléphonique qu'il livre quotidiennement à ses membres, M. Lenoir a précisé que les négociations à cet effet débuteraient dès le début de septembre et que déjà le Comité paritaire et conjoint avait convenu au départ de fixer un échéancier, qui permettrait de signer l'entente établissant les modifications et les modalités du nouveau contrat de travail au plus tard le 1er janvier 1977.

M. Lenoir a ajouté que la Sûreté s'était formellement engagée à mettre en vigueur dans toutes ses unités la semaine de travail de quatre jours au plus tard le 1er avril prochain.

Deux touristes anglais écopent de $100

Deux touristes anglais ont écopé d'amendes de $100, après s'être reconnus coupables de supposition de personnes. Ceux-ci ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de se faire passer pour des athlètes en utilisant des cartes d'identité perdues la semaine dernière. L'un d'eux avait tenté de s'introduire au Village olympique et l'autre au stade Maurice-Richard.

Frousse pour les agents de sécurité

Un incident survenu mardi soir au stade d'hiver de l'Université de Montréal, a causé tout un émoi parmi les nombreux policiers chargés d'assurer la sécurité du premier ministre, M. Trudeau. Un Américain de 42 ans, Gabor Gergo, de Bridgeport (Connecticut), que l'on croyait en possession d'un couteau, a été appréhendé alors qu'il se dirigeait vers l'entrée des notables. Il a été libéré peu après quand on a constaté que son couteau n'était qu'un inoffensif canif.

Déraillement

Trente-et-un wagons de marchandises du Canadien National ont déraillé, mardi soir, à Waterville, à une dizaine de milles au sud de Sherbrooke. La plupart des wagons transportaient du bois et du papier-journal et, durant un moment, on a crû que cinq d'entre eux étaient chargés de liquides inflammables, mais en fait ils étaient vides. Venant d'Island Pond, au Vermont, le convoi, qui comptait une centaines de wagons et quatre locomotives, se dirigeait vers Richmond. On ne rapporte aucun blessé dans l'accident.

Feux de forêt

Le service de protection contre le feu du ministère des Terres et Forêts rapportait hier que 31 incendies étaient en activité en forêt québécoise, dont six avaient été maîtrisés. Les flammes touchaient alors 12,117 acres de boisés. En forêt boréale, 15 feux étaient combattus, pendant que 15 autres demeuraient sous observation. On évalue leur superficie à 913,111 acres de taïga.

Des policiers torontois auraient été brutaux envers des prévenus

TORONTO (d'après PC) — Des accusations criminelles seront vraisemblablement portées contre certains policiers du Toronto métropolitain, à la suite de la publication des recommandations de la Commission royale d'enquête ontarienne mise sur pied en octobre 1974 et présidée par le juge en chef de l'Ontario, M. Donald Morand. Le rapport accuse la police de brutalité et de falsification de rapports à l'encontre de six citoyens parmi 16 cas étudiés et de falsification de documents concernant des plaintes.

Le solliciteur général de l'Ontario, M. John MacBeth a déclaré hier, en rendant public le rapport, qu'il avait confié à un procureur de la Couronne, Me Peter Ricakaby, le soin de juger s'il y a lieu de porter des accusations de nature criminelle.

Commentant la publication de ce rapport, le président de la Commission de police du Toronto métropolitain, M. C.O. Bick, a déclaré que les accusations criminelles, si elles étaient justifiées, seraient portées pour parjure autant que pour brutalité. "Nous ne pouvons pas en rester là avec cette affaire", a-t-il commenté.

L'une des accusations les plus graves concerne le cas d'un postier torontois de 19 ans, M. Tom Henderson, dont on aurait enfoncé les parties génitales à l'aide d'une clé anglaise et de pinces.

Plusieurs recommandations étoffent le rapport Morand: le rétablissement des patrouilles à pied dans les quartiers pour recréer les liens de confiance entre les citoyens et les policiers; l'enseignement de règles précises concernant les poursuites par véhicules et les arrestations; le remplacement du bureau des plaintes de la police par un bureau indépendant; l'interdiction d'amener en cour des preuves obtenues au moyen d'un détecteur de mensonges et la restriction de l'emploi de tels détecteurs par le employeurs vis-à-vis de leurs employés, l'ajout de photographies personnelles sur les permis de conduire pour faciliter l'identification de suspects et, enfin, l'utilisation de stylos à bille au lieu des simples et bons vieux crayons à mine par les policiers pour l'inscription dans leurs dossiers, ce qui devrait prévenir les falsifications des dossiers de police.

Le président de l'Association des policiers du Métro Toronto, M. Syd Brown, s'est dit d'accord pour créer un bureau indépendant de plaintes, pour autant que l'on tienne compte des recommandations faites en mai 1975 par M. Arthur Maloney, actuellement ombudsman de l'Ontario, lesquelles préconisaient la nomination d'un commissaire indépendant à la tête d'un tel bureau.

Le rapport du juge Donald Morand propose même le non-renouvellement des permis de conduire pour les conducteurs qui n'auraient pas payé leurs contraventions, même d'ordre mineur, ainsi que le transfert au ministère des Transports et des Communications de l'Ontario, de la responsabilité du remboursement des contraventions de la route, actuellement administré par les services de police.

Solidarité au tiers monde

OXFAM

La FIIQ veut poursuivre Lemelin

La Fédération des infirmières et infirmiers du Québec étudie la possibilité d'intenter une poursuite en libelle diffamatoire contre le quotidien La Presse et son éditeur, M. Roger Lemelin qui a signé, en page frontispice de l'édition du 21 juillet, un éditorial dénonçant violemment la grève du personnel hospitalier dans une trentaine d'établissements du Québec.

La Fédération, dont les quelque 5,500 membres sont retournés au travail lundi soir après l'adoption d'une loi spéciale par l'Assemblée nationale, avait d'abord demandé réparation par la publication d'un texte de réplique. Mais La Presse l'a placé hier en page intérieure, en compagnie des lettres aux lecteurs et la Fédération estime ce geste insatisfaisant pour effacer le tort qui lui a été causé.

Sous le titre "Les hôpitaux: un climat criminel", publié à la une du cahier spécial olympique de La Presse, M. Lemelin s'en était pris très durement aux infirmières, les qualifiant de "commando intéressé à briser le régime", de "desperados sans conscience", et les accusant de "hold up syndical".

Dans sa réplique, la FIIQ écrit que cette "charge haineuse" constitue "une véritable incitation du public à la violence à l'endroit des infirmières et infirmiers"; elle indique également son intention de saisir de cette affaire le Conseil de presse du Québec.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CERTIFICAT DE CRIMINOLOGIE

NOUVEAU PROGRAMME à l'intention des personnes aux prises - par leur travail - avec les problèmes de la déliquance et de la criminalité: éducateurs, juristes, travailleurs sociaux, animateurs, agents de prévention de la criminalité ou de réhabilitation des délinquants, etc.

OBJECTIFS DU PROGRAMME:

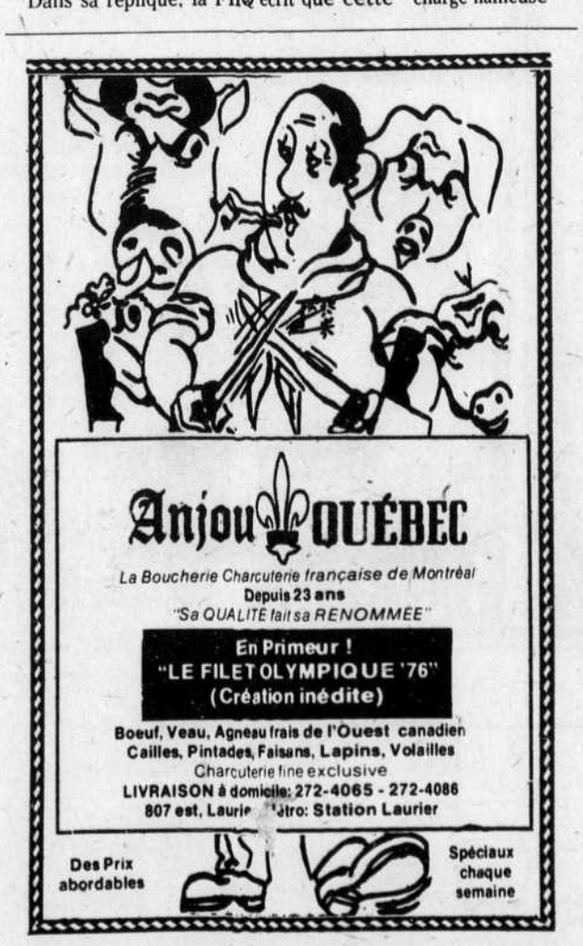
1. assurer une information de qualité sur la criminalité et ses causes ainsi que sur les mécanismes mis en place pour lutter contre elle, (prévention, thérapies, institutions carcérales, etc.);
2. aider à situer dans la vision plus large d'une société en mutation l'évolution de la criminalité et des pratiques adoptées pour la prévenir ou la contrer;
3. favoriser les apprentissages théoriques et pratiques utiles à la lutte contre la criminalité et surtout à la réhabilitation et à la réinsertion sociale des délinquants ou des criminels.

- Ce programme est un certificat de 30 crédits.
- Joint à deux autres certificats, il conduit à un baccalauréat de 1er cycle.

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1976
- Début des cours: septembre 1976
- Admission: août 1976

Pour plus de renseignements:

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090
343-6992 (après 17 heures)



Anjou QUÉBEC
La Boucherie Charcuterie française de Montréal
Depuis 23 ans
"Sa QUALITÉ fait sa RENOMMÉE"
En Primeur !
"LE FILET OLYMPIQUE '76"
(Création inédite)
Boeuf, Veau, Agneau frais de l'Ouest canadien
Cailles, Pintades, Faisans, Lapins, Volailles
Charcuterie fine exclusive
LIVRAISON à domicile: 272-4065 - 272-4086
807 est, Laurier Métro: Station Laurier
Des Prix abordables
Spéciaux chaque semaine

La compagnie Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited, avec l'autorisation du Comité organisateur des Jeux olympiques 1976 est fière de présenter le souvenir olympique qui sera sans doute le plus prestigieux et le plus spécial de tous . . .

La magnifique sculpture du stade olympique en argent sterling / un kilo

Ce souvenir extraordinaire se vendra à l'échelle internationale, au nombre limité de 351 exemplaires exclusifs. Par conséquent, seuls 351 collectionneurs judicieux auront le prestigieux honneur de posséder une de ces sculptures remarquables.

Les Canadiens sont en train de se rendre compte que ces vagues projets du passé sont devenus réalité historique, alors que les meilleurs athlètes de tout le monde se réunissent pour concourir dans un esprit de camaraderie, pour la gloire du sport et l'honneur de leur pays.

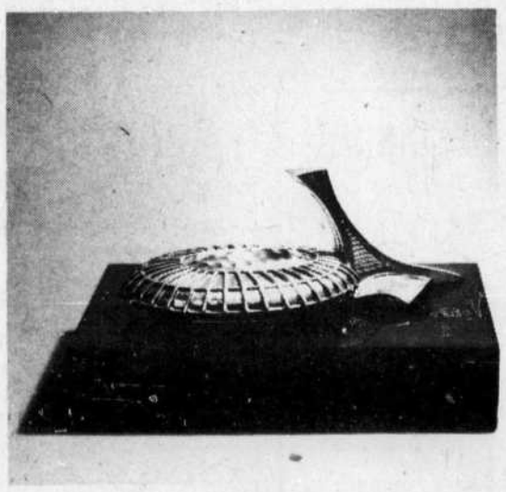
L'imposant stade olympique conçu par l'architecte-conseil Roger Taillibert est sans aucun doute le symbole le plus expressif de cette XXIe Olympiade, où se déroulent toute une série d'événements exceptionnels et de réussites sportives passionnantes. Ainsi, cette réplique du magnifique stade olympique en métal précieux semble être tout à fait appropriée pour représenter le souvenir le plus prestigieux des jeux olympiques 1976.

Originaire de Milan, le sculpteur italien de renommée mondiale, Fratelli Cacchione, a créé ce souvenir historique d'après les plans architecturaux exacts conçus par Roger Taillibert. La compagnie Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited a commandé ce souvenir avec l'autorisation du Comité organisateur des Jeux olympiques 1976. Ce chef-d'oeuvre extraordinaire d'exécution parfaite en argent sterling massif 925 repose sur un socle de marbre de 8" x 10" x 2", mesure 10" de longueur, 5" de largeur et 4" de hauteur et pèse 1 kilo. Présentées sous étui de cuir élégant, ces sculptures sont munies d'un certificat d'authenticité numéroté.

Cette magnifique sculpture a d'autant plus de valeur qu'il ne s'en fabriquera jamais plus de 351* exemplaires.

Vous pouvez encore faire partie du petit groupe des collectionneurs fortunés qui pourront acquérir ce souvenir, l'un des plus rares et des plus précieux, de cet événement vraiment sensationnel . . . à condition de le faire sans tarder !

Voulez-vous faire partie de ce groupe de collectionneurs des plus privilégiés qui posséderont le plus prestigieux souvenir exclusif des Olympiques? Il vous faut dès maintenant souscrire à l'achat d'une des 351 sculptures. Elles sont offertes pour la somme de $2,000 chacune et seront vendues aux 351 premiers acheteurs. On obtiendra des renseignements supplémentaires en s'adressant à:
Canadian Direct Marketing Consultants Group Limited.
11475, chemin Côte de Liesse, Suite 100.
Dorval, Québec H9P 1B3
Tél.: (514) 636-6070



EN MONTRE CHEZ
HENRY BIRKS ET SONS,
• rue Ste-Catherine à Montréal

Après la mort de Roberto Santucho

Les barbouzes de la junte argentine traquent impunément les guérilleros

BUENOS AIRES (Reuter) — L'une des grandes tâches que s'est assignée le gouvernement militaire du président Jorge Rafael Videla, après avoir pris le pouvoir en Argentine le 24 mars, est d'éliminer la subversion, autrement dit les organisations de la guérilla de gauche: l'Armée révolutionnaire du peuple (ERP) et les Montoneros.

Il semble que les forces de sécurité argentines viennent de marquer un point important avec la mort, le 19 juillet dans un immeuble du nord-ouest de Buenos Aires, de celui qui était le principal dirigeant de l'ERP depuis 1970, Mario Roberto Santucho.

Mais les autorités sont, comme à l'accoutumée, particulièrement avares de détails sur les circonstances de la fusillade qui a entraîné la mort de Santucho. Un bref communiqué officiel a confirmé qu'il avait été tué, ainsi que l'un de ses lieutenants, Benito Urteaga. On ignore toutefois si les deux hommes ont péri au cours du même affrontement ou d'un deuxième accrochage qui a suivi de peu le premier.

Un autre communiqué officiel a fait état de la mort du capitaine Leonetti, tué par des "délinquants subversifs". Là encore, aucun détail n'a été donné et l'on ignore si cet officier a trouvé la mort pendant la fusillade avec Santucho, bien que cela paraisse probable. Il semble, en tout cas, que le capitaine Leonetti avait été spécialement chargé de dépister et d'abattre le chef de l'ERP.

Deux autres leaders de l'ERP — Domingo Mena et Enrique Gorriaron Merlo — auraient également été tués au cours du deuxième accrochage, mais leur mort n'est pas confirmée officiellement.

Les récents affrontements ne sont, en fait, que le sommet de l'iceberg que constituent les luttes terroristes clandestines en Argentine. La violence politique y revêt toujours des proportions considérables. Santucho lui-même figure sous le numéro 536 sur la liste non officielle de ceux qui en ont été les victimes depuis le coup d'État militaire du 24 mars.

En raison du mystère qui entoure les opérations anti-guérilla, on compare quelques fois l'action des forces de sécurité à ce qui s'était produit en France au moment de la guerre d'Algérie.

C'est du moins l'analogie faite récemment en privé par un officier de marine qui a reconnu que les forces de sécurité argentines avaient emprunté beaucoup des techniques utilisées pendant la guerre d'Algérie par les brigades clandestines de l'armée française — les fameux "barbouzes" — pour pourchasser les maquisards algériens et les commandos de l'Organisation de l'armée secrète (l'OAS).

Les "barbouzes" argentins sont des équipes clandestines qui ont été formées par les services de renseignements des trois armes. Elles semblent avoir reçu le feu vert pour "supprimer" les terroristes de la gauche, et d'autres qui ne bénéficient pas de leurs faveurs.

Il y a également des brigades de la mort qui agissent indépendamment et qui contribuent aussi à la violence. Il est arrivé que jusqu'à une trentaine de personnes soient tuées en l'espace de vingt-quatre heures à Buenos Aires et dans ses environs.

Certains officiers reconnaissent implicitement l'action des brigades clandestines quand ils déclarent, par exemple: "Des choses terribles ont lieu... Mais nous avons besoin de temps", ou encore: "Il y a eu des excès, mais nous espérons qu'il y en aura moins, maintenant que les forces de sécurité commencent à l'emporter dans la lutte contre un ennemi impitoyable".

Toujours est-il que si, comme on le déclare de source militaire, l'ERP vient d'être "décapitée", le terrorisme révolutionnaire argentin n'a pas disparu pour autant. La mort de Santucho semble avoir, pour le moment au moins, porté un coup sévère à l'ERP, dont les cellules subsistantes sont sans doute désorganisées. Mais des documents découverts dans la retraite de Santucho indiquent que l'ERP était sur le point de s'allier aux Montoneros et de former l'Organisation de libération argentine (l'OLA). L'accord paraît être remis en question par la mort de Santucho, mais il se pourrait que les Montoneros — l'autre grand groupe de guérilla révolutionnaire qui se qualifie toujours de péroniste bien que le défunt général Peron les avait pratiquement désavoués — absorbent les restes de l'ERP.

Les deux organisations ont des caractéristiques différentes, mais leur alliance serait dictée pour faire face à la pression croissante des forces de sécurité.

Dans un passé récent, ce sont les Montoneros, plus que l'ERP, qui ont agi sur le plan terroriste. Ils ont revendiqué la responsabilité de l'assassinat du général Cesareo Cardozo, chef de la police fédérale, au mois de juin.

Ils ont également déclaré avoir été les auteurs de l'attentat qui, le 2 juillet, a fait au moins une vingtaine de victimes parmi les policiers.

Mais si les Montoneros sont plus nombreux que les hommes de l'ERP et s'ils sont mieux expérimentés aux techniques du sabotage, ils ne semblent jamais avoir réalisé cette force de combat qu'était en train de devenir l'ERP.

Leur base idéologique est moins bien définie que celle de l'ERP — Santucho et ses camarades prêchaient une philosophie marxiste de style cubain — et, à cet égard, l'alliance des Montoneros et de l'ERP signifierait une plus grande efficacité de la lutte révolutionnaire marxiste.

L'autre grand objectif du gouvernement Videla est la lutte contre la corruption, et, cette fois, les cibles ne sont plus les guérilleros, mais les fonctionnaires et responsables de l'ancienne administration. Aucun chiffre officiel n'est disponible, mais on parle de 2.000 personnes environ qui seraient actuellement sous les verroux. Quant à l'ancienne présidente Isabel Peron, elle est toujours dans la luxueuse retraite d'El Messidor, au pied des Andes.

Madrid et le Vatican réviseront le concordat

ROME (Reuter) — L'Espagne et le Vatican ont signé hier un accord portant révision du concordat conclu en 1953 par le général Franco et le Pape Pie XII.

Signé par M. Marcelino Oreja, ministre espagnol des Affaires étrangères, et le cardinal Jean Villot, secrétaire d'État du Vatican, cet accord prévoit, ainsi que l'a précisé M. Oreja, l'abandon par l'État espagnol de son droit de choisir les évêques et l'abandon par l'Église de certains privilèges spéciaux accordés par la loi au clergé.

L'existence de ces droits historiques a été à l'origine de tiraillements entre l'Espagne et le Vatican au cours des 10 années de négociations qui ont abouti à la révision du concordat de 1953. M. Oreja a déclaré que l'accord ouvrait une ère nouvelle dans les relations de l'Espagne et du Saint-Siège.

Le texte de l'accord précise que la nomination des archevêque et évêques relèvera de la compétence exclusive du Saint-Siège. Le gouvernement espagnol conserve néanmoins le droit de faire objection à la nomination d'évêques considérés comme politiquement indésirables.

L'accord élimine la clause, contenue dans le concordat deg 1953, stipulant que les membres du clergé ne sauraient être arrêtés et jugés par un tribunal civil sans l'approbation de leur évêque.

L'État espagnol ne sera toutefois pas habilité à interroger des prêtres pour obtenir des informations dont ils auraient pu prendre connaissance dans l'exercice de leur ministère sur des criminels ou suspects politiques.

L'accord réaffirme l'adhésion de l'Espagne et du Saint-Siège au principe de la liberté de croyance universelle et souligne que les deux parties estiment nécessaire une révision complète du concordat de 1953.

SALT: travail considérable

GENEVE (AFP) — Les États-Unis et l'Union soviétique ont accompli un travail très "considérable" en vue de la conclusion d'un nouvel accord sur la limitation des armements stratégiques (SALT-deux), a indiqué le négociateur américain, M. Alexis Johnson, hier à Genève, à l'occasion de la dernière séance plénière de la présente session.

Les négociations, qui, selon les milieux informés, ont encore une chance d'aboutir à la signature d'un traité d'ici aux élections présidentielles américaines, reprendront à Genève le 21 septembre.

M. Johnson a déclaré à la presse qu'il quitterait Genève avec un "sentiment considérable de satisfaction", et qu'il attendait avec plaisir la reprise des négociations. M. Johnson a souligné que certains problèmes devraient être résolus à un niveau "plus élevé", c'est-à-dire au niveau des chefs de l'État dans les deux capitales.

Le parti communiste espagnol sort enfin de la clandestinité

ROME (d'après AFP et Reuter) — Le parti espagnol abandonne officiellement la clandestinité. L'annonce en a été faite hier à l'ouverture des travaux du comité central du PCE à Rome par M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti. "Malgré l'illégalité, nous sommes décidés à abandonner la clandestinité pour montrer au pays notre volonté d'agir au grand jour et de nous soumettre au verdict de l'opinion publique", a-t-il dit.

La réunion a lieu à Rome, dans un théâtre proche de la Via Veneto, parce que les autorités espagnoles ont interdit qu'elle se tienne en Espagne.

"Tout indique que ce sera la dernière réunion du comité central à se tenir hors de notre pays", a déclaré aux cent vingt-cinq délégués la présidente du parti, Dolores Ibarruri. "Les millions de manifestants qui sont descendus dans les rues d'un si grand nombre de villes espagnoles pour réclamer amnistie et liberté sont la preuve qu'un peuple est en marche. C'est la garantie que l'Espagne aura la démocratie", a-t-elle dit.

MM. Luigi Longo et Enrico Berlinguer, respectivement président et secrétaire général du parti communiste italien, et les représentants de cinq autres partis italiens, parmi lesquels la démocratie-chrétienne, ont entendu M. Santiago Carillo parler des risques que prenaient les délégués, dont beaucoup travaillent et vivent en Espagne, à se réunir ainsi en public. "Nous montrons par là aux plus irréductibles des anti-communistes que nous sommes prêts à agir au grand jour", a-t-il déclaré.

M. Carillo a suggéré que les partis d'opposition en Espagne s'unissent autour d'un plan en six points. "Nous sommes conscients qu'une grande partie de l'opinion publique (espagnole) ne s'identifie pas à nos idées (...) et qu'elle ne votera pas pour nos canaidats à de futures élections. Elle n'en demande pas moins que nous soient accordés les mêmes droits qu'aux autres partis."

Les six points de ce plan, sans l'application desquels, a dit M. Carillo, il serait impossible de prendre de véritables réformes démocratiques, sont les suivants:

— légalisation de tous les partis politiques;

— installation d'un gouvernement provisoire de réconciliation nationale;

— ouverture d'une "période constituante" pour élire une assemblée chargée de rédiger une nouvelle constitution;

— amnistie générale sans exclusive;

— mesures d'urgence, à prendre par le gouvernement provisoire, pour réduire l'emploi, garantir des prestations sociales adéquates et assurer pour les produits agricoles des prix adéquats;

— installation de gouvernements autonomes en Catalogne, en Euzkadi (pays basque) et en Galize "sur la base de leurs statuts historiques d'autonomie" — Cela ne serait pas dirigé contre l'unité de l'Espagne, en tant qu'État, mais contre le centralisme bureaucratique et despotique qui fait peser la plus grande menace sur notre unité."

A côté de ces exigences, M. Carrillo a défini les engagements de l'opposition: garantie que le changement démocratique se fera dans la paix civile et sans revanche, garantie de toutes les libertés démocratiques, respect des droits de l'homme de la liberté religieuse.

En ce qui concerne les forces armées, l'opposition s'engage à "garantir les institutions sur lesquelles reposent la défense de l'indépendance nationale". Vis-à-vis de l'Europe, M. Carrillo préconise l'ouverture de l'Espagne dans sa direction.

Enfin, M. Marcelino Camacho, leader des commissions ouvrières, est intervenu pour la première fois publiquement en tant que membre du comité central du parti communiste. Il a axé son intervention sur l'élaboration de la future organisation syndicale unitaire, respectant les tendances, qu'il souhaite pour les travailleurs espagnols.

MEXIQUE

De la place des Trois-Cultures à la fermeture d'Excelsior...

par XAVIER USCATEGUI
correspondance particulière

"C'est le commencement du facisme au Mexique!": ainsi criaient, sur le seuil du journal Excelsior d'où ils venaient d'être expulsés, les quelque 200 anciens éditorialistes et rédacteurs de ce qui avait été l'un des plus grands quotidiens d'Amérique latine.

En vérité, avaient-ils raison? Mais, que la violence d'en haut qui s'est abattue le 8 juillet sur Mexico mérite ou non le nom de fascisme, ce n'en était certes pas la première apparition.

Pour en témoigner, on serait fondé à renvoyer les journalistes dépouillés d'Excelsior à l'ouvrage mémorable de l'un des collaborateurs du journal, Carlos Fuentes: "La mort d'Artemio Cruz", publié vers 1960. Artemio Cruz, dans la fiction (pas tellement fictive), écrit l'un des héros de la guerre révolutionnaire du début du siècle, un héros qui a sauvé sa peau en vendant à l'ennemi celle de son compagnon puis, se réclamant de ce compagnon fusillé, est allé courtiser celle qui avait été la fiancée du mort, moins pour ses charmes que pour l'héritage. L'ancien révolutionnaire se convertit en un associé (ou homme de paille) de capitalistes américains, édifie un empire financier et journalistique, etc. En somme une vie correspondant bien à la courbe ayant conduit au Mexique tant de révolutionnaires aux postes de direction de la "nouvelle classe".

Un autre ouvrage auquel il serait utile de se reporter avant de considérer comme une révélation le coup de force contre Excelsior est celui de Philip Agee: "Journal d'un agent secret: dix ans dans la CIA". Suivant l'auteur, lorsque l'actuel président du Mexique était ministre de l'Intérieur, il travaillait en connexion avec la CIA, dont Philip Agee le considère comme un agent, et il cite ces relations comme donnant la clé du fameux massacre des étudiants (quelques centaines, on ne saura jamais combien) sur la place des Trois-Cultures, en 1968.

Cette nuit épouvantable dépassait certainement en horreur, de très loin, l'assaut orchestré par le gouvernement contre le journal Excelsior. On a pourtant vu mieux depuis lors, notamment au Chili. Mais, que les cadavres de la place des Trois-Cultures aient été, ou non, le fruit du fascisme, en tout cas ils l'ont été de la même sauvagerie qui a joué contre Excelsior, — et il faut reconnaître qu'ils ont été facilement assimilés par diverses éminences des courants libéraux ou plus ou moins gauchistes qui s'étaient ralliés à la cour d'Echeverria après son élection à la Présidence.

L'un d'eux était Octavio Paz. Intellectuel renommé, séduit par la pensée hindoue, il avait occupé l'ambassade de son pays à la Nouvelle-Delhi. Il avait découvert sur le tard que le chemin des "masses" passait inexorablement par le PRI (parti officiel), et que donc, même au prix de quelques monstrueuses couleuvres à avaler, il fallait seconder le PRI. C'est-à-dire servir d'alibi aux couleuvres, même si elles acquéraient la taille de la place des Trois-Cultures jonchée d'étudiants fusillés. Octavio Paz dirigeait le remarquable supplément littéraire mensuel d'Excelsior publié sous le titre de Plural, — et il a eu au moins la dignité de se retirer. Un autre rallié était Carlos Fuentes, l'un des auteurs les plus éminents du "boom" de la littérature latino-américaine entre 1960 et 1970. Bien qu'ayant bénéficié d'une bourse aux Etats-Unis, il avait manifesté ses sympathies pour la Révolution cubaine. "La mort d'Artemio Cruz", "Cambio de piel", récemment "Terra nostra", autant de titres prestigieux de son oeuvre. Nommé ambassadeur en France par Echeverria, a-t-il manifesté sa solidarité avec ses anciens compagnons d'Excelsior, ou a-t-il adopté les normes de conduite de son premier personnage? Il serait plutôt douloureux de le voir rester tranquillement assis au banquet des héritiers d'Artemio Cruz. Echeverria, au cours de ses nombreuses randonnées à travers le monde, emmenait dans son avion une quarantaine d'intellectuels. Se rendaient-ils compte de leur rôle de figurants ou, pire encore, d'otages? Echeverria, questionné au sujet de cette cour insolite, aurait répondu un jour: "J'aime mieux les avoir dans l'avion que dans l'opposition".

Ecrivant de New York, l'excellent journaliste brésilien Newton Carlos estime que "l'une des conséquances immédiates sera la fin de la lune de miel entre Echeverria et les intellectuels qui l'appuyaient, le considérant presque comme un héritier de Lazaro Cardenas..." Peut-être, bien qu'il soit toujours dangereux de généraliser. Sur le fond de l'affaire, voici son opinion: "... L'opération (contre Excelsior) a été montée sur la base des groupes conservateurs de la droite avec lesquels Echeverria apparaît aligné. C'est purement et simplement une question de contrôle absolu du pouvoir... par cette sorte d'empereur aztèque qu'est le Président mexicain, avec son ingérence directe ou indirecte dans tout ce qui se produit dans le pays..."

Les objectifs de l' "empereur aztèque"? D'abord la suppression du seul journal mexicain qui, sous la direction de Julio Scherer Garcia, faisait montre d'indépendance et d'objectivité. Ensuite, la constitution et l'expansion de l' "Organizacion editorial mexicana", groupe qui contrôle pour le moment 37 journaux, y compris El Sol et El Universal, et dont le contrôle de la majorité des actions passe pour appartenir déjà à Echeverria et des amis sûrs du President. La mise de cette presse commerciale, renforcée par Excelsior, au service de ses intérêts, permettrait à Echeverria, du moins il l'espère, de tenir la bride serrée à son successeur Lopez Portillo qui, jusqu'à présent, n'a été que son fidèle collaborateur, sans autorité propre.

Cela sur le plan national et des intérêts économiques. Sur celui des relations extérieures, Echeverria a vu sombrer ses ambitions visant le secrétariat général de l'ONU. Mais, couvrant son autoritarisme et son conservatisme mexicains d'un drapeau de libéralisme et de progressisme sur le plan international, il va diriger à Mexico un "Centre d'études sur le Tiers Monde". Il désire rester ainsi au premier plan de l'actualité mondiale, prêt pour toute éventualité, — devant un public qui oubliera l'opération d'Excelsior au moins aussi aisément qu'il a oublié la tragédie de la place des Trois-Cultures.

Avis Public

POLITIQUE RELATIVE À LA DIFFUSION DE SIGNAUX RADIO M.F. SUR LES CANAUX DE TÉLÉVISION PAR CABLE:

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes a publié, le 19 juillet 1976, un avis public concernant la politique relative à la diffusion de signaux radio M.F. sur les canaux de télévision par câble.

Tous les intéressés peuvent se procurer des copies de l'avis public ci-haut mentionné aux endroits suivants: le bureau du CRTC à Ottawa, les bureaux régionaux du CRTC à Montréal (Qué.) et à Victoria (C.-B.)

Guy Lefebvre
Secrétaire général

Conseil de la Radio-Télévision Canadienne — Canadian Radio-Television Commission

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
à
Montréal et Banlieue
Excellentes routes disponibles
Nos bureaux sont fermés le samedi
844-3361

DISTRACTIONS AU SOMMET



LE PONT D'OBSERVATION INTÉRIEUR
(1,136 pieds–346 mètres)
Pénétrez dans un autre monde, un monde de théâtres en plein ciel qui vous projettent au coeur d'une tempête, une explosion visuelle et sonore inimaginable. Réussissez des photos magnifiques avec l'aide de notre centre d'information photo, ou envoyez une lettre de la poste la plus élevée du monde.
Et n'oubliez pas d'admirer la vue superbe...en dehors de ce monde.

LE PONT D'OBSERVATION EXTÉRIEUR
(1,122 pieds–342 mètres)
Avec le vent dans votre visage, vous vous sentez vraiment très haut. Des trouées spécialement aménagées vous permettent de regarder droit en bas, 1,100 pieds sous vous.

LE CENTRE DE COMMUNICATIONS
Un mur d'écrans-témoins de télévision et d'affichage météorologique numérique.
Un studio de portraits par ordinateur. Imaginez l'expérience incroyable que vous allez pouvoir vivre. Avec aussi des boutiques, des restaurants, et un kiosque d'information pour vous aider dans votre visite.

LE PONT DE L'ESPACE
(1,465 pieds–447 mètres)
La plus haute galerie d'observation du monde ouverte au public. Protégé par un mur de verre, le pont de l'espace vous permet de découvrir le spectacle grandiose de toute la ville, près de 1,500 pieds plus bas, et une vue panoramique à vous couper le souffle de presque tout le sud de l'Ontario.

LE TOP OF TORONTO
(1,150 pieds–350 mètres)
Une vue qui change à chaque instant, un décor enrichi de cuir, une musique douce, et un excellent menu international. C'est le Top of Toronto.
Pour réserver, appelez 363-7413.

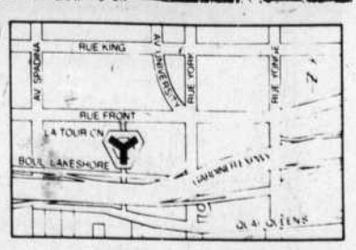
LES ASCENSEURS
Eh bien, c'est un véritable voyage. Chacun de nos ascenseurs se déplace à la vitesse de 1,200 pieds/minute. Les murs et le toit vitrés procurent une sensation très excitante d'espace au fur et à mesure que l'on s'éloigne du sol.

LE RESTAURANT FAMILIAL ET LE REZ-DE-CHAUSSÉE
Venez manger un morceau au restaurant Food Fair, débarrassez-vous de votre manteau, cherchez des idées de cadeaux ou de souvenirs, réservez une table au Top of Toronto, embarquez pour une ascension au sommet ou détendez-vous tout simplement au salon ou au restaurant de la piscine.

Ascenseurs pour les ponts d'observation en plein ciel:
Adultes $2.75
Jeunes (13-17) et personnes âgées $2.25
Enfants (12 ans et moins) $1.50

LA TOUR CN–HEURES D'OUVERTURE: Ouvert toute la semaine de 9h à minuit, même les jours fériés.
HEURES D'OUVERTURE DES RESTAURANTS: de midi à 1h du matin.
Réservations: (416) 363-7413

CN TOWER LA TOUR CN



LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, jeudi 29 juillet 1976



Une Libanaise enceinte et son amie attendent de pouvoir traverser la frontière israélienne pour recevoir des soins médicaux dans une infirmerie de campagne installée par l'armée israélienne. Depuis l'aggravation de la guerre civile au Liban, les habitants des villages frontières peuvent y recevoir, soins, nourriture et eau qui leur font défaut. (Téléphoto AP)

Liban: accord OLP-Assad que refuse l'intransigeant Chamoun ?

BEYROUTH (d'après AFP, Reuter) — Hésitations du côté progressiste, déclarations catégoriques et négatives du côté chrétien: plus que jamais hier soir, l'accord que s'efforcent de conclure à Damas les président Assad et les envoyés palestiniens paraissait hypothétique.

En effet, les combats n'ont guère ralenti dans la montagne et autour du camp de Tall Zaatar dont l'évacuation des blessés a encore une fois été renvoyée. En outre, une certaine tension subsistait entre phalangistes et membres du PNL de Camille Chamoun, à la suite des accrochages de mardi soir, qui ont fait douze morts.

Certes, le commandant Salam Jalloud, premier ministre libyen, a déclaré hier soir qu'il était parvenu à "mettre fin à la guerre" au Liban, grâce à l'accord qui aurait été conclu dans la journée à Damas par représentants palestiniens et Libyens. Les observateurs de Damas préfèrent pour l'instant réserver leur jugement, en attendant de connaître la réaction des parties au conflit.

Le major Jalloud a déclaré que l'accord permettait aux Palestiniens de continuer leur combat contre Israël à partir du Liban. Il s'attend que M. Yasser Arafat, chef de l'OLP, vienne d'ici quelques jours à Damas, pour la première fois en deux mois, afin d'y rencontrer le président Hafez Assad.

Les pourparlers se poursuivent depuis une semaine et un premier projet d'accord, rendu public mardi, a été accueilli avec méfiance par les progressistes libanais et par certains dirigeants de l'OLP. Pour tenter de rapprocher les points de vue, le principal négociateur palestinien, M. Farouk Kaddouni, s'est rendu une nouvelle fois à Damas. L'OLP et la gauche libanaise s'élèvent essentiellement contre le fait que le projet d'accord prévoit l'application des conventions libano-palestiniennes de 1969 qui limitent la présence des Palestiniens en territoire libanais, mais ne fait aucune allusion au retrait des troupes syriennes.

De son côté, M. Camille Chamoun, ministre de l'Intérieur et chef du Parti national libéral, a indiqué à l'AFP qu'un possible accord syro-palestinien ne concernait nullement le PNL et ses milices "car le Liban ne participe pas aux négociations".

Sur les chances d'un prochain rétablissement de la paix, M. Chamoun dont la formation semble bien être plus "dure" que les Phalangistes a déclaré: "Nous avons rejeté tout accord de cessez-le-feu ne concernant pas l'ensemble du territoire libanais".

Cependant, l'événement le plus spectaculaire des dernières 48 heures — outre le dégagement graduel des cadavres des emmurés du camp de Tall Zaatar — reste sans doute l'affrontement qui a opposé dans la nuit de mardi à mercredi des miliciens du PNL à des Phalangistes. Survenu à Jounieh capitale de la région chrétienne située à 15 kms au nord de Beyrouth, cet accrochage a fait 12 morts et une vingtaine de blessés. Il serait la conséquence d'un accident de voiture et de la nervosité générale.

Après une rencontre au "sommet" entre M. Chamoun et M. Pierre Gemayel, chef des Phalanges, les deux mouvements ont réaffirmé leur solidarité et annoncé la création d'un "commandement commun".

Les miliciens phalangistes avaient quitté hier après-midi les permanences de leurs alliés du parti national libéral (PNL,) qu'ils avaient occupées mardi soir dans la région chrétienne du Liban. Au moins une permanence du PNL —, celle de Jounieh (capitale de la région chrétienne), a été dynamitée mardi au cours des affrontements entre phalangistes et membres du PNL.

Les incidents ont éclaté mardi après-midi à la suite d'un accident de voiture qui a provoqué une querelle entre les conducteurs qui appartenaient chacun aux deux principaux partis chrétiens: les phalanges et le PNL.

La querelle a dégénéré rapidement et des incidents entre phalangistes et PNL se sont étendus à toute la région de Jounieh, et aux bastions chrétiens du Kesrouane, de Metn et de Ryblos, selon les informations parvenues à Beyrouth.

La voiture du président Camille Camoun, chef du PNL et ministre de l'intérieur, qui circulait à Jounieh, a été interceptée. Le véhicule, dans lequel ne se trouvait pas l'ancien chef de l'Etat, a été incendié et le chauffeur malmené. La permanence du PNL à Jounieh a été attaquée et dynamitée. Deux autres permanences de ce parti auraient également été dynamitées, tandis que celles du Desrouane et du Metn étaient, pour la plupart, occupées par des phalangistes. Selon des informations non-confirmées, un camp d'entrainement PNL du Kesrouane a été occupé par les phalangistes.

Par ailleurs, l'évacuation des blessés du camp palestinien de Tall Zaatar, banlieue est de Beyrouth, n'aura pas lieu aujourd'hui.

M. Hassan Sabri Kholi, émissaire de la Ligue arabe a annoncé hier soir, que l'opération avait été décommandée car "les dirigeants chrétiens n'avaient pas encore donné des instructions à leurs troupes pour faciliter l'évacuation des blessés" du camp palestinien, assiégé depuis 37 jours par les forces de droite.

La Croix-Rouge internationale, qui a été chargée par les parties en conflit de l'évacuation des blessés, réclame une trêve de deux à trois jours pour mener à bien sa mission. Selon un responsable du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui a effectué vendredi dernier une visite d'information dans le camp, il y a prés d'un millier de blessés à Tall Zaatar, où vivent en outre près de 10.000 personnes dans des conditions tragiques.

M. Sabri Kholi a relevé qu'il était "étrange" que les troupes chrétiennes engagées dans le secteur de Tall Zaatar n'aient pas reçu encore d'instruction, alors que les dirigeants notamment le président de la république M. Soleiman Frangié et M. Camille Chamoun, président du parti national libéral, avaient donné leur accord à l'évacuation des blessés.

Par ailleurs, la bataille de Sannine s'est poursuivie, hier, pour la troisième journée consécutive, progressistes et chrétiens tentant de s'assurer le contrôle des crêtes du massif montagneux le plus élevé du Liban.

Situé à deux mille huit cent quatre vingt mètres d'altitude, le mont Sannine surplombe la plaine de la Bekaa (centre-Liban) et le pays chrétien, notamment les régions du Kesrouan et du Mten. Les progressistes occupent des positions sur l'un des flancs de la montagne, notamment à Ouyoun el Simane d'où veulent les déloger leurs adversaires pour désenclaver la ville chrétienne de Zahl, chef-lieu de la plaine de la Bekaa, en vue de frayer un passage entre le pays chrétien et la Syrie.

La radio phalangiste a indiqué, hier soir, que de violents duels d'artillerie se sont produits, dans la journée, dans cette région, faisant de gros dégâts matériels. De son côté, la radio progressiste libanaise a affirmé que les forces progressistes et palestiniennes ont réussi, hier après-midi, à briser une offensive déclenchée par leurs adversaires. Un char et une pièce d'artillerie appartenant aux forces isolationnistes ont été détruits, a ajouté la radio progressiste, au cours des combats qui se sont étendus par la suite aux localités du Bois de Boulogne, station réputée, et de Baskinta.

Londres rompt ses relations diplomatiques avec Kampala

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne a rompu hier ses relations diplomatiques avec l'Ouganda. C'est la première fois que Londres prend un telle décision à l'encontre d'un pays du Commonwealth.

C'est aussi la première fois qu'elle interrompt officiellement ses relations avec un pays quelconque depuis sa rupture avec l'Albanie en 1946 à la suite du minage de deux navires britanniques dans des eaux internationales.

Cette décision marque une étape décisive dans les rapports toujours tumultueux du gouvernement de Londres avec Kampala depuis l'arrivée au pouvoir du général Idi Amine en 1971.

Le gouvernement britannique l'a prise "à regret", parce que le fonctionnement normal de sa haute commission (ambassade), était devenu impossible.

M. Anthony Crosland, secrétaire au Foreign Office, a annoncé la rupture à la Chambre des communes où sa déclaration a été saluée par de nombreux applaudissements sur les bancs conservateurs et travaillistes. C'est la France qui représentera les intérêts britanniques.

M. Reginald Maudling, porte-parole conservateur pour les questions de politique étrangère, a aussitôt assuré le gouvernement de son appui. M. David Steele, nouveau leader libéral, a demandé au gouvernement de contrôler de plus près les livraisons de matériel faites par certaines firmes britanniques à l'Ouganda.

Ainsi, quinze jours après la mort à Kampala de Mme Dora Bloch, l'otage anglo-israélienne de l'Airbus d'Air France, le gouvernement de M. James Callaghan s'est décidé à réagir vigoureusement.

Pour prendre cette mesure exceptionnelle, le Foreign Office a attendu que près de 300 des quelque 500 Britanniques d'Ouganda aient quitté le pays, indique-t-on de source autorisée. Le meurtre de Mme Dora Bloch, la demande de rappel du haut commissaire britannique par intérim, M. James Horrock, le 15 juillet, les difficultés faites à son successeur, M. Eustace Gibbs avaient mis à rude épreuve les nerfs du cabinet britannique.

La patience, semblait-il inépuisable, de M. Callaghan et de ses collègues avait fait l'objet de vives critiques de la part des conservateurs et dans la presse. On l'accusait de tendre la joue aux nouveaux soufflets du président ougandais.

En fait, souligne-t-on à Whitehall, il s'agissait surtout de gagner du temps pour alerter tous les Britanniques dispersés à travers le territoire ougandais. Ils ne sont plus aujourd'hui qu'environ 200, des missionnaires pour la plupart.

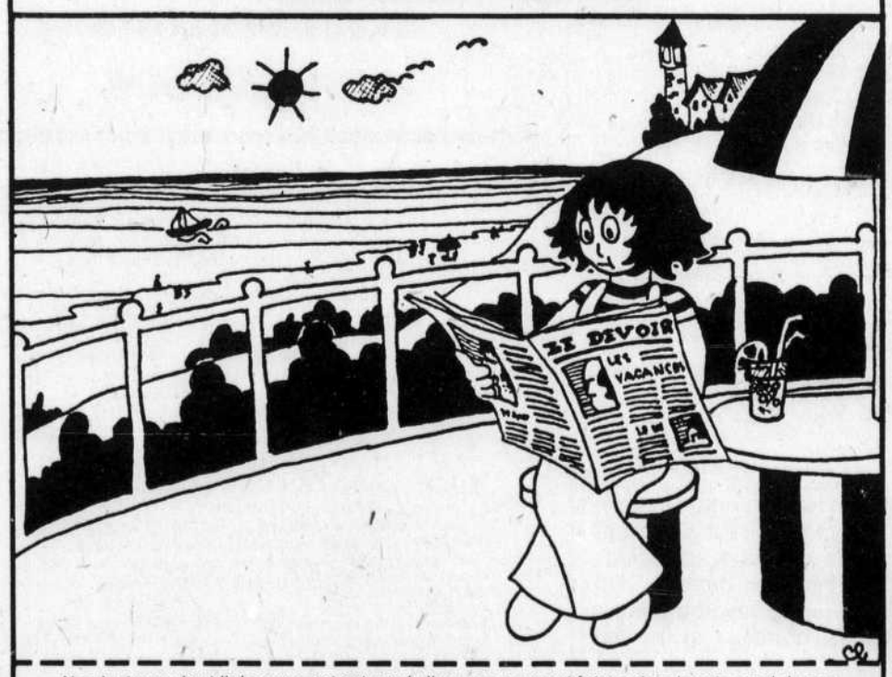
Depuis l'accession au pouvoir d'Idi Amine, les relations anglo-ougandaises ont traversé trois crises. L'expulsion en 1972 de 30,000 Asiatiques titulaires de passeports britanniques avait scandalisé les Anglais et aggravé les tensions raciales dans les grandes villes où les réfugiés s'installèrent.

En juillet 1975, M. James Callaghan, alors secrétaire au Foreign Office, dut aller personnellement à Kampala demander la grâce d'un enseignant, M. James Hills, l'impertinent auteur de la "Citrouille blanche", un pamphlet anti-Amine. Il avait été condamné à mort.

L'affaire Dora Bloch et ses suites a contraint le gouvernement de M. Callaghan à frapper un grand coup. Le Foreign Office avait beau répéter que le maintien de relations diplomatiques n'impliquait pas l'approbation du gouvernement en cause. L'opinion était à bout.

ABONNEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE POUR LES VACANCES

LE DEVOIR



Nos lecteurs dont l'abonnement est payé d'avance peuvent faire suivre leur journal durant leurs vacances à l'intérieur du Canada sans frais additionnels.

Pour ceux qui paient à la semaine au porteur ou qui achètent **LE DEVOIR** au numéro, les tarifs d'abonnements-vacances sont les suivants:

2 SEMAINES: CANADA $4.00
ÉTATS-UNIS $5.00

A ces tarifs, ajouter $1.50 pour chaque semaine supplémentaire

S'il-vous-plait remplir ce coupon et nous le faire parvenir au moins **dix jours** *à l'avance à* **JOURNAL LE DEVOIR.** *Case postale 6033. Montréal H3C 3C9.*

☐ Mon abonnement est payé d'avance. Je le reçois par la poste ☐ par porteur ☐ Pendant les vacances, veuillez me le faire suivre durant ..... semaines à l'adresse mentionnée ci-contre.

☐ Je paie mon journal au porteur chaque semaine. Ci-inclus $ ..... pour un abonnement vacances de ..... semaines.

☐ J'achète LE DEVOIR au numéro. Ci-inclus $ ..... pour un abonnement-vacances de ..... semaines.

N.B. Ne pas oublier d'inscrire votre adresse actuelle.

Nom .....

Adresse actuelle .....

.....

.....

Adresse de vacances .....

.....

.....

Période du ..... au ..... inclusivement

La série VII, l'émission souvenir officielle de la monnaie olympique.



Pièce unique à partir de $8 et série de quatre pièces à compter de $47.50. En vente dans les banques, caisses populaires, grands magasins et chez les distributeurs autorisés.

Le stade et le vélodrome, conception architecturale, Roger Taillibert — le village olympique, construit par Les Terrasses Zarolega Inc. — architectes, D'Astous et Durand.

C'est arrivé!

C'est arrivé!

Procurez-vous maintenant la toute dernière série de monnaie olympique. La monnaie olympique canadienne a cours légal. Sa valeur peut s'accroitre au fil des années, comme celle de pièces de monnaie olympique émises dans le passé par d'autres pays hôtes.

C'est arrivé!

La série VII, dernière série de monnaie olympique. Profitez de cette occasion d'obtenir un souvenir tangible des Jeux de la XXIe Olympiade.

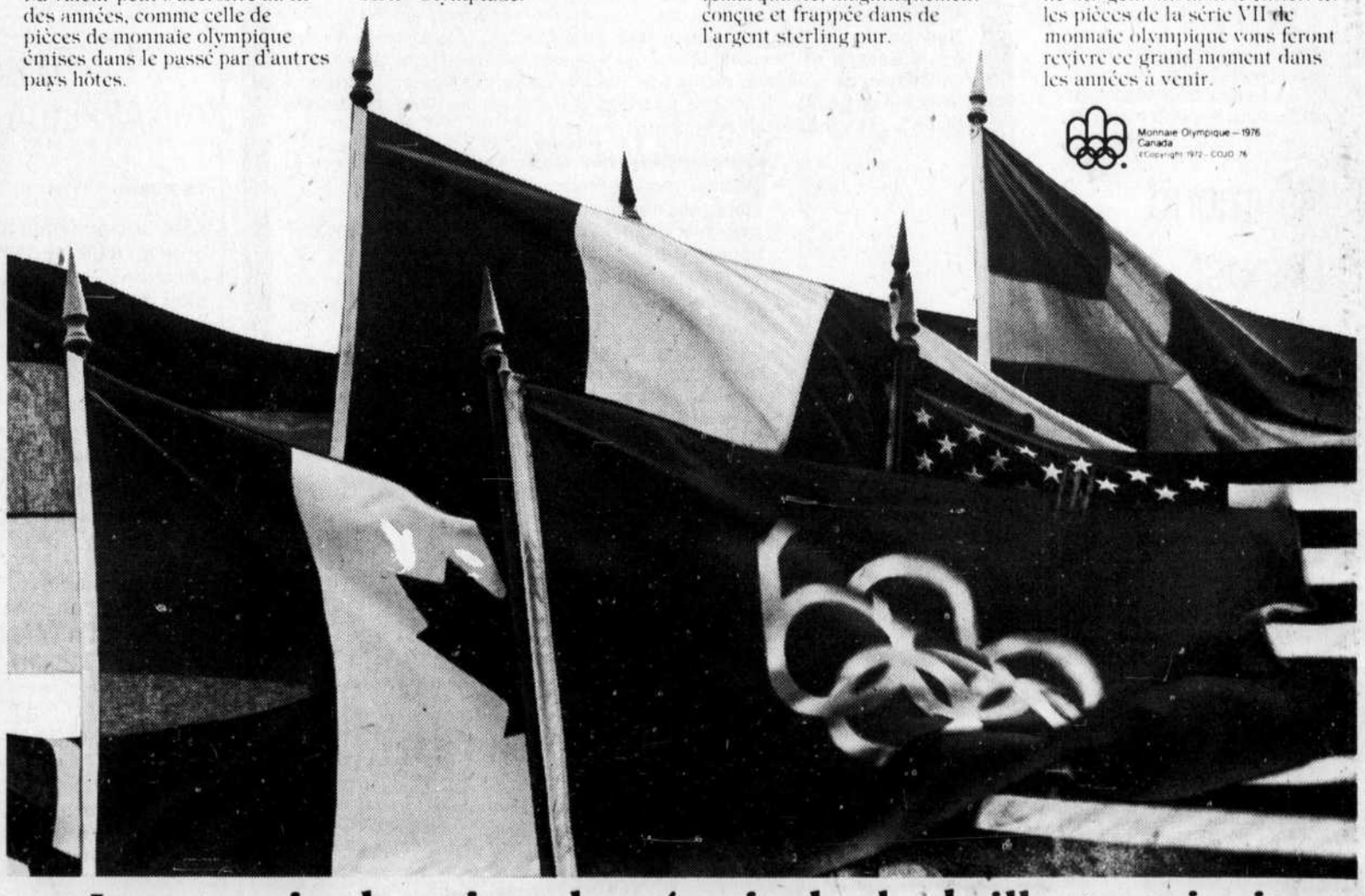
C'est arrivé!

La série VII. L'émission souvenir de la monnaie olympique. Chacune des quatre pièces constitue une oeuvre d'art remarquable, magnifiquement conçue et frappée dans de l'argent sterling pur.

C'est arrivé!

L'euphorie, la grandeur, la magnificence des Jeux de la XXIe Olympiade. Montréal accueille alors au coeur de son île des gens du monde entier. Et les pièces de la série VII de monnaie olympique vous feront revivre ce grand moment dans les années à venir.

Monnaie Olympique — 1976 Canada
©Copyright 1972 - COJO '76



La monnaie olympique, la mémoire la plus brillante qui soit.

au fil des mots

Promenades et réflexions

par Louis-Paul Béguin

Au cours de mes promenades dans ma ville, deuxième ville francophone au monde, j'en vois des vertes et des pas mûres, comme on dit, concernant la langue publicitaire. Non seulement la publicité, puisqu'en plein milieu de la gare d'autobus "du Voyageur", une affiche indique ainsi l'endroit où l'on peut prendre ses colis expédiés par autobus: colis à être réclamés. Vous m'avouerez que c'est une performance digne des Jeux olympiques. faut le faire. Tout droit venue de l'anglais, cette expression-calque se dit en effet dans la langue de Churchill (laissons Shakespeare et sa langue, qui n'a rien à voir avec la langue anglaise d'aujourd'hui): parcels to be claimed. Le verte to claim "ne se rend pas toujours par réclamer, cher traducteur marron! Comme il se doit, au pays du bilinguisme bancal, l'anglais vient en dessous: parcels to be Picked up. Incompréhensible majuscule, inélégant anglais souffrant lui aussi du no man's land que crée souvent un bilinguisme mal digéré. Il eût fallu, dear heart, simplement: Parcels claim office, le "to be" (or not to be) étant superfétatoire. Quant au français, pourquoi pas: *arrivée des colis*, par opposition au bureau, situé un peu plus loin qui s'occupe, lui, de l'envoi des colis, et qui pourrait se dire: *expédition des colis*, par exemple. Un peu plus loin, le fameux calque: employés seulement, au lieu de: Interdit au public. A part cela, nos autobus (ou plutôt nos autocars, car il y a une différence, l'autobus étant affecté au transport en commun DANS les villes, l'autocar, au transport en commun (de dizaines de personnes) d'UNE ville à l'AUTRE). Ah, bon, une autre faute: objets perdus, calque de "Lost and found", alors qu'en français on indique au public l'endroit où l'on garde les OBJETS qu'on a TROUVÉS. C'est donc *objets trouvés* qu'il faut dire en français. Ailleurs, dans la gare, l'expression correcte a été employée. Je vois le mot "consigne". Très bien.

Dans le couloir du mé-ro Berri-de-Montigny, une affiche vantant les délices d'un apéritif. Mais on a suivi l'anglais, et ajouté: sur glace, après le nom du vermouth rouge, célèbre dans le monde entier. C'est le calque de "on ice" (aux E.-U., on emploie aussi "on the rocks"). Rectifions: *avec (un) glaçon (s)*, équivalent correct. Le glaçon est le petit cube de glace artificielle (dans votre réfrigérateur, vous avez un bac à glaçons) qu'on met dans le verre d'apéritif ou de boisson froide, mais attention, jamais dans le vin rouge. Au grand jamais! Regardons d'autres affiches, dans ce couloir.

Voici, hélas, le format "régulier" de certaines cigarettes, au lieu du format *ordinaire*, (est-ce nécessaire?) Une cigarette française bien connue a sur son affiche publicitaire une phrase correcte: bout uni ou filtre. Pour "king size": longues (extra-longues, parfois).

Une affiche agréable (linguistiquement): sachez sucrer sans sucre. Une phrase bizarre: aucun remboursement sur tout achat. Remettons en français: la maison ne fait aucun remboursement. Mes corrections sont faites-en marchant, et données à titre d'exemple. Montréal, Montréal, soigne ton français! Please?

Viking-I prélève une poignée de terre

PASADENA, Californie (Reuter) — La sonde américaine Viking-1 a recueilli hier un échantillon de sol martien. Ainsi commence la recherche de la vie sur la Planète rouge.

Pour cette poignée de terre qui domine le programme en cours, les savants de Pasadena ont dû attendre pendant cinq heures la confirmation que le travail avait été accompli. Puis une photo du site est apparu sur l'écran du Jet Propulsion Laboratory.

"Il y a clairement une marque dans la surface qui a été laissée par le bras", a déclaré Al Hibbs, porte-parole du programme Viking.

La photo montre également le bras articulé de trois mètres de long correctement rentré dans son logement après avoir accompli cette tâche capitale.

L'échantillon prélevé par le bras de Viking a dû être déposé dans le laboratoire de la sonde où seront effectuées cinq expériences afin d'établir si oui ou non une vie végétale ou animale à jamais existé sur Mars.

Les chercheurs ont suivi avec grand intérêt la reproduction ligne par ligne de la photo sur laquelle on peut nettement distinguer la petite tranchée laissée par la pelle spéciale entre les rocailles.

L'opération déclenchée par radio lundi soir, a commencé à 4 h 00 lorsque la mandibule dorée s'est étendue de deux mètres cinquante pour plonger son écope dans le sol. En tout, Viking-1 fera sept prélèvements sur le site que l'on pense être un lac asséché et qui donc pourrait contenir les traces d'organismes ayant jadis existé dans l'eau.

Le soleil s'était à peine élevé dans le ciel martien rose saumon que la sonde, posée sur Mars depuis sept jours, est entrée en action.

Léonard Clark qui dirige l'équipe responsable du prélèvement des échantillons a déclaré à l'agence Reuter: "Je suis euphorique. Cela fait si longtemps. Beaucoup de personnes ont travaillé plusieurs années sur ce projet. Le premier échantillon de la planète Mars se trouve maintenant dans le lander et il mijote. Nous n'avons plus qu'à attendre quelques jours pour savoir ce qu'il y a à nous dire".

Dans les heures qui suivent, Viking relaiera de nouvelles photos par l'intermédiaire de la section restée en orbite. Elles devraient présenter des cailloux et de la poussière sur le grillage recouvrant l'orifice du laboratoire, montrant ainsi que la poignée de terre y est bien parvenue.



Le bras articulé de Viking-I a réussi hier à prélever un échantillon de sol martien, fait qu'est venu confirmer une photo sur l'écran du Jet Propulsion Laboratory. (Téléphoto CP)

Six personnes survivent à l'écrasement d'un Ilyouchine-18

PRAGUE (Reuter) — Un Ilyouchine-18 tchécoslovaque s'est écrasé hier près de Bratislava avec 76 personnes à bord et selon un communiqué officiel, il n'y a eu que six survivants qui ont dû être hospitalisés.

Parmi les 69 passagers se trouvaient un Français et un Allemand de l'Ouest, indique-t-on de source officieuse.

À l'aéroport, on déclare que l'avion a essayé de faire un atterrissage de fortune mais a touché des immeubles et s'est abimé dans un lac artificiel. Il pourrait s'agir de la sablière de Zlate Pieski aménagée en site touristique près de Bratislava, mais aucun responsable n'a pu être contacté pour le confirmer.

Il semble que la plupart des passagers soient Tchécoslovaques. Dans un bref communiqué, l'agence de presse Ceteka a déclaré: "Parmi les personnes sorties des débris jusqu'à présent, six ont été conduites à l'hôpital".

L'agence précise que les causes de l'accident ne sont pas encore connues mais qu'une commission d'enquête dirigée par un vice-ministre des transports cherchait actuellement à les établir.

L'avion effectuait une des nombreuses liaisons quotidiennes de Prague à Bratislava, ville située sur le Danube à environ 250km au sud-est de la capitale.

Pour le meurtre d'une fillette

Premier guillotiné sous Giscard

MARSEILLE (Reuter) — Reconnu coupable de l'assassinat d'une fillette en 1974, Christian Ranucci est le premier condamné à mort à être guillotiné sous la présidence de M. Valery Giscard d'Estaing.

Me Paul Lombard, un des avocats de Ranucci, dont le recours en grâce avait été rejeté par le chef de l'État, a annoncé aux journalistes devant la prison de Baumettes à Marseille que "tout était fini".

L'avocat a ajouté que l'exécution de la peine capitale était la chose la "plus injuste et la plus honteuse" qui soit.

"La peine de mort doit être supprimée en France. La civilisation ne peut pas lutter avec les armes de la barbarie", a-t-il dit.

Âgé de 22 ans, Ranucci avait été condamné pour avoir enlevé, puis égorgé la jeune Maria Dolores Rambla, huit ans, en juin 1974. Le père de la fillette, M. Jean Rambla, a déclaré mercredi après avoir appris la nouvelle de l'exécution: "Je jure que si l'assassin de mon enfant avait manifesté un repentir sincère, malgré ma douleur, je lui aurais pardonné. Mais un tel monstre ne méritait pas de vivre".

Christian Ranucci est le premier homme à être guillotiné en France depuis le Tunisien Ali Benyanes, également exécuté, en mai 1973, du temps du président Pompidou, pour meurtre d'enfant.

Pendant sa campagne électorale, le président Giscard d'Estaing avait exprimé son aversion pour la peine de mort. En février, il avait commué la peine de mort prononcée contre un adolescent de 17 ans coupable d'avoir assassiné une femme de 69 ans après l'avoir torturée.

Le président de la république est désormais appelé à prendre des décisions sur le sort de quatre autres meurtriers condamnés à mort, dont deux gitans condamnés en juin à Toulouse pour le meurtre de deux autostoppeurs britanniques.

Les adversaires de la peine de mort ont récemment réuni trois millions de signatures, dont celle de Brigitte Bardot, dans le cadre d'une petition. Les sondages indiquent toutefois que la majorité de l'opinion est en faveur du maintien de la peine de mort. Ce sentiment a été accentué en février dernier à la suite de l'inculpation d'une représentation de 23 ans, Patrick Henry, du meurtre et de l'enlèvement avec rançon du petit Philippe Bertrand, un enfant de sept ans retrouvé étranglé.

Le président Giscard d'Estaing avait rappelé à l'ordre gouvernement, MM. Michel Poniatowski, ministre de l'Intérieur, et Jean Lecanuet, ministre de la Justice, qui s'étaient prononcés en faveur de la peine de mort peu après l'arrestation de Patrick Henry. Il avait invité le gouvernement tout entier à s'abstenir de toute déclaration sur des affaires, aussi sensationnelles soient-elles, relevant entièrement, de l'avis du chef de l'État, de la compétence des pouvoirs judiciaires.

Lors de sa dernière conférence de presse, le 22 avril, M. Giscard d'Estaing a déclaré qu'il souhaitait voir le parlement examiner le problème de la peine de mort tout en reconnaissant l'impossibilité d'un tel débat à l'heure actuelle en raison de l'opposition de l'opinion.

Le chef de l'État a également indiqué qu'il ne s'opposerait pas à l'exécution des auteurs de rapts d'enfants qui tuent leurs victimes et de ceux qui, pour les voler, abattent de vieilles personnes seules et sans défense.

Raymond Daoust plaidera en Inde

La famille d'une Québécoise de 29 ans, présentement détenue en Inde en rapport avec le meurtre de plusieurs personnes, a retenu les services de l'avocat montréalais Raymond Daoust pour défendre celle-ci.

La jeune fille, infirmière de profession, est détenue à la Nouvelle-Delhi depuis le 9 juillet dernier, sans toutefois qu'aucune accusation ait encore été portée contre elle, de même que contre quatre autres personnes soupçonnées d'avoir participé aux crimes qu'on lui reproche.

Me Daoust a entre-temps fait savoir qu'il songeait à embaucher un avocat indien pour représenter sa cliente dans les procédures préliminaires mais qu'il irait sûrement défendre celle-ci à la Nouvelle-Delhi en temps opportun.

Carrières et Professions

Faites carrière dans le domaine de la

GESTION FINANCIÈRE...

Domtar est l'une des plus importantes entreprises canadiennes oeuvrant dans le secteur des pâtes et papiers, des matériaux de construction et des produits chimiques. Elle est donc en mesure d'offrir un vaste choix de postes comportant de nombreux défis, aux vérificateurs qui entrent à son service maintenant.

Ces postes offrent d'excellentes possibilités d'avancement. La connaissance et l'expérience acquise après seulement deux années constituent de véritables atouts pour ceux et celles qui désirent accéder à un poste en gestion financière, un poste cadre au niveau des exploitations ou un poste administratif supérieur.

Les principales responsabilités comprendront:
- effectuer des vérifications financières
- établir des rapports de gestion
- participer à la mise en oeuvre des recommandations approuvées
- surveiller et former le personnel

Les candidats choisis détiendront les qualifications suivantes:
- un diplôme universitaire ou un titre professionnel reconnu, de préférence celui de C.A.,
- une certaine expérience, préférablement dans le secteur industriel ou dans le domaine de la vérification publique ainsi qu'une bonne connaissance des méthodes informatiques,
- la capacité de communiquer avec tous les niveaux de la direction,
- être disposé à voyager à l'occasion, principalement au Québec et en Ontario,
- une parfaite connaissance de l'anglais et du français.

Le salaire, y compris un programme complet d'avantages sociaux, sera proportionnel aux qualifications et à l'expérience.

Veuillez envoyer votre curriculum vitae en rappelant le dossier no. M6/61 à:

Services d'emploi

DOMTAR LIMITÉE
B.P. 7210
Montréal (Québec) H3C 3M1

discrétion assurée

DOMTAR

LA CITÉ DE VANIER

recevra des offres de service pour le poste de

DIRECTEUR DE LA RÉCRÉATION ET DES SERVICES CULTURELS

Il s'agit d'un poste majeur dans l'organisation de la Municipalité, comprenant la responsabilité de toutes questions se rapportant à la culture et aux services récréatifs.

La Cité se propose de développer considérablement ses facilités et ses programmes récréatifs et culturels et le responsable de ce poste sera directement engagé dans ce processus. Il se rapportera directement au Conseil Municipal ainsi qu'à l'Administrateur en Chef et Trésorier de la Cité.

Le candidat choisi possèdera une personnalité agressive, sera parfaitement bilingue (français et anglais) et détiendra des diplômes et de l'expérience en la matière.

Le salaire sera basé sur les qualifications et l'expérience et la Cité contribue à d'excellents avantages sociaux.

Vous êtes invité à soumettre une offre de service ainsi qu'un résumé détaillé de vos qualifications et de votre expérience.

Adrienne Bouchard
Greffier municipal
et officier du personnel
297, rue Dupuis
Vanier, Ontario
K1L 7H8

DIRECTEUR GÉNÉRAL STATION DE RADIO

Notre client qui exploite plusieurs stations de radio est à la recherche d'un directeur pour chacune de deux stations situées dans la région de Montréal.

Relevant du vice-président, les candidats seront responsables de la direction du personnel de cadre, des services techniques, des ventes, de la programmation et de la comptabilité. Ils auront également la responsabilité d'établir et de contrôler les budgets de chacune de leur station.

Bien qu'une expérience pratique du domaine de la radio soit souhaitable, les candidats recherchés devront posséder avant tout des qualités administratives établies, faire preuve de leadership et démontrer une habileté à communiquer avec les divers niveaux de l'entreprise. Il sera également préférable que ces postulants soient bilingues.

Ce poste offre des perspectives d'avenir exceptionnelles pour toute personne désirant se joindre à une entreprise qui connaît présentement une croissance rapide. Le salaire sera en fonction de la compétence des candidats.

Toutes les demandes seront traitées confidentiellement et les curriculum vitae devront être adressés à:

Raymond Moore
BÉLANGER, CHABOT ET ASSOCIÉS
Conseillers en administration
C.P. 30, Place Victoria
Montréal, Québec H4Z 1A2

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration.

INGÉNIEUR - APPLICATION DES GAZ

Le poste:

Aider le personnel du service des ventes et de la mise en marché dans la région de l'est dans l'application des gaz industriels, oxygène, azote, etc., dans la coupe de l'acier, fonderies de fer et d'acier, applications biologiques, développement des aliments et breuvages, hôpitaux et laboratoires.

Rémunération:
— salaire selon l'expérience
— automobile fournie

Lieu de travail:
Montréal, bureau régional de l'est

Le candidat:
— professionnel entrainé avec expérience dans l'application chimique, mécanique et métallurgique des gaz combustibles ou cryogéniques.
— doit être bilingue et avoir une belle personnalité.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

LIQUID CARBONIC CANDA LTD/LTÉE
1945 boulevard Graham
Montréal, Québec
H3R 1H1

A l'attention de M. Georges A.D. Reed, directeur du développement du marché.

COMMISSION SCOLAIRE DE VICTORIAVILLE

OFFRE D'EMPLOI NO. 76-30

La Commission scolaire de Victoriaville requiert les services de:
(2) - Spécialistes en orthopédagogie (Brevet spécialisé option orthopédagogie)
(2) - Spécialistes en Anglais (Brevet A, option Anglais)
(3) - Spécialistes en Education physique (Brevet A, option éducation physique)

Si intéressé (e) s.v.p. communiquez dans la semaine du 2 août 76 à:

Mme Réjeanne Pépin,
Directeur général-adjoint,
42 rue Monfette, Victoriaville
819-758-3125

COMITÉ INTER-MUNICIPAL DE PROMOTION INDUSTRIELLE DE LA RÉGION DE CHIBOUGAMAU-CHAPAIS.

COMMISSAIRE INDUSTRIEL

POSTE À CHIBOUGAMAU

FONCTIONS

Participe à l'élaboration des politiques du comité et répond devant le Conseil d'Administration du comité.

Oeuvre en collaboration avec les deux conseils de ville de Chibougamau et de Chapais, ainsi qu'avec les divers organismes para-municipaux.

FORMATION ET EXPÉRIENCE

Formation universitaire en sciences économiques, humaines, ou sociales, ou une autre expérience pertinente dans une activité connexe.

TRAITEMENT

Selon qualification et expérience.

Toute application sera traitée confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae avant le 9 août 1976 (17 hres), à la

Commission Industrielle de Chibougamau-Chapais,
650, 3e rue,
Chibougamau, Co. Abitibi est.
G8P 1P1

Le Conseil des Arts du Canada offre le poste suivant:

Agent des subventions concertées

Fonctions

Sous la direction du chef de la section, le titulaire devra:
- répondre aux lettres d'intentions
- aider les chercheurs à préparer leur demande de subvention
- solliciter l'avis de spécialistes indépendants concernant les demandes de subventions
- se charger de l'organisation et du secrétariat des comités spéciaux qui jugent les projets
- rédiger des rapports et préparer des documents de travail pour le Comité des subventions concertées et le Conseil
- prendre part à la négociation et à l'administration des subventions accordées au titre du programme des subventions concertées

Exigences
- études supérieures dans le domaine des sciences humaines ou sociales
- aptitude à organiser et coordonner les visites sur place des Comités de spécialistes
- liberté de se déplacer à maintes reprises pour de courtes périodes à travers le Canada

Comme le programme accueille des demandes dans toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, les candidats s'intéressant à plus d'une discipline seront privilégiés.

Langue de travail
Ce poste est bilingue.

Lieu de travail.
Ottawa

Traitement
Jusqu'à $21,000, selon les qualités et l'expérience

Prière de faire parvenir demande et curriculum vitae avant le 13 août 1976, à

Monsieur Yves Carrière, Chef du personnel

Conseil des Arts du Canada
Case postale 1047
Ottawa, Ontario
K1P 5V8

le panier à provisions / par Renée Rowan

Peut-on encore, sans danger, manger du poisson ?

La mise en garde que faisait ces jours derniers le Comité québécois d'étude et d'intervention sur le mercure recommandant à la population de ne pas abuser des poissons du Québec a semé la confusion chez les consommateurs. Peut-on encore, sans danger, manger du poisson péché dans nos eaux?

Voici, pour répondre aux questions les plus préoccupantes, certaines précisions. Rappelons en premier lieu que la grande majorité des recommandations de ce rapport concernent d'abord et avant tout les populations autochtones dans la zone impliquée par la contamination au mercure, c'est-à-dire les Indiens du Nord-Ouest québécois. Les victimes d'intoxication par le mercure consommaient jusqu'à une livre de poisson contaminé par jour, ce qui n'est certes pas le cas pour l'ensemble de la population.

Pour le reste des Québécois, le comité, dans son rapport fait des recommandations pour "les personnes dont le taux de mercure dans le sang est normal". Or comment savoir si son taux de mercure est normal? Ce test est compliqué, apprenons-nous, et pour l'instant il n'est pas pratiqué lorsqu'on va chez le médecin, dans une clinique ou à l'hôpital pour un examen.

Les personnes qui peuvent s'inquiéter et qui doivent surveiller particulièrement leur alimentation sont celles qui consomment régulièrement et en grande quantité le produit de leur pêche, c'est-à-dire qui en font congeler pour en manger tout au long de l'année et plusieurs fois par semaine. Cela pourrait être le cas, par exemple, des pêcheurs, des garde-pêches, etc.

Si l'on mange du poisson acheté dans le commerce, il est "en principe" inspecté par le gouvernement. S'il présentait des dangers, il serait interdit. En théorie, il n'y a donc pas lieu pour le consommateur de s'inquiéter.

Toutefois, il serait sage, croyons-nous, de s'en tenir aux recommandations du Comité qui affirme que l'on peut, sans restriction aucune, manger les poissons dont le taux de mercure est généralement inférieur à 0.5 p.p.m.: morue, poisson plat, aiglefin, hareng, sardine, éperlan, corégone ou poisson blanc, sole, saumon, maquereau, carpe, perchaude, tulibee, cisco.



Il faut profiter de l'été pour manger des salades — salade verte, salade composée ou salade de fruits.

On recommande de ne pas manger plus de deux portions de poisson (trois ou quatre onces) par semaine des poissons suivants, pêchés dans nos eaux toujours: thon, espadon, truite (particulièrement la truite brune et surtout celle des régions du Saguenay et du Nord-Ouest), flétan.

Pour les poissons dont le taux de mercure s'élève fréquemment au-dessus de 1 p.p.m. — brochet, doré, achigan, esturgeon, poisson-castor et maskinongé — la limite est encore plus restrictive: trois à quatre onces par portion, une fois par deux semaines. Cette portion, toutefois, peut être plus généreuse si on mange rarement de ces variétés.

Les femmes enceintes doivent être plus prudentes que le reste de la population car des études ont démontré que le mercure peut se concentrer au niveau du foetus. Le rapport recommande qu'elles ne mangent que les poissons sur lesquels il n'y a aucune restriction.

Ce qui nous semble essentiel de se rappeler et qui vaut non seulement pour le poisson, mais pour l'ensemble de son alimentation, c'est de varier le plus possible son choix d'aliments afin d'avoir une diète équilibrée.

Le rapport recommande en outre qu'une attention particulière soit portée aux régimes alimentaires amaigrissants dont la base est le poisson, comme c'est le cas entre autres des Weight Watchers (cinq repas de poisson par semaine).

Rejoint par téléphone hier, un des porte-paroles de la direction, Mme Rachel Léger, nous dit que le rapport est actuellement à l'étude, sans autres commentaires. "Ce que nous recommandons à nos membres, souligne-t-elle, c'est de manger du poisson vendu commercialement, donc inspecté par le gouvernement."

•

Nos bons achats — Dans tous les supermarchés et marchés en plein air il y a, cette semaine, abondance de légumes frais: haricots verts, laitue, petites pommes de terre nouvelles, oignons verts, choux, etc.

Servis nature, les fruits et légumes frais sont à la fois alléchants, attrayants et à leur maximum de valeur nutritive. Ils fournissent des vitamines et des minéraux en quantités appréciables ainsi que des fibres alimentaires. Il y a tout intérêt à manger des légumes feuillus — toutes les sortes de salades, des épinards, etc.

Le chou, le chou-fleur, les oignons verts, les piments verts, les navets et les tomates sont d'excellentes sources de vitamine C. Les légumes tels les carottes, les tomates et les verdures fournissent de la vitamine A. Les fruits riches en vitamine C sont: les fraises et les framboises, le cantaloup, les abricots, les bleuets, le melon d'eau et les fruits citrins.

Autre intérêt des salades: les gens à la diète peuvent en consommer sans remords car leur apport calorique est relativement faible. Ainsi, une pomme de laitue fournit environ 60 calories, une tomate 35 et un concombre environ cinq calories. Attention aux vinaigrettes riches en calories. Utiliser à leur place différents assaisonnements et fines herbes pour varier leurs saveurs.

Si vous ajoutez une source de protéines à vos salades (viande, volaille, poisson, oeufs, fromage, noix, légumineuses), votre repas sera tout préparé, dans un seul plat, et dans un tour de main. En voici un exemple.

Salade du chef — 2 tranches épaisses (environ sept onces) de poulet cuit, en fines lanières — 2 tranches épaisses (environ sept onces) de jambon cuit, en fines lanières — ½ tasse (deux onces) de fromage suisse en lanières — 2 tomates moyennes, en sections — 2 oeufs cuits dur, tranchés — 6 tasses de verdures déchiquetées — ½ concombre tranché — ½ tasse de radis tranchés — 13 tasse de piment vert en dés — ½ c. à thé de sel — une pincée de poivre — ½ tasse de vinaigrette française.

Mélanger tous les ingrédients, sauf la vinaigrette, la viande et le fromage. Sur ce mélange, disposez joliment les lanières de poulet, jambon et fromage. Garnir avec du persil frais. Au moment de servir, ajouter la vinaigrette. Donne six portions. À noter: fournit plus de vingt grammes de protéines par partion, selon la grosseur de la portion).

Le braconnage compromet l'équilibre faunique

Les plus récentes statistiques du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche révèlent que 1,583 rapports d'infractions ont été rédigés en juin 1976 à l'endroit de pêcheurs, soit une augmentation de 401 sur la même période l'an dernier.

Ces rapports indiquent que la majorité des personnes en cause avaient dépassé la limite légale des prises quotidiennes, tandis que les autres pêchaient sans permis. Dans certains cas, les agents de la conservation de la faune ont découvert de 150 à 200 truites capturées par des groupes de deux pêcheurs, ce qui constitue des actes de braconnage inadmissibles. On sait qu'en vertu des règlements actuels, la limite quotidienne par personne varie de deux à 25 poissons, suivant l'espèce et de la zone de pêche.

Aussi, dans le but d'enrayer cette recrudescence du braconnage qui met sérieusement en danger l'équilibre faunique, le gouvernement du Québec invite tous les pêcheurs sportifs à démontrer leurs sens des responsabilités en observant scrupuleusement les limites permises et á dénoncer les actes de braconnage dont ils peuvent être témoins.

Il est important également de rappeler que les règlements n'autorisent personne à capturer un plus grand nombre de poissons, au cours d'une deuxième excursion, pour "compenser" le nombre de poissons qu'on na pu prendre lors d'un premier voyage. En outre, il est formellement interdit, sous peine d'amendes et de sanctions, de changer d'endroit dans un parc ou une réserve, lorsqu'on n'a pas été chanceux sur un lac ou une rivière, désignés dans le cadre des réservations pour la pêche quotidienne ou avec séjour.

Pendant ce temps, en mentionnant que le braconnage menace aussi sérieusement le saumon, de même que le tourisme et l'économie de la Gaspésie, le ministère public rapporte que 56 personnes, dont une quinzaine intégrées à un réseau de braconniers, ont été arrêtées, tandis qu'on a enregistré des actes de vandalisme dans des installations du service de la conservation de la faune, des coups de feu, de la résistance à des arrestations et des entraves au travail des policiers.

Pour contrer cette vague de braconnage, le service de la conservation de la faune annonce qu'il a multiplié les équipes mobiles et que celles-ci travaillent maintenant la nuit en étroite collaboration avec les agents de la Sûreté du Québec.

Soulignant que toutes les mesures de protection demeureront vaines si chaque citoyen ne participe pas à enrayer l'action des braconniers, le ministère invite les témoins de tels actes à les dénoncer rapidement en téléphonant à 643-5349, dans la région de Québec, à 873-5349, dans la région de Montréal, et à 1-800-462-5349, ailleurs au Québec.

Plaisirs de la Table



L'Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ NOUS
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272 4211

À Magog, une bonne adresse



l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521

Seul l'anglais est admis

WINNIPEG (PC) — Le juge J.S. Walker de la Cour provinciale du Manitoba a rejeté, mardi, une requête en annulation d'un billet de stationnement rédigé uniquement en anglais.

Un résident du quartier Saint-Boniface de Winnipeg, M. Georges Forest, avait reçu de cette contravention l'an dernier, mais il avait porté sa cause devant les tribunaux, soutenant que les statuts de la ville de Winnipeg exigent que tous les avis municipaux destinés aux résidents de Saint-Boniface soient rédigés en français et en anglais.

Cependant, le juge Walker a statué que la contravention n'était pas un avis municipal mais un document de la cour.

L'alcoolisme chez les pilotes

TORONTO (PC) — Les compagnies aériennes s'efforcent de déceler et de traiter les cas d'alcoolisme chez les pilotes professionnels, selon le Dr R.G. Fennell, un médecin des United Airlines.

Le Dr Fennell a souligné lundi, au congrès annuel de l'Association des médecins de l'air qui se tient parallèlement au congrès de la Société canadienne de médecine aéronautique, que jusqu'à tout récemment, personne n'était prêt à dire à un pilote professionnel qu'il était alcoolique.

Tant qu'un pilote semblait en mesure de piloter en sécurité, les compagnies aériennes et les syndicats jugeaient préférable de ne pas soulever la question, a-t-il dit.

Le médecin de Washington a ajouté que des compagnies aériennes comme les United Airlines ont mis au point des programmes de désintoxication à l'intention des pilotes ayant un problème d'alcoolisme.

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

La requérante, DISTRIPAK LTÉE, demande à la Commission des Transports du Québec la permission de donner un service de location à court terme:

Location à court terme: d'une remorque Canadian Car 1975 équipée de rouleaux "Essex Magic Carpet" No. Série V4-9002-002; d'un tracteur International Diesel 1972 No. Série 259471G13975; d'un camion Chevrolet 1975 (boîte fermée) d'environ 3 tonnes.

Toute personne désirant s'opposer à la présente peut le faire dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis.

Michèle Gouin, Procureur

1ère parution: 28 juillet 1976
2ème parution: 29 juillet 1976
3ème parution: 30 juillet 1976

Prenez avis que le BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. a obtenu de la Commission des Transports du Québec une modification de ses tarifs comme suit:

De fixer les taux pour expéditions de bière, de Montréal à Rimouski, Gaspé, Matapédia, et retour des bouteilles vides. Pour être publiés au Supplément d'Urgence no 1280 lorsque fixés et approuvés par la Commission des Transports du Québec, le tout en vertu d'une décision MCS-1890 TF en date du 21 juillet 1976 et en vigueur jusqu'à avis contraire.

Tout intéressé peut s'opposer à ladite demande dans les cinq (5) jours suivant la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est rue Sherbrooke à Montréal.

PIERRE HOGUE
PROCUREUR

1ère parution: 28 juillet
2ième parution: 29 juillet
3ième parution: 30 juillet

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 05-013405-764

NANCY McGEE SCHARLEY, ménagère, de la ville de Noyan, district de Bedford, résidant et domiciliée à R.R. 1, personnellement et en sa qualité de Tutrice légale de son fils mineur, Richard Anthony Scharley,

DEMANDERESSE

-contre-

WILLIAM PLUMB, gentilhomme, présentement d'adresse inconnue,

DEFENDEUR

-et-

PAUL A. BAZINET, dans sa qualité de Greffier de la Division d'Enregistrement de Montréal,

MIS-EN-CAUSE

IL EST ENJOINT au Défendeur, WILLIAM PLUMB, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 27 juillet 1976

SGD. CLAUDE DUFOUR

Mendelson, Selick, Gross & Pinsky
Avocats
Suite 2800
630 boul. Dorchester Ouest
Montréal, Québec
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-062248-764

DAME FLORENCE BRAY

Requérante

vs

RICHARD MULLINS

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé RICHARD MULLINS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 30 juillet 1976

(S) A. BEAULIEU
REGISTRAIRE-ADJOINT

BARRIÈRE, NEUER & LAMARCHE
Avocats,
1024 Notre-Dame,
Lachine, P.Q.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente daté du 8 juillet 1976, à la Banque Toronto-Dominion, de toutes les dettes, présentes ou futures, payables à L.B.I. Inc., a été enregistré au Bureau du Registraire, Division de l'Enregistrement de Montréal, le 20 juillet 1976, sous le numéro 2710094. Le 27 juillet 1976.

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, George G. Prendergast à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Glengarry Transport Limited, suivant la clause de son permis no 471-V

Durée du permis 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 29 juillet 1976
2ième publication: 30 juillet 1976
3ième publication: 31 juillet 1976

Corbeil & Dufresne
Procureurs des requérantes.

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Gordon MacDonald à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Glengarry Transport Limited, suivant les clauses de son permis no 471-V

Durée de permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 29 juillet 1976
2ème publication: 30 juillet 1976
3ième publication: 31 juillet 1976

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

REGLEMENT 19 — SECTON ECONOMIQUE — SAISONNIER

PRENEZ AVIS que AUTOBUS ROGER VILLENEUVE INC. 12480 ouest, boul. Gouin, Pierrefonds, Prov. Québec permis no: 3215-A (DS-1) s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander à donner le service suivant: Transport d'écoliers de leur résidence respective située dans Dorval, Pointe-Claire, Beaconsfield, Roxboro, Dollard-des-Ormeaux, Pierrefonds, Kirkland, Baie D'Urfé, Ile Perrot, Pincourt, Dorion, Ile Bizard, et fréquentant: "L'INSTITUTION CHARLEMAGNE" 5000, rue Pilon, Pierrefonds, Prov. Québec. et retour. Ce service sera donné matin et soir cinq (5) jours par semaine et ce durant la période scolaire soit de septembre 1976 à juin 1977.

Tout intéressé peut contester cette demande de règlement 19, section économique, saisonnier, déposée à ladite Commission, dans les (5) cinq jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

(S) ADRIEN R. PAQUETTE, c.r.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU
1ère Publication: 29 juillet 1976
2ème Publication: 30 juillet 1976
3ème Publication: 31 juillet 1976

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

AVIS POUR
PERMIS SPECIAL

PRENEZ AVIS que, la requérante TRACY TRANSPORT INC., s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée à tirer les remorques de la compagnie DUMONT EXPRESS LIMITÉE, en vertu des clauses 1 à 108 du permis No. 8077-V de la compagnie Dumont Express Limitée, laquelle compagnie fait une demande de permis de courtier en transport réciproque.

Tout intéressé peut contester cette demande de Permis Spécial, déposée auprès de ladite Commission, dans les cinq (5) jours à compter de la 3ème parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec — 505 rue Sherbrooke Est — Place du Cercle — Montréal.

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET, GROLEAU
200 rue Saint-Jacques Ouest — Suite 900
Montréal (P.Q.)

1ère publication: mercredi 28 juillet 1976
2ème publication: jeudi 29 juillet 1976
3ième publication: vendredi 30 juillet 1976

BOUTIQUES D'AEROPORT L'HOTE LTEE
HOST AIRPORT SHOPS LTD.

AVIS est par les présentes donné que la compagnie BOUTIQUES D'AEROPORT L'HOTE LTEE — HOST AIRPORT SHOPS LTD., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

DATE à Montréal, le 13 juillet 1976.

Les procureurs de la requérante
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI, MERCIER & ROBB

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-025187-761

JEAN DENAULT, résidant et domicilié en les cité et district de Montréal

DEMANDEUR

-vs-

JACQUES DUCHESNE et GISELE DUCHARME tous deux de lieux inconnus.

DEFENDEURS

PAR OR DRE DE LA COUR:

Les défendeurs JACQUES DUCHESNE & GISELE DUCHARME sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à leurs intentions.

MONTREAL, ce 26 juillet 1976.

A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.

Mes CHABOT DOWNS LAURIER & CERE
356, 90ième Avenue
LaSalle, Qué.
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-012023-763

DIONIS THERIAULT

partie demanderesse

VS

EDOUARD TOUSIGNANT

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:

La partie défenderesse EDOUARD TOUSIGNANT d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière insertion. Une copie du bref d'assignation, déclaration et de l'avis a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au 10 est Craig, à Montréal.

FAUTE par la défenderesse de comparaître dans ce délai, STATUER sur la demande et de PRONONCER jugement, par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal ce 23 juillet 1976

M. DUFOUR
Greffier-Adjoint

Mes Mochon, Paquette & Ass.
80 est Henri Bourassa
Montréal,

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO; 500-05-013360-761

ISTAVN (STEVEN) BACSFALUSI, Tailleur,
et
IRENE BACSFALUSI, épouse de Istvan Bacsfalusi, les deux domiciliés dans la Ville de Pont Viau, District de Montréal, au 519 rue Cousineau,

Demandereurs

contre

WILLIAM McELROY, adresse inconnue.

Défendeur.

Par ordre de la cour, le défendeur est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours suivant la date de la dernière publication. Une copie du Bref d'Assignation et de la Déclaration ont été laissées à son attention, au bureau du Greffe à la cour. De plus, prenez avis qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, le Demandeur procédera d'obtenir jugement sans aucun autre avis. Montréal, le 23 juillet 1976.

A. Beaulieu,
Député-Protonotaire.

TINKOFF SEAL SHAPOSNICK & MOSCOWITZ,
2015 rue Drummond,
Chambre 1010,
Montréal H3G 1W7

AVIS

Demande est faite d'autoriser par voie de permis spécial, Marcel Lalonde à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Glengarry Transport Limited, suivant les clauses de son permis no 471-V

Durée du permis: 364 jours

Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la troisième parution du présent avis.

1ère publication: 29 juillet 1976
2ième publication: 30 juillet 1976
3ième publication: 31 juillet 1976

Corbeil & Dufresne
Procureurs des requérantes.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 500-05-012396-766

RINA DESMOND, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

-vs-

DENIS ROY, autrefois de la cité de LaSalle, district de Montréal, présentement d'adresse inconnue

DEFENDEUR

PAR ORDRE DE LA CDUR:

Le défendeur DENIS ROY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 26 juillet 1976

CLAUDE DUFOUR P.A.C.S.M.

Me ROBERT BEAUDET
5331 Bannantyne,
Verdun, QUE.
PROCUREUR DE LA DEMANDERESSE

"COUR SUPÉRIEURE"
Division des Divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12 061 996-769
Dame Wendy Marie Furey

Requérante

—vs—

Ralph Richard William Stanley Bowles

Intimé

Par ordre de la cour:

L'Intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe des divorcés à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de produire votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce.

(S) A. BEAULIEU

Montréal, ce 28 juillet, 1976.
LEBOVICS CYTRYNBAUM & SCHWARTZ
615 Dorchester West, Suite 820
Montreal, Quebec
AVOCATS DE LA REQUÉRANTE"

AVIS

Prenez avis que la requérante, Transport Gabriel Enrg., 3234, Soisson, Longueuil, permis no. 21777-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour y formuler une demande de permis spécial de transport tel que ci-après formulée:

TRANSPORT RESTREINT-LONGUE DISTANCE-ROUTE RESTREINTE-CONTRAT

Pour le transport du journal "Allô Police" de l'imprimerie Delpro Corporation au 112, Leacock Drive à Pointe-Claire au bureau de "Les Distributions Eclairs" situé au 8620, Place Lorraine à Ville d'Anjou.

Pour le transport du journal "Vers Demain" de l'imprimerie Delpro Corporation au 112, Leacock Drive à Pointe-Claire jusqu'à la Maison St-Michel à Rougemont.

Pour le compte et aux frais de:
DELPRO CORPORATION

Période désirée pour le permis spécial: 10 mois.

Toute personne intéressée à s'opposer à cette demande peut le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, à Montréal.

Première publication: 29 juillet 1976
Deuxième publication/ 30 juillet 1976
Troisième publication: 31 juillet 1976

Cormier Dorais Lamarche, avocats

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente daté du 8 juillet 1976, à la Banque Toronto-Dominion, de toutes les dettes, présentes ou futures, payables à CERAMACRAFT REG'D., a été enregistré au Bureau du Registraire, Division d'Enregistrement de Montréal, le 20 juillet 1976, sous le numéro 2710095. Le 23 juillet 1976.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que le Requérant-Cédant CANDEL TRUCK LEASING LTD., s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer tous ses droits, intérêts, titres et privilèges se rapportant au permis no. 566-DYV des dossiers de la Commission des Transports du Québec, au Requérant-Cessionnaire, LOCATION CIRCUIT INC., le tout conformément au Règlement 2 (1976), Article 2.59.1.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNÉ: PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

1ière publication: jeudi 29 juillet 1976
2ième publication: vendredi 30 juillet 1976
3ième publication: samedi 31 juillet 1976

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO. 500 12-049377-751

HENRI LÉVESQUE, retraité, résidant et domicilié au 8586 rue St-Denis, dans les cité et district de Montréal,

Requérant

-vs-

DAME ALBERTA FISET, domiciliée et résidant à Oakland, Californie,

Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée, ALBERTA FISET, est par les présentes avisée qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 21 mai 1976, dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, le requérant procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.

(S) A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Me Isabelle Lafontaine
400 est, rue Jarry,
Montréal, Qué.
381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO. 500-12-061693-762

DAME JANIE LOU MILLER, ménagère, femme commune en biens et Gaynor Daniels, des cité et district de Montréal, résidant et domicilié à 4830 avenue Plamondon, app. 15,

Requérante

c.

GAYNOR DANIELS, gentilhomme, des lieux inconnus,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'Intimé GAYNOR DANIELS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 15e jour de juillet, 1976.

(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE ADJ.

Me Bernard Sepinwall,
6655 Côte-des-Neiges,
Chambre 405.
Montréal, Qué.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 juillet, 1976 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ENTREPRISES MOLLY MCGUIRE MONTREAL INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTRÉAL le dix-neuf jour de juillet 1976, sous le numéro 2709757.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(division des divorces)

No: 500- 12-060651-761

ROLANDE DUROCHER

Requérante

-vs-

REAL LEBEL

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Réal Lebel est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 26 juillet 1976
requête accordée par A. Beaulieu

Mes Shoofey, Vallée, Rolland & Morneau
1030, rue Cherrier, suite 506
Montréal, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976)
article 2.59.1

PRENEZ AVIS que le requérant-cédant, RUSSELL SAVAGE, domicilié et résidant à South Stukeley, Comté de Brome, permis no: 3655-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de transférer, céder et/ou transporter tout son système de transport y compris tous les droits, titres, intérêts, privilèges qu'il détient en vertu des clauses a) et b) du permis portant les numéros 3655-V, ainsi que de la clientèle s'y rattachant, en faveur du cessionnaire, Alain St-Pierre, faisant affaires sous le nom et raison sociale de A. St-Pierre Transport Enrg. La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2(1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports adoptées en vertu de la Loi des Transports 1972, c. 55.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

1ière publication: 29 juillet 1976
2ième publication: 30 juillet 1976
3ième publication: 31 juillet 1976

PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT, RIVET & GROLEAU

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC
1ière parution: mer, 28 juillet 1976
2ième parution: jeudi 29 juillet 1976
3ième parution: vendredi 30 juillet 1976

AVIS POUR PERMIS SPÉCIAL

PRENEZ AVIS que DURHAM TRANSPORT LIMITED, P.O. Box 429, Rue Percy, Colborne, Ontario permis no: 15601-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demande de pouvoir donner le service suivant: De la frontière Québec/Ontario (tous ports d'entrée), à tous les points de la Province de Québec, pour le transport de jus en bouteilles et en caisses, originant de Trenton, Ontario et retour avec marchandise refusée, bouteilles et contenants vides pour le compte de F.B.I. FOODS LIMITED

DROIT ADDITIONNEL

La requérante aura le droit d'utiliser des unités réfrigérées. Si le permis ci-haut mentionné est accordé la clause (i) suivante peut-être biffée du permis:

(i) De St-Hilaire à la frontière Québec/Ontario, (port d'entrée: Rivière Beaudette) à destination de certains points dans la Province d'Ontario, pour le transport de jus en bouteilles, pour le compte de F.B.I. FOODS LIMITED, et retour avec marchandise endommagée ou refusée et contenants vides.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial, déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours suivant la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle, Montréal.

SIGNE: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE, PERREAULT & RIVET

COTÉ & LAVIGUEUR CONSTRUCTION LIMITÉE

Avis est donné que la compagnie CDTÉ & LAVIGUEUR CONSTRUCTION LIMITÉE, incorporée en date du 28 mars 1956 et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, coopératives et institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 27 juillet 1976

Les procureurs de la compagnie,
BLAIN PICHÉ GODBOUT EMERY & BLAIN

AVIS

Prenez avis que la requérante, Transport Gabriel Enrg., 3234, Soisson à Longueuil, détentrice du permis no. 21777-V, qui est autorisée à donner le service suivant:

TRANSPORT RESTREINT-LONGUE DISTANCE-TERRITOIRE-CONTRAT

Montréal et tous les endroits situés dans un rayon de dix (10) milles, pour le transport de journaux, revues et retour avec copies non vendues pour le compte de "Les Publications La Presse Limitée" et "The Gazette Printing Co. Ltd."

S'adressera à la Commission des Transports du Québec pour étendre son permis de façon à effectuer le service pour le compte de DISTRIBUTIONS PATRICIA INC., DISTRIBUTIONS EROS, LES DISTRIBUTIONS D.G.L. INC. et L'IMPRIMERIE TRANSCONTINENTAL INC.

Période désirée pour le permis spécial: 11 mois

Toute personne intéressée à s'opposer à cette demande peut le faire dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke à Montréal.

Première publication: 29 juillet 1976
Deuxième publication: 30 juillet 1976
Troisième publication: 31 juillet 1976

Cormier Dorais Lamarche, avocats.

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU RIVAGE

APPELS D'OFFRES

La Commission scolaire régionale du Rivage recevra jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 12 août 1976 les soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de

Projets no:

67-02-03	Éducation physique (équipement)
67-02-04	Audio-visuel
67-02-08	Ameublement (métal) administration et scolaire
67-02-11	Ameublement (bois) administration et scolaire
67-02-12	Machines de bureau et articles de librairie
67-02-15	Musique

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé OU un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse $2.000.00 dollars. La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers des charges pour chacune des sections du projet à partir du 29 août 1976 en s'adressant au service de l'approvisionnement, 275, boul. LaSalle, Baie Comeau, tél.: (418) 296-6691.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés le 12 août 1976 à 15:00 heures (heure locale), les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture.

La Commission scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

Donné à Baie Comeau,
le 23 juillet 1976

**Alphonse St-Pierre, directeur services de l'équipement

Les jeux Olympiques des Esquimaux

par Christine L'Heureux

Toujours dans le programme Arts et culture, mardi soir au théâtre de verdure du parc Lafontaine, on présentait les Jeux traditionnels des territoires du Nord-Ouest. Depuis le début, un des rares spectacles avec celui des Indiens du Québec qui suscitait réellement mon intérêt, probablement à cause d'une méconnaissance presque totale de cette culture pourtant si près de nous.

Pour commencer la soirée, Ti-Jean Carignan (sans l'orchestre symphonique cette fois) donnait un récital fort apprécisé du Public, une fois encore. Contrairement au concert de la salle Wilfrid-Pelletier, il s'est permis, mardi soir, d'expliquer quelque peu chacune des pièces jouées. Commentaires succincts qui laissent en appétit: on aurait envie d'explications plus détaillées sur cette musique qui, sans des musiciens comme Carignan, serait en trainde disparaître lentement. Il n'y a qu'à écouter Louis "Pitou" Boudreault, certains soirs, pour en comprendre une certaine dimension et Carignan aurait avantage à faire de même pour arriver à initier une population trop souvent habituée à écouter CJMS. Et qui n'aime pas se faire raconter une grande et belle histoire...

Celles qui sont venus nous raconter les Inuits avaient quelque chose de trop étrange pour plaire vraiment au public du Parc Lafontaine. Des chants racontant l'exploit de chasseurs, rythmés par des tambours rudimentaires et dansés sans grand faste par des hommes et des femmes aux faciès étranges. De véritables incantations dont le leitmotiv n'avait rien pour enthousiasmer les oreilles nord-américaines du public qui s'est mis à se moquer gentiment, exprimant ainsi son incapacité à comprendre une culture trop différente de la nôtre. Ces traditions esquimaudes fort populaires, il y a un siècle, dans les Territoires du Nord-Ouest, oubliées et aujourd'hui remises en valeur, le spectacle de mardi soir nous offrait la possibilité, probablement unique, d'y avoir accès.

De la même façon qu'un voyage, ce spectacle permettait de relativiser la connaissance que nous avons de notre culture, mais les gens ont préféré ridiculiser ce qu'ils ne connaissaient pas, s'assurant ainsi de leur supériorité. Jusqu'au moment où, sur la scène, avec les Jeux des Territoires du Nord-Ouest, on a fait preuve de force, de courage, de dextérité: les Esquimauds ent pu enfin être reconnus, faire la preuve de leur existence... à force de muscles. Preuve irréfutable entre toutes dans notre société de grosses voitures.

Si les Inuits n'ont pas réussi à faire comprendre aux spectateurs leur culture, il y a bien des chances pour qu'ils aient compris la nôtre, juste à observer les réactions des gens.

La danse moderne à son meilleur

par Angèle Dagenais

Le théâtre Centaur présente jusqu'au 31 juillet, le deuxième volet (Danse II) de son programme consacré à la danse moderne. Cette fois-ci, cinq troupes, de Vancouver à Toronto ont délégué un ou plusieurs danseurs qui interprètent un programme extrêmement intéressant et beaucoup plus accessible que le premier (Danse I). Ce qui caractérise Danse II, à mon avis, est un choix d'oeuvres d'une simplicité scénique absolue où seul le mouvement est mis en valeur, fruit de recherches et d'orientations très diverses.

Les danseurs du groupe de Paula Ross de la Colombie-Britannique qui présentaient deux oeuvres composant l'ouverture et la clôture de la soirée, affichaient des visages d'un sérieux et d'une froideur menaçants. Les chorégraphies réalisées par Mme Paula Ross, d'une grande similitude malgré l'approche de thèmes très différents, l'un d'après un vers de Nelligan "Ah! comme la neige a neigé" (Canada North) et l'autre dédié à tous les peuples autochtones *(Coming Together)* jouaient sur des effets géométriques de mises en place des danseurs travaillant tour à tour en synchronie ou en opposition. *Canada North* m'est apparu comme un essai sur les différents reflets de rose, mauve, bleu, blanc, gris que prend la neige selon la luminosité du soleil pour se terminer en une ronde endiablée de flocons tourbillonnant sous l'impulsion du vent. *Coming Together* accentuait les mouvements agressifs et la raideur mécanique des danseurs qui semblaient personnifier des êtres robotiques de plus en plus désarticulés au fur et à mesure de la progression de l'oeuvre. Je n'ai pas trouvé de correspondance entre l'interprétation et le titre de cette chorégraphie *(Coming Together)* sinon un rapprochement des peuples dans une sorte de déshumanisation furieuse.

Rachel Brown, directeur artistique et fondatrice du groupe des Contemporary Dancers de Winnipeg interprétait deux solos d'une maîtrise technique parfaite *Old Song* sur une musique d'Anton Webern et *Cameo*, une exploration chorégraphique du premier mouvement de la Sonate no 1 en sol mineur pour violon de J.-S. Bach. Mme Browne, dont le lyrisme et la poésie se traduisent en une passion parfaitement contrôlée du mouvement, présentait un extrait *(Old Song)* du ballet *Anerca*, qui signifie âme en inuit et dont le thème s'inspire de poèmes et de chants esquimaux. Une narration française accompagnait cette chorégraphie rappelant les souvenirs heureux de la jeunesse: "Maintenant je n'ai plus que mes vieilles histoires et mes chansons". Son interprétation de la sonate pour violon de Bach, loin de coller au texte musical, semblait aller beaucoup plus loin que la partition, dans une lecture vibrante et spontanée de l'oeuvre. Un détail qui n'est peut-être que le fruit du hasard m'a frappée: les ondulations du double jupon de la danseuse correspondaient très exactement au jeu sur deux cordes du violoniste et produisaient des contrastes visuels intéressants!

Kathryn Brown, danseuse noire de Toronto interprétait une de ses chorégraphies *Waiting* sur une musique d'Arne Norheim. La grâce et la dignité de cette interprète n'avaient d'égal que son expression de l'attente obsessionnelle traduite tour à tour par la peur, l'angoisse, la panique, la folie, et les sursauts aux moindres pulsations de la musique.

Terril Maguire, danseuse et William Winant, percussionniste se volaient respectivement la vedette dans l'interprétation de *Permutation Nightly*. L'étonnante exécution du musicien au vibraphone, gongs, clochettes, cimbales et nombreux autres instruments rivalisait, en effet, avec les mouvements simples et quelque peu répétitifs de la danseuse.

Mais l'élément inédit et le plus intéressant de la soirée nous a été donné par Carole et Ernst Eder, danseurs du Tournesol Contemporary Dance de Surrey, Colombie-Britannique. L'exquise coordination de ce jeune couple qui réalise également la chorégraphie des oeuvres qu'il présente, s'allie à une recherche du mouvement empreinte de spontanéité et d'humour. *Mal de marche*, qui est un essai sur la marche et ses prolongements met en scène deux joyeux amateurs de ce sport qui semblent ressentir maintes courbatures, et s'épaulent mutuellement pour terminer la route. *Kokoro*, chorégraphié et interprété par Carole Eder, est une oeuvre en rouge pour une danseuse et un objet: une balle. La danseuse, d'origine orientale, exécute sur une musique classique japonaise, une étude de mouvements avec beaucoup de délicatesse et de sûreté. La jonglerie est tellement bien équilibrée qu'on a du mal à déterminer qui, de l'artiste ou de l'objet, commande le mouvement.

Danse II est un spectacle unique qu'il faut voir absolument car il est rare que soient réunies tant de solistes et de troupes de danse moderne en un même temps et lieu.

théâtre / Le Codco terre-neuvien

par Adrien Gruslin

Le plus frappant dans la présentation du Codco (au Port-Royal de la PDA jeudi et vendredi dernier dans le cadre du programme Arts et culture) réside dans la percutance de la satire, l'efficacité menée à travers une option de théâtre pauvre. L'humour du texte combiné à la gaieté des comédiens fait toujours oublier le côté rudimentaire de la mise en scène.

Les sept jeunes comédiens du groupe de Terre-Neuve travaillent ensemble depuis trois ans. Ils se sont réunis à Toronto où ils avaient tous émigrés pour se lancer dans le monde du spectacle. Bâti par tableaux, une dizaine au total, leur spectacle collectif touche à peu près à tout: hôpitaux, publicité, religion, politique, problèmes spécifiques à leur province, etc. Ils font énormément penser à certains groupes de jeune théâtre québécois. Je pense à des troupes comme le Parminou, pour ne nommer que celle-là.

La production du Codco se situe quelque part entre la revue satirique et le théâtre proprement dit. Une de ses séquences appartient carrément à la télévision ou au cinéma. Ainsi le tableau intitulé *The Sisters of the Silver Scalpel* est un film parodiant un safari africain où le lion serait devenu une secte de religieuses unicornes aux allures de chauves-souris. Le tout est relaté, commenté par les chasseurs eux-mêmes. Tout à fait divertissante, la scène n'a plus grand chose à voir avec le théâtre.

Tous les autres tableaux de la création collective du Codco se déroulent à la manière habituelle: des sketches incorporant régulièrement musique et chansons. Très simple, la musique est exécutée par un piano et une guitare. Qu'ils se moquent du fonctionnement des hôpitaux (tableau I, section pédiatrie), de la publicité par le biais du commercial d'une marque de soupe, des disciples de Jésus, d'un curé raconteur d'histoires épeurantes, ou de l'entrée de leur province dans la Confédération, les textes du Codco puisent toujours leur force dans leur humour. Ils poussent toutes les situations jusqu'au grotesque, à l'absurde où plus rien ne résiste. Les détails retenus pour y arriver semblent d'une justesse maximale.

Toujours drôles, fantaisistes, les sketches ne possèdent cependant pas tous la rigueur idéale. On remarque même que le jeu des comédiens n'est pas très recherché. Tout repose sur le verbal. La troupe aurait avantage à accentuer la dimension physique, elle augmenterait du coup un dynamisme déjà présent. Il lui faudrait également corriger la pauvreté des réglages de scène. Les entrées, les sorties ainsi que les transitions séparant les tableaux sont exécutées à la-va-comme-je-te-pousse; c'est dommage et il suffirait de bien peu pour améliorer ces aspects.

J'ai eu l'impression que le Codco n'avait pas su quoi faire de l'immense plateau du Port-Royal de sorte qu'il n'avait rien trouvé de mieux que de le réduire au maximum à l'aide des rideaux latéraux et ce: au grand détriment des spectateurs assis sur les côtés des premières rangees. Heureusement pour eux, la salle n'était pas remplie et ils ont pu se rapprocher du centre. Un autre exemple de la piètre architecture de cette salle de la Place des Arts. Quant au choix de réduction du Codco. il reste compréhensible mais n'en constitue pas moins une faiblesse. De toute façon, il vaut mieux fermer une scène plutôt que d'y laisser des trous béants.

Dans un théâtre pauvre où l'on utilise quatre chaises pour tout décor, avec ingéniosité est-il besoin de le signaler, où toute l'insistance est placée au plan des costumes pour des raisons de commodité et d'économie bien sûr, on est parfois plus efficace que dans certains spectacles argentés où l'on noie le poisson sous un amas de fioritures. Grâce à son humour, à sa satire exécutée de manière souvent farfelue et originale, le Codco terre-neuvien se range dans cette première catégorie.

échos

Le Théâtre Piggery de North Hatley présentera à compter du 4 août et jusqu'au 21 **Dracula**, dans une mise en scène de Tim Bond; David Brown interprétera le rôle du Vampire. Il y a deux représentations le samedi, à 18 h 30 et 21 h 30. Des billets sont disponibles au Montréal Trust et Chez Wilson Music Store. Pour plus d'informations, appelez à (819) 842-2129.

●

Le film comique **Pas de problème** du réalisateur Georges Lautner prendra l'affiche dans la région de Montréal le vendredi 13 août. Il met en vedette Jean Lefebvre, Miou-Miou, qui jouait dans "Un génie, deux associés, une cloche" et Bernard Menez.

●

The Huggett family, composée de six membres d'une même famille, qui chantent et jouent un nombre impressionnant d'instruments sur des airs folkloriques et de ballades modernes, sera sur la scène du théâtre Port Royal de la Place des Arts, le samedi 31 juillet à 20 h 30. La famille avait participé à la production de **Roméo et Juliette** des Grands Ballets canadiens, en interprétant les airs du compositeur canadien Harry Freedman.

●

Des concerts d'orgue sont retransmis tout l'été sur le parvis de l'église Notre-Dame de Montréal les lundi, mercredi et vendredi, entre 12 h 45 et 13 h 30. L'organiste de Notre-Dame, Pierre Grandmaison, interprétera des oeuvres de Bach, Couperin, César Frank ainsi que des airs d'improvisation. C'est une initiative de l'Association des hommes d'affaires de la Place d'Armes.

●

Julie Arel sera au théâtre le Vieux Clocher de Magog, dans les Cantons de l'Est, ce soir et demain à 21 h ainsi que samedi à 20 h et 22 h 30. Par ailleurs, le Festival Orford, qui se déroule à Magog, présentera Angela Hewitt au piano, le mercredi 4 août à 20 h 30, le mime Claude Saint-Denis, le 6 août, à 21 h, un récital de Bach par Robert Girard le 7 à 16 h, à l'abbaye Saint-Benoit du Lac et une série internationale, le même soir, à 20 h 30, avec Jean-Jacques Kantorow, Philippe Muller et Jacques Rouvier.

Pour informations, appelez sur ligne directe au 861-0210.

●

Le film **On a retrouvé la 7ième compagnie** sortira le vendredi 6 août dans les cinémas Berri-Odéon et dans les ciné-parcs de la région. Il a été écrit, réalisé et interprété par Robert Lamoureux, avec Pierre Mondy, Jean Lefebvre et Henri Guybet. Par ailleurs, le cinéaste québécois Jean-Pierre Lefebvre tournera **Rimbaud est mort** à partir du 9 août, sur un scénario de Mireille Amia. Il s'agit d'un Québécois (joué par Marcel Sabourin) qui subit un choc culturel en se rendant pour la première fois en France.

●

Le cirque Vargas, avec son dompteur de lions et son mangeur de feu, sera au Carrefour Laval du jeudi 19 août au 25 août ainsi qu'au Centre Fairview de Pointe-Claire du 12 au 19.

Le prix des billets est de $3.30 pour les enfants de 11 et moins et de $5.50 pour tous les autres. Il faut de plus ajouter $1.10 pour un billet dans la section réservée. Le spectacle de plus de deux heures se donne sous une grande tente de plus de 5,000 places.

●

La chanteuse Anne Joyal se produira le vendredi 30 juillet sur la scène de l'Évêché de l'hôtel Nelson à Montréal. Elle a participé aux fêtes de la Saint-Jean, au Chalet de la Montagne, ainsi qu'aux Festivals d'été de Québec et de Hull. Elle chante aussi bien en anglais qu'en français.

●

Le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Concordia, 1455 Maisonneuve, offrira, au 1er au 11 août, *La femme dans le cinéma japonais*, dans une série de 23 films, à raison de deux représentations par soir, à 19 h et 21 h.

Sports Magazine, chez Hachette

par François Lemenu

Depuis quelques mois déjà, le public est initié à de nouvelles disciplines sportives et se familiarise de plus en plus aux grands noms du sport international. En dépit des nombreux retards, contre-temps et affrontements qui ont marqué l'organisation des Jeux de Montréal, on peut affirmer que le public s'intéresse, ne serait-ce que de loin parfois, aux différents sports olympiques.

Pour plusieurs, cet intérêt ne durera que le temps des jeux. Pour d'autres, par contre, les jeux auront été l'occasion de connaître un volet important du sport, eux dont l'horizon sportif aura été presque toujours limité aux seules disciplines pratiquées par les professionnels. Mais les jeux terminés, pourront-ils maintenir, même à distance, ce contact avec le sport international?

Au Québec, il est permis de croire que le sport professionnel, malgré les jeux ou encore à cause d'eux, retrouvera la place qu'il a toujours tenu dans la majorité des media d'information, c'est-à-dire la première. Le lecteur risque ainsi de demeurer sur son appétit, lui qui aura désormais appris à consommer autre chose que les sports traditionnels pratiqués en Afrique du Nord.

Mais que le lecteur intéressé par le sport international ne désespère pas. En effet, Hachette vient de lancer un hebdomadaire français dont la distribution au Québec est assurée par Hachette International Canada Inc. Il s'agit de "Sports Magazine", premier hebdomadaire de langue française traitant de toutes les disciplines sportives, qui se propose en outre de mieux faire connaitre le sport, professionnel et amateur, son environnement, les problèmes ou les drames humains que sa pratique engendre. Les intentions de l'équipe rédactionnelle ne laisse d'ailleurs aucun doute quant à sa vocation: "Il n'y a pas que les résultats qui comptent".

"Sports Magazine" présente chaque semaine des reportages rehaussés d'illustrations en couleur, accompagnés de recherches en profondeur et des commentaires techniques qui permettent au lecteur, pour chaque événement, de comprendre ce qui s'est passé et ce qui va se produire.

Certes cet hebdomadaire est d'abord destiné aux Français et plusieurs articles, du reste intéressants, ne concernent que les "sportifs" de l'Hexagone. Toutefois, de nombreux articles, commentaires et chroniques rejoignent les intérêts et les préoccupations d'un plus large auditoire.

Exemples: Grande revue aux États-Unis; Panatta, un symbole; La course au statut.

D'une facture et d'une présentation qui ressemblent à la "bible" qu'est "Sports Illustrated" pour le Nord-Américain; "Sports-Magazine" comble en vide qui aurait paru encore plus important après les Jeux olympiques. Et les membres de la rédaction, parmi lesquels on retrouve Jacques Marchand, du quotidien "L'équipe", et Robert Escarpit, du "Monde", donnent vraiment l'impression de savoir de quoi il en retourne.

"Sports-Magazine" est vendu $1.50 le numéro.









Jeux de la XXIe Olympiade **Montréal 1976**

Programme Arts et Culture

29 juillet

Heure	Activité	Endroit	Description
10h00	**Mime**	Théâtre de Quat'Sous	Théâtre national de Mime du Québec
13h30	**Théâtre**	Saidye Bronfman Centre Theatre	"La Locandiera"
14h00	**Marionnettes**	Théâtre du Rideau Vert	"Le Chapeau magique"
14h00	**Théâtre pour enfants**	Théâtre du Nouveau Monde	Le Théâtre des Pissenlits "Les Ballons enchantés"
15h00	**Théâtre pour enfants**	Théâtre du Rideau Vert	"François et l'Oiseau du Brésil"
20h00	**Théâtre**	Théâtre du Rideau Vert	"Evangéline Deusse"
20h00	**Théâtre**	Centaur II	Centaur Theatre Company
20h30	**Danse**	Centaur I	Danse II
20h30	**Danse**	Expo-Théâtre	Les Grands Ballets canadiens
20h30	**Théâtre**	Saidye Bronfman Centre Theatre	"La Locandiera"
20h30	**Théâtre**	Théâtre du Nouveau Monde	"L'Ouvre-Boîte"
20h30	**Mime**	Théâtre de Quat'Sous	Théâtre national de Mime du Québec
20h30	**Théâtre**	Place des Arts Salle Port-Royal	La Compagnie des Deux Chaises "Les Hauts et les Bas d'la vie d'une Diva Sarah Ménard par eux-mêmes"
21h00	**Chansons, Variétés**	Evêché, Hôtel Nelson	Marie Dépatie, Paule et Paul

télévision

■ Emissions en noir et blanc

CBFT 2

8.25 Ouverture et horaire
8.30 Sésame
9.30 Les Jeux de la XXIe olympiade: reprise
10.00 Les Jeux de la XXIe olympiade: Athletisme, canoë, hockey
12.30 Appelez-moi Lise
1.00 Téléjournal
1.05 Les Jeux de la XXIe olympiade: Athlétisme, boxe, volleyball, canoë, sports équestres
6.00 Aujourd'hui aux Jeux: Résumé des compétitions
6.30 Ce soir
7.00 Les Jeux de la XXIe olympiade: Boxe, football, volleyball, judo, lutte, escrime
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Appelez-moi Lise
11.30 Les Jeux de la XXIe olympiade: Entrevues, reportage et faits saillants de la journée.
12.30 Cinéma: "Dilinger est mort" (drame de Marco Ferreri — Italien 1969)
2.00 Téléjournal

CFTM 10

9.55 Horaire-Bienvenue
10.00 A la bonn'heure
11.30 Fanfan Dédé
12.00 Patof raconte
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-jeudi: "Chasse tragique" (drame social — Italien 1947) ■
3.00 Pour vous mesdames
4.00 Patofville
4.30 Les cadets de la forêt
5.00 Les sentinelles de l'air
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Cinéma: "Constance aux enfers" (drame — Français 1963) ■
9.30 Le fugitif
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 Sommaire des Jeux d'été de Montréal
11.30 Sans pantoufles: "Dieu ne paie pas le samedi" (western — Italien 1968)
1.00 Sans pantoufles: "Les insurgés" (drame — Américain 1949) ■
2.30 Le dix vous informe

SUCO

RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Bonjour Tambour-Major
19.30 Ciné-Vacances: l'harmonie d'Asbestos
21.30 Allez hop! Le canotage

CBMT 6

8.30 The Friendly Giant
8.45 Mon ami
9.00 Mr. Dressup
9.30 Mr. Piper
10.00 Games of the XXIe Olympiad
12.00 Summer of 76
12.55 CBC News
1.00 Any Woman Can
1.30 Games of the XXIe Olympiad
6.00 Love American style
6.30 The City
7.00 Games of the XXIe Olympiad
11.00 The National
11.22 Summertime weather
11.30 Montreal tonight
12.00 Olympics 76
1.00 Station closing

CFCF 12

6.00 University of the air
6.30 Trouble with Tracy
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The Community
10.25 Take Kerr
10.30 Ed Allen
11.00 Joyce Davidson Show
11.30 The art of cooking
12.00 Pay cards
12.30 Magic Tom's road show
1.00 Summer theatre: "Conquest of space" (science-fiction-1955)
2.30 What's the good word
3.00 Another World
4.00 Celebrity Dominoes
4.30 Definition
5.00 It's your move
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 This is music
7.30 Excuse my French
8.00 Olympic summary
9.00 Rich man, poor man
11.00 CTV National News
11.21 Olympic Recap
11.35 Pulse
12.00 The Twelve midnight movie: "The wheeler dealers" (comédie-1963)
2.00 Sign-off

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40.
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Bingo Long" 7.20, 9.20.
AVENUE: 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "Ode to Billy Joe" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.
BEAVER: 5117 ave du Parc 844-1932 "Sensually liberated female" 12.30, 2.25, 6.15, 9.10 et "Casting call" 1.25, 4.20, 7.10, 10.05.
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "La montagne ensorcelée" 12.20, 4.00, 7.40 et "Le fantôme de Barbe Noire" 2.05, 5.45, 9.25.
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 "The french way" et "Wendy's pleasure palace" dès 10.00.
CHEVALIER: 1590 St-Denis "La situation est grave mais pas désespérée" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30.
CINÉMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "Le brute, le colt et le karaté" 6.15, 9.50 et "Les hommes" 8.00.
CLAREMONT: 5048 Sherbrooke ouest 248-7395 "Gone with the wind" 12.15, 4.05, 8.00.
CINÉMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "American graffiti" 7.30 et "L'odyssée du Hindenburg" 9.35.
COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Voyage en grande Tartarie" 1.05, 3.10, 5.20, 7.25, 9.30 (Salle II) "Attention les yeux" 1.40, 3.40, 5.25, 7.25, 9.20 (Salle III) "Charlie et ses deux nénettes" 12.35, 2.30, 4.25, 6.15, 8.10, 10.05 (Salle IV) "L'important c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40.
CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Murder by death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "The Stranger and the Gunfighter" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CRÉMAZIE: 861 St-Denis 388-4210 "L'île sur le toit du monde" 2.30, 6.15, 9.50 et "L'honorable Griffin" 12.10, 3.45, 7.30.
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Nuage entre les dents" 7.30, 9.30 (Salle McLaren): "Parfum de femme" 7.30, 9.30.
ÉGLISE DU MESSIE: Simpson & Sherbrooke. Tél.: 931-3753 "Eliza's Horoscope" 9.00.
ELYSEE: 35 Milton 842-6053 Festival du film canadien: "Propaganda message", "Montreal main" F. Vitale — 1974 2.00, 6.00, "Balablok", "Les ordres" (M. Brault — 1974) 4.00, 8.00.
KENT: 610 Sherbrooke O. 489-9707 "Barry Lyndon" 1.00, 4.10, 7.20.
MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa "Société anonyme anti-crime" 7.30 et "Docteur Françoise Gailland" 9.15.
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "La montagne ensorcelée" 12.30, 4.10, 7.50 et "Le fantôme de barbe noire" 2.15, 5.55, 9.35.
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "Bad news bears" 2.40, 6.00, 9.40 et "Won Ton Ton the dog who saved Hollywood" 1.00, 4.20, 8.00.
OUTREMONT: 1243 Bernard Outremont 277-4145 "Family Life" 6.00, "Siddharta" 8.00, "Steppenwolf" 10.00.
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Outlaw Josey Wales" 1.00, 3.15, 5.50, 8.30.
PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "St-Ives" 1.40, 3.40, 5.40, 7.40, 9.40, (Salle II): "Jackson county Jail" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20, (Salle III): "St-Ives" 12.50, 2.50, 4.50, 6.50, 8.50, (Salle IV): "Logan's run" 12.40, 2.50, 5.05, 7.15, 9.30, (Salle V): "Les deux grandes gueules" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10, "Fox et ses amis" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10.
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Fox et ses amis" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.10.
PLACE DU CANADA: Hôte Champlain 861-4505 "Silent movie" 7.20, 9.10.
PLACE VICTORIA: "The stranger and the gunfighter" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
PLACE VILLE-MARIE: 866-2533 (Petit cinéma) "All the president's men" 1.05, 3.40, 6.10, 8.45.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One flew over the Cuckoo's Nest" 12.05, 2.20, 4.40, 7.05, 9.30.
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 842-4215 "Whatever happened to miss september" 12.00, 2.55, 5.45, 8.35 "Muddy mama" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Lady sings the blues" 12.20, 4.25, 8.40 et "Mahogany" 2.40, 6.50.
SHOWDON: 5225 Décarie, 842-1322 "St-Ives" 6.15, 8.00, 10.00.
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243. "One flew over the cuckoo's nest" 12.10, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.
VERDUN: 3841 Wellington 768-2092 "La montagne ensorcelée" 2.20, 6.00, 9.40 et "le fantôme de Barbe Noire" 12.30, 4.05, 7.45.
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "La montagne ensorcelée" 2.20, 6.00, 9.40 et "Le fantôme de Barbe Noire" 12.30, 4.05, 7.45.
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 837-2477 "That's entertainment" 12.15, 2.25, 4.40, 7.00, 9.15.
YORK: 1487 Ste-Catherine O. 837-8978 "Gone with the wind" 12.15, 4.05, 8.05.
CINÉMATHÈQUE QUÉBECOISE: 170 St-Denis 844-8734 Relâche.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 2455 Maisonneuve 879-4349 "Des corps et du coeur" "Pride of the Yankees" 2.00, 6.00 "Ikaros" "Olympia, olympia, 4.00, 8.00.

sur scène

BATEAU THEATRE L'ESCALE: (St-Marc-sur-le-Richelieu) 584-2226 "Dites-le avec des fleurs" de Marcel Dubé et Jean Barbeau. Sur semaine: 21 h. samedi: 19 h 22 h, dim.: 20 h. Relâche: lundi.
CENTAUR: 453 St-François-Xavier 288-1229 (Centaur I): Danse II — 20 h 30 (Centaur II): "WE-3" revue musicale de lundi à samedi 20 h 00 matinées, mercredi et samedi 14 h 00.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 120 Bleury 866-1964. Relâche.
PATRIOTE DE ST-AGATHE: 326-3655 Clémence Desrochers. Semaine et dim.: 21 h. 00. Samedi: 20 h et 23 h.
REVUE THEATRE: 1858 Maisonneuve O. 937-2733 "The blacks" de Jean Genet du mardi au dimanche: 21 h. Relâche: lundi.
STUDIO-THEATRE: (Ste-Sophie-de-Lacorne) 436-1304 "La grande Aurore" de Serge Mercier du mercredi au samedi: 21 h 00.
LA POUDRIERE: Ile Ste-Hélène 526-0821 "Absurd person singular" de A. Ackbourn. Du mardi au vendredi: 20 h 30. Samedi: 18 h. et 21 h 30. Relâche: dim. et lundi.
SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.
THEATRE DE LA BRUNANTE: (Magog) 843-1177 "Menage à quatre" d'A. Laroche. M. Hébert et R. Lavoie. Dim. lundi et mardi à 21 h.
THEATRE DE LA DAME DE COEUR: (Roxton Falls) 548-2495 "Le jackpot" de Denis Chouinard du jeudi au dim. à 21 h.
THEATRE EXPÉRIMENTAL DE MONTRÉAL: 320 Notre-Dame E. 879-1306. "Garden party" (Creation de groupe) minuit.
THEATRE DE LA FENIERE: (Ancienne Lorette) "le système ribadier" de George Fevdeau tous les soirs à 21 h. Relâche: lundi.
THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.
THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) 377-3223 "Hermine" de C. Magnier du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DES MARIONNETTES DE LA POUDRIERE: "Le petit monde de l'île Ste-Hélène" de M. Frechette du mercredi au samedi: à 14 h. en français et à 16 h en anglais.
THEATRE DE LA MARJOLAINE: (Eastman) 297-2862 "Les héros de mon enfance" de Michel Tremblay.
THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 Ste-Catherine O. 861-0563 "L'ouvre-boite" de Victor Lanoux — 20 h 30.
THEATRE PORT-ROYAL: "Les hauts et les bas d'la vie d'une diva: Sarah Ménard 20 h 30.
THEATRE DES PRAIRIES: (Rivière des Prairies) 756-0559 "Je veux voir Mioussov" de V. Kataiev — du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.
THEATRE DE QUAT'SOUS: 200 E. Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 Saint-Denis 844-1793. "Evangile Deusse" d'Antonine Maillet 20 h.
THEATRE DE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) 229-3511 "L'oeuf à la coque" de Marcel Frank du mardi au vendredi: 21 h. Samedi: 20 H et 22 h 30 dim.: 20 h. Relâche: lundi.

baseball

Ligue Nationale

Mardi

Chicago 5, Montréal 0
New York 4, Philadelphie 1
San Francisco 9, Cincinnati 4
Pittsburgh 3, St-Louis 1
Houston 4, San Diego 1
Los Angeles à Atlanta, remis

Hier soir

Montréal à St-Louis 2
Chicago à Philadelphie
Los Angeles à Atlanta
Pittsburgh à New York
San Francisco à Cincinnati
San Diego à Houston

Aujourd'hui

Chicago, R. Reuschel (9-8) à Philadelphie, Carlton (11-4), 12 h 35
Pittsburgh, Rooker (8-5) à New York, Lolich (6-10), 14 h 05
San Diego, Freisleben (6-8) ou Strom (9-11) à Cincinnati, Zachry (8-3), 20 h 05

Ligue Américaine

Mardi

Boston 8, Cleveland 7
Baltimore 4, New York 1
Milwaukee 6, Détroit 4
Californie 2, Kansas City 1
Oakland 1, Chicago 0
Texas à St-Paul, Minnesota, remis

Hier soir

Cleveland à Boston
New York à Baltimore
Détroit à Milwaukee
Texas à St-Paul, Minnesota, 2
Kansas City à Anaheim, Californie
Chicago à Oakland

Aujourd'hui

Cleveland, Dobson (11-7) à Boston, Wise (7-8), 14 h 00
Texas, Umbarger (7-7) à St-Paul, Minnesota, Bane (3-2), 14 h 15
Baltimore, Pagan (2-4) ou Cuellar (4-12) à Détroit, Fidrych (11-2), 20 h 00

LIGUE NATIONALE

(Parties d'hier non comprises)

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PHILADELPHIE	65	30	.684	—
PITTSBURGH	53	43	.552	12½
NEW YORK	51	49	.510	16½
ST. LOUIS	42	53	.442	23
CHICAGO	40	58	.408	26½
MONTRÉAL	32	60	.348	31

Section Ouest

CINCINNATI	62	37	.626	—
LOS ANGELES	55	43	.561	6½
HOUSTON	52	50	.510	11½
SAN DIEGO	48	52	.480	14½
ATLANTA	44	54	.449	17½
SAN FRANCISCO	43	58	.426	20

LIGUE AMERICAINE

(Parties d'hier non comprises)

Section Est

	g	p	moy.	diff.
NEW YORK	60	35	.632	
BALTIMORE	48	48	.500	12
CLEVELAND	46	48	.489	13
DÉTROIT	46	49	.484	14
BOSTON	43	52	.453	17
MILWAUKEE	42	51	.452	17

Section Ouest

KANSAS CITY	59	38	.608	
OAKLAND	53	46	.535	7
TEXAS	47	48	.495	11
MINNESOTA	46	50	.479	12
CHICAGO	44	54	.449	15
CALIFORNIE	43	58	.426	18

$51,000 pour le théâtre

Neuf troupes de théâtre de la région métropolitaine ont reçu des subventions du ministère des Affaires culturelles du Québec d'un montant total de $51,000 pour l'exercice financier 1976-1977.

Ce sont: le Théâtre Abracadabrant de Cowansville ($1,000), l'Atelier du Théâtre la grosse valise ($5,000), le Théâtre de l'oeil ($4,000), le Théâtre national de mime ($5,000), le Théâtre sans nom ($5,000), le Théâtre du pendule ($10,000), le Théâtre d'été de Sun Valley ($6,000), l'Atelier de recherche théâtrale l'eskabel ($3,000) et, enfin, le Youthéâtre ($12,000).

Solidarité au tiers monde
OXFAM

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

APPARTEMENTS A VENDRE

Trust Royal — L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

N.D.G.
Rien à faire !

8 pièces modernisées, foyers. 1½ salle de bain, jardin, patio, garage, salle de récréation. Excl. $63,000. **Louise Vocisano 932-1112, 935-5761.**

SECTEUR CIRCLE ROAD
Avenue Iona

De style. 4 chambres. 1½ salle de bain, salle de récréation. Grand jardin, garage. MLS. $62,500. Toute offre raisonnable sera considérée. **Dorothy Raich, 932-1112, 931-7190.**

courtier en immeuble
30-7-76

Trust Royal — L'ENSEIGNE QUI FAIT VENDRE

CONDOMINIUM CENTRE-VILLE
A quelques pas du Ritz

Résidence élégante d'appartements en co-propriété. Coin Drummond et Sherbrooke. Air climatisé. 1, 2 et 3 pièces. Lave-vaisselle automatique. Garage chauffé, service de portier.

Consultez un conseiller en condominium:

Claudette Limoges, 932-1112, 481-5907 ou Louise Vocisano, 932-1112, 935-5761.

courtier en immeuble
30-7-76

APPARTEMENTS A LOUER

VAN HORNE, près Decelles, 3 pièces, chauffé, réfrigérateur, cuisinière. $145. Tél.: 342-4918, après 5:30 p.m.

SOUS-LOCATION, septembre et octobre, grand 4½ sur Ridgewood. $225. Taxe d'eau payée. Meublé. Tél.: Françoise: 252-6409. 2-8-76

ANIMAUX A VENDRE

CHIENS DE CHASSE, épagneuls bretons, 9 semaines, très bon pedegree. Tél.: 274-4698 31-7-76

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067, ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

ARTICLES A VENDRE

A VENDRE: sac à main "Hermes", cuir noir, excellent état. $150.; un foulard "Hermes", $25. Tél.: 252-6409, Françoise. 2-8-76

AUTOS A VENDRE

ALFA-ROMEO 1972, Berline. 871-9244. Privé. 2-8-76

BUREAUX A LOUER

BOULEVARD ST-JOSEPH, près métro, face arrêt autobus, 2 locaux de 4½ pièces chacun, plus un (1) local de 2 pièces; pour professionnels, médical ou bureaux compagnie, associations. Système de chauffage électrique à contrôle individuel neuf. Tél.: 521-7566. 30-7-76

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison, semaines, vacances-repos. 727-9841, ou 1-819-326-5836; 2-8-76

ÉQUITATION

MANÈGE ST-MARC: Cours d'équitation pour débutants, intermédiaires et cavaliers plus confirmés, durant tout l'été. Camp de jeunes: quelques places libres pour semaines: du 18 juillet, 25 juillet, 8 août, 15 août et 22 août. Pour renseignements: Tél.: Mme Marcelle Messier: 584-3384. J.N.O.

DIVERS

Agence illustration photographique recherche photographes possédant archives sur loisirs, tourisme, animaux, nature, etc. Ecrire à Adip. C.P. 1966. Montréal, Place d'Armes, H2Y 3L9. 30-7-76

A VENDRE

Collection d'antiquités nautiques, et série de petits objets de fantaisie, fabriqués par les matelots au cours des voyages.

S'adresser à:
Le Devoir
Dossier 334
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

2-8-76

LOGEMENTS A LOUER

COTE DES NEIGES, 4928 Piedmont, bas de duplex chauffé, 5½ pièces, ménage fait, garage. Libre. $350. Tél.: 737-3150. 31-7-76

FERMES A VENDRE

GB

Tél: 514-378-0131
(frais virés)

CANTONS DE L'EST: TRIPLE OPPORTUNITÉ: Ferme de 90 acres avec machinerie agricole, 14 acres en verger, 90% de McIntoch, 10% Cortland. Melba d'été et "Délicieuse", avec équipement complet du verger; cantine toute équipée ouverte durant la saison estivale, bâtiment en excellente condition, très bien situé sur grande route asphaltée, informations **Lucille Dallaire.**

courtier en immeuble 30-7-76

MAISONS A LOUER

MEUBLEE, avenue du Musée, 5 chambres à coucher, cuisine, salon, salle à manger, entrée, 4 salles de bains meublées taxes d'eau et chauffage inclus. Appeler jour semaine de 9 à 5 p.m. à 392-5204, et après 5 p.m. 288-4350; les fins de semaine 613-659-2001. (frais virés) 2-8-76

OFFRES D'EMPLOIS

CUISINIERE pour presbytère, près du métro, à Longueuil. Tél.: entre 9 a.m. et 5 p.m.: 677-6369. 30-7-76

CONTROLEUR-FLACIER, travail régulier à temps partiel, pour Cinéma Outremont, apporter votre curriculum vitae au Cinéma, à 1248 Bernard, Montréal. 31-7-76

JEUNE FILLE (18-25) pour travail au comptoir restaurant et à la vente de billets. Temps partiel, maintenant et temps plein en septembre. Apporter votre curriculum vitae au Cinéma, à 1248 Bernard, Montréal. 31-7-76

MAISON D'ÉDITIONS
recherche
SECRÉTAIRE
au directeur de la promotion pédagogique.

- Dactylographie;
- Dynamisme et sens des responsabilités;

— Travail intéressant:
— Salaire de départ: selon compétence et expérience:
— Bon avenir.

Pour entrevue, communiquer avec:

Huguette Vivier
Éditions du Renouveau Pédagogique
8955 boul. St-Laurent
Montréal
Tél: 384-8760.

30-7-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BOUCHERVILLE

Bungalow pierre brique, sous-sol fini, garage, terrain boisé près terrain de jeux. Prix demandé $47,000.00 M.L.S. **André Lussier, 655-1375, 679-2937.**

LE PERMANENT, *courtier* 30-7-76

OUTREMONT
Avenue McDougall

Grande maison familiale. 14 pièces. 3½ salle de bain. En parfait état. Prix demandé: $110,000
276-9004

30-7-76

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

VILLE ST-LAURENT

Cottage détaché. 3 chambres, salle de jeux, garage au niveau de la rue, beau terrain. Occupation immédiate. Prix: $49,500 Une exclusivité de

Denise Brissette
735-6381, 486-3673

courtier en immeuble et prêts hypothécaires

30-7-76

OUTREMONT EN HAUT

Magnifique résidence en pierre, très bien située, offrant au rez de chaussée: salon, salle à manger, cuisine, dînette séparée et salle de télévision. A l'étage: 4 grandes chambres, 2 salles de bain complètes. Sous-sol très bien fini bureau et "powder-room". Garage, jardin, propriété en excellente condition.

S. Mongeau
849-4553 ou 342-5747

SHERBROOKE TRUST, *courtier* 31-7-76

Montréal Trust

ST-BRUNO: Propriété exceptionnelle, idéale pour bureau dans la résidence. Bungalow tout brique, salle à dîner séparée, salle de jeux. Terrain 14,000 pi ca. Piscine creusée chauffée. Clôturé, paysagé. Impeccable. $79,500. Nicole Tanguay 653-2496, 653-2568.

ST-BRUNO: $84,900.00. Vaste cottage. 4 chambres, salle à dîner, salle familiale, foyer pierre, plusieurs extras. Terrain: 11,700 pi.ca. Faut voir. Nicole Tanguay, 653-2496, 653-2568.

courtier en immeuble 30-7-76

A. E. LePAGE
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES
COURTIER

ST-BRUNO

Magnifique maison 8 pièces **près de la montagne, coin tranquille. Décoration superbe.** Salle familiale avec foyer brique. 2 chambres de bain. Garage. Grand terrain paysagé. Hypothèque fixe à 9¼%. $47,000. Appelez: **Richard Hinch, 672-0321, 672-4170. MLS.**

BORD DE L'EAU

"HACIENDA" sur le bord de l'eau. Luxe, confort et qualité se marient dans ce magnifique bungalow construit en 1967. Typiquement espagnol, il est revêtu de stucco et s'étend sur 27,000 pieds carrés de terrain, comprenant piscine et quai. **Le salon, salle à manger et solarium ont une vue panoramique. Bain romain, sauna, salle de projection** et de multiples autres atouts vous convaincront de sa perfection. Exclusif. $225,000. **Ms G. Tremblay, 935-8541, rés: 937-6597; Mme T. Reich 697-4460, rés: 695-6793.**

30-7-76

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE JURIDIQUE

- avec expérience
- très bonnes conditions de travail
- bureau situé au centre-ville.

842-9841

3-8-76

CLINIQUE MÉDICALE
recherche
Secrétaire-dictaphone

- Travail varié
- Demandant initiative
- Sens de l'organisation

Salaire: $140.
526-0963.
526-0963

30-7-76

PRÉPOSÉE AU CONTRÔLE DE DISTRIBUTION

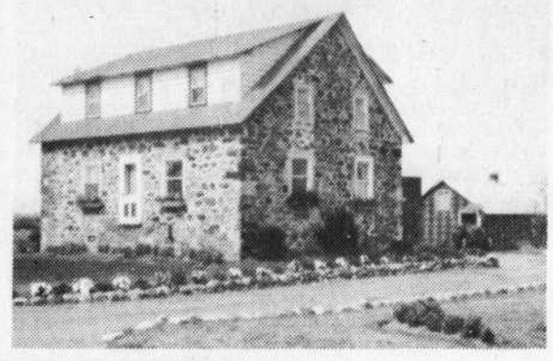
avec expérience générale de bureau. A l'aise avec les chiffres. Bilinguisme et dactylo de rigueur. Capable de travailler sans surveillance. Calendar Magazines, 1115 Sherbrooke, tel: 843-8836.

31-7-76

PROPRIÉTÉS A VENDRE

GB

Tél: 514-378-0131
(frais virés)



MONT-ST-GREGOIRE: "TYPIQUE" Grand cottage canadien, construit vers 1900. 7 grandes pièces, poutres au plafond, garage double, petit poulailler pouvant servir d'écurie, grand terrain "Le vrai style". Appelez Clarisse ou Henri Denicourt.

courtier en immeuble
30-7-76

MONT ORFORD

Maisons neuves à vendre ou à louer. 3 chambres à coucher, cuisinette, salle à dîner, salon, foyer pierre-des-champs. Terrain 20,000 pi.ca. et plus.

Inf: 819-843-1717
ou 819-843-6372

2-8-76

BOUCHERVILLE

Pour professionnel. 14 pièces, 2 foyers, salle à dîner, 2 salles familiales, intercom, air climatisé, piscine creusée. Pour informations: **Mme Jacques Lessard, 651-1000.**
MONTREAL TRUST courtier
2-8-76

PROPRIÉTÉS À VENDRE

GREENFIELD PARK, cottage condominium 3 chambres salon, salle à dîner, garage, propre. Avantages marginaux. $24,000. Francine Savaria, 672-6450, 366-0628. Montréal Trust, courtier. 30-7-76

LORRAINE: Cottage 7 pièces conçu et construit par un architecte. Espaces ouverts. Cèdre naturel intérieur, extérieur, foyer. Terrain boisé. Secteur de choix, M.L.S. Mance Lapierre, 354-2950, Immeubles DesRosiers, courtiers 30-7-76

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-ADELE: Bungalow pour exécutif sur le terrain du motel Chanteclerc, sur le bord du lac, près pente de ski, golf, équitation. $45,000., avec $10,000. comptant. Tél.: 436-2767, 844-1634. 13-8-76

TABLEAUX-PEINTURES

VASARELY, RIOPELLE, Lithos, signées et numérotées. Privé. Tél: 871-9244 2-8-76

PERSONNEL

AMASO Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a.b. péd. b.pn./ès lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O.

TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements, ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872. 1-8-76

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES OU ENCADRÉES

•

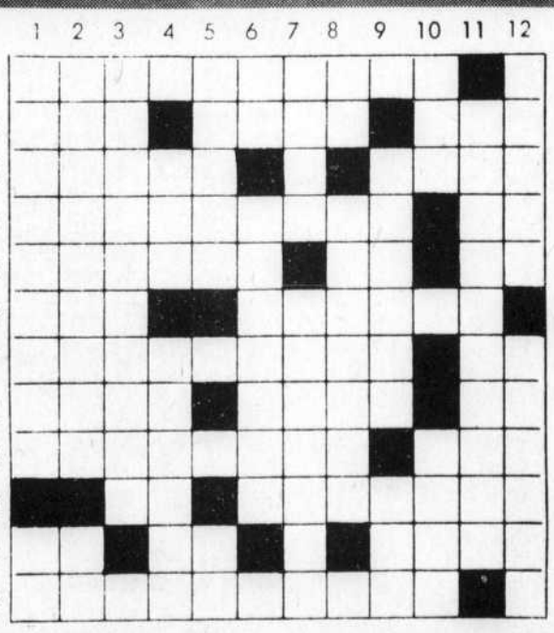
VOUS SEREZ TOUJOURS SATISFAIT DU SERVICE et du RÉSULTAT

844-3361

Compétence: **Mme Turgeon**

R | Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

1—Qui scrute.
2—Unité d'aire pour les surfaces agraires. — Mammifères au corps lourd et massif. — Gros perroquet.
3—Fils du frère. — Altier.
4—Qualité de ce qui est svelte. — Saint.
5—Donner à quelqu'un une marque extérieure de civilité. — Caesium. — Sélénium.
6—Tenta avec audace. — Ville des États-Unis (Texas).
7—Objet servant aux usages de la vie courante. — Saint.
8—Fils aîné d'Adam et d'Eve. — Myriapode. — Sélénium.
9—Qui correspond à un même volume. — Trois fois.
10—Venu au monde. — Arbuste.
11—Plomb. — Notre-Seigneur. — Petit perroquet d'Océanie.
12—Fait illicite qui, commis sans intention de nuire, cause néanmoins à autrui un dommage et donne ouverture à une action civile en dommages-intérêts.

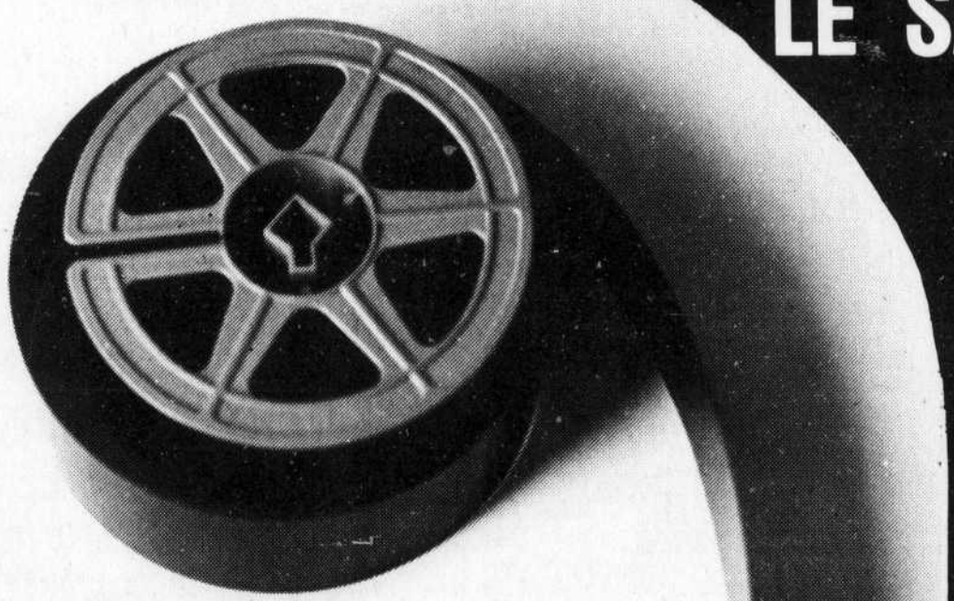
Verticalement

1—Qui ne s'inquiète de rien. — Province Québec.
2—Fis des crevasses. — Avalé.
3—Action de révéler.
4—Bienheureux. — Résine aromatique.
5—Marque la totalité. — Tellement.
6—Or. — Ensemble des processus de dégradation du relief.
7—Beaucoup. — Sécrétion de l'urine.
8—En les. — Cacheter.
9—Correction appliquée sur les fesses. — Ride.
10—Rayon. — Allure du cheval.
11—Personne qui ressasse.
12—Sert à jouer. — Devenir terne.

Solution d'hier

M	U	S	C	I	D	E	S	■	I	C	I
E	T	E	R	N	E	L	L	E	■	O	N
X	E	R	U	S	■	F	A	R	A	U	D
I	R	E	■	O	M	E	L	E	T	T	E
Q	U	I	L	L	E	■	O	M	■	E	X
U	S	N	E	E	■	S	M	I	L	L	E
E	■	E	N	N	U	I	■	T	O	I	■
■	A	M	I	C	T	■	L	I	B	E	R
S	C	E	N	E	■	P	I	Q	U	R	E
A	C	N	E	■	A	I	E	U	L	■	J
N	E	T	■	A	P	O	G	E	E	■	E
S	S	■	U	S	I	N	E	■	S	O	T

MICROFILM



LE SAVIEZ-VOUS ?

LE DEVOIR est disponible sur microfilms depuis les tout premiers numéros publiés en 1910.

LE DEVOIR sur microfilms est source de renseignements indispensables dans les bibliothèques, les centres de documentation et toutes les bonnes maisons d'enseignement.

LE DEVOIR sur microfilms vous sauvera temps et espace en plus de vous éviter tout autres ennuis que comporte l'accumulation des journaux.

INDEX DU DEVOIR ÉGALEMENT DISPONIBLES DEPUIS 1966

POUR RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, ÉCRIVEZ AU JOURNAL LE DEVOIR
SERVICE DU MICROFILM
211 rue du ST-SACREMENT,
MONTREAL (Qué.) H2Y 1X1
OU COMPOSEZ 844-3361 POSTE 245

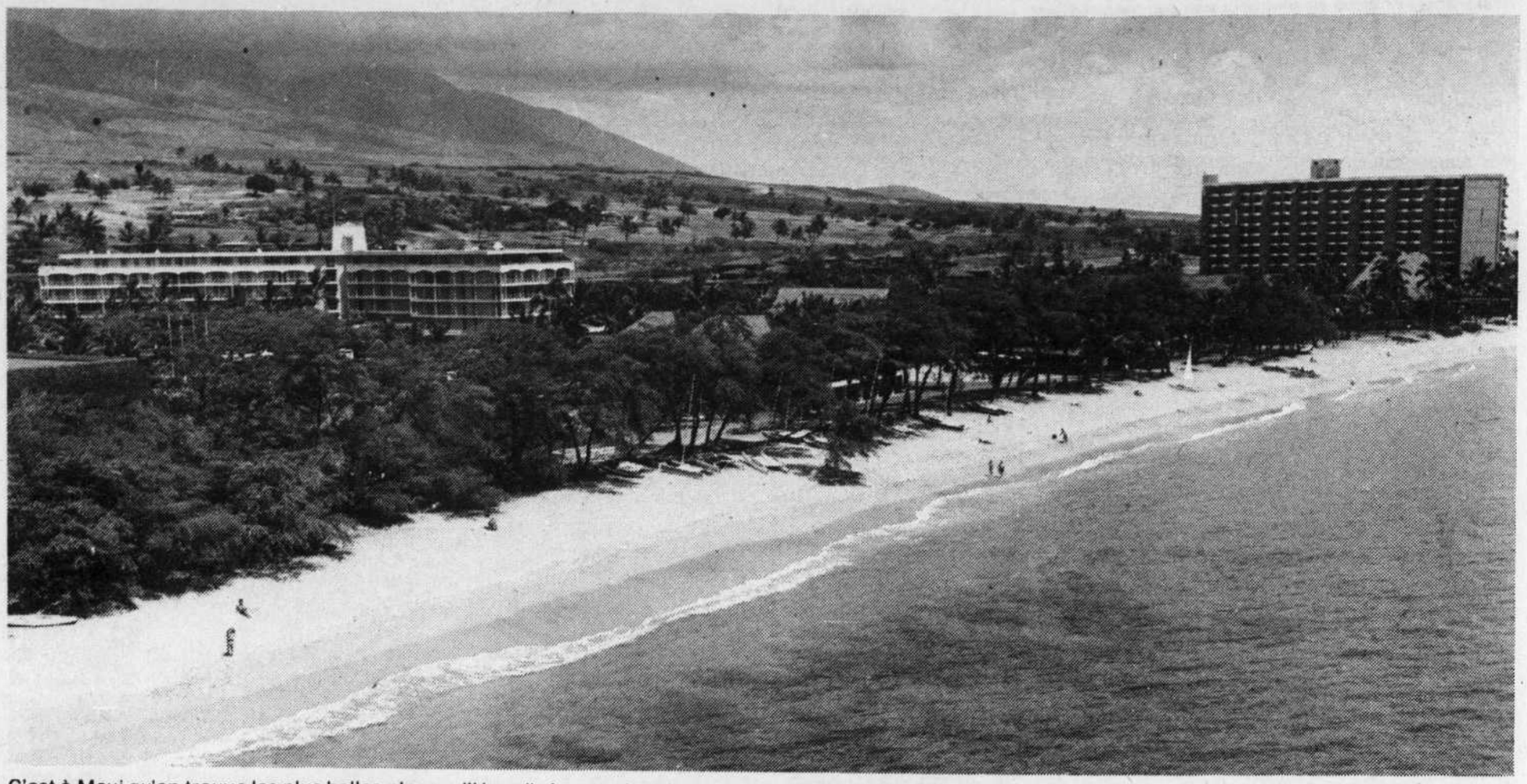
MAUI,

"pin up" des îles hawaiiennes

par

MONIQUE NUYTEMANS

collaboration spéciale



C'est à Maui qu'on trouve les plus belles plages d'Hawaii. Au premier plan, le luxueux hôtel Lahaina et, en fond de scène, les pieds du volcan Nale-Hakala.

LAHAINA — Si les huit îles de l'archipel d'Hawaii établissaient un concours de popularité, ce serait sans doute l'île de Maui qui l'emporterait.

Ses plages sont les plus belles. Son intérieur le plus pittoresque. Il y tombe moins de pluie qu'ailleurs. Elle est plus calme que Oahu (qui abrite Honolulu) et moins connue. Mais elle possède un volcan ahurissant, le Halehakala et se drape de la fort jolie ville de Lahaina.

Rendez-vous des baleiniers

Cette dernière fut autrefois la capitale du roi Kamehameha le Grand (fin XVIIème siècle) pour devenir ensuite le port de ralliement des baleiniers (1820-1860) et celui... de conversion des missionnaires anglicans, venus exprès de la Nouvelle-Angleterre pour couvrir les seins des belles Hawaiiennes!

Aujourd'hui Lahaina reste un joli port de mer, avec peut-être un peu plus de hippies qu'on souhaiterait en trouver, mais avec un charme certain que les habitants s'ingénient à préserver avant qu'il ne soit trop tard.

De pittoresques maisons de bois, vieilles de près de deux siècles et des magasins affriolants se côtoient et ceinturent la grand'place dont l'entière superficie de deux tiers d'acres est recouverte d'un gigantesque banyan, plusieurs fois centenaire. Le banian est cet arbre tropical atteignant des proportions phénoménales et dont les racines aériennes lui confèrent souvent des formes inattendues, presque grotesques.

Il faudra s'arrêter au restaurant du coin, le Pionneer's Inn et y commander une bouillabaise (style clamchowder...). Cet établissement existait déjà du temps des baleiniers et a gardé de cette époque des affiches en français — Dieu sait comment — qu'on s'amuse à déchiffrer dans un pays où l'on ne parle pas un traître mot de la langue de Molière.

Kathie, la serveuse en chef, réserve à ses clients masculins le même accueil que réservaient autrefois les Hawaiiennes aux marins: elle masse le cou de ses clients, en attendant qu'ils finissent de lire le menu...

La popularité de Maui n'est rien de nouveau. Au temps des baleiniers il arrivait que 50 bateaux soient ancrés à la fois dans le port. Et l'an 1859 battit tous les records avec 549 baleiniers de passage en un an.

A partir de 1860 cependant, l'huile de baleine subit une nette défaveur et la guerre civile américaine aidant, les baleiniers abandonnèrent Lahaina et le petit port prospère, autrefois si achalandé, tomba dans la torpeur.

Mais des baleines, il y en a toujours à Maui. Quand les glaces viennent envahir les eaux de l'Alaska, les baleines descendent dans le sud du Pacifique et se reproduisent dans la baie de Maui.

Aujourd'hui, de février à avril, le spectacle des baleines est un attrait quotidien pour les touristes venus faire le tour de l'île en voiture.

L'ascension du Halehakala

Le clou de la visite de Maui — située à seulement 20 minutes d'avion d'Hawaii — est le cratère du Halehakala. C'est le plus haut cratère insulaire au monde. Il coiffe les 3300 mètres, et même s'il n'y a pas eu d'éruption depuis 1790, il pourrait bien se réveiller n'importe quand.

Son ascension, qui prend 3 heures en voiture, est spectaculaire et si rapide qu'on sent la température se refroidir et qu'on a conscience d'être à court d'haleine.

En quittant l'hôtel de bon matin, on passe par le port de Lahaina, puis on arrive dans la section rurale et si pittoresque de l'île.

Chemin faisant, les plantations d'ananas succèdent aux champs de canne à sucre. On longe le Pacifique et on s'arrête quelques instants pour voir s'il n'y a pas de baleines à l'horizon. Il est peut-être un peu tard, la période des amours est passée.

Au loin on distingue l'île de Molokai, celles de Lanai et de Kahoolawe.

C'est sur Molokai que le père Damien de Veuster, un missionnaire belge, vint soigner les lépreux au cours du siècle dernier. Il mourut ici-même de la lèpre, à l'âge de 49 ans.

Le père Damien se fit une telle renommée qu'à Washington, où chaque État américain a droit à "son" buste au Congrès, c'est celui du Père Damien qui fut choisi pour l'État d'Hawaii.

La petite île de Lanai est une vaste plantation d'ananas et la propriété quasi-exclusive de la compagnie Dole. Quant à Kahoolawe, elle est inhabitée et pour cause: elle sert de terrain de tir aux batteries de la Marine américaine...

La limousine (qui case 11 personnes confortablement) grimpe dans la montagne. Des arbres forment maintenant de gigantesques bouquets de fleurs couvrant la route. Des jacarandas aux fleurs bleues font une concurrence hardie aux rouges tulipiers du Gabon.

Décor européen

Tout à coup, à la faveur de quelques courbes en épingle à cheveux, le spectacle cesse d'être tropical et fait place à de riches pâturages.

Des vallées et des collines dodues rappellent les pré-Alpes, le Jura ou les Ardennes qui ne se doutent guère qu'ils se comparent favorablement à un paradis hawaiien.

Dans les prés du beau bétail, des faisans, des ramiers. On s'arrête plus haut pour cueillir de l'anis et on voit gambader des chevaux. On respire un air d'une pureté devenue rare sur notre globe.

Puis se succèdent des vergers, des pépinières d'oeillets, de belles demeures sortant d'un écrin de bougainvilliers multicolores.

Plus on grimpe, plus les arbres rapetissent. Ils deviennent rares, se limitent à des pins. Puis ils font place à des pierres de lave d'où sort de temps à autre une plante en voie de disparition: "l'épée d'argent".

Cette plante incroyable n'existe nulle part ailleurs que sur Halehakala. De la famille du tournesol, elle vit de 4 à 20 ans, ne fleurit qu'une fois et meurt ensuite. Elle peut atteindre 3 mètres de haut et est tellement protégée par le service des parcs que les gardes-chasse tirent sur les chèvres ou les cochons sauvages qui auraient l'audace de la prendre pour une salade...

On arrive au sommet du Halehakala. Mais attention, il ne faut pas vouloir s'en approcher trop rapidement, car l'air est "mince".

On se dirige lentement vers le bord du cratère. Et là on est émerveillé par la vue paisible de cet immense puits endormi.

L'altitude, la pureté de l'air, la paix et le silence impressionnent à un point tel qu'on serait porté à faire de la méditation.

Le cratère du volcan Halehakala, d'un diamètre de 10 km et d'une profondeur de 1000 mètres, fait un but d'excursion unique pour les amateurs d'émotions fortes. On peut, en effet, explorer le cratère à cheval ou à pied et on peut même y loger une nuit dans des cabanes érigées à cet effet.

Aucune végétation ne vient rompre la beauté des pierres de lave dont les couleurs changent d'après l'humeur du temps, allant du noir au rouge, en passant par le jaune, le marron, le vert, le gris.

On est alors au-dessus des nuages. Plus bas, on voit des avions voler. Expérience qui, à elle seule, fait oublier les 12 heures de vol qu'il faut abattre pour atteindre l'archipel d'Hawaii.

Les multiples facettes du volcan

Maui est prodigue en excursions exceptionnelles. À un autre moment on pourrait se rendre dans la vallée du Iao, d'où s'échappent cascades jacassantes et feuillages junglesques, pour atteindre son crescendo avec l'aiguille de Iao. Une merveille de la nature, s'élevant telle une obélisque feuillue à 800 mètres d'altitude.

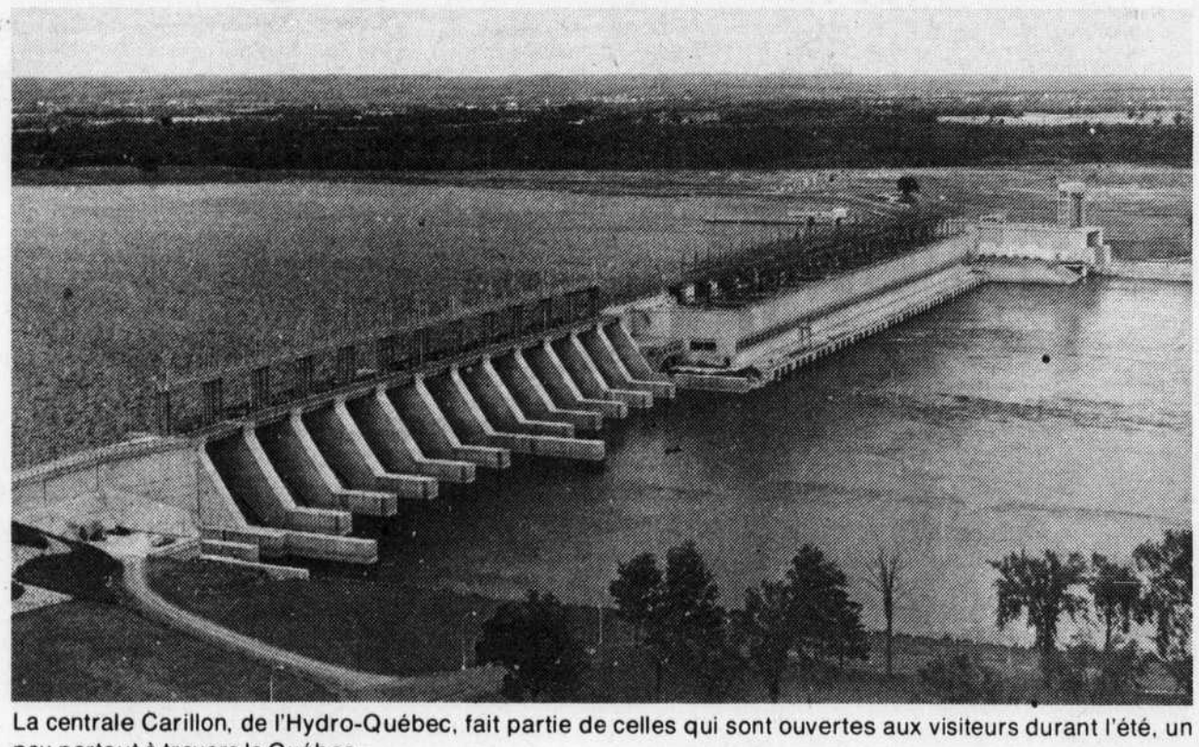
Chemin faisant on ne cesse d'admirer les arbres, les plantes et les fleurs. On apprend à différencier un noyer porteur de noix Macadémia (qu'on ne trouve qu'à Hawaii) de celui qui produit les noix Kukui dont les superbes écorces d'ébène font des colliers d'apparat pour les Hawaiiens.

Sur le retour et à partir de Lahaina on peut troquer la limousine pour le petit train ouvert, vieux de cent ans, qui vous déposera non loin de votre hôtel. C'est une promenade, à la fois pittoresque et agréable, dans le passé prospère de Lahaina.

On rentre à l'hôtel à temps pour assister, de sa terrasse, à un spectaculaire coucher de soleil dans le Pacifique, pour remercier Dieu d'avoir inventé les îles d'Hawaii, le capitaine Cooke de les avoir découvertes et le progrès de les avoir rendu accessibles...



Le romantisme n'est jamais très loin à Hawaii...



La centrale Carillon, de l'Hydro-Québec, fait partie de celles qui sont ouvertes aux visiteurs durant l'été, un peu partout à travers le Québec.

Centrales de l'Hydro à visiter

Encore cette année, plusieurs centrales de l'Hydro-Québec ouvrent leurs portes au grand public. Ayant reçu 70,000 visiteurs l'an dernier, l'entreprise a organisé cette année des programmes de visites dans sept centrales: Beauharnois, Carillon, La Tuque, Manic 2, Manic 3, Manic 5 et Mitis 2. Ces centrales seront ouvertes aux visiteurs jusqu'au 6 septembre prochain, à l'exception de Beauharnois, ouverte au public toute l'année durant, et de La Tuque et Carillon, qui peuvent être visitées jusqu'au 1er septembre.

C'est une excellente occasion, pour les Québécois qui veulent se familiariser avec la production de l'électricité à partir de l'eau, de trouver sur place réponse à leurs questions, tout en jouissant d'une ou plusieurs heures de détente dans un décor certainement inhabituel et souvent grandiose. L'heure n'est-elle pas aux problèmes d'énergie?

A signaler pour les villégiateurs qui planifient un itinéraire de vacances plus ou moins grand à l'intérieur du Québec, ces visites d'aménagements hydroélectriques s'insèrent facilement dans un itinéraire touristique, peu importe le temps dont on dispose. Les régions concernées comptent en effet parmi les plus belles du Québec: la Gaspésie (centrale Mitis 2), la Côte-Nord (centrales Manic 2, Manic 3, Manic 5), la Mauricie (centrale La Tuque), l'Outaouais (centrale Carillon), les environs de Montréal (centrale Beauharnois).

Dans chacune des centrales, la visite comprend la projection d'un film, des explications fournies à l'aide d'une maquette et une visite des lieux sous la conduite de guides. A cette fin, l'Hydro-Québec a d'ailleurs retenu les services d'une trentaine d'étudiants de niveaux collégial et universitaire, et elle les a formés afin qu'ils puissent adéquatement répondre aux questions des visiteurs.

— Centrales Beauharnois et Carillon: A 25 milles de Montréal entre les lacs Saint-François et Saint-Louis, la centrale Beauharnois est aujourd'hui encore le plus important aménagement hydroélectrique de l'Hydro-Québec. D'une puissance de 1,574 260 kW, elle a été construite en trois étapes à partir de 1929.

Quant à celle de Carillon, d'une puissance de 654,500 kilowatts, elle est exploitée depuis 1964, sur la rivière des Outaouais, à 40 milles à l'ouest de Montréal; elle occupe la septième place parmi les centrales de l'Hydro-Québec.

— Centrales Manic 2, Manic 3, Manic (: Respectivement situées à 17, 60 et 135 milles de Baie-Comeau, sur la rivière Manicouagan, ces centrales font partie du complexe Manic-Outardes qui, lorsque terminé, aura une puissance installée de 5,500,000 kilowatts produite par sept centrales.

Manic 2, le plus grand barrage-poids à joints évidés, Manic 3, qui sera complètement exploitée d'ici la fin de 1976, et Manic 5, où se trouve le barrage Daniel-Johnson, le plus grand barrage à voûtes et contreforts, font partie d'un ensemble hydroélectrique unique en son genre.

Centrales La Tuque et Mitis 2: Plusieurs centrales hydroélectriques sont peu ou pas connues, mais elles ont leur importance dans l'ensemble du réseau électrique québécois. Par exemple, la centrale La Tuque, sur la rivière Saint-Maurice, à une centaine de milles de Trois-Rivières. Datant de 1940, cette centrale a une puissance installée de 216 000 kilowatts.

Également la centrale Mitis 2, située à Price sur la rivière Métis, environ 25 milles à l'est de Rimouski. D'une puissance de 4 250 kilowatts, cette centrale date de 1947.

Il est préférable de prévenir dans le cas d'un groupe de plus de dix personnes:

— Centrales Beauharnois et Carillon: 514-842-7861, poste 211 ou 121, à Montréal;

— Centrales Manic 2, Manic 3, Manic 5: Respectivement situées à Baie Comeau;

— Centrale La Tuque: 819-378-4581, poste 256, à Trois-Rivières;

— Centrale Mitis 2: 418-724-1216, à Rimouski.



Pour ceux qui veulent quelque chose de nouveau sous le signe de la qualité . . .

Tour dit
d'"ITALIE APPROFONDIE"

4-21 septembre

Les villes d'art de Toscane et d'Ombrie.

Lac Majeur et lac de Trasimène.

Quatre jours de repos sur la plage en Sardaigne.

Direction: Anne ROQUEBERT, spécialiste de l'art italien.

• Hôtels de luxe • Départ confirmé

Prix tout compris, $779. plus avion $552.

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

"Qui dit voyages dit Malavoy"

Permis 50430

voyages RM travel

388-9241

Permis No 50475

Michelle Simoneau
Agent de voyages

1220 EST, FLEURY, MONTRÉAL, QUÉBEC H2C 1R1

VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE

Vous qui aimez voyager sans contrainte, faites-le au volant de votre AUTOMOBILE, vous ferez ainsi découvrir à votre famille les merveilles de l'EUROPE.

— DEUX FORMULES —

— Le plan AUTO VACANCES. (21 jours à 6 mois) Voiture neuve - Kilométrage illimité - Assurance tous risques sans déductible - Un forfait tout compris.
SIMCA CHRYSLER * RENAULT * CITROEN * PEUGEOT * V.W. * AUDI * FIAT *

— Le plan LOCATION EUROPCARS — CAMPING-CAR

• Le plus vaste réseau EUROPÉEN à votre service
• Kilometrage illimité
• Plus de 9,000 véhicules disponibles.

Pour un excellent service à meilleur prix demandez à votre agence de voyage le catalogue :

AIR FRANCE — EUROP AUTO

EUROP AUTO — 5193 Côte des Neiges, Montréal

Nom.....Tél.: .....

Adresse.....Mon agence est.....

Me faire parvenir votre catalogue 1976 *Permis N° 50493*



RENAULT



SIMCA
VOITURE DE L'ANNÉE

VOYAGES DE GROUPES ACCOMPAGNÉS DE MONTRÉAL

ANGLETERRE ÉCOSSE - IRLANDE
2 départs: 9 sept. - 4 oct.
21 jours - $1625

EGYPTE - JORDANIE ISRAËL
du 21 octobre au 11 novembre
21 jours $1,680

EXTRÊME-ORIENT
Automne : 4 au 27 novembre
23 jours $2270

AMÉRIQUE DU SUD
2 départs: 30 oct. et le 12 fév. 6 pays
21 jours $1699

PÉRU-ARGENTINE-BRÉSIL
3 départs: 21 janv, 11 mars et le 1er avril
16 jours $1318

NOËL à RIO
du 19 déc. au 2 janv.
15 jours $1114

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
Le metro à notre porte — Station McGill-Union
Bureau ouvert tous les jours de 8 h 30 à 18 h
le jeudi jusqu'à 21 h

Permis 75-01-50178

IATA

La Pologne s'ouvre au tourisme

par RENÉE ROWAN

Huit ans se sont écoulés depuis mon premier voyage en Pologne. Du point de vue touristique, les progrès accomplis durant ce laps de temps sont énormes. Le nombre de visiteurs ne cesse de s'accroître: neuf millions en 1975, dont au-delà de 50,000 venus d'Amérique. Les communications sont maintenant rapides et le nombre de nouveaux hôtels et d'accommodations touristiques a augmenté au-delà de cent pour cent au cours des cinq dernières années.

Ajoutez à cela l'hospitalité proverbiale des Polonais, l'intérêt historique et culturel qu'offre la Pologne, la beauté même du pays et vous obtenez un endroit à inscrire sur votre liste de pays à découvrir.

À l'été 1968, je m'étais d'abord rendue en Allemagne de l'est pour y prendre un avion des Lignes aériennes polonaises LOT car il n'y avait pas encore de liaison directe Montréal-Varsovie. Le service était "maison" et, pour le voyageur étranger, le dépaysement instantané. Le premier contact avec la langue polonaise avait été brutal et si vous ne connaissiez pas l'allemand, vous vous sentiez perdu.

Depuis, les choses ont beaucoup changé. La LOT est maintenant internationale et son réseau compte aujourd'hui plus de 70,000 kilomètres couvrant pratiquement toute l'Europe de l'Est, l'Europe occidentale, la partie est du bassin méditerranéen avec Istanbul, Beyrouth, le Caire, Bagdad et Damas. Au printemps 1973, la fréquence accrue des vols affrétés à travers l'Atlantique, organisés depuis quelques années déjà par LOT, a amené celle-ci à ouvrir une ligne régulière Varsovie-New York-Varsovie.

Montréal est la plus récente escale sur un total de 45. En effet, depuis le 4 juin dernier, une fois la semaine, chaque vendredi, un avion de la LOT quitte Mirabel à 20 h 50 pour atteindre l'aéroport d'Okecie — à dix kilomètres du centre de Varsovie — environ huit heures plus tard.

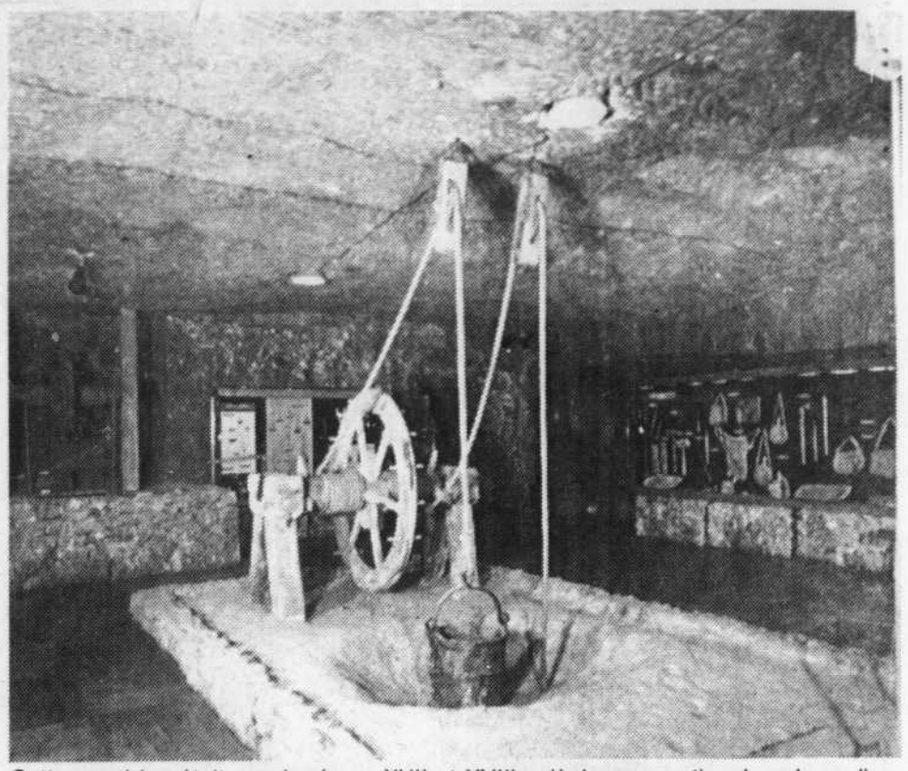
Si vous êtes un habitué du 747, bien sûr, vous trouverez l'IL-62 petit; ce quadriréacteur de fabrication russe s'apparente au VC-10 que l'on trouve sur les lignes CP Air. Le couloir est étroit et les sièges sont serrés les uns contre les autres; par contre, ils sont plus confortables et plus larges.

L'appareil est stable et parce que les moteurs sont placés dans la partie arrière de l'avion, le bruit dans les cabines s'en trouve réduit. Comme on peut s'y attendre dans un avion des pays socialistes, il n'y a pas de première classe sur la LOT. Les 168 places de classe touristique sont partagées en nombres à peu près égaux entre deux cabines où repas et services sont identiques.

Si les boissons sont typiquement polonaises, vodka nature ou à l'herbe de bison, eau-de-vie de cerise et cognac polonais, sans compter toutes les boissons usuelles, le dîner, par contre, est préparé dans les cuisines de Cara et n'a rien de très exotique. Il s'apparente à ceux servis sur les autres lignes aériennes: saumon fumé et moitié d'oeuf garni, filet mignon accompagné de pommes rissolées et de haricots aux amandes, salade de laitue et tomates, du fromage canadien fort et pour dessert, un baba au rhum... le tout arrosé d'un bon Saint-Emilion. Geste attentif de nos hôtes qui avaient pensé à faire servir du vin aux quinze journalistes québécois invités à visiter leur pays car, en Pologne, la vodka se boit tout au long du repas.

Le fait qu'il n'y ait pas de première classe est largement compensé par les soins attentifs et chaleureux des hôtesses qui portent de seyantes robes dans les tons d'orangé et de vert. Certaines parmi elles s'expriment dans un bon français tandis que la majorité parle, outre le polonais, anglais et allemand.

On ne projette pas de film à bord de l'avion, mais il y a de la musique. Au retour, notre appareil avait pour nom Frédéric-Chopin; celui de l'aller rappelait la mémoire d'un héros national, Kazimierz Pulaski.



Cette machine était employée au XVII et XVIIIe siècle pour retirer le sel que l'on venait d'extraire.

La mine de sel de Wieliczka

Une mine de sel, ce n'est rien d'extraordinaire en soi. Pourtant, celle de Wieliczka, située à une dizaine de milles de Cracovie, a attiré l'an dernier plus de 800,000 visiteurs. Cet engouement touristique est largement justifié, croyons-nous.

Dans l'autocar qui nous amène vers cette petite ville minière aussi vieille que la Pologne elle-même, notre accompagnateur, Wieslaw, en profite pour faire un peu d'histoire. Mais commençons par la légende qui veut qu'un jour, il y a de cela plusieurs siècles, la reine Cunégonde qui se promenait dans ces parages, ait laissé tomber une bague sertie d'un diamant. De cette pierre précieuse serait née la mine de sel.

Plus sérieusement, rappelons que déjà, au onzième siècle, Wielicska était un grand centre minier connu sous le nom de Magnum Sal. En 1368, le roi Casimir le Grand proclamait les premières lois minières.

Cette mine de sel, la plus ancienne au monde, est à la fois un objet unique d'intérêt touristique, un monument national et une réserve naturelle. Les mines sont toujours en activité: seule la plus vieille d'entre elle a été transformée en musée. Les galeries accessibles aux visiteurs ont presque deux milles de long sur un total de 197 milles.

Nous voici arrivés sur les lieux. Entassés dans un ascenseur en bois, un peu inquiets, il faut bien l'admettre, nous descendons dans le noir le plus complet à 442 pieds sous terre, au troisième niveau.

Le parcours présente plusieurs points d'intérêt. Notre premier arrêt est pour admirer une statue de Nicolas Copernic sculptée par des mineurs dans du sel vert et du sel cristallin pour marquer le 500e anniversaire du célèbre astronome polonais.

Le long d'une galerie creusée au 17e siècle surgissent ici et là des gnomes et de bons esprits qui s'amusent et jouent à la balle. Ils sont la réalisation récente, à la fois naïve et fort bien réussie, de mineurs-artistes.

Ce souterrain, qui est l'oeuvre tout autant de la nature que de l'homme, n'a pas fini de nous étonner: des cavernes immenses, aux formes les plus diverses, restées après l'exploitation des poches de sel, des lacs salés souterrains d'une profondeur incroyable, une cave au nom de "grotte de sable", intéressante par ses formes irrégulières. Mais ce qui soulève le plus l'admiration des visiteurs, c'est sans contredit la chapelle de la reine Kingo (Cunégonde), une immense cathédrale souterraine située au deuxième niveau. Pour y accéder, il faut avoir bon pied bon oeil puisqu'il y a près d'une centaine de marches à monter.

Datant du 17e siècle, la cathédrale a environ 165 pieds de longueur, une cinquantaine de largeur et 35 de hauteur. Ce qu'il faut surtout y admirer, ce sont les bas-reliefs, le maître-autel et les statues taillées dans du sel vert, le chemin de croix et, juste avant la sortie, sur la gauche, la crèche.

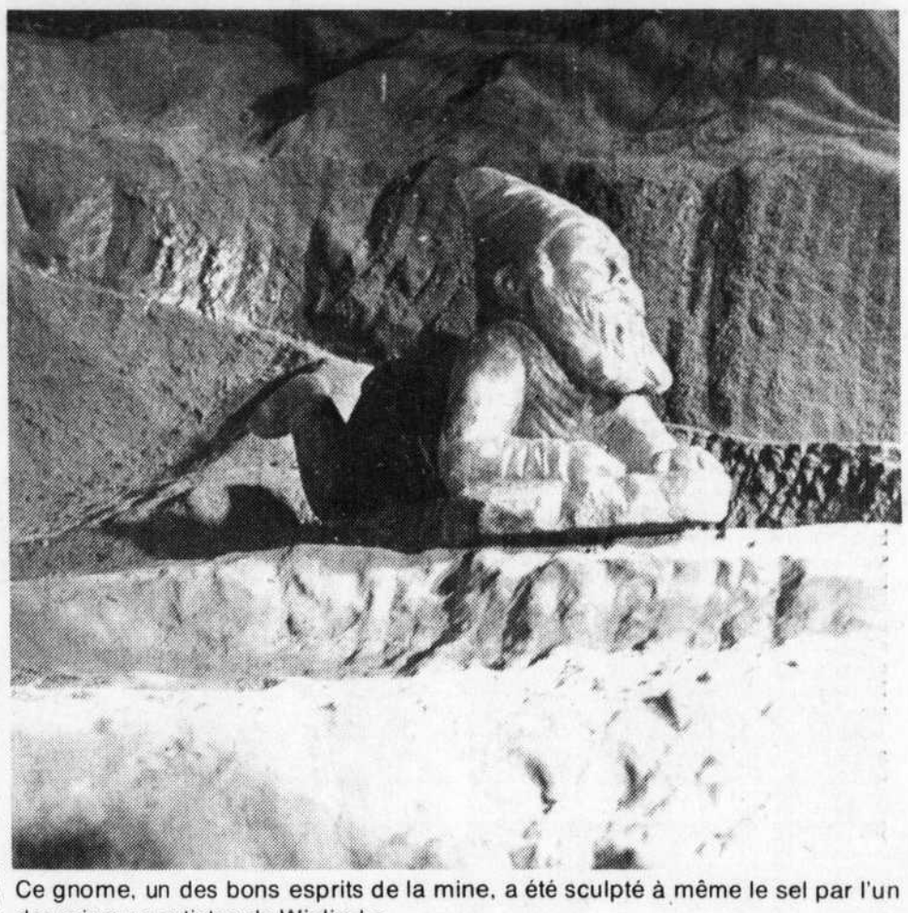
Les lustres, d'une apparence translucide, brillent de tous leurs feux: ils sont taillés dans du sel cristallin presque pur. L'effet de la chapelle est saisissant. Même le parquet prend l'allure du marbre. Nous sommes tous là, bouche bée d'admiration.

Notre itinéraire très chargé ne nous permet pas de voir les caves aménagées comme un musée partagé en trois sections: la première traite de la géologie du sel; on y trouve de beaux spécimens de sel cristallin, d'excroissances, de stalactites et de stalagmites; dans la deuxième, on peut y voir des machines et des outils anciens qui permettent de retracer le développement du génie minier et enfin, dans la troisième partie, on peut suivre le développement de la mine elle-même et de la ville minière de Williczka. Signalons que la mine fournit actuellement du travail à 1,400 personnes dont les trois-quarts sont des mineurs. On y extrait encore, quotidiennement, six cents tonnes de sel.

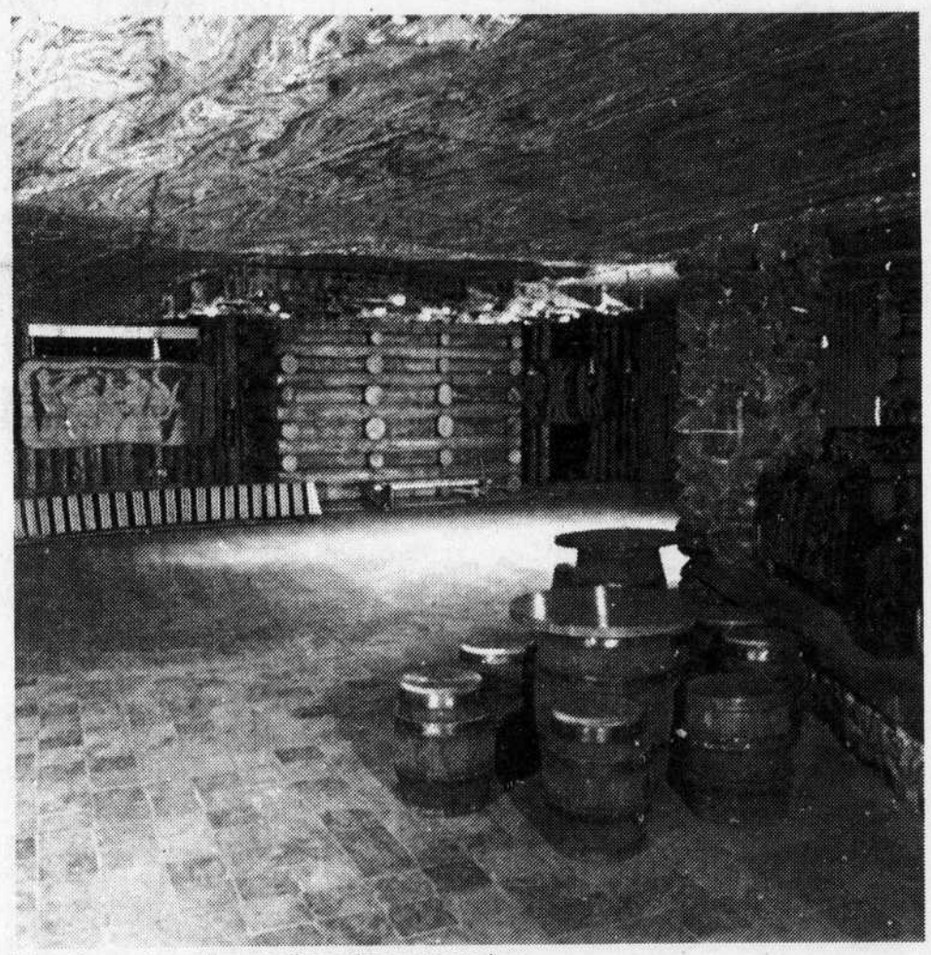
Les mines souterraines de la mine de Wieliczka abritent, en plus de tout ce que l'on vient d'énumérer, une magnifique salle de bal et des salles de réception. Dans les années cinquante, il y avait même un tennis et un restaurant.

Dernier détail d'intérêt et non le moindre: on trouve au cinquième niveau, un sanatorium d'une trentaine de lits, le premier du genre au monde, où l'on soigne l'asthme, la bronchite, la silicose, les allergies et certaines maladies du système circulatoire. Le séjour dans la mine, quatre heures par jour en moyenne, à 656 pieds sous terre, où l'air est fortement iodé, aurait, affirme-t-on, remis sur pied des malades que les plus grandes célébrités du monde médical n'arrivaient pas à guérir.

■ **Renée Rowan a été l'invitée des Lignes aériennes polonaises LOT et de l'agence officielle de tourisme ORBIS, du 11 au 18 juin dernier.**



Ce gnome, un des bons esprits de la mine, a été sculpté à même le sel par l'un des mineurs-artistes de Wieliczka.



Vue d'une des salles de réception souterraine.

d'ici et d'ailleurs

Du Grand-Nord canadien, où chaque année un spécialiste en écologie de la sauvagine suit la reproduction de la grande oie blanche à ses terrains de nidification, on rapporte en dernière heure que la population de jeunes oies est inférieure en nombre cette année à celle de 1975. ce demi-succès serait attribuable à la persistance de neige au sol et aux basses températures enregistrées au moment de la nidification.

Quoi qu'il en soit, le ministère québécois du Tourisme, de la chasse et de la pêche, de concert avec le Service canadien de la faune, poursuit son étude de la situation et tiendra le public intéressé au courant de tout développement.

●

La compagnie Pan American a proposé au Conseil de l'aviation civile un nouveau système de tarification pour les transports aériens sur l'Atlantique-Nord, qui remplacerait par trois tarifs seulement les neuf actuellement en vigueur.

Selon la compagnie, le nouveau système aurait pour avantage de simplifier considérablement les tarifs actuels. Elle suggère de ne plus appliquer que trois prix, première classe, classe économique et excursion 14/45 jours, avec possibilité de réductions supplémentaires dans ce dernier cas pour les billets achetés longtemps à l'avance.

Le nouveau tarif serait une moyenne des trois prix différents actuellement appliqués en fonction de la saison.

●

Le Conseil de l'aéronautique civile des Etats-Unis (C.A.B) a décidé d'ajouter 9 grandes villes américaines à la liste des points de départ ou d'arrivée des liaisons aériennes entre les Etats-Unis et l'Europe.

Le plan du C.A.B., qui doit être approuvé par le président Gerald Ford avant d'entrer en vigueur, donne en outre à deux nouvelle compagnies aériennes américaines le droit de desservir l'Europe. Ce sont Delta Airlines, dont les vols sont actuellement limités à l'Amériqcue du nord, qui recevrait le droit d'exploiter une ligne Atlanta-Londres, et Northwest Orient, dont les lignes internationales sont actuellement limitées à l'Extrême-Orient, qui pourrait reprendre la ligne New York/Glasgow, avec prolongation sur la Scandinavie, que Pan American Airways a cessé d'exploiter.

Les autres aéroports ouverts aux liaisons directes avec l'Europe seraient Cleveland, Pittsburgh, Saint-Louis, Denver, Kansas City, et Minneapolis/Saint-Paul, à partir desquels Trans-World Airlines pourrait dessservir diverses destinations européennes, Dallas/Fort Worth et Houston à partir desquels Pan Am pourrait relier Londres en même temps qu'elle recevrait les droits à une ligne directe Miami/Madrid et, enfin, la Nouvelle-Orleans et Tampa d'où National Airlines pourrait assurer des services direct vers Londres.

Forts de vingt ans d'expérience et de succès nous présentons à nouveau . . .

Tour
D'EUROPE CENTRALE
9 septembre-1er octobre

ALLEMAGNE
AUTRICHE
SUISSE

plus en France:
ALSACE ET LORRAINE



Les métropoles mais aussi les petites villes et villages pittoresques.
Le spectacle grandiose de la nature.
Repos en montagne au coeur des Alpes du Tyrol.

• Hôtels de luxe ou de première classe
• Départ confirmé

prix tout compris $1111. plus avion $384

VOYAGES
ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9

"La maison aux milliers de références"

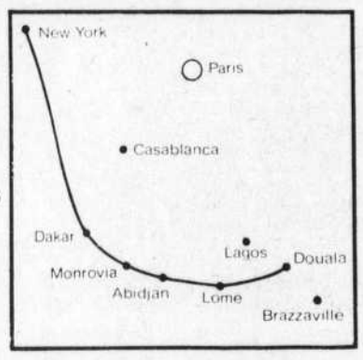
Permis 50430

Affaires ou tourisme, nous avons votre Afrique.

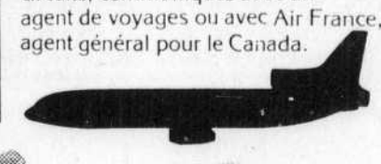
Il y a deux Afriques. Celle de l'homme d'affaires. Et celle du touriste.

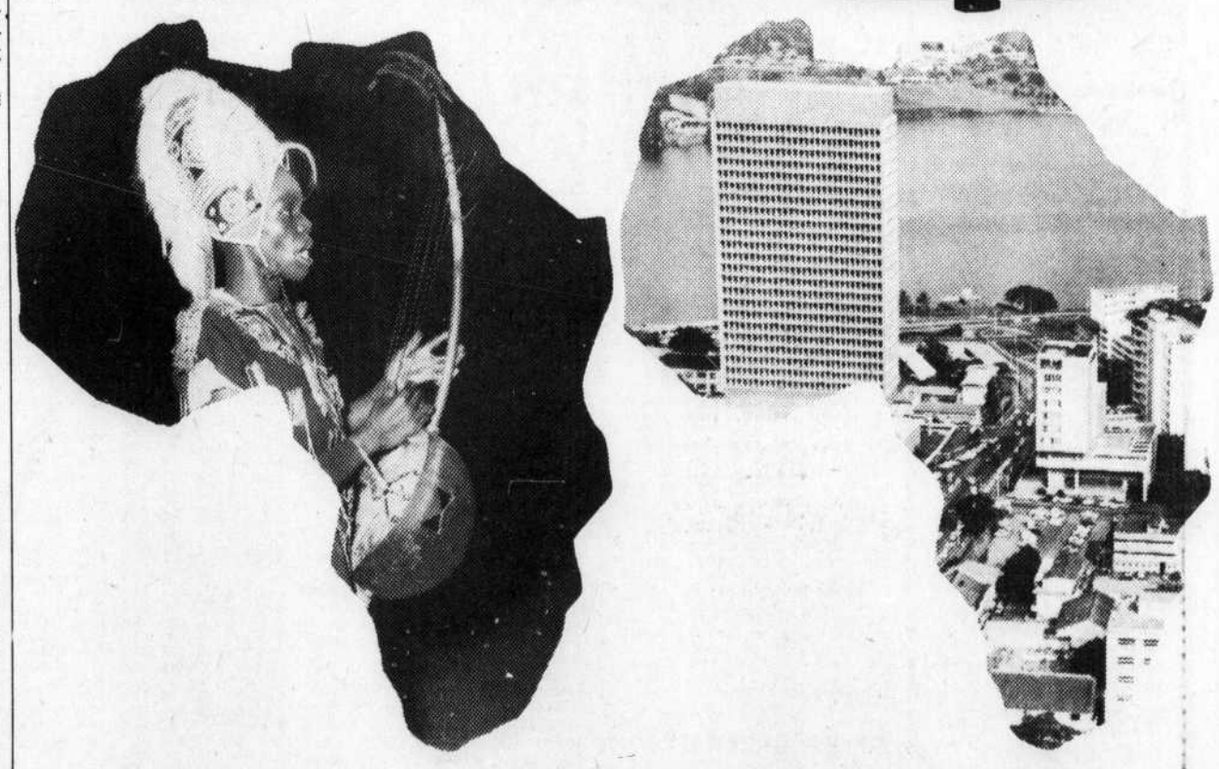
Il y a l'Afrique de la coopération, des programmes de développement économique, des grands investissements, des échanges commerciaux prometteurs. Et il y a l'Afrique des savanes, des fauves en liberté, des hôtels ultra-modernes, des plages fabuleuses, de l'exotisme, du dépaysement.

Quelle que soit votre Afrique, Air Afrique vous la rend facilement accessible. Nous joignons en effet toutes les capitales de l'Afrique francophone en vol régulier. Et nous pouvons également vous proposer toute une gamme de circuits tous plus intéressants les uns que les autres, organisés conjointement avec des spécialistes du voyage.



Affaires ou tourisme? Pour tout renseignement supplémentaire ou pour obtenir de la documentation sur nos circuits, communiquez avec un agent de voyages ou avec Air France, agent général pour le Canada.





D-7-29

AIR AFRIQUE

S.V.P. me faire parvenir votre documentation sur:
☐ Cameroun ☐ Côte-d'Ivoire ☐ Haute-Volta ☐ Sénégal
☐ Centrafrique ☐ Dahomey ☐ Mauritanie ☐ Tchad
☐ Congo ☐ Gabon ☐ Niger ☐ Togo

Nom _____
Rue _____
Ville _____
Province _____ Code postal _____
Retournez à: Air France, 3321, Place Ville-Marie, Montréal, Québec H3B 3N4

l'actualité économique

toronto

Au plus bas niveau

Les valeurs industrielles et les minerais ont régressé hier à la Bourse de Toronto, l'or et les pétroles de l'Ouest y ont progressé et l'activité sur l'ensemble du marché a été relativement faible.

L'indice industriel a fléchi de .76 et est tombé à 185.25, l'indice des minerais, de .40 et est tombé à 91.23, celui de l'or a monté de .09 et atteint 247.70 et celui des pétroles de l'Ouest, de .66 et atteint 224.20.

L'indice industriel est à son plus bas niveau depuis six mois et l'indice des minerais, à son plus bas niveau depuis 18 séances.

Le comportement des valeurs a été le suivant: 126 gains, 216 pertes et 261 inchangées, contre 136 gains, 215 pertes et 242 inchangées la veille.

Le volume a été de 1.57 million d'actions d'une valeur totale de $15.23 millions, contre 1.70 million d'actions d'une valeur totale de $17.89 millions la veille.

Treize des 16 parties constituantes de l'indice industriel ont régressé. Les plus fortes baisses y sont subies par les boissons alcooliques, les mines industrielles, les grands magasins et les aciers. Les gains y sont allés aux communications, à la fiducie et aux banques.

Sur le marché des options, 222 contrats ont été négociés, contre 68 mardi.

Hamilton Trust a fléchi de 1 et est tombé à $15 et Denison Mines, de 1 3-4 et est tombé à $62 1-2. Le bénéfice net de Denison pour le dernier semestre a été de $9.58 millions, contre $16.09 millions durant la période correspondante l'an dernier.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
A.G.F.M	200	188	188	188	+ 3
Abby Glen	19500	$6¼	6	6¼	+ ¼
Aby Gln w	7600	70	68	70	+ 4
Abitibi	26555	$12	11⅜	11¾	— ¼
Abitbi 7½p	437	$39	38½	39	—1¾
Abitbi 10	z160	$50⅞	50⅜	50⅞	
Acme Gas	2000	7½	7½	7½	
Afton Min	1100	$6¼	6¼	6¼	
Agnico E	1600	370	365	365	— 5
Agra Ind A	100	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Ahed M	1000	106	106	106	—13
Akaitcho	1100	62	58	58	— 7
Albany	8500	34	33	33	— 2
Alt East G	6040	$11¼	11	11¼	+ ¼
Alt Energy	6910	$10¼	10⅛	10¼	
Alta Gas A	4396	$13	12¾	12¾	— ⅜
Alta G C p	500	59	59	59	— 1
Alta G F	200	$25¾	25¾	25¾	
Alcan	29236	$27¼	27	27⅛	— ⅜
Algo Cent	12604	$12⅛	12	12	— ⅛
Algoma St	450	25	24¾	24¾	— ¼
AStel p	2600	$25½	25½	25½	— ¼
All-Can B	100	225	225	225	
Alminex	700	$5½	5½	5½	+ ⅛
Alumin 4 pr	150	$12½	12½	12½	
Almin 4½ p	z50	$34	34	34	
Alum 3rd p	900	$26½	26⅜	26⅜	— ⅛
Am Bonza	2300	440	440	440	
Am Eagle	2500	40	39	39	— 4
Andres W	z10	$9	9	9	
Ang CT 315	z33	$31¼	31¼	31¼	
Aquitaine	750	$20¾	20¾	20¾	— ¼
Args 260 p	z10	$28	28	28	
Argus B pr	z55	$28¼	27¼	27¼	
Asamera	26200	$10⅛	9⅝	9⅝	— ⅜
Asbestos	2675	$29⅞	29¾	29¾	
Ashland C	300	$9⅜	9⅛	9⅜	— ⅛
Atco A	5340	$13⅞	13⅝	13¾	— ⅛
Atlas Yk	1000	5½	5½	5½	
Auric Res	3833	22	21	21	— 2
BP Can	850	$9⅛	9	9⅛	
Bad Boy	1400	285	280	280	
Banister C	200	$9⅛	9⅛	9⅛	+ ⅛
Bank BC	100	$20⅝	20⅜	20⅜	
Bank Mtl	4057	$15½	15⅜	15⅜	— ⅛
Bank N S	7900	$40⅞	40½	40⅝	— ⅜
Bankeno	1000	156	155	155	
B Cdn Nat	179	$15	15	15	
Bartaco	600	170	170	170	
Bay Mills	400	$9½	9½	9½	— 1
Belding A	z10	$8⅝	8⅝	8⅝	
Bell Canad	11683	$47½	47¼	47½	
Bell A pr	z38	$47¾	47	47¾	
Bell B pr	z25	$47⅜	47⅜	47⅜	
Bell C pr	2110	$25¾	25¾	25¾	— ¼
Bell D pr	550	$49¾	49½	49¾	+ ¼
Bell 2.28	1270	$26⅛	26	26⅛	— ⅛
Bell Can W	8800	325	320	320	— 5
Beth Cop A	304	$14	14	14	
Black P A	1100	400	400	400	+10
Blakwod A	500	$5⅝	5⅛	5⅛	— ⅜
Block Bros	876	425	420	425	
Border C	300	200	200	200	— 1
Bovis Cor	1250	89	86	86	— 2
Bow Valy	13800	$25	24⅛	24½	+ ¼
Bralor Res	100	305	305	305	
Bramalea	250	$5⅜	5⅜	5⅜	
Brameda	4039	110	109	109	— 1
Brascan A	2865	$10⅛	10	10	+ ⅛
Brenda M	5800	$8¾	8⅜	8⅜	+ ⅛
Bridger	1500	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Bright A	300	$6½	6¼	6¼	— ½
Brinco	600	445	440	440	
BCFP	2400	$23	23	23	
BC Phone	320	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
BCPh 4¾p	195	$44	44	44	
BCPh 4½p	205	$45½	45½	45½	— ¼
BCPh 4¾p	z40	$48½	48½	48½	
BCPh 1956	z37	$48	47	48	
BCPh 5.15	z70	$51¼	51	51¼	
BCPh 5¾p	z50	$57⅜	57⅜	57⅜	
BCPh 6 pr	z10	$61	61	61	
BCPh 6.80	700	$17¾	17¾	17¾	
BCP 7.04 p	100	$18	18	18	
BCP 10.16 p	5500	$26¼	26	26¼	+ ½
Brooke pr	z107	$19	19	19	
Broul Reef	2000	24½	24½	24½	
Brunswk	7650	$6⅜	6⅛	6⅛	— ⅛
Budd Auto	z1	$6½	6½	6½	
Budd A w	900	240	235	235	+10
Bulora Cor	7000	15	15	15	
Burns Fds	1000	$11	11	11	
Bushnell	500	$5¼	5¼	5¼	
CC Yachts	4500	405	400	405	
CFCN	900	$7½	7½	7½	— ⅛
Cad Fry	3850	$10½	10½	10½	— ⅛
Cal Pow A	1802	$29½	29⅜	29⅜	— ⅛
Cal P 9.80	75	$101¼	101¼		
Calvert	1000	20½	20½	20½	+ ½
Cam Mine	11000	38	35	38	
Camflo	1606	$7¾	7⅝	7⅝	— ⅛
Campau A	500	435	430	430	—15
Can Cem A	560	$10⅛	10	10	— ⅛
CCe C p	580	$14	14	14	+ ⅛
CDC pr B	1124	$98½	98½	98½	— ¼
Can Malt A	100	$18¾	18¾	18¾	— ¼
C Nor West	1450	$8⅛	8¼	8⅜	
C Pakrs C	195	$19¾	19¾	19¾	
Can Perm	1956	$16½	16½	16½	— ⅛
C Trust 7¼	650	$18⅛	18	18	— ⅛
C Tung	19100	435	420	435	+ 5
Cdn Arrow	1000	12	12	12	— ½
C Cablesy	z96	$16¼	16¼	16¼	
Cdn Cel	10895	$7⅛	6¾	7⅛	+ ⅛
C Curtis	500	55	55	55	
C Ex Gas	8600	425	420	425	
CGE	z50	$25½	25½	25½	
C Homestd	2400	$5⅝	5⅝	5⅝	
C Hydro	2910	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅜
CI Bk Com	17329	$25⅝	25⅜	25½	
CIL	2765	$21	20⅞	21	— ¼
CI Powr A	z50	$14¾	14¾	14¾	
C Manoir A	200	495	495	495	+ 5
C Marconi	1260	$5⅜	5⅜	5⅜	
C Merrill	212	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
C Ocdental	2850	$16¼	16⅛	16¼	
CP Inve	11515	$21¼	21	21	— ¼
CP Inve pr	z20	$41⅞	41⅞	41⅞	
CP Ltd	30765	$18	17⅞	18	
CPL A p	5000	$8⅜	8⅜	8⅜	
C Reserve	2200	420	410	410	— 5
Cdn Sup O	220	$43½	43½	43½	— ⅛
Cdn Tire	100	$39½	39½	39½	— ½
Cdn Tire A	827	$42¾	42½	42⅝	+ ⅛
C Utilties	2000	$12⅛	12	12⅛	
Canbra	200	395	390	395	+ 5
Canron	z125	$21	20⅞	20⅞	
Caron 6 pr	z25	$85	85	85	
Carl OK	4780	325	325	325	
Carl A p	z50	$21¾	21¾	21¾	
Carl B p	150	$25¼	25¼	25¼	— ⅛
Carma A	1570	$10¼	10	10	— ¼
Cassiar	3761	$6	5¾	5¾	— ¼
Cassidy L	1000	375	375	375	+ 5
Celanese	1675	465	460	465	+ 5
Celan 175 p	300	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
Chib Kay	2500	9	9	9	—1½
Chieftan D	1750	$10⅛	9⅞	10⅛	+ ⅛
Chimo	1000	95	95	95	— 2
Chrysler	3175	$19¾	19⅜	19½	— ¼
CHUM B	100	$8⅛	8⅛	8⅛	+ ⅛
Claiborne	1120	215	215	215	
Coch-Dun	z18	$6¼	6¼	6¼	
Coles Book	500	$8⅛	8⅛	8⅛	
Cominco	1606	$39¾	39⅝	39¾	
Cominco A	1850	$26¼	26	26	— ⅛
Com Cap	3625	295	286	295	+ 9
C Holiday I	850	305	305	305	— 5
CHIns A p	200	$18¼	18	18	— ½
Conduit A	600	300	300	300	
Coniagas	z100	68	68	68	
Con Chm A	500	$6⅞	6⅞	6⅞	+ ⅛
Con Bath A	580	$35¾	35¾	35¾	— ¼
Con Bath p	200	$15½	15½	15½	
Con Bldg	1310	255	250	255	
Con Fardy	8010	360	350	360	+ 5
C Durham	5000	69	65	69	+ 3
C Marben	35100	95	90	90	— 3
Cons Prof	2000	20½	20½	20½	+ 1
C Rambler	100	150	150	150	
C Rexspar	2900	100	95	100	— 1
Con Textile	200	210	210	210	— 5
Con Distrb	2450	375	365	370	— 5
Cons Gas	5003	$12⅛	12	12⅛	— ⅛
Con Gas B	240	$57	57	57	
Con Gas D	300	$20⅝	20½	20½	— ⅛
Control F	500	270	270	270	— 5
Copeland	1000	175	175	175	—10
Cop Fields	100	125	125	125	
Corby vt	100	$17½	17½	17½	— ⅛
Cornat Ind	z75	400	400	400	
Corp Food	120	$8⅛	8⅛	8⅛	— ½
Coseka R	15278	365	355	355	—10
Costain R	2400	$9½	9½	9½	— ⅛
Craigmt	100	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ¼
Crain R L	800	$9¾	9¾	9¾	— ⅛
Crestbrk	300	410	405	410	— 5
Cstland	18300	3	2½	3	— 1
Crwn Life	250	$49	49	49	
C Zelrba A	z50	$17¾	17¾	17¾	
Crow Nest	128	$40	40	40	
Crush Intl	1000	$8⅝	8⅝	8⅝	+ ⅛
Cyprus	500	$11⅜	11¼	11⅜	
Dalmy A	z50	$9¼	9¼	9¼	
Daon Dev	540	$7¾	7¾	7¾	
Daon A	200	$6⅝	6½	6½	
D Aragon	5000	14	14	14	
Datline	100	350	350	350	
Decca R	300	$7½	7½	7½	
D Eldona	3500	47½	47	47	— ½
Delhi Pac	11000	15	15	15	— ½
Denison	11731	$64	62½	62½	—1¾
Dicknsn	3000	405	405	405	+ 5
Discovry	z100	48	48	48	
Dist Tr A	100	425	425	425	
Doman I	2200	405	400	400	— 5
Dome	1750	$36⅜	36	36½	+ ¼
Dome Pete	3385	$39¾	39⅜	39¾	+ ⅜
D Bridge	1600	$38	38	38	+ ⅛
Dofasco A	2735	$27¼	27⅛	27⅛	— ⅛
Dofasco p	z60	$53¼	52¼	53	
Dom Store	150	$14¼	14¼	14¼	
D Textile A	890	$9⅛	9	9	— ⅛
Domtar	4364	$20¾	20½	20¾	+ ⅜
Domtar pr	100	$11¾	11¾	11¾	+ ½
Dr Mc C A	200	$13¼	13¼	13¼	— ⅛
Dunde Pal	z300	34	34	34	
Du Pont	1000	$15⅛	15⅛	15⅛	— ⅛
E-L Fin	300	$7⅛	7⅛	7⅛	+ ⅛
E-L Fin w	352	120	120	120	+ 5
East Mal	700	175	172	175	+ 5
East Sul A	130	151	151	151	
Electro A	100	420	420	420	
Elks Stors	200	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Exquisite	z20	280	280	280	
Falcon C	1325	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
Falcon	2455	$43½	43	43	— ¾
Fed Ind A	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Fields S	18600	$8¼	8	8¼	+ ¼
Finning T	3000	$13½	13½	13½	
F City Fin	700	$10½	10½	10½	+ ½
F City F wt	1300	410	410	410	
Foodex S	400	$6½	6¼	6¼	— ¼
Ford Cnda	105	$87¾	87¾	87¾	+ ½
F Seasons	100	355	355	355	—15
F Season w	600	90	90	90	—10
Francana	1200	$7⅜	7	7⅛	— ¼
Frobex	18500	10	10	10	
Galt Mal A	600	$7½	7	7½	+ ½
Gaz Metr	240	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
G Distrb A	200	$8½	8½	8½	
GMC	z43	$65¼	65¼	65¼	
Genstar L	560	$21⅜	21⅜	21⅜	
Gnstar L w	100	$7⅜	7⅜	7⅜	
Gnt Masct	2100	126	123	126	— 1
Giant Yk	500	485	485	485	— 5
Gibraltar	6300	$7½	7¼	7¼	— ¼
Goldund M	2200	30	28	30	
Goodyear	100	$13	13	13	+ ⅜
Graft G	100	$30½	30½	30½	— ½
Gt Oil Sds	670	$5	475	5	+35
GL Paper	200	$32	32	32	
GL Pap w	100	$7½	7½	7½	+ ⅜
GN Fin	300	125	125	125	
Gt W Life	z12	$50¾	50¾	50¾	
Gt West S	1400	380	370	370	—10
G West wt	1200	130	120	120	— 5
G Goose A	1100	$5¾	5¾	5¾	+ ½
Greyhnd	510	$18⅜	18⅛	18⅜	+ ¼
Guar Trst	120	$5⅛	5⅝	5⅝	
Guard Cap	z10	410	410	410	
Gulf Can	3945	$28¾	28¼	28¼	— ¾
Gulfstrem	20800	91	87	88	— 2
		H	to	L	
Halifax D	100	212	212	212	
Hambro C	600	292	292	292	+ 2
H Group A	100	425	425	425	—10
Ham Tr	1240	$15½	15	15	— 1
Hardee	500	98	98	98	— 2
Hard Crp A	300	$5⅛	5⅛	5⅛	
Hard Crp C	200	475	475	475	
Hawker S	300	$6	5⅞	6	
Hawker pr	z30	$60¼	60¼	60¼	
Hayes D A	291	$6	6	6	+ ⅛
Holinger A	100	$37½	37½	37½	
Homco A	300	165	165	165	
Home A	200	$27½	27½	27½	+ ¼
Horne Pit	700	$5⅛	5⅛	5⅛	
Howdn DH	100	$8¾	8¾	8¾	
Hud Bay A	250	$19⅛	19	19	
H Bay Co	801	$17⅜	17¼	17¼	— ¼
HB Oil Gas	1021	$37¼	37¼	37¼	+ ⅛
Husky Oil	7600	$19¾	19½	19⅜	— ⅛
Husky B pr	z60	$32	32	32	
Husky E w	640	485	475	475	—25
Hydra Ex	1040	19	19	19	
IAC	817	$16¼	16¼	16¼	+ ¼
IAC 4½ p	z8	$57½	57½	57½	
ITL Ind	800	99	99	99	+ 3
ITL Ind pr	200	$8¾	8½	8½	— ¼
IU Intl	6200	$10⅞	10⅝	10⅞	
IWC Com	4600	182	175	180	+10
Imasco A	2930	$23¼	23⅛	23⅛	— ⅛
Imasco A p	100	310	310	310	+ 5
Imp Life	156	$73	73	73	+ 3
Imp Oil A	14234	$22⅜	22	22⅜	+ ¼
Imp Oil B	500	$22¼	22	22	— ¼
INCO A	14114	$33⅛	32¾	32¾	— ¾
INCO B	520	$33⅛	33⅛	33⅛	
Indal	399	$14½	14¼	14¼	— ½
Indusmin	202	$8⅜	8⅜	8⅜	
Inland Gas	700	$9⅛	9	9	— ¼
Inter C B w	1900	250	242	242	+ 2
IBM	130	$264½	264	264⅜	—1⅛
Int Mogul	930	295	290	295	— 4
Interpool	400	$12½	12¼	12¼	— ¼
Int Pipe A	3700	$14⅛	14	14⅛	
Int Pipe w	6405	19	14	14	— 5
Ipsco	422	$12⅜	12½	12½	— ⅛
Inv Grp A	300	$7¼	7¼	7¼	
Inv Grp 5 p	420	$13⅞	13¾	13⅞	
Iron Bay T	200	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
ISO	7300	111	110	110	— 5
Ivaco A	525	$8½	8½	8½	— ⅜
Jannock A	400	$11½	11½	11½	
Joutel	12800	13½	13	13½	
Kaiser Re	11211	$15¼	15⅛	15¼	+ ⅛
Kaiser wt	300	$12⅛	12	12	+ ⅛
Kam Kotia	z100	53	53	53	
Kaps Tran	23100	125	100	100	—45
Kenting	300	$15½	15	15	— ¾
Kerr A A	1110	$13⅛	13⅛	13⅛	+ ⅛
K Anacon	6500	25	25	25	+ 2
Koffler A	1480	450	420	420	—30
Koffler A p	950	$7⅜	7⅜	7⅜	+ ⅜
La Luz	1000	$6⅜	6⅜	6⅜	
Labatt A	4680	$16⅜	16⅛	16⅛	— ½
Labatt A p	100	$16½	16½	16½	— ⅛
Lacana	1580	365	360	360	— 5
Laidlaw A	1200	$7	6¾	7	
LOnt Cem	5005	390	390	390	+ 5
L Shore	z66	180	175	175	
Lakehead	6000	26	22	22	— ½
Laurasia	4500	40	40	40	+ 2
Lau Fin	1005	$6	6	6	
Lau Fn 6¼	z75	$14⅛	14⅛	14⅛	
Lau F 1.25	310	$13½	13½	13½	
Lau F 2.00	z25	$20¾	20¾	20¾	
Leigh Inst	700	195	195	195	— 5
Leons Frn	100	$8¼	8¼	8¼	
Lob Co A	400	405	405	405	+ 5
Lob Co B	4650	400	400	400	
Lob Co pr	100	$23¼	23¼	23¼	
Lob Ltd Ap	z28	$14⅛	14⅛	14⅛	
Lob Ltd Bp	z60	$14¾	14⅝	14⅝	
Lochiel	1100	132	125	132	+ 2
Loeb M	z10	285	280	285	
Lost River	100	200	200	200	—10
MEPC w	1200	38	38	38	—2½
MTS Inter	1000	18	15	15	— 5
MH Cable	100	$11	11	11	
Mclan H A	z1	$7¼	7¼	7¼	
MB Ltd	5076	$19⅞	19½	19¾	
Madeline	2000	300	300	300	
Madsen	3800	46	46	46	— 2
Magnetcs	1000	57	55	55	— 5
Majstc Wil	400	221	220	220	
Malartic	z407	62	60	60	
Man Bar	22700	76	74	74	— 3
M Lf Gard	z30	$19¾	19¾	19¾	
M Lf Mills	400	$29½	29½	29½	— ¼
Marcana	1000	13½	13½	13½	
Maritime	2486	$18⅛	18	18	+ ¼
Martim A p	500	$7½	7½	7½	
Mar T 940	13500	$10⅛	10⅛	10⅛	
Mass Fer	8416	$27⅝	27⅜	27½	— ¼
Mas F A	905	$25½	25¼	25½	+ ¼
Mas F B	3400	$25⅜	25¼	25¼	
Matgmi A	z24	$17⅜	17⅜	17⅜	
Mc Intyre	320	$36	36	36	+ ½
Mercantil	1300	$17⅛	17	17⅛	+ ⅛
Merland E	2800	300	290	295	
Met Trust	231	$19⅝	19½	19½	— ¼
Mex LP pr	z36	$5¾	5¾	5¾	
Mindamr	3000	12	12	12	—1½
Minrl Res	2506	180	171	180	+ 4
Moffat A	100	$7⅞	7⅞	7⅞	
Molson A	150	$17	17	17	
Moneco A	629	$8¾	8¾	8¾	
Mtl Trust	100	$11	11	11	+ ¼
Moore	9715	$40	39¼	40	+ ½
Multi-Mi	2700	37	36½	37	+ ½
Multi Acc	1070	330	330	330	
Murphy	100	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
Mymar M	4500	37	35	35	— 4
NBU Mine	2100	226	226	226	
NaChrs I	1150	490	485	490	— 5
Nat Drug p	200	$6⅜	6⅜	6⅜	+ ⅛
Nat Pete	z400	25½	25½	25½	
Nat Trust	400	$14½	14½	14½	
Neonex	100	156	156	156	+ 1
New Ath	11000	5	3	5	+2½
NB Tel	1183	$15	14⅞	15	+ ¼
NB Tel 1.85	1000	$20⅛	20⅛	20⅛	
N Dimens	4200	35	35	35	
N Kelore	1000	9	9	9	
N Senator	1000	9	9	9	— 1
Newconx	400	440	440	440	
Nfld LP A	z45	$11½	11½	11½	
Nfld Tel	325	$6⅜	6⅜	6⅜	
Nfld Te 975	500	$20	20	20	
Nick Rim	7500	12	12	12	— 1
Noble M	500	37	37	37	+ 1
Noranda A	4048	$38⅜	38	38⅛	— ⅛
Norcen	1330	$11½	11⅜	11½	
Norcen B	205	$21¼	21	21	— ¼
Norcn 150	100	$20⅛	20⅛	20⅛	— ⅜
Norcen w	3800	148	140	141	— 9
Nordair L	500	200	200	200	
NC Oils	7400	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅛
N Canada	500	34½	34½	34½	+ ½
Nor Tel	390	$36⅞	36¾	36¾	
NTecm B w	1100	$16¾	16½	16½	— ⅜
Northgat	1866	410	400	400	—15
NS Savngs	300	$11⅛	11⅛	11⅛	— ⅜
NS Sav 10¼	250	$20½	20½	20½	+ ¼
Nowsco W	420	$16⅜	16⅜	16⅜	— ⅛
Nu-Wst A	700	$11¼	11¼	11¼	— ⅛
Numac	400	$10½	10¼	10½	+ ⅛
OPI Ltd	700	330	325	325	—15
OSF Ind	1000	325	320	325	
Oakwood P	4921	142	138	142	+ 4
Obrien	5100	91	91	91	— 2
Occdntl Pt	150	$18	18	18	— ¼
Oceanus I	z250	33	33	33	
Ocelot Ind	6100	$16	15½	15¾	— ⅛
Orchan A	3900	350	345	345	— 5
Oshawa A	450	400	395	400	
Osisko	2000	11	11	11	+ 1
Pac Coper	3800	132	129	132	+12
Pac Pete	840	$28⅝	28½	28⅝	
Page Pet	550	210	210	210	
Pamour A	5400	270	265	265	— 5
PanCan P	4000	$24⅝	24½	24½	+ ⅛
Patino N V	4233	$14	14	14	
Pe Ben O	2400	390	365	365	—25
P Dept S	1000	315	315	315	— 5
P Jewl p	z8	$100	100	100	
Petrofina	100	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅜
Peyto Oils	5600	$5	5	5	
Pine Point	1240	$30⅜	30	30⅛	
Pitts C	z40	$5⅛	5⅛	5⅛	
Place G	2200	39½	39½	39½	+ ½
Placer	z50	$24	24	24	
Plysr 840	200	$24	24	24	+ ¼
Pominex	24500	86	80	80	— 6
Ponder	8000	60	58	60	+ 5
Pop Shops	2600	495	490	490	
Pow Corp A	z112	$8½	8⅜	8⅜	
Prado Exp	2900	175	175	175	
Precamb	3000	47	47	47	
Pre Cable	200	$10	10	10	
Preston	140	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
Price Co	z10	$14½	14½	14½	
Qasar Pet	200	$5⅜	5½	5½	— ¼
Que Sturg	600	103	101	103	+ 2
Que Tel 7¾	100	$17	17	17	+ 1
Radiore	1000	9	9	9	+ 2
Ram	300	450	450	450	
Ranger	4000	$15¾	15⅜	15¾	
Realty C w	z200	69	69	69	
Redpath A	100	$25¼	25¼	25¼	— ⅛
Reed Pap A	400	$11¼	11¼	11¼	
Reed Oslr A	600	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Reichhold	100	$22¾	22¾	22¾	— ¾
Reitman A	z3	$13¼	13¼	13¼	
Repub Res	15500	135	128	135	+ 5
Res Servic	1200	165	165	165	— 5
Revelstk	z36	$6⅜	6⅜	6⅜	
Revelstk p	400	$12	11¾	11¾	— ¾
Revnu Prp	6800	75	73	75	+ 2
Rileys D	1000	80	80	80	
Rio Algom	1741	$36½	36¼	36¼	— ⅛
R Little	500	160	160	160	— 5
Roman	10750	$19	18½	18¾	— ⅜
Ronald Fd	300	$12¼	12¼	12¼	+ ⅛
Ron

Résultats de la compagnie-mère

Bell hausse ses profits de 27%

par Michel Nadeau

Les bénéfices non consolidés de la compagnie Bell Canada ont fait un bond de 27% au cours des trois derniers mois passant de $1.02 pour le second trimestre de 1975 à $1.30 pour la même période cette année. Les opérations du service téléphonique au Québec et en Ontario ont laissé, pour le semestre, des gains de $2.65 à rapprocher avec $1.96 pour la période correspondante l'an dernier, une hausse de 35%.

Etabli sur une base annuelle, le taux de rendement non consolidé a été pour le semestre de 10.3% (contre 8.2% en 1975) sur l'avoir moyen des détenteurs d'actions ordinaires. Une décision de la Commission canadienne des transports en août 1974 autorise Bell d'atteindre un taux variant entre 11 et 12% sur l'avoir des détenteurs d'actions ordinaires.

En ajoutant les résultats de Northern Telecom, des quatre filiales des Maritimes et des autres compagnies du groupe Bell, le bénéfice consolidé par action ordinaire de Bell Canada pour le trimestre clos le 30 juin est de $1.68, en comparaison de $1.50 au trimestre correspondant de 1975. Pour le premier semestre, le bénéfice par action ordinaire est de $3.38 à comparer à $2.71 à la même période de 1975.

Pour le deuxième trimestre de 1976, le total des revenus consolidés, y compris les revenus d'exploitation et les ventes des compagnies de fabrication et de distribution, s'est élevé à $867.2 millions ($761.4 millions). Le total consolidé des dépenses d'exploitation et du coût des ventes et frais connexes a atteint $668.7 millions ($591.2 millions), tandis que le revenu net consolidé se chiffre à $74.1 millions ($63.4 millions).

Au premier semestre, le total des revenus consolidés a atteint $1,686.5 millions ($1,483.0 millions), celui des dépenses consolidées, $1,292.7 millions ($1,164.2 millions), et celui du revenu net consolidé, $148.7 millions ($114.5 millions).

L'éventualité d'une requête en vue d'une nouvelle majoration des tarifs est présentement à l'étude par la compagnie. Le président du conseil, M. Jean de Grandpré affirmait au mois d'août dernier que l'entreprise devrait à nouveau se présenter devant l'organisme de règlementation en 1976. Toutefois, des propos récents laissent croire que la présentation d'une nouvelle demande soit reportée à l'an prochain. La compagnie a obtenu en décembre dernier des hausses de $110 millions dans la phase "B" de sa requête présentée à l'été 1975.

La Commission de lutte contre l'inflation a autorisé récemment Bell à relever son taux de dividende (86 cents) dans les limites permises (8%). La Commission Pépin a souligné que cette augmentation serait valable pour celle qui est accordée automatiquement le 1er octobre aux différentes entreprises canadiennes.

Au début de l'année, l'organisme fédéral a rejeté une demande de hausses des dividendes de 86 cents à 94 cents.

A la Bourse, le titre a gagné 1/8 pour fermer à 47 3/8.

Au cours de l'après-midi, la direction a émis un communiqué annonçant l'inscription des titres de Bell sur une treizième bourse, celle de New York.

Bell à New York

A compter du 18 août, Bell Canada, sera inscrite à la Bourse de New York, qui a approuvé sa demande.

Bell Canada est déjà inscrite aux Bourses de Montréal, Toronto et Vancouver, au Canada, ainsi qu'aux Bourses de Londres, Bruxelles, Paris, Francfort-sur-le-Main, Düsseldorf, Zurich, Bâle, Genève et Amsterdam. Elle sera la première compagnie inscrite à la Bourse de New York en vertu des nouvelles normes adoptées récemment par cette institution, portant sur la distribution mondiale des actions d'une entreprise étrangère plutôt qu'une distribution américaine.

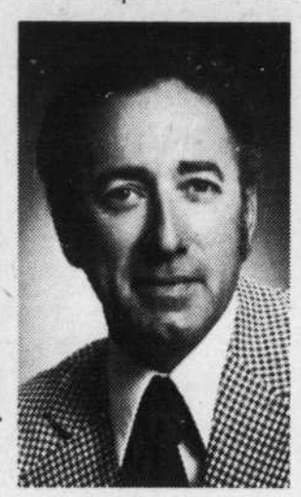
M. A.J. de Grandpré, président du Conseil d'administration, a déclaré que, par son inscription à la Bourse de New York, Bell Canada s'assurerait une présence accrue sur les grands marchés financiers internationaux et rendrait ses actions plus accessibles aux investisseurs américains.

NOMINATIONS

Banque Canadienne Nationale



M. Yvon Beaupré



Me Yvan Desjardins



M. Claude Dieumegarde



Me Pierre Genêt

La Banque Canadienne Nationale est heureuse d'annoncer les nominations suivantes: M. Yvon Beaupré, directeur général adjoint et directeur de la succursale principale du 500, Place d'Armes à Montréal; Me Yvan Desjardins, directeur général adjoint et secrétaire général; M. Claude Dieumegarde, directeur général adjoint, responsable de la Section du placement; Me Pierre Genêt, directeur général adjoint, responsable de la Section internationale.

Labatt ne veut pas passer aux étrangers

(PC) John Labatt veut protéger sa citoyenneté canadienne et profiter au maximum des avantages de plus en plus nombreux accordés par les lois canadiennes aux compagnies dont au moins 80% des actions votantes sont détenues par des Canadiens. La compagnie tiendra une réunion spéciale de ses actionnaires à London (Ontario) en vue de faire approuver une résolution interdisant que plus de 20% des actions votantes de la compagnie soient détenues par des non-Canadiens.

Un porte-parole de Labatt a précisé que cette résolution soumettra l'entreprise à la nouvelle Loi sur les corporations canadiennes en tant que "corporation à actions protégées". Tel que stipulé dans cette loi, les personnes qui se situent dans une classe d'"interdits" ne peutient un peu plus de 30% des actions votantes de la compagnie.

Les actionnaires de Labatt se prononceront sur cette résolution au cours de deux assemblées spéciales, les 6 août et 10 septembre. La décision semble surtout concerner le principal actionnaire, Brascan, qui détient un peu plus de30% des actions de Labatt. Brascan est lui-même à 55% sous contrôle étranger non identifié. D'après le relevé du gouvernement fédéral sur "Liens de parenté entre firmes" (1972) la propriété ultime à des non résidents, de Labatt, est de 19.4%.

Zeller's restera canadien

Fields Stores Ltd de Vancouver a finalement pu acquérir le contrôle de Zeller's au prix de $32.7 millions. La semaine dernière, une offre à $35 millions, de MacLeod Stedman de Winnipeg, avait été refusée par le Cabinet fédéral, du fait que cette compagnie est sous le contrôle, américain, de Ganible-Skognio, Minneapolis.

Fields Stores a révélé qu'elle a acheté 6,399,300 actions ordinaires de Zeller's ainsi que 6,060,000 en obligations à 5½ pour cent émises à W.T. Grant, et détenues par le liquidateur de la faillite de Grant à New York.

Le président de Fields Stores, M. Joseph Segal, s'attend à réunir prochainement les administrateurs de Zeller's pour discuter de l'avenir de la compagnie.

SI...

ou

OXFAM

Fractionnement des actions

Dominion Bridge cherche des placements aux USA

La firme montréalaise Dominion Bridge Company, a annoncé hier que ses ventes du premier semestre terminé le 30 juin 1976 se sont élevées à $232 millions, un gain de 2% sur les ventes de la période correspondante en 1975. A $17 millions, ou $3.21 par action, le revenu net était de 45% supérieur à celui du premier semestre de l'an dernier avant des dépenses extraordinaires au montant de 4 cents par action lors des six derniers mois au regard d'un gain extraordinaire au montant de 80 cents par action au cours du premier semestre de 1975.

Les nouvelles commandes reçues jusqu'à présent en 1976 totalisent $268 millions ce qui porte l'arriéré de commandes en main au 31 juin à $423 millions, une hausse de $10 millions par rapport aux commandes à remplir à la fin du trimestre précédent (le 31 mars 1976).

Cette filiale à 44% d'Algoma Steel continue à tirer avantage de l'équilibre établi au cours des dernières années entre les exploitations canadiennes et étrangères. Environ 58% des bénéfices proviennent jusqu'à présent cette année de la filiale américaine de la compagnie, Amca International Corporation. La contribution de la AMCA aux bénéfices devrait continuer à s'accroître et cette société poursuit sans relâche des recherches en vue d'occasions de placements aux États-Unis.

Au cours de la réunion des administrateurs qui a eu lieu hier, on a déclaré un dividende de 45 cents par action pour le troisième trimestre de 1976. Ce dividende est payable le 30 septembre 1976 aux actionnaires inscrits aux livres à la fermeture des affaires le 3 septembre 1976. Les administrateurs ont également proposé un règlement en vue du fractionnement sur une base de deux contre une du capital-actions autorisé, émis et non émis. Une assemblée générale spéciale des actionnaires aura lieu le 24 septembre 1976 afin de sanctionner ce règlement.

Les titres se transigent présentement autour de $37 près de leur sommet de $38 pour l'année en cours.

La mort de l'or

WASHINGTON (AFP) — La Chambre des Représentants, a approuvé la réforme des statuts du Fonds Monétaire International adoptée en janvier dernier à la Jamaïque.

Le texte, approuvé par 289 voix contre 121, a été transmis au sénat ou l'on ne prévoit pas d'opposition sérieuse au projet. Ce dernier autorise les États-Unis à augmenter leur quote-part au FMI.

Le Nouveau-Brunswick s'interroge

Comment doit agir le gouvernement avec ses placements industriels ?

FREDERICTON (PC) — Si vous parlez à un habitant du Nouveau-Brunswick de l'engagement du gouvernement dans l'industrie, en ce moment, il est probable qu'il pensera immédiatement à Bricklin, la petite société de voitures sport qui, en septembre dernier, a été placée en tutelle. Bricklin assure 700 emplois et a coûté aux contribuables la somme de $20 millions.

Mais si vous parlez de l'engagement gouvernemental dans l'industrie à M. Harry Nason, sous-ministre provincial de la Croissance économique, il vous dira que Bricklin a été une exception, plutôt que la règle commune. De plus, il s'empressera probablement de démolir ce qui, selon lui, est une série de mythes concernant l'engagement du gouvernement dans l'industrie, tout en admettant que c'est là "un domaine d'activité gouvernementale qui soulève beaucoup de controverses".

"En faisant état de quelques échecs retentissants, a-t-il déclaré au cours d'une interview, on jette du discrédit sur le programme fédéral-provincial de développement qui, en fait, fonctionne très bien".

Au dernier relevé, dit M. Nason, le portefeuille gouvernemental de développement comptait plus de 178 sociétés, dont plusieurs sont prospères; ces entreprises doivent au gouvernement près de $110 millions. Mais de ce nombre, il serait difficile d'en nommer 20, dont 10 vont probablement "dominer tout le reste".

La majorité des 178 sociétés qui comprennent entre autres la Saint John Shipbuilding and Drydock et la confiserie Ganong Bros. existaient déjà avant que le gouvernement ne s'en occupe.

Plusieurs des prêts, fait observer M. Nason, portaient sur des sommes modestes: sur les 178 comptes que le gouvernement avait l'an dernier, 71 étaient pour $100,000 ou moins.

M. Nason affirme que c'est un mythe de dire que le gouvernement concentre ses efforts sur des commerces de l'extérieur plutôt que sur des gens qui sont déjà en affaires dans la province. Sur les 178, seulement 42 appartiennent à des non-résidants, a-t-il ajouté.

Selon lui, une partie des problèmes qui entourent le développement provient des attitudes négatives du public, qui a souvent un sentiment d'échec, avant même que les nouvelles sociétés aient eu la chance de commencer à fonctionner. En Nouvelle-Ecosse, au contraire, les gens sont portés à être "plus optimistes", tout en étant conscients qu'il y a des risques dans le développement économique.

Quelle a été la controverse en Nouvelle-Ecosse, demande M. Nason, quand une industrie comme Clairtone, financée par le gouvernement, a fait faillite? Peu de chose, si on la compare à la fureur générale au sujet de Bricklin et d'autres projets au Nouveau-Brunswick.

Il dit qu'il ne sait pas si cette attitude est particulière au Canada, mais il se dit assuré que dans l'ensemble l'attitude des Canadiens en ce qui concerne les investissements est plus conservatrice que l'attitude générale des Américains. Ici, on est porté à placer l'argent dans des obligations soi-disant "sûres", a-t-il dit, tandis qu'aux États-Unis les gens semblent disposés à investir dans des entreprises qui comportent plus de risques.

M. Nason a parlé également du mythe selon lequel certaines gens croient que les gouvernements manquent de la compétence nécessaire pour administrer les projets de développement.

"Nous avons certainement au gouvernement les capacités nécessaires pour gérer les projets de dimensions moyennes", dit-il.

Quant aux projets plus importants, le gouvernement fait appel à des experts.

A titre d'exemple, il a fait remarquer qu'une usine du Nouveau-Brunswick, ainsi que les filiales de cette société, ont été vérifiées attentivement à New York pendant deux semaines par la Clarkson Gordon, une importante société canadienne de comptabilité, avant que le gouvernement consente à accorder l'emprunt demandé.

Encore une fois, dit M. Nason, Bricklin a été l'exception à la règle qui consiste à faire appel à des experts, puisque ce n'est que 18 mois après le lancement du projet que le gouvernement a finalement demandé l'aide d'un consultant.

Il dit que Bricklin était presque un cas d'exception, en ce que le gouvernement avait éventuellement exercé un contrôle sur le conseil d'administration de l'entreprise, à titre de principal actionnaire. En général, explique M. Nason, "les gouvernements devraient être exclus de l'administration".

Cependant, dans certains cas, le gouvernement n'a pas le choix. Un autre mythe qui prévaut au Nouveau-Brunswick, ajoute-t-il, c'est que les provinces se font régulièrement concurrence dans la chasse aux nouvelles industries.

Mais les provinces ont fini par comprendre qu'une telle concurrence — qui consiste à présenter des soumissions les unes contre les autres, à offrir toutes sortes de concessions fiscales et autres faveurs, "n'est dans l'intérêt de personne".

M. Nason affirme que le Nouveau-Brunswick n'a plus de concessions à faire. Le seul domaine où il peut y avoir une certaine flexibilité, c'est le prix des terrains que l'inductrie en puissance désire acheter, mais cela est vrai seulement lorsque c'est le gouvernement qui est propriétaire des terrains.

Quelles leçons le gouvernement a-t-il tirées de ses propres efforts? D'abord, dit M. Nason, les dirigeants ont appris à se méfier des "sociétés dont les capitaux sont trop minces".

Même quand les projections d'une entreprise semblent intéressantes sur papier, en pratique il arrive que les moindres délais dans la production ou un déclin dans le marché suffisent pour la plonger dans des difficultés incroyables, sans réserves sur lesquelles elle puisse s'appuyer. Ensuite, ajoute M. Nason, les dirigeants font maintenant plus d'enquêtes pour s'assurer que la société dispose de gens capables de l'administrer avec compétence.

Il dit qu'il est difficile d'évaluer avec précision dans quelle mesure les politiques de développement de la province ont eu du succès, mais il fait observer que bon nombre d'entreprises industrielles n'auraient jamais vu le jour sans l'aide du gouvernement.

Malgré cela, le chômage est encore plus élevé dans la province qu'il l'était il y a cinq ans. Une des raisons de cet état de choses, dit-il, c'est qu'entre 1970 et 1975, la province a accueilli 49,000 personnes, alors qu'auparavant la situation était plutôt inversée, puisqu'il y avait plus de gens qui quittaient le Nouveau-Brunswick qu'il n'y en avait qui y venaient.

Pendant la même période, cependant, on n'a créé que 37,000 nouveaux emplois, alors qu'un nombre de plus en plus grand de personnes arrivaient sur le marché du travail.

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT



René Leduc — Pierre Malépart — Raoul Trudeau

La Banque fédérale de développement annonce la nomination de MM. René Leduc et Pierre Malépart respectivement aux postes de contrôleur et de contrôleur adjoint au bureau régional du Québec à Montréal, ainsi que celle de M. Raoul Trudeau qui succède à M. Leduc comme directeur de la succursale de la Banque située à Place Victoria à Montréal. M. Malépart était directeur de la succursale de la BFD à Québec, et M. Trudeau était directeur de la succursale de Sherbrooke.

La BFD est une société de la Couronne qui vise à promouvoir et à faciliter la croissance et la création d'entreprises canadiennes, surtout de petites entreprises. Elle offre aux entreprises une aide financière, des services de gestion-conseil, de formation en gestion et d'information sur les programmes d'aide gouvernementale qui leur sont destinés.

Un congrès dans la nature.

Si la détente et le repos sont pour vous des éléments importants de la réussite d'un congrès, notre vaste complexe hôtelier de plus de 4 000 acres possède tous les éléments capables de faire de votre congrès ou colloque un franc succès: logement pour tous les goûts, dans une auberge ou un chalet; salles de réunion de toutes grandeurs; équipement complet pour la tenue de congrès (appareils audio-visuels, machine Xerox, micros, etc.); activités sportives et sociales de tout genre, du golf à la danse en passant par la promenade en forêt et le tennis.
Ajoutons à cela le charme sans égal des Laurentides, la qualité d'une cuisine française renommée et la grande compétence d'un personnel chevronné (et chaleureux!). Pour tout renseignement, communiquez avec le responsable des congrès.

Mont Tremblant Lodge
Mont-Tremblant, Québec
Tél.: (819) 425-2711
Mtl: 861-6165

La Régie étudiera les gains des employés des Caisses pop

La Régie québécoise des mesures anti-inflationnistes et la Fédération de Québec des Caisses populaires Desjardins viennent de conclure une entente sur les modalités d'application des mesures anti-inflationnistes à l'égard de cette fédération ainsi que des unions régionales et des 1242 caisses populaires qui lui sont affiliées.

Une lettre signée par le président, M. Alfred Rouleau, confirme au président de la Régie des mesures anti-inflationnistes, M. Robert de Coster, que la Fédération de Québec prendra toutes les dispositions nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Régie.

Le document qui a fait l'objet de cet accord touche, à la fois, le domaine des prix et des marges bénéficiaires et celui de la rémunération des employés relevant de l'autorité de la Fédération de Québec. En l'occurrence, il s'agit des 560 employés de la Fédération, des 997 employés des unions régionales et des 9,950 employés des caisses populaires, soit un total de 11,507 personnes.

En vertu de l'entente, la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins s'engage à ne recommander pour ses employés, ceux des unions régionales et des caisses populaires, que les échelles de salaire préalablement approuvées par la Régie des mesures anti-inflationnistes.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

AVIS D'AUDITION

SOYEZ AVISÉS qu'une demande a été déposée auprès de l'Office national de l'énergie par la TransCanada PipeLines Limited ("la demanderesse") en vue d'obtenir en vertu des articles 50 et 53 de la Loi sur l'Office national de l'énergie des ordonnances établissant les taux ou droits justes et raisonnables que la demanderesse peut exiger pour le gaz vendu par elle au Canada et pour les services de transportation accordés à la Saskatchewan Power Corporation, à la Greater Winnipeg Gas Company, à la Consolidated Natural Gas Limited et à Gaz Métropolitain, inc., et rejetant tous taux et droits existants, ou toute partie de ceux-ci, qui sont incompatibles avec les taux et droits ainsi établis en vigueur le 1er janvier, 1977.

L'OFFICE A ORDONNÉ QUE:

1. La demande soit entendue dans la salle d'audience de la Commission canadienne des transports, Tour du Centenaire, 400 ouest avenue Laurier, en la ville d'Ottawa, province d'Ontario à compter de mardi le 24e jour d'août, 1976 à 9h 30, heure locale. Ces séances seront tenues dans l'une ou l'autre des deux langues officielles et des services d'interprétation simultanés seront fournis.

2. Toute personne qui a l'intention d'intervenir dans l'audition de ladite demande produise, le ou avant le 13e jour d'août 1976, auprès du Secrétaire de l'Office, trente (30) copies d'une déclaration écrite contenant, de courts alinéas numérotés les renseignements suivants:

a) sa plaidoirie et sa position quant à la demande, ainsi que tous les renseignements, détails et documents à l'appui de celles-ci;
b) les acceptations et les refus qu'il peut désirer faire au sujet de la totalité ou l'un quelconque des faits allégués dans la demande;
c) les faits permettant de déterminer la nature de son intérêt dans les procédures; et,
d) le nom et l'adresse de l'intervenant ou de son procureur à qui des communications peuvent être faites.

Un tel intervenant doit faire parvenir le ou avant le 13e jour d'août 1976, trois (3) copies de sa plaidoirie et des renseignements, détails ou documents à l'appui à la demanderesse et aux procureurs généraux des provinces de Colombie-Britannique, d'Alberta, de Saskatchewan, de Manitoba, d'Ontario et de Québec.

3. La demanderesse fournisse une preuve directe écrite sous forme d'un questionnaire, (appelée ci-après "preuve directe écrite") pour chacun des ses témoins, présente cette preuve, le ou avant le 18e jour d'août 1976, à chacune des personnes qui sont intervenues en vertu du paragraphe (2) des présentes et dépose auprès de l'Office quinze (15) copies de ces preuves.

4. Les personnes qui sont intervenues en vertu du paragraphe (2) des présentes puissent préparer une preuve directe écrite et que celles qui le désirent présentent cette preuve à la demanderesse et à chacune des autres personnes intervenues en vertu du paragraphe (2) des présentes, le ou avant le 25e jour d'août 1976, et déposent auprès de l'Office quinze (15) copies de ces preuves.

5. Toute partie intéressée puisse examiner une copie de ladite demande et des plaidoiries déposées avec celle-ci au bureau de:

Office national de l'énergie
Immeuble Trebla
473, rue Albert
Ottawa, Ontario
K1A 0E5

ou au bureau de la demanderesse aux adresses suivantes:

TransCanada PipeLines Limited,
Commerce Court West,
Toronto, Ontario
K1A 0E5

ou

407–5th Avenue South West
Calgary, Alberta
T2P 2M7

Fait en la ville d'Ottawa dans la province de l'Ontario ce 22e jour de juillet 1976.

OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

"Brian H. Whittle"
Secrétaire par intérim

Mises en chantier : + 70 p.c.

Selon les données préliminaires, 6,951 unités de logement ont été mises en chantier durant le mois de juin dans les centres urbains du Québec. L'activité de ce mois représente une hausse de près de 70 pour cent, comparativement au même mois de l'année dernière, alors qu'il y a eu 4,090 unités de logement amorcées.

L'activité du mois a porté à 26,786 le nombre total de logements entrepris dans les centres urbains de la région, au cours du premier semestre de l'année, au regard de 16,000 unités en 1975, un bond de près de 70%.

Durant le mois de juin, près de 89 pour cent de toutes les mises en chantier de la Région ont été effectuées dans les centres métropolitains de la Province. Dans ce contexte, 5,039 unités ont été commencées à Montréal, 851 à Québec, 199 à Hull et 101 à Chicoutimi-Jonquière.

Ces données ne tiennent compte que des centres de plus de 10,000 habitants.



Pour le plus grand plaisir des touristes québécois séjournant actuellement en France, le cours du franc continue de se maintenir à son niveau le plus bas des dernières années. Les visiteurs du Québec obtiennent environ cinq francs pour leur dollar. Au cours des derniers jours, la devise française s'est raffermie à la grande satisfaction des milieux financiers (notre photo). Hier, le dollar US a fermé à 4,8855 alors que le dollar canadien cotait à 5.01. Lundi, le franc a touché 4.9407 son plus bas niveau des 29 derniers mois.

Bombardier-MLW fabriquera aussi des moteurs de grande puissance

par Michel Vastel

Du petit chalutier au super pétrolier, la gamme de moteurs Diesel fabriqués par le groupe Bombardier — MLW à Montréal est maintenant complète et on peut espérer que, désormais, on cessera d'importer des moteurs étrangers pour équiper les bateaux canadiens croisant sur les grands lacs.

Bombardier-MLW vient en effet de signer un contrat avec la firme italienne Grandi Motori Trieste, lui donnant l'exclusivité de la fabrication, de la distribution et du service au Canada pour une nouvelle ligne de moteurs diesel à vitesse moyenne, dont la puissance variera de 3,000 à 24,000 CV.

Selon le vice-président de Bombardier-MLW, le marché sera d'au moins $5 millions dès la première année et pourrait facilement atteindre les $20 millions d'ici quelques années. M. Charles Leblanc, qui rappelle fièrement que le groupe Bombardier — MLW est le seul fabricant de moteurs diesel au pays, a confié au DEVOIR que sa compagnie a déjà perdu des soumissions au Canada du fait qu'elle ne pouvait construire des moteurs d'une puissance supérieure à 3,000 CV.

Bombardier — MLW fabrique actuellement des moteurs sous licence Alco/MLW qui constitue la principale unité motrice de ses locomotives et qu'on utilise également comme force motrice pour des groupes électrogènes à la baie James, dans des centrales nucléaires, etc. Le moteur équipe également des navires de petit et moyen tonnage, notamment les brise-glaces.

Les nouveaux moteurs de la firme italienne GMT permettent à Bombardier MLW d'envisager équiper tous les navires canadiens, quelque soit leur tonnage. Le vice-président, Charles Leblanc, entrevoit des possibilités de développement grâce à l'extension de la ligne côtière canadienne à 200 milles, ce qui nécessitera plus de navires pour assurer une surveillance accrue. "Nous sommes évidemment intéressés à la renaissance d'une vraie marine marchande canadienne, ajoute M. Leblanc, et nous pourrons désormais envisager équiper les navires des grands lacs".

Le contrat avec Grandi Motori donne également à Bombardier — MLW les droits exclusifs au Canada d'importation de moteurs GMT de plus grande puissance, notamment celui que les Italiens appellent la "Cathédrale", un super diesel développant 50,000 CV!

Même si Bombardier-MLW n'a pas les droits exclusifs de vente à l'étranger de ses moteurs sous licence, il espère développer un marché important à l'extérieur du Canada avec ses propres moteurs et la gamme des moteurs GMT, dont il aura les droits de distribution et de service après vente.

Récemment, le groupe a obtenu un contrat du gouvernement fédéral pour des moteurs diesel de 3,000 CV devant équiper de nouveaux brise glaces d'ici 1978. Ce sont ces mêmes moteurs qui équipent les génératrices de la Baie James. En effet, ce qui doit devenir le plus grand complexe hydro-électrique au Canada contient actuellement la plus forte centralisation de pouvoir diésel-électrique au pays!

Le ministre canadien de l'Industrie et du Commerce, M. Don Jamieson qui a annoncé lui-même l'accord intervenu entre Grandi Motori et Bombardier-MLW, a souligné qu'il représente une étape importante dans le développement des relations économiques et industrielles entre le Canada et l'Europe.

Ottawa pourrait faire annuler l'assemblée prévue de Javelin

Le ministère fédéral de la Consommation et des Corporations déposera ce matin une requête en Cour supérieure du Québec et un accueil favorable des tribunaux pourrait signifier la remise à une date ultérieure de l'assemblée extraordinaire des actionnaires de Canadian Javelin prévue pour demain matin à l'hôtel Windsor dans la métropole.

LE DEVOIR a appris que Ottawa cherche à s'assurer que les intérêts des actionnaires seront bien protégés par suite de la décision d'un tribunal québécois ordonnant la tenue d'une assemblée des actionnaires pour trancher le conflit qui oppose présentement deux groupes de directeurs qui se disputent le contrôle de l'entreprise.

Le juge Crête a récemment confirmé la décision du juge Colas concernant la tenue de cette assemblée. Le principal actionnaire et financier John Doyle avait tenté de faire annuler le jugement rendu par madame le juge Colas.

Pour sa part, Me Michel Robert qui a été désigné pour présider cette assemblée, a fait parvenir aux quelque 12,000 actionnaires de Javelin l'avis de convocation.

Les motifs invoqués par Ottawa seraient de deux ordres: l'utilisation des procurations au nom des actionnaires absents et l'importance pour ces derniers d'avoir en mains toutes les informations pertinentes pour formuler un jugement adéquat.

On sait que la Bourse de Montréal a stoppé les transactions sur les titres de Javelin par suite du non-dépôt par celle-ci de ses derniers états financiers.

L'Association des courtiers s'oppose aux "honoraires" de $10 sur la prime

"La décision de certains courtiers d'assurance du Québec d'ajouter, à la prime du client des "honoraires" de $10. est financièrement injustifiable et le public n'a aucune obligation de la payer".

Telle estla première réaction du président de l'Association des Courtiers d'assurance du Québec à une information parue hier dans Le Soleil, et voulant que des courtiers "récupèrent" aux dépens des clients, les coupures dans les commissions que leur ont imposé les compagnies d'assurance.

Devant la hausse quasi exponentielle de certains primes d'assurance, notamment l'automobile, le vol, etc., certaines compagnies ont décidé de réduire le pourcentage de commission alors aux courtiers. Les pourcentages alloués étaient de 12½ pour cent dans l'assurance automobile, de 15 à 20% dans les risques industriels et commerciaux et de 20 à 25% dans les risques couverts auprès des particuliers pour le vol, l'incendie, etc. Ce sont ces dernières commissions qui ont été réduites de 5% et que n'ont pas accepté environ 2,000 courtiers regroupés dans une Fédération des courtiers d'assurance.

Pour compenser ce qu'ils estiment être une perte de revenus, ces courtiers ont demandé à chacune de leurs associations régionales d'obliger leurs membres à facturer $10 par police individuelle souscrite, sauf sur les polices d'assurance automobile. Déjà l'Association de la région de Charlevoix a décidé d'entériner cette suggestion et l'a même étendue aux prises d'assurance automobile. Les courtiers qui ne suivent pas une telle "directive" sont menacés d'amendes commençant à $100 pour une première offense et atteignant $500 à partir de la troisième offense.

Cette Fédération des courtiers d'assurance n'aurait cependant pas le pouvoir à ses membres des amendes. Par contre, L'Association des courtiers d'assurance de la Province a, quant à elle, un statut de Corporation professionnelle, qui lui est donné par la Loi sur les courtiers d'assurance de 1963. Cette loi l'autorise aussi à traduire, devant son Comité de discipline, les courtiers dont les clients ont à se plaindre. L'Association a déjà enregistré une vingtaine de plaintes de clients qui ont ainsi été obligés de payer le $10 d'honoraires que d'autres appellent encore des "frais d'administration".

La pratique des commissions de courtage intégrée au cocoût de la police d'assurance est répandue à travers le monde, et "n'est pas prêt de changer au Québec", confiait hier soir au DEVOIR le président de l'Association des Courtiers, M. Jean Grégoire, qui était élu à la présidence de cette corporation il y a un mois, estime que la décision de certains courtiers est regrettable. "Tous les courtiers vivent honorablement de leur métier et je n'en connais aucun qui soit sur le bien-être social, confiait M. Grégoire. Ceux qui se sentent actuellement en danger sont sans doute aussi ceux qui devraient disparaître du fait de leur incompétence". M. Grégoire explique en effet que, du fait de la disparition de 5% des compagnies d'assurance au Canada, cela oblige les courtiers à "travailler un peu plus fort" pour trouver la compagnie d'assurance la plus avantageuse pour le consommateur. Selon M. Grégoire, c'est là une partie tout à fait normale du travail d'un courtier et qui est correctement rémunérée par le système actuel de commissions.

Le président de L'Association des Courtiers s'attend à ce que le public dépose plainte auprès du comité de discipline de son Association. Les 4,500 courtiers d'assurance du Québec, tous membres de l'Association, risquent, devant ce comité, des peines allant de la simple réprimande à la suspension en passant par des amendes.

Selon M. Jean Grégoire, il semble que le consommateur puisse très bien faire face à la situation dans la région de Montréal et de Québec, là oà le nombre important de courtiers lui permet de changer d'intermédiaire entre lui et sa compagnie d'assurance. Par contre, l'Association des Courtiers estime que la situation des consommateurs, dans les plus petites agglomérations, est inacceptable. Un groupe de courtiers pouvant très bien se mettre d'accord entre eux — ce qui est d'ailleurs arrivé dans la région de Charlevoix — il reste au client à se trouver un autre courtier à plusieurs dizaines de milles de chez lui, ou à payer le $10"l'honoraire".

L'Association des Courtiers estime que les revenus de ces membres ont progressé normalement, même compte tenu de la réduction du pourcentage de commission accordé sur certains types de primes. D'ailleurs pour que le $10 supplémentaire soit effectivement justifié, il faudrait qu'il représente une diminution de 5% de la Commission sur des primes d'assurance supérieures à $200. Pour les assurances vol ou incendie de particuliers, les primes à $200 par année ne sont pas les plus fréquentes. Quant à l'assurance automobile, les "honoraires" ne s'expliquent pas puisque le pourcentage de Commission est demeuré à 12½% et que les primes ont pu augmenter de 15 à 20%, laissant ainsi aux courtiers des augmentations automatiques de 2 à 2½% de leurs commissions.

Bénéfice record pour GM

DÉTROIT (AFP) — General Motors a réalisé un bénéfice record de 909 millions de dollars au second trimestre, soit un bond de 173% par rapport à la période correspondante de l'année dernière (333 millions).

Une telle somme constitue un record pour une compagnie industrielle. Le record absolu pour une société a été enregistré par American Telephone and Telegraph, avec 940 millions de dollars. Également pour le second trimestre de cette année.

L'importance de ces profits symbolise la resurrection de l'industrie automobile aux États-Unis après une sévère crise née de l'augmentation du prix du pétrole et de la récession économique mondiale. Déjà Chrysler a annoncé, quelques jours auparavant, un bénéfice de 155,1 millions de dollars pour les trois derniers mois, alors qu'elle en avait perdu 260 en tout en 1975.

Durant la même période, le chiffre d'affaires du Géant de Détroit a également effectué un bond de 35%, atteignant 12,5 milliards de dollars, contre 9,3 l'an dernier.

Pour la première moitié de l'année les résultats enregistrés par GM atteignent également des niveaux record. Les bénéfices se chiffrent à 1.71 milliard de dollars à partir de ventes de 23.9 milliards contre 392 millions et 16,9 milliards respectivement l'an dernier.

Les milieux financiers s'attendent également à un bénéfice record de 400 millions de dollars pour Ford Motors, qui fera part de ses résultats financiers jeudi.

Le président de la société, M. Thomas Murray, remarque que le rythme de la reprise économique, conduite par l'industrie automobile, continue à une allure ferme.

La crise économique s'estompe

Est-ce enfin le bout du tunnel ?

PARIS (Reuter) — Les pays industrialisés du monde occidental émergent peu à peu de la crise économique la plus grave qu'ils aient connue depuis la dernière guerre mondiale, mais l'inflation et le chômage resteront sans doute trop élevés, au moins pendant les douze mois à venir.

Telle est la conclusion essentielle du dernier "rapport sur les perspectives économiques à court terme", publié mercredi à Paris par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), dont les 24 membres comprennent tous les grands pays industrialisés du monde non-communiste.

Pour la première fois, ce rapport bi-annuel comporte un supplément spécial intitulé un "scénario de croissance à l'horizon 1980." Les experts de l'OCDE y envisagent comme possibles un taux d'inflation moyen de cinq pour cent tandis que celui du chômage s'établirait à quatre pour cent.

À court terme, jusqu'à la mi-1977, les spécialistes voient le taux moyen d'inflation des pays de l'OCDE s'élever légèrement jusqu'à huit pour cent tandis que le nombre de chômeurs devrait passer, selon eux, de 14 millions actuellement à 13 millions à la fin du premier semestre 1977.

L'économiste John Fay, qui a dirigé l'équipe d'experts ayant préparé ce rapport, considère que la reprise va se poursuivre et que son rythme modéré est un élément favorable.

Les gouvernements des pays de l'OCDE ont affirmé leur conviction que cette modération est indispensable pour éviter une nouvelle flambée d'inflation venant s'ajouter à une hausse des prix déjà rapide et pour assurer une croissance économique durable à moyen terme.

Insistant sur la nécessaire prudence à observer, le rapport souligne le danger d'une nouvelle poussée inflationniste si l'on permet à la reprise d'aller trop vite.

"L'économie des pays de l'OCDE se rapproche du stade où la reprise commence souvent à s'emballer" déclarent les experts. "Il semble, heureusement que, cette fois, le danger sera évité," ajoutent-ils en rappelant qu'à leur dernière réunion, à Paris, en juin, les ministres des pays membres ont adopté une stratégie de croissance économique non-inflationniste.

Les principaux points de l'analyse des perspectives à court terme de l'OCDE sont les suivants:

● La reprise du Produit National Brut, c'est-à-dire l'ensemble de la production totale des pays membres, s'est accélérée. Le taux annuel de progression est passé d'environ 4,5% au second semestre de 1975 à environ 6,5% au premier semestre 1976.

Gulf paiera $1,000,000 à des groupes minoritaires

WASHINGTON (AFP) — La compagnie pétrolière américaine Gulf Oil va payer près de un million de dollars à 640 employés qui se sont plaints de discrimination en raison de leur race ou de leur sexe.

La compagnie a accepté de verser ces rappels de salaires après négociation avec le département américain du travail. Elle a également accepté de favoriser l'emploi et la promotion des femmes et des gens provenant de minorités raciales dans sa raffinerie de Port Arthur au Texas, d'où sont venues les plaintes.

Plusieurs autres compagnies américaines ont déjà été contraintes de verser rappels de salaires et compensations à leurs employés victimes de discrimination. American Télephone and Telegraph en particulier le plus gros employeur privé du pays, a déjà dû verser 77,5 millions de dollars à des employées qui s'étaient plaintes d'être victime de discrimination dans les promotions en raison de leur sexe.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waquih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

samson, bélair & associés
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

Quand tout ne va pas comme sur des roulettes, une oreille compatissante ne vous suffit pas.

Et disons-le franchement, ces jours-ci, il est rare que tout marche comme sur des roulettes.

Comme s'il ne vous était pas déjà assez difficile de satisfaire vos marchés, voilà que l'énergie devient rare et qu'il vous faut faire face à une inflation paralysante.

Dans une telle situation, une oreille compatissante et des bonnes paroles ne suffisent pas. Aussi, nous vous assurons d'un principe: celui qui consiste à vous fournir les meilleurs produits accompagnés du meilleur service.

Appelez-nous, nous ferons l'impossible pour que tout marche à nouveau comme sur des roulettes.

Dominion Foundries and Steel, Limited, P.O. Box 460, Hamilton, Ontario L8N 3J6



DOFASCO
Notre fort, c'est l'acier. Notre force, nos employés.